REUNION DU CONSEIL METROPOLITAIN

DU 10 AVRIL 2015

PROCES-VERBAL

	Hommage à Jean-Pierre Fougerat	08
	Désignation du secrétaire de séance	09
	Compte-rendu des délégations	10
	Approbation du procès-verbal du 06 février 2015	11
1	Élection d'un nouveau 5ème vice-président suite au décès de Jean-Pierre FOUGERAT et désignations diverses	11
2	Commission départementale d'aménagement commercial - Désignation des représentants de Nantes Métropole	13
3	Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale - Adhésion de Nantes Métropole – Approbation	14
4	Mise en place du Conseil des usagers de l'espace public	20
5	Mise en place du Conseil métropolitain des acteurs économiques	25
6	Transfert du Marché d'Intérêt National de Nantes sur Rezé – Concours de maîtrise d'œuvre – Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre	34
7	Aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Nantes – Convention de financement du transfert du centre de réparation des engins moteurs (CREM) – Centre voie – Approbation	44
8	NANTES – Gare de Nantes Nord - Aménagement des espaces publics et rénovation tramway – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement d'une consultation de maîtrise d'ouvrage déléguée	46
9	NANTES – LE NOUVEAU MALAKOFF – GRAND PROJET DE VILLE – Volet urbain – ZAC du Pré Gauchet « Euronantes Gare » - Avenant N° 10 à la concession d'aménagement – Réalisation d'un parking public de 500 places	49
10	NANTES – SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE – VERTOU – Prise en considération d'un périmètre d'étude sur l'axe boulevard Joliot-Curie Route de Clisson – Approbation	52
11	SAINT-HERBLAIN – Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme – Bilan de la mise à disposition du dossier - Approbation	55

12 NANTES – Quartier de la création - Construction d'une plateforme de valorisation économique et créative dans les Halles 1 et 2 - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Approbation de la convention de mandat – Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre 69

13 NANTES – Plateforme Régionale d'Innovation – CAP Aliment financement des études et travaux - Convention avec la Région 75

14 NANTES - Médiacampus - Construction du bâtiment Sciences Com - Convention avec Audencia Group 74

15 Délégation de la compétence d'attribution des aides de l'État en faveur du logement social et du logement privé - Programmation 2015 – Avenants I au titre de l'année 2015 aux conventions avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat – Approbation 58

16 Convention d'objectifs 2015 – 2017 avec le Logement Français pour la production de logements sociaux et abordables – Approbation 67

17 Accueil des grands passages de gens du voyage – Le dispositif d'accueil mis en place pour l'été 2015 – Approbation 78

18 Acquisition de matériel roulant et adaptation des infrastructures pour le réseau de transports collectifs – Programmation 2016-2017 et enveloppe financière – Signature de l'accord cadre de mandats 83

19 Mandat mise en sécurité du réseau tramway 2012-2015 – Ajustement du programme et de l'enveloppe financière 85

20 Réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise - Evolution de l'offre des lignes régulières à la rentrée de septembre 2015 et des tarifs à compter du 1er Juillet 2015 – Approbation 87

21 COUËRON – THOUARE-SUR-LOIRE - Inventaire des zones humides et des cours d'eau de la métropole nantaise - Validation de l'inventaire 99

22 Pôles Loire Chézine, Erdre et Cens et Sud Ouest - Marché de maintenance des installations d'éclairage public – Lancement d'un appel d'offres ouvert 100

23 Déchets – Collectes – Lancement de consultations 101

24 NANTES - Fourniture de charbon actif poudre pour le traitement de l'eau potable de l'usine de production de la Roche – Lancement de l' accord-cadre 111

25 Personnel métropolitain – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation 111

26 Délégations du Conseil au Bureau et à la Présidente et aux Vice-Présidents – Complément 105

27 Modification de l'état des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement budget principal et dispositions financières budgétaires diverses 42

28 Tarifs des musées et du planétarium 139

29 Attribution de subvention aux tiers 44

30 Fournitures et prestations pour les services de Nantes Métropole - Lancement de consultations 106

Résultat du vote électronique 142

CONSEIL DU 10 AVRIL 2015

CITÉ DES CONGRÈS – 9H00 – SALLE 300

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 03 avril 2015, a délibéré sur les questions suivantes :

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND, Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LEMASSON

Point 01 (9h20 à 9h34)
Présents : 84
M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CARDIN Céline, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LESKE Magali, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, Mme TOUCHEFEU Catherine, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12
Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à M. HUARD Jean-Paul), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. HAY Pierre), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. MARTINEAU David (pouvoir à Mme CHEVALLEREAU Claudine), M. MAUDUIT Benjamin (pouvoir à M. DAVID Serge), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. TRICHET Franckie (pouvoir à M. BOLO Pascal)

Absent : 1
Mme NAEL Myriam

Point 02 (9h35 à 9h36)
Présents : 82, Absents et représentés : 13, Absents : 2
Départ de Mme Catherine PIAU
M. Jocelyn BUREAU donne pouvoir à M. Erwan HUCHET

Point 03 (9h37 à 9h55)
Présents : 82, Absents et représentés : 14, Absent : 1
Mme Catherine PIAU donne pouvoir à Mme Fabienne PADOVANI

Point 04 (9h56 à 10h15)
Présents : 84, Absents et représentés : 13, Absent : 0
Arrivée de Mme Myriam NAEL
Arrivée de M. David MARTINEAU, annule le pouvoir donné à Mme Claudine CHEVALLEREAU

Points 05, 06, 27, 29 et 07 (10h16 à 11h31)
Présents : 84, Absents et représentés : 13, Absent : 0
Arrivée de M. Benjamin MAUDUIT, annule le pouvoir donné à M. Serge DAVID
Départ de M. Ali REBOUH, donne pouvoir à Mme Jeanne SOTTER

Points 08, 09, 10 et 11 (11h32 à 12h09)
Présents : 83, Absents et représentés : 14, Absent : 0
Départ de Mme Monique MAISONNEUVE, donne pouvoir à Mme Marie-Cécile GESSANT

Point 15 (12h10 à 12h52)
Présents : 83, Absents et représentés : 14, Absent : 0
Arrivée de M. Ali REBOUH, annule le pouvoir donné à Mme Jeanne SOTTER
Départ de M. Alain ROBERT, donne pouvoir à Mme Myriam NAEL

Point 16 (12h53 à 12h55)
Présents : 82, Absents et représentés : 13, Absents : 2
Départ de M. Pascal BOLO, annule le pouvoir de M. Franckie TRICHET

Points 12 et 14 (14h17 à 14h33)
Présents : 77
M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CARDIN Céline, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, Mme PERNOT Mireille, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme TOUCHEFEU Catherine, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 17
Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. BOLO Pascal (pouvoir à M. MAUDUIT Benjamin), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à M. HUARD Jean-Paul), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), Mme HAMEL Rozenn (pouvoir à M. RENEAUME Marc), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. HAY Pierre), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme LESKE Magali (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme MAISONNEUVE Monique (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), M. PARPAILLON Joseph (pouvoir à M. RAMIN Louis - Charles), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme PADOVANI Fabienne), M. PRAS Pascal (pouvoir à Mme CHEVALLEREAU Claudine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme GARNIER Laurence)

Absents : 3
Mme BASSAL Aïcha, M. QUERO Thomas, Mme SOTTER Jeanne

Point 13 (14h34 à 14h42)
Présents : 78, Absents et représentés : 17, Absents : 2
Arrivée de Mme Aïcha BASSAL

Point 17 (14h43 à 14h59)
Présents : 77, Absents et représentés : 19, Absent : 1
Départ de M. Eric BUQUEN, donne pouvoir à M. Gérard ALLARD
Arrivée de M. Thomas QUERO
Départ de M. Joël GUERRIAU, donne pouvoir à Mme Isabelle MERAND

Point 18 (15h00 à 15h06)
Présents : 78, Absents et représentés : 19, Absent : 0
Arrivée de Mme Jeanne SOTTER

Point 19 (15h07 à 15h11)
Présents : 77, Absents et représentés : 20, Absent : 0
Départ de Mme Ghislaine RODRIGUEZ, donne pouvoir à Mme Catherine CHOQUET

Point 20 (15h12 à 15h57)
Présents : 76, Absents et représentés : 21 , Absent : 0
Arrivée de Mme Catherine PIAU, annule le pouvoir donné à Mme Fabienne PADOVANI
Arrivée de M. Pascal BOLO, annule le pouvoir donné à M. Benjamin MAUDUIT
Départ de M. Alain VEY, donne pouvoir à M. Serge MOUNIER
Départ de M. Jean-Guy ALIX, donne pouvoir à Mme Lydie LUTUN
Départ de M. Rodolphe AMAILLAND, donne pouvoir à Mme Michèle LE STER

Point 21 (15h58 à 15h59)
Présents : 75, Absents et représentés : 22, Absent : 0
Départ de M. Aymeric SEASSAU, donne pouvoir à M. Robin SALECROIX

Point 22 (15h59 à 16h01)
Présents : 72, Absents et représentés : 21, Absents : 4
Départ de M. Hervé GRELARD, annule le pouvoir de Mme Anne-Sophie GUERRA
Départ de M. Louis-Charles RAMIN, annule le pouvoir de M. Joseph PARPAILLON
Départ de M. Jacques GILLAIZEAU, donne pouvoir à M. Jean-Claude LEMASSON

Points 23 et 26 (16h02 à 16h16)
Présents : 70, Absents et représentés : 20, Absents : 7
Départ de M. Benoît BLINEAU
Départ de M. Gérard ALLARD, annule le pouvoir de M. Eric BUQUEN

Points 30 et 24 (16h16 à 16h24)
Présents : 69, Absents et représentés : 21, Absents : 7
Départ de Mme Catherine TOUCHEFEU, donne pouvoir à M. Thomas QUERO

Points 25 et 28 (16h24 à 16h37)
Présents : 68, Absents et représentés : 23, Absents : 6
Départ de Mme Michèle GRESSUS, donne pouvoir à M. Dominique DUCLOS
M. Gérard ALLARD donne pouvoir à M. Michel LUCAS

HOMMAGE À JEAN-PIERRE FOUGERAT

M^me^ la Présidente : « Nous allons démarrer ce Conseil métropolitain par l'hommage à Jean-Pierre Fougerat.

Monsieur le Premier ministre, cher Jean-Marc, Mesdames et Messieurs les maires, chers collègues, cher Gilles Retière, cher Patrick Rimbert, Mesdames et Messieurs élus communautaires des précédents mandats présents aujourd'hui, Mesdames, Messieurs. Je souhaite, en ouverture de notre Conseil, rendre hommage à Jean-Pierre Fougerat qui nous a quittés le 21 février dernier. Nous avons toutes et tous en cet instant une pensée particulière pour Jacqueline, son épouse, pour son fils, Christophe, présents parmi nous ce matin, et pour toute la famille et tous les proches de Jean-Pierre.

Pour beaucoup d'entre nous, Jean-Pierre était bien plus qu'un collègue. C'est un ami qui nous a quittés.
Je veux tout d'abord saluer la mémoire de l'homme, d'un homme de convictions, d'un homme de valeurs. Justice sociale, proximité, altruisme étaient des mots qui, pour Jean-Pierre, avaient une profonde signification. Toute sa vie, il s'est battu pour les inscrire davantage dans la réalité.

Homme de valeurs, chacun sait que Jean-Pierre était aussi très attaché aux territoires, à sa commune de Couëron, bien sûr, dont il était maire depuis 1995. C'est peu de dire qu'il s'y était investi. Il avait cette qualité essentielle de savoir rassembler les énergies au service de sa ville. Jean-Pierre était un vrai élu de terrain. Les témoignages émus des habitants, à l'annonce de son décès, nous l'ont rappelé. Il était connu, apprécié, de chacune et de chacun. Il ne ratait jamais un événement dans sa commune. Comme d'autres, je garde en mémoire les moments où il nous racontait le baptême de tel enfant auquel il avait assisté, la réunion de famille à laquelle il était passé. Il y participait chaque fois avec bonne humeur, avec convivialité, avec ce sens inné du contact qui lui était si particulier. Il aimait les gens, sincèrement, tout simplement.

C'était aussi un homme de projets. Il a rénové le centre-ville de Couëron, et a surtout conduit avec l'aide du District, puis de Nantes Métropole, cette reconquête de la Loire à Couëron. Le premier grand projet issu de la démarche Rives de Loire, mené dans les années 90, fut ce réaménagement des quais. D'emblée, Jean-Pierre a pensé ce projet de manière globale. Il s'agissait bien sûr de reconquérir les bords de Loire, pour en faire un espace de promenade et de détente. Il suffit d'y passer, encore aujourd'hui, le week-end, pour voir à quel point les habitants y ont adhéré. Dans ces lieux, notamment marqués par la présence du site de Tréfimétaux, il avait à cœur de mener une reconquête urbaine, de façonner un véritable lieu de vie. Par exemple, c'est ainsi qu'ont été implantés l'espace culturel et associatif de la Tour à Plomb, et la médiathèque Victor-Jara. Il y a mis sa passion, son énergie, et sa force de conviction.

Au-delà de sa commune, Jean-Pierre Fougerat a été un acteur de premier plan dans la construction de notre intercommunalité. Il a œuvré à travers son action au service de tous les territoires et de tous les habitants, en tant que vice-président.

Vice-président à la voirie entre 2001 et 2008, il avait une connaissance très fine de notre Métropole.
Tout en conservant cette délégation, de 2008 et jusqu'en juillet 2012, il était aussi vice-président aux finances. Il a pris cette mission particulièrement à cœur, comme une vraie marque de confiance. Ses proches m'ont rapporté qu'il a passé parfois des heures pour se familiariser avec les mécanismes financiers d'une institution au budget annuel de près d'un milliard d'euros. Et je sais, nous savons, qu'il appréciait tout particulièrement les moments de débats budgétaires.

Jean-Pierre Fougerat a porté, aux côtés de Jean-Marc Ayrault, puis de Gilles Retière, et à mes côtés depuis un an, le projet métropolitain. Ce projet qui est la clé du développement de nos 24 communes et de la qualité de vie des habitants. Il a aimé servir le projet métropolitain. Il l'a fait aussi avec l'humour et la bonne humeur que nous lui connaissions. Il savait écouter, échanger, trouver des compromis pour avancer. Il était apprécié de nombre de ses collègues, les maires en particulier, au-delà des clivages politiques. En témoigne par exemple, la présence de Laurent Dejoie ce matin, avec lequel il a souvent débattu et échangé, en particulier lors de la conférence des présidents de groupes.

Jean-Pierre portait aussi cette conviction qu'il n'y a pas, d'un côté, la Métropole et, de l'autre côté, les autres territoires. Son mandat de conseiller général, qu'il a exercé de 1998 à 2012, lui a permis de faire ce lien.
Aux côtés de Patrick Mareschal, puis de Philippe Grosvalet, il a été un artisan de cette dynamique partagée, entre l'urbain et le rural. Il était, je le sais, apprécié bien au-delà de la Métropole.
Enfin, Jean-Pierre Fougerat, suppléant de Jean-Marc Ayrault, a représenté pendant deux ans notre département à l'Assemblée nationale.

La troisième circonscription de Loire-Atlantique lui ressemblait bien, avec les quartiers populaires nantais de Bellevue, et des Dervallières où il avait travaillé, et des communes de la Métropole, comme Couëron, mais aussi Saint-Herblain, Indre. Et puis des communes "périurbaines" de l'ancien canton de Saint-Étienne-de-Montluc. Oui, Jean-Pierre était à l'aise dans toutes ces communes, dans leur diversité. Parce qu'il apportait à chacune et à chacun le même respect.

Je l'ai dit, nous avons perdu un ami, et notre territoire a perdu un acteur.
Je veux redire ici à Carole Grelaud, maire de Couëron, à nos collègues élus de cette commune, notre reconnaissance collective pour le travail de Jean-Pierre Fougerat, et dire à nouveau à sa famille notre soutien le plus sincère.

Nous partageons votre peine. Nous continuons, et nous continuerons, avec Carole, avec les élus couëronnais, à porter ce lien entre Couëron et la Métropole. Merci, Jean-Pierre.

Je vais donner la parole à Joël Guerriau, et ensuite je vous proposerai d'observer une minute de silence. »

M. Guerriau : « Madame la Présidente, au nom de notre groupe, nous tenons à nous associer à l'hommage que nous rendons ce matin à Jean-Pierre Fougerat. Et je salue la présence des anciens maires qui l'ont connu, comme moi, en 1995, lorsque nous avions été élus, et qui ont contribué à la constitution de la Communauté urbaine.

Comme vous l'avez dit, Jean-Pierre Fougerat avait beaucoup de qualités. Et l'une d'entre elles, en particulier, était sa bonne humeur permanente. Et ce qu'il savait merveilleusement faire, c'était d'apporter de l'humour pour détendre une situation, avec intelligence.

Son départ nous plonge dans une profonde tristesse, parce qu'il est difficile d'imaginer qu'il ne soit plus parmi nous.

Je voudrais vous dire combien notre groupe se joint à cet hommage, et apporte toute sa sympathie à son épouse, à sa famille, à ses proches, car Jean-Pierre était vraiment quelqu'un de très agréable à fréquenter, et qui agissait auprès de nous tous avec beaucoup d'humanisme et de conviction. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vous propose que nous nous levions pour observer une minute de silence. »

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude Lemasson est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS

M. Roussel : « Vous avez eu le compte-rendu des délégations. Je voulais savoir s'il y a des questions ou des observations. Oui, Monsieur Grelard. »

M. Grelard : « Oui. C'est un compte-rendu effectivement. Mais la crise actuelle et la priorité que l'on doit donner à l'emploi m'amène à appeler votre attention sur un point. Dans ce compte-rendu, il est fait état des subventions accordées à BGE Atlantique Vendée et Ouvre Boites 44.

Ces deux acteurs interviennent notamment au titre d'un dispositif qui s'appelle "Osez entreprendre", dispositif qui permet d'accompagner les créateurs d'entreprises issus des quartiers populaires. C'est un dispositif que nous soutenons, et que nous saluons. Nous avons eu un débat la semaine dernière, au Conseil municipal de Nantes, sur l'égalité à Nantes, et il est évident que ce dispositif concourt à l'égalité économique sur notre territoire.

Toutefois, nous souhaiterions d'abord un bilan de ce dispositif "Osez entreprendre", et notamment savoir combien de dossiers d'entrepreneurs issus des quartiers ont été portés à la fois par BGE Atlantique Vendée, et par Ouvre Boites 44. Et il est à noter que la réussite de ce dispositif tient notamment au fait que les acteurs économiques sont mobilisés et accompagnent les jeunes créateurs d'entreprise.

Il se trouve que nous avons été alertés par un certain nombre d'entre eux, qui ont quitté ce dispositif. Cela veut dire qu'un certain nombre d'acteurs économiques, qui sont censés accompagner dans leur évolution les créateurs d'entreprises, se sont dissociés de cette initiative "Osez Entreprendre" et ont créé un club indépendant. Ce sont notamment des entrepreneurs qui sont eux-mêmes issus des quartiers populaires.

Je voulais appeler votre attention sur ce point. À l'heure de la co-construction, et à l'heure où l'on met en avant l'expertise citoyenne, j'aurais voulu savoir quelles sont les raisons de la rupture entre un certain nombre de chefs d'entreprise qui accompagnaient le dispositif initialement, et le dispositif "Osez entreprendre" ? Et savoir aussi comment Nantes Métropole souhaitait remédier à cela. »

M. Roussel: « Monsieur Bolo. »

M. Bolo : « Monsieur Grelard, j'avoue que je ne comprends pas trop la question. C'est une question sur une décision qui a été prise en vertu d'une délégation ? Parce que si c'est le cas, pourquoi pas, mais là, très franchement, je ne vois pas à quoi vous faites allusion. Il m'est donc difficile de vous apporter une réponse.

Ce à quoi je peux m'engager en revanche, c'est de partir à la recherche de dysfonctionnements dans un dispositif qui rend beaucoup de services, et est particulièrement efficace dans l'encouragement à l'entreprenariat. Je sais, et vous savez, que nous sommes tout à fait déterminés à soutenir l'entreprenariat, et notamment l'entreprenariat dans les quartiers populaires.

S'il y a un problème, nous en discuterons. Pour l'instant, je ne vois pas à quelle réalité votre observation fait écho. Nous allons prendre toutes les informations utiles, et je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vous donner tous les éclaircissements demandés. »

M. Roussel : « Oui, Monsieur Grelard. »

M. Grelard : « Je prends acte de la réponse de Monsieur Bolo. Il se trouve que les personnes qui nous ont interpelées sont présentes dans la salle. Vous pourrez donc échanger avec elles pour avoir quelques éclaircissements, Monsieur Bolo, sur les dysfonctionnements relevés. Merci. »

M. Roussel : « Concernant le compte-rendu des délégations, il n'y a pas d'autres questions ? Je vous remercie. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 06 FEVRIER 2015

Le procès-verbal du Conseil Métropolitain du 6 février 2015 est adopté à l'unanimité.

Mme Rolland présente les dossiers suivants :

Direction Générale du Secrétariat Général

01 – ELECTION D'UN NOUVEAU 5ème VICE-PRESIDENT SUITE AU DECES DE JEAN-PIERRE FOUGERAT ET DESIGNATIONS DIVERSES

EXPOSE

Suite au décès de Jean-Pierre FOUGERAT, Monsieur Michel LUCAS, candidat masculin suivant sur la liste communautaire, est amené à le remplacer en tant que représentant de la commune de COUËRON au sein du conseil métropolitain.

Conformément aux articles L.5211-2 et L.2122-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil métropolitain peut décider qu'un nouvel élu occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant (soit en l'espèce le poste de 5ème vice-président). Il convient donc d'élire à cet effet un nouveau 5éme Vice-Président, au scrutin uninominal à trois tours, conformément aux articles L.5211-2, L.2122-7-1 du CGCT.

Par ailleurs, en vertu de l'article 37 du règlement intérieur du conseil métropolitain, Monsieur Michel LUCAS a la possibilité de siéger dans 2 commissions ; le Conseil doit donc procéder à sa désignation.

Monsieur Jean-Pierre FOUGERAT doit également être remplacé à la commission consultative des services publics locaux.

Enfin il est également nécessaire de pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Pierre FOUGERAT en tant que représentant de Nantes Métropole dans les organismes suivants :

- Comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire,
- Conseil d'administration de la SPL Nantes Métropole Aménagement,
- Assemblée générale de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique (Membre suppléant),
- Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Agence d'Etudes Urbaines de la Région Nantaise,
- Conseil d'administration du collège Paul Langevin – COUËRON (Membre titulaire),
- Commission locale d'information et de surveillance de l'unité de traitement des déchets – COUËRON (Membre titulaire).

M^me^ la Présidente : « Nous allons passer à la délibération n°1 de notre ordre du jour qui concerne l'élection d'un nouveau cinquième vice-président, suite au décès de Jean-Pierre Fougerat.

Suite au décès de Jean-Pierre Fougerat, Monsieur Michel Lucas, candidat masculin suivant sur la liste communautaire, est amené à le remplacer en tant que représentant de la commune de Couëron, au sein du Conseil métropolitain.
Je propose donc que Michel Lucas puisse être cinquième vice-président. Je soumets donc sa candidature au vote. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Très bien. Nous allons donc procéder au vote, à bulletin secret. »

M^me^ Gessant : « Madame la Présidente, je voudrais simplement faire une remarque par rapport à ce vote secret, s'il vous plaît. Nous ferions cela ainsi, la commission de propagande le refuserait. Cela ne peut pas être un vote secret si nous avons un bulletin qui est grisé et l'autre qui est blanc. Je regrette que le bulletin de Monsieur Michel Lucas n'ait pas été blanc également, pour que le vote soit vraiment secret.
Ou l'inverse, un bulletin gris pour le bulletin blanc. Parce que, dans nos commissions de propagande – pardonnez-moi – cela ne serait pas accepté. »

M^me^ la Présidente : « Juste deux mots. Je prends note de la remarque. J'ajoute simplement que nous sommes quand même dans un contexte un peu particulier, qui doit, je crois, nous amener à faire preuve de sérénité, et de distance. Mais je prends note de la remarque. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Madame la Présidente, pendant ce vote, pourrait-on faire la connaissance de Monsieur Lucas, puisqu'il intègre notre intercommunalité. Peut-être peut-il se présenter ? ».

M^me^ la Présidente : « Nous allons d'abord procéder au vote. Ensuite, je donnerai les résultats du vote. Puis, je confirmerai la délégation de Michel Lucas, et à ce moment-là, il pourra se présenter. Merci.
J'appelle pour procéder au dépouillement, comme assesseurs Monsieur Robin Salecroix, et Monsieur Xavier Fournier. »

☆ ☆
☆

M^me^ la Présidente : « Je vais vous donner lecture des résultats.

Election du 5ème Vice-Président

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 95
- Nombre de suffrages exprimés : 63
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 32

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Michel LUCAS	63

Michel Lucas ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc déclaré élu vice-président de Nantes Métropole.
Michel Lucas sera donc 5ème vice-président de notre assemblée, en charge de la voirie. Michel. »

M. Lucas : « Une petite réponse. Je ne suis pas complètement un inconnu, puisque depuis 2001, je suis adjoint au maire de la ville de Couëron. Je siège au pôle Loire-Chézine. Je connais donc le fonctionnement de Nantes Métropole.

Il est vrai que c'est un peu particulier de remplacer, dans ces conditions, Jean-Pierre Fougerat. Je tiens à remercier particulièrement les collègues qui ont voté pour moi, puisque c'est une marque de confiance à la ville de Couëron comme à Jean-Pierre Fougerat. A ce titre, je vous en remercie. Et j'en resterai là pour aujourd'hui. »

M^me^ la Présidente : « Nous devons également procéder à la désignation du vice-président dans un certain nombre d'instances, dans lesquelles Jean-Pierre Fougerat siégeait jusqu'à présent, et où désormais Michel Lucas va siéger. Ces instances sont détaillées dans la délibération. Je ne les reprends pas d'une manière exhaustive, sauf s'il y a des questions.»

LE CONSEIL DELIBERE ET,

1 – Après avoir procédé au vote au scrutin secret par 63 voix, élit Monsieur Michel LUCAS 5ème Vice-Président de Nantes Métropole,

2 – Décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,

par 67 voix pour et 29 abstentions,

3 – Désigne Monsieur Michel LUCAS membre de la commission aménagement, solidarités, proximité, territoires et de la commission finances,

4 – Désigne en remplacement de Jean-Pierre FOUGERAT :

- M. Michel LUCAS : Membre de la commission consultative des services publics locaux
- M. Michel LUCAS : Membre du comité syndical du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire
- M. Michel LUCAS : Membre du conseil d'administration de la SPL Nantes Métropole Aménagement
- M. Michel LUCAS : Membre suppléant à l'assemblée générale de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique
- Mme Carole GRELAUD : Membre à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'Agence d'Etudes Urbaines de la Région Nantaise
- M. Michel LUCAS : Membre titulaire au conseil d'administration du collège Paul Langevin – COUËRON
- M. Michel LUCAS : Membre de la commission locale d'information et de surveillance de l'unité de traitement des déchets – COUËRON

5 – Autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction du Développement Economique

02 – COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

EXPOSE

L'article L. 751-2 du code du commerce a été modifié par la loi Pinel (n°2014-626) du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises. Cet article modifie la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) désormais constituée de 7 élus et 4 personnes qualifiées. Parmi les élus figurent :

- le Maire de la commune d'implantation du projet ou son représentant
- le Président de l'EPCI à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant
- le Président du syndicat mixte ou de l'EPCI en charge du SCoT dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ou son représentant
- le Président du Conseil Général ou son représentant
- le Présidente du Conseil Régional ou son représentant
- un membre représentant les Maires au niveau départemental
- un membre représentant les intercommunalités au niveau départemental

Nantes Métropole est représenté au sein de la CDAC par sa Présidente. Cependant, la loi précise que les élus ne peuvent siéger en CDAC qu'au titre de l'un de leur mandat. Afin d'anticiper sur les situations de cumul de mandat (Ville de Nantes, Nantes Métropole et Pôle Métropolitain), la Préfecture demande que le Conseil Métropolitain désigne une liste de plusieurs remplaçants afin de faciliter l'organisation des réunions.

M^me^ la Présidente : « Nous allons passer à la seconde délibération, qui concerne la commission départementale d'aménagement commercial. Il vous a été remis sur table la proposition des trois représentants dans cette instance : Jeanne Sotter, Gérard Allard, et Pascal Pras. Monsieur Fournier. »

M. Fournier : « Je profite de cette délibération pour poser une question concernant l'aménagement commercial du Carré Feydeau. Nous avons suivi, ces dernières semaines, le feuilleton sur l'ouverture des différents magasins qui pouvaient accompagner ce carré. Il a semblé que Carrefour Market ouvrira ses portes dans quelques jours. En fait, je souhaitais savoir si vous aviez diverses informations sur les autres enseignes pouvant être intéressées pour venir occuper les espaces disponibles dans ce carré.

Concernant le vote de cette délibération, nous nous abstiendrons car c'est une nomination qui est issue de vos rangs, et de vos diverses responsabilités liées au cumul. Donc, nous nous abstiendrons. Merci, Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Monsieur Fournier, je vous ferais remarquer qu'en l'occurrence, je ne vois pas le lien entre votre dernière phrase et ce que nous avons à voter, puisqu'il s'agit de trois représentants de la Présidente de Nantes Métropole dans ces instances. Donc, il apparaît assez logique, comme Monsieur Alain Vey l'a d'ailleurs fait remarquer en commission, que ce soit des représentants de la majorité qui puissent siéger dans cette instance. Puisque, de fait, ils ont à porter exclusivement les positions de la majorité. Donc, j'avoue que je ne saisis pas bien le sens de votre intervention.

En ce qui concerne le Carré Feydeau, effectivement, l'investisseur en charge du programme, Proudreed, a eu l'occasion de communiquer sur l'avancée de la commercialisation et donc du démarrage. Ainsi, nous n'avons rien de supplémentaire à ajouter à ce stade. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 69 VOIX POUR ET 26 ABSTENTIONS

1 - Désigne les trois remplaçants de Nantes Métropole au sein de la commission départementale d'aménagement commercial

Madame Jeanne SOTTER
Monsieur Gérard ALLARD
Monsieur Pascal PRAS

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente les dossiers suivants :

Direction générale déléguée à la cohésion sociale
Mission Egalité diversité mixité

03 – CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE – ADHESION DE NANTES METROPOLE - APPROBATION

EXPOSE

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental et une composante majeure de la cohésion sociale. Pourtant, plus de 20 ans après l'adoption par le Conseil de l'Europe de sa déclaration sur « l'égalité des femmes et des hommes », et si le statut juridique des femmes en Europe et notamment en France s'est sans aucun doute amélioré, l'égalité effective est loin d'être une réalité dans les faits et dans la vie quotidienne.

Pour parvenir à cet objectif, confirmé par l'adoption de la déclaration du 12 mai 2009 à Madrid, les ministres des affaires étrangères et représentants des Etats membres du Conseil de l'Europe ont demandé instantanément aux Etats membres de s'engager fermement à combler le fossé entre l'égalité des droits et l'égalité des faits, en utilisant à cette fin toutes les normes disponibles et la mise en œuvre de toutes actions possibles.

La Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, proposée en annexe, a été rédigée dans le cadre d'un projet mené à bien par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe de 2005 à 2006, en collaboration avec de nombreuses collectivités partenaires. Le projet a été soutenu par la Commission Européenne dans le cadre du 5ème programme d'action communautaire pour l'égalité des femmes et des hommes. Cette charte est ouverte aux collectivités territoriales d'Europe, lesquelles prennent publiquement position, par leur adhésion, sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes et s'engagent à mettre en œuvre sur leur territoire, les actions définies dans ce document.

Nantes Métropole affiche une politique volontariste en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations. Cet engagement s'applique dans tous les domaines, tant en interne, à l'attention des agents, qu'en externe, à l'attention des habitants (déplacements, urbanisme, emploi etc…). Deux entités animent cette politique : la mission diversité et mixité dans l'emploi et la mission égalité diversité mixité.

L'adhésion de Nantes Métropole à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale permettra de formaliser et de rendre public son engagement, de pérenniser la démarche proposée, de valoriser ce qu'elle a déjà entrepris et de s'engager vers une nouvelle étape avec la mise en place d'un plan d'actions dédié à l'égalité.

Les enjeux suivants seront abordés durant le mandat : promouvoir l'égalité femmes-hommes et filles-garçons, endiguer les violences de genre, construire une ville et des services accessibles pour tous, favoriser l'égalité professionnelle sur le territoire nantais, favoriser l'implication des femmes dans la vie locale, soutenir les familles monoparentales en situation de précarité, développer l'égalité femmes-hommes dans le cadre de l'action de Nantes Métropole à l'Europe et à l'international.

M. Roussel : « Il s'agit aujourd'hui d'approuver l'adhésion à la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.
Cette charte européenne contribue à inscrire dans la réalité des faits l'égalité des femmes et des hommes. Cela a été une volonté des États membres de pouvoir la mettre en œuvre, et c'est aussi un travail collectif qui a été mené par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe. C'est également un projet qui est soutenu par la Commission Européenne dans le cadre du 5ème programme d'action communautaire pour l'égalité des femmes et des hommes.

Les principes fondamentaux de la charte sont les suivants. Tout d'abord, évidement, l'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental. Or, pour arriver à cette égalité, il faut s'attaquer à tous les types de discriminations.

Il est également souhaité une représentation équilibrée dans le processus décisionnel de toutes ces sociétés démocratiques. Et c'est aussi la volonté que toutes les activités des collectivités territoriales prennent en compte cette égalité entre les femmes et les hommes.

Ce travail est l'une des composantes de la politique de lutte contre les inégalités et de lutte contre les discriminations dans laquelle Nantes Métropole s'engage depuis de nombreuses années. D'autres collectivités sont également signataires de cette charte, puisqu'au niveau national ce sont 170 collectivités qui l'ont déjà signée. Et également la ville de Nantes, et la ville de Saint-Herblain, pour l'agglomération nantaise.
Nous nous engageons de ce fait dans un plan d'actions. Nous avons lancé, le 8 mars dernier, ce plan impactant, en transversalité, l'ensemble des politiques publiques, que ce soient les questions d'emploi, d'éducation, de sport, de de petite enfance, et de solidarité.

Quels sont les engagements pour la Métropole ?
- ✔ Notre travail consiste à la fois à agir sur notre propre pratique, avec la volonté d'assurer l'égalité dans le déroulement de carrière et dans l'accès à l'emploi.
- ✔ La volonté de former et de sensibiliser les agents et les managers à l'égalité et à la lutte contre tous les stéréotypes.
- ✔ Agir pour plus de mixité dans les métiers.
- ✔ De même, intégrer l'égalité femmes-hommes dans la commande publique.

- ✔ La mise en place d'actions pour l'emploi, pour l'insertion. Nous avons la volonté de favoriser la création d'entreprises par les femmes et de développer une offre de services « accueil petite enfance » sur les zones d'activités majeures de l'agglomération. En effet, dans le pacte métropolitain, nous avons acquis cette compétence. Il s'agit également de renforcer la mobilisation des femmes dans le dispositif d'insertion professionnelle.

Sur l'agglomération, les inégalités existent encore. Quelques chiffres. Par exemple, sur notre agglomération, il y a 24 % d'écarts en matière de salaire entre une femme et un homme. En matière de temps partiel, 73 % des actifs à temps partiel sont des femmes aujourd'hui sur notre agglomération.
Nous avons encore beaucoup de travail. Et cette charte s'inscrit dans cette volonté politique de travailler à l'égalité entre les femmes et les hommes. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Catherine Choquet. »

M^me^ Choquet : « Merci, Madame la Présidente. Évidemment, c'est une très bonne chose que Nantes Métropole adhère à cette charte, dont le texte repose sur les trois principes que nous défendons et que vous avez rappelés :
- ✔ la participation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de décision.
- ✔ l'élimination de tous les stéréotypes sexués susceptibles d'influencer les comportements.
- ✔ et l'intégration de l'égalité entre les sexes dans l'ensemble des dispositifs publics.

Une partie du travail, il faut bien le reconnaître, a déjà été engagée. Cependant, des efforts restent encore à faire pour réduire cet écart entre égalité de droit et égalité de fait.
Vous avez cité plusieurs chiffres, Monsieur Roussel. Un diagnostic avait en effet été réalisé à Nantes, publié dans le Nantoscope 2014, et il révélait en effet ces inégalités persistantes sur l'ensemble de notre territoire.

Mais parler d'égalité hommes-femmes attire forcément, fatalement même, l'attention sur les inégalités. Or, je sais, Madame la Présidente, votre attachement à cette thématique. Vous êtes très présente auprès des réseaux de femmes, notamment les réseaux de femmes entrepreneurs. Vous avez instauré déjà une plus grande parité à l'intérieur des directions et des services, vous vous mobilisez pour la lutte contre les violences faites aux femmes.
Il s'agit là, bien sûr, d'avancées, mais qui laissent voir encore des imperfections. Fabrice Roussel parlait de notre souhait d'agir sur notre propre pratique.
Or, la désignation récente des représentants politiques de la Commission du débat "Nantes, la Loire et Nous" ne comporte que des élus hommes, la parité n'étant assurée que par la société civile.

Dans les délibérations suivantes de notre séance de Conseil, nous devons adopter la constitution du Conseil des usagers de l'espace public, et du Conseil des acteurs économiques. Mais combien d'élues femmes vont siéger dans ces instances ? A priori aucune pour le Conseil des usagers de l'espace public, avec une coprésidence masculine affichée. Bien souvent – trop souvent, si on peut dire – on trouve plus facilement des hommes s'exprimant dans les tables rondes et les conférences.

Nous avons donné, au grand stade d'athlétisme de l'agglomération, le nom d'un athlète masculin.
Voyez, Madame la Présidente, l'accumulation de ces signes, qui peut nuire, en fait, à la crédibilité de l'ensemble de notre démarche.

Or, il est de notre rôle de traduire cet engagement de principe en actions réelles, en actions mesurables également. C'est d'ailleurs le but poursuivi par l'adhésion à cette charte, qui s'accompagne de l'obligation de mettre en œuvre un plan d'actions, dont vous avez parlé. Celui-ci doit se mettre en place dans les deux ans à venir, et sera un vrai levier, nous l'espérons, de mesures concrètes, avec des résultats concrets attendus.

Si l'on prend par exemple l'objectif d'harmoniser les temps de vie, entre vie professionnelle et vie familiale, nous pourrions mettre en œuvre des actions qui sont des règles de bon sens, comme la fixation des horaires de réunion, mais aussi l'optimisation des transports collectifs.

Et toutes ces actions serviraient aux femmes, mais bien sûr, serviraient aussi aux hommes. Parce qu'il ne s'agit pas d'opposer là les hommes et les femmes, les hommes aux femmes. C'est tous ensemble, c'est avec eux, que ces combats pour construire une société juste et solidaire doivent être menés. Les évolutions sociétales les concernent tout autant. Nous devons donc avancer ensemble. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Philippe Seillier. »

M. Seillier : « Madame la Présidente, chers collègues.
J'interviens à l'occasion de cette délibération, non pas sur la forme de cette charte, ni sur son bien-fondé. Car ici qui n'est pas convaincu de ce principe de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ? On serait en droit d'ailleurs de nous demander si cette charte, qui rappelle ce principe, n'est pas déjà une réalité dans notre société dite évoluée. Hélas, non. Et l'actualité comme notre quotidien nous renvoient quotidiennement à notre devoir impérieux de rappeler que nous en sommes loin et que beaucoup reste encore à faire en ce domaine. En cela déjà, cette charte n'est donc pas inutile. Pourtant, je ne peux passer sous silence cette incohérence que les événements nous font vivre aujourd'hui. La charte stipule, dans son préambule, je cite : "*Considérant qu'une participation et une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décision et aux postes de direction est capitale pour la démocratie",* et elle indique également en son article 3 : *" La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique. Le droit à l'égalité des femmes et des hommes requiert que les autorités locales et régionales prennent toutes les mesures et adoptent toutes les stratégies appropriées pour promouvoir une représentation et une participation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de prises de décision."* Là où je veux en venir, c'est que paradoxalement, la loi a modifié la représentation des élus de notre Conseil, et tout à l'heure, nous avons élu un homme comme remplaçant de Jean-Pierre Fougerat, alors que la maire de la commune concernée est une femme. Voilà bien une double incohérence, que je tenais à souligner, et qui fait que le maire d'une commune, parce qu'elle est une femme, est empêchée de siéger dans notre Conseil. Parité ne veut pas dire égalité. Si nous n'en doutions pas, nous en sommes ici convaincus.

Je vais rejoindre Madame Choquet et je veux souligner aussi, qu'au-delà de cette charte, qui reste une synthèse de bonnes intentions, dans une énumération de différents domaines, – elle les mentionne aussi et nous y invite – nous aurions pu aller au-delà, dans notre démarche.

Pour cela, il eut été bon de l'enrichir d'engagements affirmés, par des actions concrètes, visibles, et mesurables localement. Il eut aussi fallu l'accompagner d'un agenda pour leur mise en application. C'est dommage. Nous aurions été courageux et volontaristes de lui adjoindre ces modalités d'application quotidiennes pour en mesurer localement les répercussions entre les femmes et les hommes, et ainsi, enfin, faire de ce principe d'égalité, une vraie réalité. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Elisabeth Lefranc. »

M^me^ Lefranc : « Madame la Présidente, chers collègues.
Juste quelques mots pour souligner à quel point la signature de cette charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est importante. Importante non pas comme point de démarrage d'une nouvelle ambition, mais plutôt comme l'affirmation de notre engagement depuis de nombreuses années pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes.
Cette charte comporte 30 articles qui intéressent tous les domaines d'action des collectivités territoriales, aussi bien en tant qu'employeurs, donneurs d'ordre, prestataires de services, qu'aménageurs, etc…
La signature de cette charte va renforcer notre action, action qui doit être collective et permanente, en matière de lutte contre les discriminations. Mais au-delà des mots et des discours, nous serons crédibles si nous sommes exemplaires dans nos pratiques.

Juste quelques mots, pour vous donner des éléments sur nos pratiques.
La Métropole est candidate à l'obtention du Label Diversité. C'est dans ce cadre-là qu'elle a été auditée début mars par les experts de l'AFNOR, qui pendant une semaine ont rencontré sept directions et services, ont visité treize sites, ont rencontré 721 agents. Les directions concernées étaient le Département RH, le Département Ressources Numériques, le Pôle Maintenance et Ateliers, le Pôle Loire Sèvre Vignobles, le Département des Déplacements, la Direction de l'Emploi et de l'innovation sociale, la Direction du Cycle de l'eau, et bien sûr, la Mission Egalite Diversité Mixité. Au terme de cette semaine, ils ont rendu un avis favorable et nous attendons aujourd'hui la validation par la commission. Voilà, Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Sandrine Duport. »

M^me^ Duport : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues.
Avec l'adhésion à cette charte, Nantes Métropole réaffirme publiquement un principe essentiel au fondement de notre République, celui de militer pour l'égalité.

L'égalité entre femmes et hommes est certainement reconnue légalement en France par la Constitution et les lois de la République, mais elle est toujours peu effective dans notre société. Si, depuis la Libération, les lois et les mentalités ont fortement évolué, la bataille est pourtant encore loin d'être gagnée. La crise financière et économique semble même renforcer les forces conservatrices, qui, chaque jour, gagnent du terrain, contre les droits acquis par de longues années de lutte sociale. J'en veux pour preuve les députés UMP qui appellent à voter pour le déremboursement de l'interruption volontaire de grossesse par la Sécurité Sociale, quarante ans après la loi de Madame Veil. Le droit des femmes à disposer de leur corps n'est visiblement pas acquis par tous dans ce pays. Pour les communistes, c'est pourtant un élément d'égalité fondamental. De telles propositions sont des attaques directes contre l'égalité entre les femmes et les hommes qui prouvent, s'il en était besoin, l'utilité d'adhérer à cette charte aujourd'hui.

Dans cet esprit, les élus communistes souhaitent que lors de l'élaboration du plan d'actions, Nantes Métropole s'engage à promouvoir l'ensemble des droits des femmes dans chaque projet où notre collectivité est présente.

Nous pensons notamment au projet du nouveau CHU, où il faut exiger que l'État mette en œuvre les moyens suffisants en nombre de lits et de personnels pour le centre d'IVG, afin de garantir l'accueil de toutes, et la qualité des soins, ainsi qu'à l'hôpital femmes-enfants.

L'écart de salaires entre femmes et hommes est un exemple criant d'inégalités partout en France. Même si Nantes Métropole fait partie des bons élèves, l'écart moyen entre les rémunérations reste supérieur à 100 euros entre les agents femmes et les agents hommes. Ces évolutions sont longues, on le sait. C'est pourquoi notre collectivité doit continuer à y travailler.

Enfin, pour finir, la Métropole devra, à l'avenir, veiller à la représentation des élus, hommes et femmes. Car il est vraiment paradoxal qu'après une délibération sur la charte sur l'égalité, la mise en place du Conseil des usagers de l'espace public ait un collège d'élus composé exclusivement d'hommes.
Nous voterons pour l'adhésion à cette charte. Je vous remercie pour votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Allez-y. »

M^me^ Imperiale : « Madame la Présidente, je rebondis sur les propos précédents, et ceux de mon collègue Philippe Seillier. Je pense que ce n'est pas une question de tendance politique, comme on l'a vu tout à l'heure. On a beau être en 2015, les droits dont nous disposons aujourd'hui sont sans cesse remis en cause. Et plusieurs mots m'inquiètent, en tant que toute jeune maman, et fraîchement élue.

Cette charte a une résonance directe sur l'activité de nos travaux ici.
En commission, il a été évoqué le souhait de favoriser l'égalité en aidant notamment les familles monoparentales, qui sont de plus en plus importantes. Des mesures ont été proposées, lors de la campagne de Laurence Garnier et des chefs de file de la Métropole, pour une mise en réseau des crèches publiques métropolitaines, pour favoriser la garde en fonction d'horaires de travail. Ne pourrait-on pas s'en inspirer ? Je vous questionne. Cette solution permettrait de travailler plus sereinement, et serait un bon complément de mesures visant à favoriser les crèches d'entreprises, votées dernièrement.

De même, que fait-on pour proposer plus de modes de garde adaptés aux horaires dits "atypiques" ? Il semble que l'effort en la matière ne soit pas suffisant, et soit pénalisant pour la plupart des femmes dans cette situation. Je me mets à la place d'une infirmière qui a des horaires de nuit et qui doit garder seule son enfant, car elle vient de se séparer. Comment fait-elle ? C'est assez compliqué.

Je voulais vous dire que parler de ces sujets et les lier forcément à la femme est une vision réductrice de notre rôle. J'en conviens. Malheureusement, a-t-on vraiment le choix, aujourd'hui, que de parler de ces sujets-là ?

Une récente enquête souligne que ce sont très majoritairement les femmes qui s'absentent du travail lorsqu'un enfant est malade, encore. Qu'elles auraient déjà refusé une promotion, pour un quart. Et, bien sûr, que les tâches ménagères sont encore et toujours majoritairement exécutées par les femmes. Le manque de femmes en politique engendre des déséquilibres dans notre vie quotidienne, cela est clairement établi.
Alors, si cette délibération permet d'aller pas à pas vers une amélioration de cette égalité, je la signerai, même si la parité n'est pas l'égalité, c'est déjà un gage de notre représentativité. »

M^me^ la Présidente : « Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Cette charte marque aussi la volonté de proposer du concret, des actions. Donc, nous avons commencé à agir. D'autres actions viendront. Je pense qu'il sera important de suivre cela dans les prochains mois.

Sur l'absence de parité pour notamment le Conseil des usagers, je veux tout simplement dire que le choix des élus qui siègent a été fait en fonction des compétences et de la thématique de ce Conseil, mais j'aurai l'occasion d'y revenir dans quelques instants. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste deux mots en complément pour répondre sur la question de l'exécutif métropolitain, suite notamment à la question de Monsieur Seillier.

Nous pouvons, les uns et les autres, avoir des analyses qui nous appartiennent sur les conséquences du nouveau mode de scrutin, du fléchage, et de ce cas de figure qui est assez inédit dans le pays, et des conséquences que cela amène.

Je vous ferais néanmoins observer que la parité dans l'exécutif métropolitain est respectée, et qu'elle l'est toujours, avec la désignation de Michel Lucas comme 5^ème^ vice-président.

Au-delà, je voudrais revenir sur le fait que notre enjeu à tous, c'est de passer des discours à la pratique, de passer des engagements aux actes. Et tous ceux qui s'y intéressent le savent bien, je crois que, de ce point de vue, nous avons engagé un certain nombre d'actions concrètes, en interne et en externe.

- En interne, je rappelle les évolutions importantes au sein de la Direction Générale, qui aujourd'hui tend vers la parité, sujet sur lequel – nous pouvions nous le dire entre nous – nous avions quelques progrès à faire. C'est chose faite, et c'est chose faite sur un critère exclusif, qui m'est particulièrement cher, celui de la compétence, celui de l'engagement, celui de l'énergie.

- Et puis en externe, un certain nombre de choses sont déjà engagées. Catherine Choquet a évoqué, notamment, notre accompagnement et notre soutien à un certain nombre de réseaux de femmes chefs d'entreprise sur ce territoire. Je crois que, sur ce sujet, nous avons surtout besoin d'agir, d'agir, et encore d'agir.

Ce sujet a l'air de faire consensus, au-delà, – je le rappelle quand même – de quelques clivages politiques qui ont été rappelés à raison, sur des votes nationaux qui sont liés directement à la question de l'égalité hommes-femmes. Cependant, je vois que ce clivage n'a pas l'air d'être présent aujourd'hui dans notre assemblée. Je suis ravie de pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous, sur toutes les mesures que je vais continuer à engager et à enclencher concrètement pour que nous puissions progresser collectivement. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 95 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

1 - Approuve l'adhésion de Nantes Métropole à la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ci-jointe,

2 - Autorise Madame la Présidente de Nantes Métropole à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mission Coordination Animation – DGDCT

04 – MISE EN PLACE DU CONSEIL DES USAGERS DE L'ESPACE PUBLIC

EXPOSE

La politique publique conception et entretien des espaces publics affirme la volonté de la Métropole de concevoir des espaces publics agréables à vivre favorisant la mobilité, en s'appuyant sur un dialogue citoyen renouvelé.

Nantes Métropole collabore depuis de nombreuses années avec différentes associations d'usagers pour échanger sur les aménagements réalisés sur l'espace public. La volonté est dorénavant de passer d'une expertise ciblée et partielle des aménagements par un type d'usagers (motards, cyclistes...) à une démarche associant un public plus large, composé à la fois des usagers (particuliers, collectifs d'usagers et lobbys), et des services de Nantes Métropole pour une « montée en puissance » collective (dynamique du consensus et de la qualification mutuelle).

Aussi, il est proposé de mettre en place un lieu d'échanges et de co-construction entre usagers, professionnels de l'aménagement et élus.

A partir d'un niveau de connaissance partagé des politiques publiques concernées (déplacements, espace public, urbanisme, environnement,…), le conseil des usagers de l'espace public sera amené à expertiser les référentiels et pratiques de la Métropole (charte d'aménagement de l'espace public, projets,…), et les faire évoluer en prenant en compte les attentes des usagers.

Le Conseil définira également les conditions d'élargissement progressif de son champ de réflexion pour renforcer la prise en compte des nouveaux enjeux sociétaux (pratiques culturelles, incivilités…) et penser l'espace public avec l'usager afin de faciliter l'appropriation et la pérennité des espaces.

Le conseil, par sa conception, ne se substitue pas aux instances de concertation mises en place par les maires qui restent pilotes de la concertation sur leur territoire.

Le conseil des usagers de l'espace public, sera composé de 3 collèges :

- Un collège d'élus co-présidé par Fabrice Roussel et Thomas Quéro, en charge du pilotage et l'animation du Conseil en associant les élus thématiques et un maire de la minorité. Ce groupe définira les modalités d'organisation et d'animation du conseil et vérifiera que le conseil répond aux objectifs fixés et aux attentes des usagers pour le faire évoluer au besoin.

- Un collège de membres associatifs représentant

- les usagers des déplacements tous modes (cyclistes, piétons, motards, transports en commun, automobilistes…) dont des associations membres du Collectif transport
- Les commerçants, association à identifier en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI),
- L'égalité entre les femmes et les hommes sur la question du genre et espaces publics
- Les familles. Des propositions seront faites par l'Union Départementale des Associations Familiales de Loire Atlantique (UDAF 44),
- Les jeunes,
- Les pratiques sportives sur l'espace public,
- L'accessibilité universelle via deux représentants siégeant à la commission intercommunale pour l'accessibilité.

L'élargissement de ce collège est prévu à l'occasion de la montée en puissance des thématiques sociétales au sein du Conseil.

- Un collège d'usagers composé d'environ 15 personnes issues du groupe des citoyens ayant participé au dispositif d'évaluation des espaces publics, avec une répartition géographique d'1/3 de Nantais et 2/3 d'habitants des autres communes de l'agglomération. En fonction des besoins et de l'évolution du conseil cette expertise citoyenne pourra être complétée (représentation des quartiers prioritaires par exemple).

Chaque année, il est prévu d'organiser deux à trois réunions plénières, organe de pilotage du système qui a vocation à :

- fixer le programme annuel

- arrêter la liste de ses membres participant aux différentes instances,

- valider le travail réalisé par les différentes instances et les propositions d'adaptation des référentiels de la Métropole.

La réunion plénière d'installation est envisagée pour mai 2015.

Les membres du conseil seront conviés à trois séminaires annuels thématiques avec audition d'acteurs, visites, restitution d'études,… Ces séminaires seront un lieu de partage d'une culture commune avec les membres du conseil. Ils seront également ouverts aux membres des instances communales de concertation sur les projets d'aménagement d'espace public et pourraient à terme être ouverts au grand public.

S'appuyant sur les dispositifs de concertation mis en place par les communes, les membres désignés par le conseil pourront donner leur avis sur des grands projets d'espace public (par exemple la Gare de Nantes) en phase amont, afin de favoriser le croisement des expertises et la co-construction.

Enfin des ateliers de co-construction de la charte d'aménagement de l'espace public seront organisés qui s'appuieront sur l'analyse de l'ensemble des évaluations menées sur les aménagements d'espace public. Suite aux évaluations, des propositions de réécriture d'éléments de la charte d'aménagement seront proposées pour validation en réunion plénière.

M. Roussel : « Ce Conseil des usagers de l'espace public, je vous le rappelle, faisait partie à la fois de nos engagements métropolitains, mais il fait aussi partie du pacte métropolitain, puisque c'est une volonté d'avoir plus de proximité, plus de dialogue avec l'ensemble des citoyens de l'agglomération, mais aussi avec les associations.

Ce Conseil des usagers de l'espace public a pour objectif de mettre autour de la table toutes les parties prenantes de l'aménagement de l'espace public. Ce, notamment en matière de partage des espaces, et évidemment en matière de mobilité et de déplacements. Parce que, nous le savons, c'est parfois là que les confrontations sont les plus fortes.

Je tiens à dire qu'évidemment, au cours des dernières années, nous avons travaillé avec les citoyens, dans les communes, pour aménager des espaces publics. Nous avons aussi travaillé avec des associations qui ont certains objectifs précis. Nous avons également mis en place certains conseils pour, là aussi, traiter de questions particulières. Mais là, il s'agit bien de mettre autour de la table tout le monde, pour avoir un lieu d'échanges, un lieu de partage, un lieu de confrontation, et pour tout simplement faire en sorte que nous puissions répondre au mieux aux attentes et aux besoins des citoyens et des usagers.

Pour cela nous avons un socle : c'est la charte d'aménagement de l'espace public, qui avait été adoptée lors du mandat précédent et qui fixe, selon les espaces, les règles d'aménagement.
Je le dis aussi, l'objectif, c'est d'élargir notre réflexion sur les différentes pratiques, et donc de contribuer à faire évoluer ces pratiques.

Ce conseil sera composé de 3 collèges :
- Un collège d'élus, que j'aurai le plaisir de présider avec Thomas Quéro, avec des élus thématiques qui travaillent sur ces questions d'aménagement d'espaces publics. Nous avons également proposé à un maire de la minorité qu'il puisse siéger pour participer aux travaux, et je crois que cela sera Madame Gessant.

- Un collège de membres associatifs.
- Et puis, il y a aura un troisième collège. Nous avons souhaité que des citoyens puissent participer à ces travaux, pour que nous puissions avoir le retour sur leurs pratiques quotidiennes. Nous proposons ainsi que 15 citoyens participent aux travaux de ce Conseil. Ces personnes seront issues de groupes de citoyens qui avaient participé à certains dispositifs d'évaluation des espaces publics. Il est proposé qu'il y ait 1/3 de nantais et 2/3 d'habitants des autres communes de l'agglomération, dans le but que soit assurée une représentation diverse de notre agglomération.

Des séminaires thématiques seront organisés, lieu de partage et d'échanges sur des questions très précises, parfois de confrontations. Nous proposons que le premier séminaire organisé soit sur le sujet de la "ville apaisée".

Ce Conseil pourra également donner des avis sur des grands projets, en complément des concertations qui seront faites évidement dans les communes. Nous avons pensé que son expertise pourrait être intéressante pour améliorer la qualité des projets et nous proposons que ses premiers avis soient donnés sur l'aménagement du nord de la Gare de Nantes.

Il y aura la mise en place d'ateliers de co-construction, qui regarderont les contributions qui auront pu être faites au sein du Conseil, mais aussi à travers l'expertise qui est rendue dans de nombreuses communes sur les concertations autour des aménagements d'espaces publics. Il fera la synthèse de tout cela, avec la volonté in fine de faire évoluer la charte d'aménagement des espaces publics, et donc finalement d'adapter nos règlements d'aménagement en fonction des besoins des usagers.
Voilà pour ce Conseil des usagers de l'espace public, qui sera installé début mai. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Thomas Quéro. »

M. Quéro : « Madame la Présidente, chers collègues.
Je voudrais insister sur quelques points relatifs à la création de ce nouvel espace de dialogue citoyen.

Ce conseil va couvrir un champ qui reste à défricher, malgré les travaux de co-construction précédents évoqués par Fabrice Roussel. La nouveauté est d'envisager et de co-construire véritablement l'espace public du point de vue des usagers et des usages. Cela constitue une évolution importante.
Cela sera fait en lien avec toutes les structures qui existent, soit des communes, soit des conseils, dont la Commission Intercommunale de l'Accessibilité (CIA).

Je voudrais insister sur les axes de travail forts que nous devons fixer à ce conseil, en lien avec le débat lié à la délibération précédente : si le premier point abordé sera la "ville apaisée", (les déplacements, la mobilité, etc.), il y en aura d'autres, évidemment. Je pense, en particulier, à la question du genre dans l'espace public, directement en lien avec l'égalité femmes-hommes que l'on a abordée précédemment.

C'est un travail qu'il faudra mener très concrètement, et un champ émergeant qui est conduit aujourd'hui par diverses associations : comment pourra-t-on favoriser un égal accès de tous à l'espace public ? Très concrètement, la question des jeux pour adolescents ou adolescentes : quand on installe des jeux qui favorisent plutôt les sports de rue, les skate-parcs, cela peut avoir des conséquences pour les jeunes adolescents et adolescentes. Comment peut-on travailler sur le sentiment de sécurité que peuvent générer les espaces publics ? Nous avons des choses à faire, et il faudra associer un certain nombre d'associations. Si l'espace Simone de Beauvoir est intégré dans la composition de ce conseil, ce n'est pas par hasard. Cela correspond à un choix politique important, dès le début, parce que cette structure a déjà engagé un travail de ce genre, et l'on aura à profiter du travail qui a pu être réalisé.

Je pense que l'enjeu, au-delà du travail avec les élus qui seront amenés à participer à ce conseil selon leurs compétences, sera de mener concrètement des actions pour améliorer la conception des aménagements à l'échelle de la Métropole.

Ce ne sera pas le seul sujet. Nous aurons évidemment à l'esprit la question de la sécurité ou de la tranquillité dans l'espace public. Notamment, comment les aménagements, et la manière de les penser et de les réfléchir, peuvent contribuer à ce que l'on se sente bien ou pas dans les espaces publics ? qu'on s'y sente en sécurité, qu'il n'y ait pas de zones anxiogènes, ou que n'y soient pas favorisés des comportements délictueux ? Cela fait aussi partie des questions qu'il faudra avoir à l'esprit. De même, la place de la végétation et de la nature en ville est à prendre en compte, voire l'adaptation de ces espaces publics aux conséquences du changement climatique.

Effectivement, dans un premier temps, il faudra que l'on travaille sur le partage de notre document de référence, qui est la charte d'aménagement des espaces publics, avant d'élargir le sujet sur la question des usages plus sociétaux.
Cela ne sera pas une mince affaire, puisque l'on passera d'une conception qui est aujourd'hui très technique et urbanistique – qui est importante, mais pas suffisante – à quelque chose qui est plus partagé et collectif, avec les différents usagers.

L'enjeu de ce conseil est de passer d'un état de relations bilatérales entre la collectivité et les différents usagers – avec une tendance évidente à défendre son point de vue – à une situation où l'on partagera véritablement les objectifs de construction, avec les différentes contradictions portées par les uns et les autres, et de dépasser ainsi le seul point de vue de la collectivité. L'enjeu sera aussi d'apprendre aux usagers à gérer ces contradictions. Donc il s'agit de créer un espace de dialogue entre les usagers, et pas seulement entre la collectivité et les usagers.

Mettre l'usager au cœur des politiques publiques, co-construire l'élaboration de ces politiques sont les objectifs de ce conseil, qui se réunira dès le mois de mai prochain. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Cécile Bir. »

M^me^ Bir : « Madame la Présidente, chers collègues.
La mise en place de cette instance de concertation est une avancée qui reconnaît aux citoyens leur expertise d'usage, et leur expertise du vécu. Ils vivent ces espaces publics, ils ont des choses à dire, ils ont des propositions à faire.

Nous ne pouvons figer un urbanisme pour notre Métropole sans l'avoir pleinement partagé. D'autant plus que nos pratiques et nos besoins évoluent. Nos espaces se densifient. Nos modes de déplacement se diversifient et prennent en compte notre objectif commun, celui de la lutte contre le changement climatique. Il est nécessaire d'accompagner ces mutations par le dialogue et l'appropriation des enjeux qui sous-tendent à ces changements.

Dans quelques mois, nous accueillerons Vélo-City et la pratique du vélo prend de l'ampleur dans notre ville. Cela peut générer, nous le savons, quelques conflits d'usage, qu'il est important de mieux appréhender. Nous ne pouvons figer un urbanisme pour notre Métropole sans avoir pleinement partagé avec les habitants ce que nous attendons.

Et pour compléter l'intervention de Thomas Quéro, nous voulons souligner des marqueurs auxquels nous sommes particulièrement attachés :
- D'abord la nécessité d'intégrer les besoins de mobilité de toutes et de tous : enfants, personnes handicapées, cyclistes, skateurs, pour un partage apaisé de l'espace public, et une ville accessible à toutes et à tous.
- L'envie de nature qu'éprouvent les citadins en créant de nouvelles parcelles de jardins familiaux. En diminuant la minéralisation et l'aseptisation des espaces publics, au profit de leur végétalisation. Cela va de pair avec l'adaptation au changement climatique, puisque, vous le savez, la végétalisation de nos espaces permet d'atténuer la hausse des températures en ville et d'absorber des émissions de gaz à effet de serre.
- Le besoin de requalifier certains espaces publics pour répondre à la demande de convivialité : des bancs, des tables de pique-niques, des jeux, des terrains de pétanque. Ce sont de petits aménagements peu coûteux, qui facilitent les rencontres et les échanges au quotidien.
- L'importance de travailler sur les ambiances urbaines par une approche polysensorielle des espaces, pour intégrer la problématique de leur qualité sonore et lumineuse.
- Et pour finir, le développement de la gestion participative de l'espace public, pour une appropriation par tous et pour tous est à encourager. C'est une manière de lutter contre l'isolement, de favoriser la tranquillité, de faire émerger et cohabiter de nouveaux usages.

C'est par exemple avec ces attentions que la démarche d'élaboration de plans Paysages et Patrimoine va être initiée à Nantes à l'échelle de micro-quartiers. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues.
Je me permets d'intervenir sur l'accessibilité des aménagements publics, puisque c'est une des prérogatives de la Métropole et donc également du conseil qui va être créé.

Ce dispositif est important car il s'attache à ce que ces aménagements soient accessibles à tous, en lien avec la structure qu'évoquait tout à l'heure Monsieur Quéro, à savoir la Commission Intercommunale d'Accessibilité, qui va désormais exclure dans son titre le terme de « personnes handicapées ». C'est un dispositif national, et il faut faire attention à ne pas sortir les personnes handicapées de ce dispositif et ne pas suivre le mauvais exemple du gouvernement actuel qui revient sur les dispositions de la loi de 2005 sur le handicap, qui imposait l'accessibilité, notamment de la voirie et des transports.

Cette délibération me donne également l'occasion d'intervenir sur les propos de Monsieur Roussel sur la charte européenne hommes-femmes, concernant la volonté de la Métropole de lutter contre toutes les discriminations.
Vous vous doutez bien que je suis totalement en accord avec ces propos. Pour cette raison, je m'étonne que, lors des dernières élections départementales, concernant les propos qui ont été tenus à mon égard, et dont j'ai pu faire écho dans la presse, l'assemblée et vous-même, Madame la Présidente, n'ayez pas pris position, puisque moi-même je suis un élu du Conseil métropolitain. En tout cas, je ne vous ai pas entendue publiquement sur le sujet. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Je n'ai pas saisi le sens de vos derniers propos. Je ne sais pas à quoi vous faites exactement référence. Par ailleurs, je vous rappelle que la campagne départementale est close, que les électeurs ont tranché, que le suffrage universel a parlé. »

M. Annereau : « Exactement, Madame la Présidente, et c'est bien la raison pour laquelle je ne me suis pas fait écho de cette affaire durant la campagne, pour ne pas entacher le scrutin d'une quelconque polémique. Mais par contre, comme vous l'avez si bien dit, tout à l'heure, dans la délibération précédente, sur l'égalité et sur les discriminations, il est temps de passer des paroles aux actes. Donc acte.

Des propos ont été tenus. Je m'en suis fait écho par voie de presse. J'ai pu en parler à différents interlocuteurs, dont Monsieur Ayrault. Je ne sais pas si cela vous a été rapporté. Pour vous donner plus de précisions, des paroles signalaient, sur Saint-Herblain, que Monsieur Annereau *"simulait son handicap afin d'apitoyer les électeurs"*, etc. Je n'en ai pas parlé pendant la campagne, justement pour ne pas entacher le scrutin.

La campagne est close. Les électeurs ont parlé. Je ne reviens pas là-dessus. Mais lorsque des propos sont tenus de cette manière, le positionnement des responsables politiques doit être clair et net. Peu importe le parti politique en l'occurrence. Je suis membre de cette assemblée, et à ce titre, j'attendais un positionnement clair de cette assemblée. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je tiens à rassurer Monsieur Annereau. Nous sommes tous convaincus qu'effectivement son handicap est un handicap. D'ailleurs à Saint-Herblain, nous avons fait tout ce que nous pouvions pour qu'il puisse remplir sa mission d'élu municipal. Ce, en réalisant les aménagements nécessaires, pour que les documents lui soient accessibles, pour que l'ensemble des lieux soient accessibles, et il sait très bien que si nous avons encore des endroits où il faut progresser, ma porte lui est ouverte. Je crois d'ailleurs que nous avons rendez-vous d'ici peu.

Je voulais juste lui dire que je trouve effectivement particulièrement indignes ce genre d'attaques, et je les trouve tellement indignes que le seul qui les ait tenues devant moi est un ancien élu UMP de Saint-Herblain. Je pense qu'il comprendra très bien de qui je veux parler. C'est le seul, à ma connaissance, qui ait évoqué, ou qui ait avancé cet élément-là. Donc, je tiens à le dire. Et pour ma part, je pense que ni mes amis politiques ni moi-même n'avons tenu ce genre de propos, parce que nous avons d'autres arguments. »

M^me^ la Présidente : « Sandra Impériale. »

M^me^ Impériale : « Ce que voulait dire Matthieu Annereau, c'était juste qu'il estimait que vous faîtes écho par voie de presse de nombreux sujets. Vous parlez beaucoup de solidarité. Mais en l'occurrence, il est clair que, lors d'opérations de porte à porte, il n'y a pas eu que l'élu UMP qui aurait eu ce genre de propos. On parle de solidarité dans les discours, mais dans les actes, il faut aussi en parler : d'égalité et de solidarité.

Et là, en l'occurrence, Matthieu Annereau a eu la décence de ne pas en parler pendant la campagne des départementales mais il l'a fait a posteriori.
Et il faut aussi savoir que nous débattons entre nous, entre élus. Mais une personne *lambda* quand elle entend dire – que cela soit à droite ou à gauche – que Matthieu Annereau serait un simulateur, peut être choquée, profondément choquée.

Et ce qu'aurait aimé Matthieu Annereau, c'est que vous, Madame la Présidente, vous puissiez avoir un mot clair et net sur ce sujet, pour condamner fermement ce genre d'attitudes, et ne pas forcément, comme l'a fait Monsieur Affilé, vice-président, affubler l'UMP de ce mot, alors que, apparemment, en porte à porte, ce ne serait pas seulement un ancien élu UMP qui aurait parlé de cette "simulation". »

M^me^ la Présidente : « Écoutez, je vous propose que nous soyons très clairs sur ce sujet. Ne créons pas de faux débat. Mon rôle n'est pas de commenter chaque chose qui aurait été, pour reprendre vos mots, apparemment dite "en porte à porte".

Vous vous doutez bien que, sur un sujet de cette nature, ma position est très claire. Transmettez-moi n'importe quel écrit, n'importe quel oral, qui me permette de dire que ces événements ont eu lieu et évidemment je les condamnerai avec la plus grande clarté, avec la plus grande fermeté. Car je n'étais pas tous les jours en porte à porte à Saint-Herblain. J'ai soutenu certains candidats, certes, mais j'avais un peu de travail à faire à Nantes.

Je crois qu'il n'y a aucun faux débat à avoir entre nous sur ce sujet. Bertrand Affilé vient lui-même de dire, puisque il a été témoin lui-même de propos de ce type, quelle était sa position. Et je puis vous assurer, Monsieur Annereau, que je n'ai pas entendu ces éléments en direct, puisque je n'étais pas présente dans vos opérations de campagne. S'ils ont été effectués, s'ils ont été déclarés, vous avez évidemment mon soutien le plus total, le plus entier, sans la moindre espèce d'ambigüité. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1. Approuve la mise en place d'un conseil des usagers de l'espace public et sa composition,

2. Autorise la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Mme Rolland présente le dossier suivant :

Direction du Développement Economique et de l'Attractivité Internationale

05 – MISE EN PLACE DU CONSEIL METROPOLITAIN DES ACTEURS ECONOMIQUES

EXPOSE

L'emploi et le développement économique sont au cœur des priorités de notre métropole.

La diversité du tissu économique, un socle industriel fort, une dynamique de création d'entreprises soutenue et l'existence de filières d'excellence reconnues sont les principaux atouts du territoire en matière de développement économique.
Le territoire métropolitain est aussi reconnu pour sa capacité de coproduction et les liens étroits entre le milieu économique et la métropole.

Ces atouts doivent être confortés et renforcés pour nous adapter collectivement aux mutations en cours et préparer l'avenir.

L'ambition de la métropole est de fédérer les énergies afin de renforcer la dynamique économique pour en stimuler l'innovation, la collaboration et le dialogue entre les entreprises. Jusqu'ici, la qualité des coopérations entre institutions et acteurs économiques a permis de porter de nombreux projets.

C'est dans cet esprit que s'inscrit la gouvernance économique renouvelée conformément au Pacte Métropolitain.

L'objectif est de partager le projet de territoire, de mieux répondre aux ambitions de développement, de conforter des projets stratégiques et de renforcer notre dynamique et notre capacité d'innovation collective.

Les principes directeurs de cette gouvernance doivent donc reposer sur quatre axes stratégiques :

- Efficacité au service de la politique économique de Nantes Métropole,
- Simplification, accessibilité et lisibilité de la politique économique de la Métropole,
- Prospective au service du développement économique et de l'emploi,
- Innovation et transversalité.

Cette gouvernance économique renouvelée doit être envisagée comme une démarche souple et innovante dans le cadre de la nouvelle ambition métropolitaine.

L'organisation proposée repose sur le schéma de gouvernance suivant :

- Un Conseil Métropolitain des Acteurs Economiques **:** Il s'agit d'un conseil piloté par Nantes Métropole. Cette instance stratégique se veut une instance de partage, de réflexion, et d'aide à la décision.

Sa mise en place répond à quatre objectifs :

- Renforcer les liens entre l'institution et le monde économique et contribuer à créer une relation de confiance entre les participants,
- Partager une vision commune des dynamiques et enjeux du territoire (forces / faiblesses / leviers d'actions),
- Construire un espace de travail collectif alliant réflexion prospective et actions concrètes à court, moyen et long terme,
- Préparer la Conférence Economique annuelle.

Il est composé de :

- La Présidente de Nantes Métropole,
- Le Président de la CCI,
- Le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat,
- Le Président de la Chambre d'agriculture,
- Le Président de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Des réseaux économiques constitués comme les réseaux d'entrepreneurs, les pôles de compétitivité et cluster des filières stratégiques, des clubs d'entreprises, des associations de commerçants.

Leurs représentants seront désignés par la Présidente de Nantes Métropole.

Un groupe de suivi politique composé des élus en charge des thématiques du développement économique et de l'emploi et d'un maire de la minorité y sera associé.

- Des ateliers thématiques : il s'agit d'espaces de travail dédiés avec des thématiques choisies par le Conseil Métropolitain des Acteurs Economiques. Chaque atelier pourra être co-animé par un acteur économique et la composition des ateliers pourra être élargie à des entreprises et autres acteurs intéressés par la thématique pour favoriser la transversalité.

Parmi les sujets qui pourront être proposés, la recherche d'un équilibre entre des éléments prospectifs (impacts du numérique sur l'économie et le commerce, le PLUM) et des éléments relatifs à la vie quotidienne des entreprises (la sécurité sur les zones d'activité économiques, le projet de plate-forme PME) sera privilégié.

- La Conférence économique : c'est le véritable temps fort, ouvert à tous les acteurs économiques pour valoriser les projets et partager les réflexions issues des cycles de travail avec le monde économique. Cette Conférence économique est ouverte à tous les réseaux et entreprises du territoire métropolitain.

M me la Présidente : « Vous vous souvenez que, lorsque nous avons adopté le pacte métropolitain au mois de décembre, d'ores et déjà cette avancée était annoncée.

Notre préoccupation principale, parce que c'est la préoccupation principale des habitantes et des habitants de ce territoire, c'est bien l'emploi.
Or, pour pouvoir agir de manière concrète, de manière efficace dans le domaine de l'emploi, chacun mesure bien que nous devons multiplier les leviers, multiplier les initiatives, et parmi ces initiatives, il y a notre capacité à travailler avec les acteurs économiques du territoire.

J'y suis très attachée, parce que je considère que nous avons plutôt de la chance – si je me puis me permettre cette expression – d'avoir sur notre territoire, sur notre Métropole, des entrepreneurs engagés, des entrepreneurs qui investissent, des entrepreneurs qui prennent des risques, et des entrepreneurs qui nous ont dit, qui m'ont dit, leur envie de travailler avec nous de manière encore plus étroite.

Lorsque nous avons préparé avec elles, avec eux, ce Conseil des acteurs économiques, nous nous sommes rejoints sur un mot d'ordre très simple : l'efficacité. L'efficacité, pour que ce nouveau conseil ne soit pas un doublon, ne soit pas une instance supplémentaire par rapport à d'autres structures qui pourraient déjà exister. Pour pouvoir également faire rimer la co-production avec le pragmatisme sur un certain nombre de sujets importants, pour les acteurs économiques de ce territoire.

Pour être précise, nous avons d'ores et déjà évoqué l'idée qu'il pourrait y avoir systématiquement un sujet de nature prospective, et un sujet très concret de court terme. Nous avons même été plus loin avec les acteurs avec lesquels nous avons construit ce conseil, en déterminant que le premier thème pourrait, par exemple, être le sujet du numérique, ou plus globalement la réflexion sur les effets engendrés chez les acteurs économiques par le mouvement de digitalisation. Certes, cela représente des opportunités, mais en même temps des mises en mouvement nécessaires. Et puis le sujet concret évoqué serait la question de la sécurité dans les zones d'activité, ou plus globalement l'accompagnement de l'environnement des zones d'activité.

Nous avons donc retenu le principe qu'après le vote de la délibération, au moment de l'installation du conseil, d'ores et déjà ces deux chantiers pourraient être lancés.

Un mot sur la composition de ce conseil.
1) Le premier volet sera composé des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire.
2) Le deuxième volet concerne des réseaux économiques constitués. J'en cite quelques-uns, qui nous avaient interpelés d'ailleurs en nous disant qu'ils étaient intéressés par les thématiques de la Métropole car nous travaillons avec les corps constitués par les représentants, notamment des chambres consulaires, et par la participation aux débats et à l'action : c'est le cas du centre des jeunes dirigeants, de la jeune chambre économique, que nous avons eu l'occasion de rencontrer, pour évoquer ces sujets.
3) Le troisième volet de cette composition concerne les représentants des différents pôles de compétitivité et des clusters de nos filières stratégiques sur le territoire. Puisque nous voulons un conseil qui soit un conseil ancré dans la Métropole nantaise. La composition de ce conseil ne serait pas la même dans la Métropole lyonnaise, dans la Métropole lilloise, ou dans la Métropole bordelaise. Nous partons bien de la réalité économique du territoire, des questions d'emploi de notre territoire, et donc de la diversité des acteurs qui le composent.

Un mot sur le rythme et le format des instances. Pour répondre à l'attente des acteurs économiques nous avons souhaité que la composition ne soit pas exponentielle, si je puis dire. En effet, le conseil en tant que tel est une instance de travail, une instance qui a vocation à plancher sur des sujets concrets. C'est donc dans cet espace que le Conseil des acteurs économiques agit.
Et, en même temps, nous avons souhaité pouvoir l'ouvrir en fonction des sujets, en fonction des thèmes, à d'autres acteurs qui pourraient vouloir contribuer avec nous à ce travail. Ce sera le sens des ateliers thématiques que nous proposerons sur divers sujets.

Enfin une conférence économique tiendra lieu de temps fort pour faire la restitution et le partage de l'ensemble de ces activités.

Un mot pour conclure sur la composition des élus qui participeront à ces travaux. Je présiderai ce conseil. Je serai secondée dans cette tâche par Gérard Allard. Seront également associés à ce conseil au titre de leurs délégations, Pascal Bolo, Mahel Coppey, André Sobczak. Et nous avons proposé à un maire de la minorité de pouvoir y siéger. Je crois que c'est Madame Véronique Dubettier-Grenier qui serait membre de cette instance, et Monsieur Alain Vey suppléant. Mahel Coppey. »

M^me^ Coppey : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues.
Vous l'avez rappelé, l'emploi est la préoccupation forte, voire même la première, des habitants de notre Métropole. Et donc, au niveau de notre territoire c'est un enjeu majeur, qui d'ailleurs, dans le contexte actuel, continue à bien tirer son épingle du jeu.

Le Conseil métropolitain des acteurs économiques va permettre d'envisager l'économie dans sa diversité et de manière pragmatique, à différentes échelles sur notre territoire. Nous saluons donc la création de ce conseil.

J'aimerais en profiter pour rappeler l'importance des perspectives qu'offre la transition écologique en matière de développement économique. Elle se fonde sur le développement de modèles d'économie circulaire adaptés, qui valorisent à la fois l'éco-conception, les circuits courts, et la coopération entre les acteurs. Et dans ce conseil, on va pouvoir commencer à créer des « boucles », et faire écho à cette coopération entre les acteurs. Ces dimensions sont déjà fortement présentes dans la réflexion et dans les actions de nos entreprises. Et donc, nous pourrons, là encore, de manière concrète, les faire vivre au sein de ce conseil.

Les écologistes et citoyens proposent de prolonger cette dynamique en incluant aussi les acteurs sociaux, qui sont des témoins de la réalité économique dans les communes de notre Métropole. Nous proposons que les organisations syndicales, patronales, et les salariés du monde paysan puissent intégrer ce conseil. Ne nous privons pas de leurs expertises et de leurs apports. Et d'ailleurs dans certaines villes proches de nous, ils sont déjà associés dans les commissions économiques.

Enfin, permettez-moi d'ajouter un mot sur la formation professionnelle. Car, au sein de ce conseil, je pense qu'il sera aussi nécessaire, peut-être dans les ateliers thématiques, de pouvoir réfléchir et aborder la formation professionnelle et l'économie. En effet, certaines filières de formation sont à développer sur notre territoire, et d'autres même peut-être à créer. Je pense notamment au lien que l'on peut faire entre l'écologie industrielle, et les réels demandes et besoins des entrepreneurs sur le territoire. Il nous faudra donc répondre collectivement avec nos partenaires sur ce sujet.

Il faut ainsi soutenir, encourager, et même enrichir ce Conseil des acteurs du développement économique, car c'est un nouvel espace de dialogue, qui se doit d'être réactif, en fonction de l'actualité, et en adéquation aussi, avec les préoccupations du terrain économique de la Métropole. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Madame Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci, Madame la Présidente.
Un mot d'abord pour dire que, sur la démarche, nous partageons évidement l'objectif d'améliorer la qualité du dialogue entre les instances représentatives comme notre assemblée d'aujourd'hui, et évidemment ceux qui font la richesse économique de notre territoire.

Je formulerai quelques remarques :

- D'abord concernant la demande que le Groupe d'Union du Centre et de la Droite vous a formulée et que vous avez refusée, puisque nous avions souhaité voir deux représentants de notre groupe minoritaire siéger à ce conseil : Nous aimerions que vous nous en précisiez les raisons. En effet, c'est vous qui êtes à l'initiative de ce Conseil des acteurs économiques de la Métropole. De ce fait, vous n'êtes donc contrainte par aucune disposition légale ou aucune autre limitation quelle qu'elle soit. Vous avez cité tout à l'heure les membres élus qui en feront partie. Sur 5 membres, notre minorité, qui représente le tiers de cette assemblée, n'aura qu'un membre qui sera autorisé à siéger. Nous aimerions que vous puissiez nous préciser les raisons pour lesquelles vous limitez notre place dans ce dispositif.

- Second point, concernant les réseaux d'entrepreneurs qui seront invités à prendre part à ce conseil. Vous en citiez plusieurs tout à l'heure, et la délibération les mentionne à titre d'exemple, mais nous n'avons aucune composition définitive. Puisque vous installez ce conseil à la fin du mois, pourriez-vous nous préciser exactement quels sont les clubs d'entrepreneurs qui seront invités à siéger ?

- Dernier point, nous vous faisons part de notre surprise à la lecture de la délibération, puisqu'il est mentionné que les représentants de ces clubs seront désignés par la Présidente de Nantes Métropole. Cela nous semble un peu étonnant que ces réseaux ne puissent pas désigner eux-mêmes en leur sein les personnes qui seront chargées de les représenter. Mais connaissant votre attachement à la co-construction, il s'agit peut-être d'une simple maladresse de langage. Merci beaucoup. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Gérard Allard. »

M. Allard : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues.
Au nom du groupe socialiste, je formulerai quelques mots sur le contexte, avant d'aborder le fond du dossier. Nous sommes tous conscients que la conjoncture économique globale, en France comme en Europe, marque, depuis la grande récession de 2008, un climat atone, sinon morose. Pourtant le premier trimestre de l'année 2015 semble vouloir montrer une légère progression de l'activité, de l'investissement et du pouvoir d'achat des ménages. Le ralentissement des prélèvements fiscaux ainsi qu'un certain nombre de facteurs économiques généraux ont permis une légère reprise de la croissance, qui reste cependant encore très insuffisante. Dans les pays de la Zone Euro, le climat des affaires est revenu, début 2015, à un niveau assez proche de sa moyenne de longue période, ce qui est plutôt encourageant pour la reprise de la croissance de nos économies.

Beaucoup de conditions sont désormais réunies pour que l'investissement des entreprises puisse reprendre. Quatre facteurs semblent se dégager, pour expliquer cette éclaircie : d'abord la montée en charge du CICE, ensuite la mise en œuvre du pacte de responsabilité et de solidarité, la baisse de l'Euro, et puis la baisse des prix des produits pétroliers.

Sur le front de l'emploi, l'éclaircie n'est pas encore satisfaisante, car la légère hausse de l'emploi attendue ne suffit pas à absorber la progression de la population active.
Les chefs d'entreprise restent prudents, et notamment en matière d'investissement. L'initiative prise cette semaine par le gouvernement en matière de soutien à l'investissement doit contribuer à rassurer et poursuivre cette dynamique.
Pour autant, il est fondamental d'installer la confiance des acteurs du monde économique. Ils ont besoin d'être rassurés sur les perspectives de développement de leur activité.
Un des éléments de cette confiance, c'est le dialogue. Dans notre pacte métropolitain, nous avons choisi de mettre en œuvre plusieurs mesures concrètes de développement économique.

Notre société repose sur un équilibre entre la volonté citoyenne, le lien associatif et social, l'action publique, et la dynamique économique. Pour que cet équilibre fonctionne, il faut être capable de créer du lien, et d'installer un réel dialogue.

De même que nous développons dans nos collectivités, le dialogue citoyen et le dialogue social, nous devons faire progresser le dialogue avec le monde économique. Et la mise en place de ce Conseil métropolitain des acteurs économiques est l'un des outils significatifs de ce dialogue nécessaire entre les acteurs économiques locaux et la Métropole.

La mise en place du Conseil métropolitain des acteurs économiques participe de cette démarche. C'est ce qui nous a amenés à inscrire ce projet dans notre Pacte métropolitain au titre d'une forme de gouvernance économique renouvelée.

Lorsque nous avons sollicité, dans nos 24 communes, l'ensemble des citoyens pour participer au débat sur le PLUM, nous nous sommes aperçus, parmi les inscrits ou les volontaires, que nombreux étaient des commerçants, des artisans, des chefs d'entreprise. Cela montre bien la volonté des acteurs économiques d'être au cœur des dispositifs de dialogue. Cela montre bien leurs attentes, et leurs désirs d'implication dans la vie de la cité. Ils ont beaucoup à dire sur leur vision des grands enjeux des territoires, sur les mutations en cours ou à venir, sur celles qu'il faut encore impulser ou provoquer. Ils ont encore beaucoup à dire également sur les questions de proximité, sur les questions concrètes sur les aménagements urbains, sur les espaces publics et leurs utilisations, le paysage urbain, la sécurité.

Avec ce Conseil métropolitain des acteurs économiques, nous aurons désormais un espace de travail et d'échange indispensable pour l'évolution de notre Métropole.
Nous avons déjà sur notre territoire un certain nombre de lieux de gouvernance dans le domaine du développement économique, comme le schéma régional de développement économique, la conférence du CREED, Nantes Tech, le Conseil des acteurs du Voyage à Nantes, ou les lieux d'animation et les clubs de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). Il ne s'agit ni d'être redondant ni d'être concurrent de ces espaces de partage et de décision. Il s'agit d'installer un espace de complémentarité.

Et précisément, afin de s'inscrire dans cette dynamique de complémentarité, nous avons souhaité un mode de fonctionnement souple, simple, et plus efficace. Nous organiserons donc des ateliers thématiques et des conférences qui permettront de valoriser les acteurs locaux, leur travail, leurs projets, leurs réussites. Nous pourrons ainsi partager une vision du territoire et de sa dynamique. Nous renforcerons les liens entre l'institution publique, politique, et le monde économique, en alliant la réflexion prospective et les actions concrètes.

Dans un moment de doute sur notre avenir commun, nous devons être en mesure de créer ensemble un climat de confiance mutuelle et réciproque qui soit favorable à tout le territoire métropolitain. Ce dialogue, cette confiance, ces échanges sont une des conditions de notre réussite. Ils contribuent à l'attractivité du territoire. À Nantes Métropole, les chefs d'entreprise savent qu'ils sont écoutés, entendus, et que nous construisons ensemble le devenir de notre territoire.

En tant que vice-président au développement économique, aux côtés de notre Présidente, je serai évidemment présent et actif dans le fonctionnement de cette instance, afin de garantir aux acteurs économiques un réel lien de proximité. ».

M^me^ la Présidente : « Merci. Mireille Pernot. »

M^me^ Pernot : « Madame la Présidente, chers collègues.
L'emploi est l'une des principales préoccupations des français, et à raison, puisque le chômage touche aujourd'hui plus d'un français sur dix. Dans ce contexte difficile, la relance d'une économie durable créatrice d'emplois également durables doit être une priorité, du plus haut niveau de l'État jusqu'aux plus petites collectivités locales.

La mise en place du Conseil métropolitain des acteurs économiques fait partie des nombreuses mesures que la Métropole prend afin de conforter son dynamisme et l'amplifier.

En effet, en ces temps troubles où le diktat de la dette plonge les peuples européens dans la pauvreté, Nantes Métropole maintient un haut niveau d'investissements pour ne pas ajouter de la crise à la crise. Et que cela plaise ou non à la finance internationale, les commandes publiques font partie intégrante de notre économie. Je tenais à rappeler cela car, durant la récente campagne des élections départementales, nombreux ont été les raccourcis du type : service public = endettement = crise.

Ce nouveau conseil doit permettre le dialogue entre les entreprises et la Métropole. A l'heure où le déclin inéluctable décrété et où le pessimisme sont à la mode, notre capacité à innover et à rassembler toutes les forces du territoire montre notre volonté de lancer des projets qui concourront au mieux vivre et au développement de l'emploi. Mieux encore, elles pourront peut-être démontrer que loin d'être un obstacle, les pouvoirs publics sont un véritable atout pour l'économie.
Nantes Métropole innove et c'est un fait positif pour décider de notre avenir.

Le groupe communiste émet des propositions, quant au fonctionnement et à la composition du Conseil métropolitain des acteurs économiques, tel que présenté dans cette délibération.

Tout d'abord le bassin de vie nantais dépasse très largement les limites de la Métropole. Pour autant, la Métropole n'a pas de légitimité à concentrer les acteurs économiques sur l'ensemble de l'aire d'influence urbaine. Il semble donc logique que le dialogue et la cohérence se renforcent avec la Région, qui est, pour rappel, chef de file en matière de développement économique. Et il semble que cela soit prévu, d'après ce que vient de nous dire Gérard Allard. Cela garantira en effet que les efforts de la Métropole ont une force de déploiement plus grande en s'appuyant sur l'expertise et l'envergure d'autres territoires.

Quant à la composition du conseil, les grands absents sont les salariés. Ils sont pourtant les principaux acteurs économiques. Sans force de travail, aucune économie n'est possible. Il est dommageable de se passer de leurs représentants, et contradictoire avec l'engagement effectif de notre Métropole en faveur de la RSE et du développent durable. N'ayons pas peur du dialogue, car les représentants syndicaux des salariés ne sont pas plus dogmatiques que ceux du patronat. Pour le découvrir, il faudra bien leur donner une place, dans le dialogue nécessaire de tous les acteurs qui font l'économie.

Pour conclure, les élus communistes soutiennent cette proposition, et souhaitent que tous les acteurs concernés y trouvent leur place. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Madame la Présidente, mes chers collègues.
Ce que je note, c'est que finalement il y a un consensus sur le constat, et en particulier sur le fait que depuis 2012, en France, la situation de l'emploi s'est particulièrement détériorée. Et l'on peut s'interroger sur la politique qui est menée par le gouvernement eu égard aux résultats qui sont obtenus jusqu'à maintenant.

Je voudrais simplement souligner que j'ai beaucoup entendu le mot "dialogue". J'ai beaucoup entendu nos collègues dire combien il était important de créer du lien, combien il était important d'installer un véritable dialogue, combien il était important de s'intéresser à ce que peut être la participation des acteurs économiques locaux à la construction de la Métropole, le paysage urbain, toutes les questions qui touchent au développement économique, au travers nos infrastructures, etc. Je l'ai entendu. Vous l'avez largement prononcé. Et nous partageons ce point de vue. Et nous souhaitons participer à ce dialogue.
Or, quand vous mettez quatre élus, au titre de la représentation thématique, pour représenter votre majorité, et que vous nous dites que l'on ne peut pas accepter deux élus de la minorité, où est le mot "dialogue" ? Quel sens donnez-vous véritablement au dialogue ?

Nous sommes ici dans une démocratie participative, puisqu'il s'agit de structures qui vont participer à la réflexion, qui vont contribuer finalement à faire avancer un intérêt qui est le nôtre, contribuer à réfléchir, à trouver des solutions.
Plus nous marquerons notre volonté et notre détermination en la matière, et plus nous avancerons. Je vous le demande, Madame la Présidente, revenez sur cette volonté de nous donner un titulaire et un suppléant seulement.

Sincèrement, quel est l'enjeu ? Nous ne sommes pas dans une situation de décision. Nous ne sommes pas dans une structure qui contribuera finalement à changer la donne. Nous sommes dans une situation de partage de déterminations, pour faire en sorte que tous ensemble, nous avancions, et que tous ensemble nous trouvions des solutions à la préoccupation première de nos concitoyens, qui est de trouver un emploi.

Nous en sommes partisans. Nous voulons y participer. Nous sommes déterminés. Nous avons deux élus parmi nous qui ont exprimé leur intention de contribuer à cette réflexion. Ce, pour aboutir probablement demain à des délibérations, à des actions, communes, que nous partagerons, et sur lesquelles nous serons très heureux de voter à l'unanimité. Vous n'avez rien à craindre de cette participation. Qu'est-ce que cela peut changer pour vous ? Respectez cette volonté du dialogue, telle qu'elle été exprimée par Monsieur Allard. Aussi, ne fermez pas la porte à cette proposition que nous vous avons faite d'avoir deux volontaires pour participer à ce dialogue. Sinon, nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci pour cette intervention. Un mot sur la dernière question. L'enjeu n'est pas la générosité ou l'absence de générosité – pour reprendre vos termes – par rapport à la minorité. L'enjeu est l'efficacité.

Le raisonnement de la composition de ce conseil est simple. Je vous invite à observer que les élus qui siégeront à ce conseil le feront au titre de leurs délégations. Parce que les acteurs économiques nous disent qu'ils veulent pouvoir entrer en relations avec des interlocuteurs avec lesquels ils vont travailler sur des sujets concrets.

Il y a un principe démocratique de fonctionnement d'un exécutif, avec des vice-présidents qui ont des délégations précises. Gérard Allard sera donc dans cette instance au titre du développement économique des territoires. Pascal Bolo y sera au double titre de sa mission sur l'emploi et au titre des questions de finances. André Sobczak y sera au titre de la RSE, des PME et des TPE. Mahel Coppey y sera au titre de l'économie sociale et solidaire. Notre seul prisme est celui de l'efficacité. En effet, j'ai considéré – et je considère toujours – que l'emploi doit être dans notre Métropole un sujet d'intérêt général, parce qu'il y a une attente première des habitants.

Et alors que rien ne nous l'imposait, j'ai souhaité pouvoir élargir la composition de ce conseil à un maire de la minorité. Pour s'assurer en fonction des disponibilités de chacun que vous puissiez systématiquement être représentés. J'ai proposé qu'il puisse y avoir à la fois Madame Dubettier-Grenier, et Monsieur Alain Vey en tant que suppléant, pour assurer cette responsabilité.

Je voudrais vous faire partager une remarque que les acteurs économiques nous ont transmise à de nombreuses reprises. Ce n'est pas un hasard si j'ai commencé mes propos en disant que le sujet, était l'efficacité, et que l'objectif majeur de la composition du conseil, était l'équilibre entre les acteurs économiques, pour qui cette instance est d'abord faite. Ce conseil n'est pas fait pour nous parler entre nous. Ce conseil n'est pas fait pour débattre entre élus de cette assemblée. Ce conseil est à destination des acteurs économiques du territoire. Et donc, notre priorité, ma priorité, est de privilégier le dialogue avec ces acteurs économiques du territoire.

Ensuite, pour répondre précisément aux deux questions de Madame Garnier : il n'y a aucun souci naturellement pour vous communiquer l'ensemble de la composition du conseil.

- J'ai évoqué précédemment les chambres consulaires : les Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre d'Agriculture. La CRESS également.
- Pour le collège économique : le Président du Réseau Entreprendre, la Présidente du Centre des Jeunes Dirigeants, les Présidents de la Jeune Chambre Économique de Nantes, de la Jeune Chambre Économique du Sud Loire, du réseau Croissance Plus.
- Nous avons ensuite les Pôles de compétitivité, avec les différents présidents et présidentes de Néopolia, d'EMC2, de Novabuild, du Pôle Image et Réseaux, d'Atlanpole Biothérapies, et la fondation Zinsou.
- Les réseaux numériques, avec le Président d'Atlantic 2.0, d'ADN Ouest, et la Présidente des Femmes engagées dans le Numérique.
- Sur la santé, la Fondation Santé.
- Sur l'économie sociale et solidaire, le directeur des Ecossolies.
- Nous avons également le Directeur de Club Immobilier Nantes Atlantique, le Président du club Euronantes.
- Et concernant le volet des finances, le Président de Nantes Atlantique Place Financière, et le Président de Nantes Initiatives.
- Enfin, sur le commerce, il s'agit du président de l'association Plein Centre, et le président de l'UNACOD, Monsieur Richard Gouraud.

Voici donc, pour répondre à votre demande, la composition précise du conseil.

Enfin, sur la formulation de la délibération, c'est sur proposition de ces organismes que nous procéderons aux désignations. Il appartiendra ensuite à notre exécutif de pouvoir désigner ce membre sur la base de la proposition émise. C'est une formule extrêmement classique, dans ce type de délibérations.

Un mot pour finir sur la question relative à la place des partenaires sociaux. C'est une question importante. Elle a fait débat dans la mise en place de ce conseil.

Vous savez l'importance que j'attache à la question du dialogue social. C'est certainement par ce dialogue entre organisations patronales et organisations syndicales que l'on trouve des solutions pour avancer. Cela est le cas aussi à l'échelle territoriale, quelques exemples récents l'ont démontré. Il nous a tout simplement semblé que le lieu de ce débat sur le dialogue social, que le lieu de la contribution, c'était le pacte métropolitain pour l'emploi, sur lequel nous sommes en train de travailler. Là aussi, pour être efficace, cohérent, pour avancer et obtenir des résultats, il nous fallait trouver quels espaces étaient les mieux appropriés.

C'est donc dans le cadre du pacte pour l'emploi que nous pourrons nouer ce dialogue, absolument utile, absolument nécessaire. Monsieur Guerriau. »

M. Guerriau : « Vous avez évoqué un point concernant la délibération. Je voudrais donc la lire, telle qu'elle est écrite : *« Leurs représentants seront désignés par la Présidente de Nantes Métropole »*, ce qui vous permet finalement de juger ou pas de l'intérêt qu'il y a de désigner ou non un représentant qui vous convient ou qui ne vous convient pas.

Vous avez cité à l'instant un certain nombre de noms, mais vous n'avez pas cité ceux que vous n'avez pas désignés. »

M^me^ la Présidente : « Je vous le redis de manière encore plus claire. La délibération énumère les instances qui composeront le conseil, selon ce que j'ai présenté. Ensuite, naturellement, il appartient à chaque réseau de dire, en son nom, quelle est la personne qui le représentera. A ce stade, pour aller au plus simple, nous avons mis les Présidents ou les Présidentes des réseaux, parce qu'en règle générale, dans une organisation collective, c'est comme cela que cela fonctionne. Mais je peux vous rassurer, Monsieur Guerriau, que c'est naturellement chacun des réseaux qui désignera ses représentants.

Et je vous le dis, quand même, je suis toujours étonnée de cette difficulté que vous avez, à reconnaître, quand une chose est proposée et qu'elle est utile pour le territoire. Ce sans passer vingt minutes à chercher le millimètre du millimètre de la délibération qui n'a strictement aucune importance quand on sait que le sujet c'est l'emploi. Madame Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Excusez-nous, mais nous ne sommes pas dans le millimètre du millimètre du millimètre. Vous nous faites une litanie de membres de ce conseil. Et nous, nous n'aurons que, très généreusement, un membre qui va représenter les 31 élus de l'opposition, les 47 % de personnes électrices sur l'agglomération qui nous ont accordé leur confiance. Alors, je crois que l'on peut au moins dire que ce n'est pas cher payé.

Et quand vous tirez argument du fait que ce n'est pas une question de gauche ou de droite, mais que c'est sur le fondement de leurs délégations thématiques que siègeront les élus de la majorité, je voudrais quand même dire que c'est un peu facile. En effet, vous avez refusé, d'entrée de jeu, dès l'année dernière, que des membres de la minorité puissent être vice-présidents, comme cela se pratique dans toutes les grandes agglomérations de France, sauf Nantes. Et évidemment, c'est bien par suite de cette décision que vous avez prise que les élus de la minorité n'ont pas de délégations thématiques.

Alors, si on tient argument de vos décisions pour que vous justifiez d'autres décisions qui visent à nous exclure de ces dispositions, eh bien pardonnez-nous de ne pas cautionner le conseil tel qu'il est présenté aujourd'hui. Ce, même si nous avons dit et redit, avec mes collègues, que nous partagions l'objectif d'un dialogue entre les instances politiques et économiques du territoire. »

M^me^ la Présidente : « Madame Garnier, je ne crois pas nécessaire de vous énerver à ce point, franchement. Nous avons eu cette discussion quinze fois. Je veux bien que nous l'ayons encore quatre-vingt-dix fois d'ici 2020.

Je vous rappelle que ce que vous dites est erroné, puisque j'ai fait une proposition de vice-présidence aux membres des maires de la minorité, que j'ai conditionnée, je le dis clairement, au vote du budget, par un souci de clarté, et de cohérence. Vous avez pris vos responsabilités, c'est bien légitime, et vous avez décliné cette proposition. Je veux bien que l'on ait toujours les mêmes échanges, toujours les mêmes arguments et contre arguments. Je ne vous demande pas d'être d'accord avec cette décision. Mais je pense que nous avons maintenant d'autres sujets à débattre. Les périodes de campagne sont terminées. L'installation du conseil est terminée. Je vous propose que nous puissions désormais avancer. Monsieur Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Simplement, pour conclure, parce que je crois que votre position ne va pas changer. En tant que chef d'entreprise, je pense que je peux apporter une certaine expérience.

Par ailleurs, je note simplement, comme tout le monde ici, que nous déléguons au niveau de notre groupe, deux femmes, dans les deux commissions. Nous apporterons donc notre pierre à l'édifice au niveau de la parité. »

M^me^ la Présidente : « J'en suis personnellement ravie. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 66 VOIX POUR ET 31 ABSTENTIONS

1. Approuve la mise en place d'une nouvelle gouvernance renforcée et la constitution du Conseil Métropolitain des Acteurs Economiques

2. Autorise la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre

M. Bolo présente les dossiers suivants **:**

Direction des projets d'équipements

06 - TRANSFERT DU MARCHE D'INTERET NATIONAL DE NANTES SUR REZE – CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

EXPOSE

Par délibération du 27 juin 2014, le conseil communautaire a approuvé le programme, l'enveloppe financière du transfert du MIN de Nantes sur Rezé – Parc Océane – ZAC de la Brosse. Il a également approuvé le lancement d'un concours de maîtrise. Le calendrier de réalisation prévoit une livraison de l'équipement pour mi-juillet 2018.

Un jury, constitué de 3 collèges, élus métropolitains, maîtres d'œuvre et personnalités compétentes a sélectionné les 3 équipes de maîtrise d'œuvre admises à concourir pour la conception et la réalisation de l'équipement et a émis un avis sur les 3 projets présentés. Ainsi, les groupements conduits par :

- ERIK GUIDICE ARCHITECTURE – OTE INGENIERIE – SEFIAL Process Consultants – EXIT PAYSAGISTE – OTELIO
- CHAIX & MOREL ET ASSOCIES – AEL ARCHITECTES – PHYTOLAB – SNC LAVALIN
- GPAA (Gaëlle Péneau Architectes Associés) – Denis HUMBERT – TFPI – BET GARCIA - SCE

ont remis leurs esquisses qui ont été jugées, de manière anonyme, le 6 mars 2015.

Ces projets ont été analysés par le jury sur la base de 3 critères à savoir la qualité architecturale et l'intégration du projet dans le site existant ; la réponse au programme et la fonctionnalité du projet et enfin le respect de l'enveloppe financière et des délais fixés par le programme.

A l'issue de son examen, le jury a formulé un avis motivé sur chaque projet et procédé au classement suivant par ordre décroissant :

- projet de l'équipe Gaëlle Péneau, Architectes Associés – mandataire (26 voix)
- projet de l'équipe ERIK GUIDICE ARTCHITECTURE – mandataire (23 voix)
- projet de l'équipe CHAIX & MOREL ET ASSOCIES – mandataire (11 voix)

Il apparaît, au vu des travaux du jury, que les deux premiers projets ont été analysés de manière positive et présentent des qualités intrinsèques relativement proches au regard des enjeux de ce projet sans pour autant que l'un d'eux se détache nettement. Il apparaît également que certaines précisions seraient utiles à leur bonne compréhension et complète appréciation.

Conformément à l'article 74 du Code des Marchés publics, l'avis du jury ainsi que l'analyse des offres financières ont été pris en compte pour désigner lauréats du concours les projets présentés par les groupements Gaëlle PENEAU Architectes Associés et Erik GUIDICE Architecture. En application de l'article 35-II-7 du même code, les négociations ont été entamées avec chacune des équipes de maîtrise d'œuvre.
Ces négociations ont permis d'affiner la réponse architecturale, technique et financière des deux projets au programme. Des précisions ont été ainsi obtenues tant sur l'intégration de chaque projet au site que concernant les fonctionnalités qu'ils apportaient. De la même manière, le respect de l'enveloppe financière a été précisé.

Il résulte de cette démarche, c'est-à-dire de l'avis motivé du jury complété des éléments et précisions obtenus en négociation que l'équipe dont le mandataire est le cabinet Erik GUIDICE Architecture est proposée comme attributaire du marché de maîtrise d'œuvre.

Il apparaît en effet que ce projet apporte la réponse la plus complète et satisfaisante aux fonctionnalités attendues sur le site et notamment grâce à une étude approfondie et un traitement adéquat de l'interaction du MIN avec les espaces environnants. L'accès au site et l'organisation de son entrée sont également pertinents ne provoquant qu'un faible impact sur la route de Pont Saint Martin située à proximité.

Les réponses apportées aux fonctionnalités du site sont pertinentes notamment sur la circulation interne des poids lourds, leur stationnement et l'organisation des circulations des véhicules du personnel et des piétons au sein du site. L'organisation des locaux répond également aux attentes des professionnels notamment par une fermeture modulable du carreau, la surface intérieure et la possibilité de fermer les carreaux locataires.

Cette négociation a démontré également pour cette équipe, outre la très bonne compréhension des attentes et du fonctionnement d'un MIN, une qualité d'écoute et une ouverture au dialogue.

Il apparaît, enfin, que cette équipe a remis l'offre financière la plus performante. Ainsi et après négociation, le forfait global de rémunération sur les seuls travaux clos et couvert comprenant une tranche ferme et ses 4 tranches conditionnelles, (compris indemnités de concours) est fixé à 4 260 300,00 € HT.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP 007, libellée Zone d'activités économiques, opération n°2014-3774, libellée « Transfert du MIN ».

M. Bolo : « Madame la Présidente, chers collègues.
Il s'agit du dossier du transfert du marché d'intérêt national de Nantes vers Rezé, et du concours de maîtrise d'œuvre. Il nous appartient en tant que pouvoir adjudicateur d'attribuer ce marché de maîtrise d'œuvre.

Je vais vous rappeler la procédure qui a été suivie. Comme il y a eu des échos extérieurs, il ne faudrait pas qu'il y ait d'ambiguïtés sur tout le déroulement de ladite procédure. Le calendrier de réalisation prévoit une livraison de l'équipement pour mi-juillet 2018, cet échéancier devant être tenu avec une rigueur particulière, compte tenu de l'enjeu de l'installation du futur CHU sur l'Île de Nantes.

Le jury a formulé un avis motivé sur les projets présentés et procédé au classement qui a donné lieu à la désignation de deux lauréats. Lauréat ne veut pas dire attributaire. Ces deux lauréats sont le projet de l'équipe Gaëlle Péneau, Architectes Associés et le projet de l'équipe Erik Guidice Architecture.

En application de l'article 35-II-7 du Code des Marchés Publics, des négociations ont été entamées avec chacune des équipes de maîtrise d'œuvre. Ces négociations ont été, de manière tout à fait normales et tout à fait légales, conduites par le pouvoir adjudicateur, c'est-à-dire par Nantes Métropole, sans que les lauréats aient connaissance, ni l'un ni l'autre, du fait qu'ils n'étaient plus seuls à concourir à cette phase. En effet, il est relativement courant qu'au terme du débat du jury un seul lauréat soit désigné, que ce lauréat discute seul avec le pouvoir adjudicateur, et que lauréat et attributaire finissent par se confondre. Il se trouve que, dans cette situation, tout à fait légale, tout à fait normale, il y a eu deux lauréats, au terme de l'examen par le jury, et que, pour qu'il n'y ait aucune rupture de concurrence, – comme c'est le cas dans tous les types de marchés, quand il y a des négociations – aucun n'a eu connaissance du projet de l'autre, et n'a su qu'il n'était pas seul en lice. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Christian Couturier. »

M. Couturier : « Madame la Présidente, chers collègues.
Le transfert du marché d'intérêt national est une étape très importante pour notre projet d'une Métropole toujours plus volontaire, attractive et solidaire.

Transférer le MIN est pour nous un acte fort, car il ne s'agit pas d'une simple opération de transfert, mais bien de créer un nouveau pôle agroalimentaire, et de propulser ainsi toute une filière.

Nantes, vous le savez, c'est le deuxième MIN de France. Il représente 1 000 emplois. Et demain, son installation dans des locaux modernes et adaptés sera un élan supplémentaire pour le développement économique du Sud de notre agglomération. En tant que maire d'une commune du Sud Loire, je ne peux que m'en réjouir. Et l'on se souvient des polémiques au sujet de l'attribution du Zénith à Saint-Herblain, à une époque, qui entraînaient des débats animés, pour savoir si on allait développer le Nord Loire ou le Sud Loire. Là, on voit bien que le Sud Loire maintenant prend la relève avec l'arrivée du MIN.

Ce transfert permettra par ailleurs de libérer du foncier sur l'Île de Nantes, pour que l'Île de Nantes poursuive sa transformation, à l'heure où le cœur de la Métropole ne se limite plus au centre historique, mais englobe désormais une partie de l'Île de Nantes.

Ce transfert soutiendra aussi nos pôles agroalimentaire et agro-bio. Et nous savons que ces deux secteurs économiques sont une source de croissance importante pour notre agglomération, et aussi pour notre département. Nantes est le premier pôle agroalimentaire de France, et notre MIN le second plus important, après celui de Rungis. Nos terroirs, nos entreprises, nos infrastructures de transports, comme nos centres de recherches universitaires associés, sont un gage d'attractivité pour notre cité. Ils constituent une source de développement pour l'ensemble des territoires qui nous entourent. Ils sont une source importante d'emplois. Nous devons soutenir leur activité et le transfert du MIN est bien une des réponses que nous souhaitons leur apporter.

De nombreux leaders internationaux de la production agroalimentaire sont installés sur le territoire : biscuiteries, plats cuisinés, sucre, secteur laitier, fruits et légumes, viande, poisson, y compris l'alimentation animale. Et aux cotés de ces acteurs majeurs, notre territoire possède un tissu riche de PME locales aux activités diversifiées. Au total, la Métropole regroupe plus de 350 établissements et plus de 4 000 emplois salariés dans la filière. Et je n'oublie pas toutes ces entreprises, ces industries agroalimentaires installées dans l'ensemble du département, qui, au-delà de leur fonction économique, donnent du sens aux paysages, créent du lien social, et permettent ainsi de lutter mieux qu'ailleurs contre les conséquences de la crise économique.

Nul doute que le transfert du MIN leur permettra de se développer encore davantage.
Et d'ailleurs, en plus des 1 000 emplois du MIN, nous prévoyons, à terme, 1 000 nouveaux emplois sur le pôle agroalimentaire.
Car le MIN n'est pas seulement une infrastructure majeure de notre agglomération, il est un outil au service de l'ensemble des territoires environnants, en appui des activités rurales.
C'est bien la preuve qu'ici, à Nantes Métropole, en Loire-Atlantique, et plus généralement dans l'Ouest, on n'oppose pas les villes et les campagnes. Au contraire, on les envisage de manière complémentaire, au service de l'emploi, de la croissance, et du développement de nos territoires.

Les électeurs de Loire-Atlantique l'ont d'ailleurs bien compris, en reconduisant une majorité de gauche lors des dernières élections départementales. Ils ont salué ce dialogue des territoires que nous promouvons ici, au quotidien. Dialogue que nous promouvons aussi dans le cadre du pôle métropolitain, lors de la révision du SCOT.
Le transfert du MIN est aussi une réponse aux défis économiques et sociaux de notre Métropole et de notre département.

Mes chers collègues, aujourd'hui, ce projet devient plus concret encore, avec l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. Et l'équipe retenue a déjà démontré ailleurs toute sa capacité à mener un projet selon les attentes et les besoins des utilisateurs. Et nous avons toute confiance en sa capacité d'écoute et son ouverture au dialogue.

C'était d'ailleurs là l'essentiel de ce projet : faire en sorte que les entreprises qui partagent et utilisent cet espace au quotidien puissent être étroitement associées à la construction du nouveau MIN.

Cette délibération marque donc un tournant dans l'aménagement du Sud de notre Métropole. C'est pourquoi, en tant que maire des Sorinières, en tant qu'élu du groupe socialiste, radical, républicain et démocrate, j'appelle l'ensemble des élus à se prononcer en sa faveur. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Mme Le Ster. »

M^me^ Le Ster : « Madame la Présidente, chers collègues.
Nous sommes étonnés de voir régulièrement dans les journaux locaux différents articles annonçant les résultats de délibérations qui n'ont pas encore été votées. Le mouvement s'accélère, puisque c'est maintenant au minimum 48 heures avant le Conseil métropolitain que nous faisons ce constat.

Quel est votre objectif par ces grandes déclarations avant le vote des élus ? Influencer leur vote ? Empêcher le débat démocratique ? On peut constater la même chose avec la question des tarifs, pour la TAN, que nous aborderons un peu plus tard dans ce Conseil. C'est une application au 1er juillet, nous pouvons donc attendre quelques heures pour en informer les citoyens. Il n'y a aucune urgence.

Si vous ne respectez pas les règles de la démocratie, je vous le demande : à quoi bon participer au Conseil métropolitain ? Et que vont penser les habitants ? À quoi bon aller voter ? Les élus doivent être exemplaires. Leur rôle n'est pas de donner des leçons de morale sur le vote démocratique, ou de fustiger l'abstention des citoyens. Leur rôle, notre rôle, est d'être exemplaire, afin de renouer la confiance avec les citoyens et les jeunes.

C'est pourquoi je vous demande officiellement, au nom de l'ensemble des élus de la minorité, et au nom de l'ensemble des défenseurs de la démocratie, de respecter le dialogue démocratique et le vote des élus. Nous espérons que ces pratiques prendront fin dès le prochain Conseil métropolitain. Merci de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Seillier »

M. Seillier : « Madame la Présidente, chers collègues.
D'expérience, et dans ma famille politique, seuls les pessimistes survivent. Je suis pessimiste, parce que cette délibération me pose un sérieux problème. Et, Monsieur Bolo, votre insistance ne fait qu'accroître mon inquiétude. Pourquoi ? Parce que j'ai siégé au jury de sélection du concours de maîtrise d'œuvre. Et j'ai assisté à la sélection d'un cabinet d'architectes qui a obtenu le plus de voix dans ce choix. Vos services, après rencontre des lauréats arrivés en tête – ce qui fait partie d'ailleurs de la procédure – ont conclu à l'inversion du choix du jury de concours.

Aujourd'hui, et compte tenu de ce caractère exceptionnel d'inversion de choix, mais surtout des fuites qui ont été publiées dans la presse et qu'a dénoncées ma collègue précédemment, il existe un véritable risque quant à la validité de cette délibération. Mais surtout, en cas de recours en annulation de la procédure de sélection des candidats, il y a un risque d'accroissement des délais de mise en œuvre de la procédure de sélection des entreprises, et au final, du transfert du MIN.

Ceci ne sera pas non plus sans conséquence en chaîne pour les dossiers adjacents à ce transfert. Je rappelle que les enjeux – et vous l'avez signalé aussi, Monsieur Bolo – sont énormes. Et je vous recommande de bien peser le choix de cette délibération qui va être fait ici. Afin de sécuriser ce choix, qui se fonde sur des critères objectifs qui m'ont été présentés par vos services, Madame la Présidente, qui m'ont été présentés individuellement, et qui ont été aussi présentés individuellement à chacun des membres du jury de sélection, sans que nous ayons participé aux entretiens, je pense qu'il eût fallu convoquer à nouveau le jury afin qu'il puisse débattre, valider ou non ces arguments, et qu'un nouveau vote soit effectué.
J'en appelle à votre vigilance, et j'en appelle à la révision de cette délibération aujourd'hui. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Quéraud. »

M. Quéraud : « Madame la Présidente, chers collègues.
Mon intervention est valable quelle que soit le cabinet retenu. Je vais la prononcer, même si vous décidiez de refaire un jury.

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre marque une nouvelle étape pour le futur MIN dans la ZAC de la Brosse, à Rezé. Cette implantation est une opportunité pour le Sud Loire. Elle devrait contribuer, comme l'ont dit déjà, avant moi, d'autres collègues, à un meilleur équilibre en matière d'activités économiques, entre le Nord et le Sud de la Métropole.

Pour les élus écologistes et citoyens, la conception de ce nouveau MIN devrait intégrer les éléments d'une ville durable. Le futur MIN, ce ne sera pas moins de 100 000 m^2 de bâti sur un terrain de 20 hectares. Ces hectares sont essentiellement naturels aujourd'hui. Sans compter les espaces de circulation.

C'est une opportunité pour concevoir un ensemble économique d'envergure avec la même approche que celle des éco-quartiers d'habitation. Il faut penser l'efficacité énergétique des bâtiments, limitant l'émission des gaz à effet de serre. Il faut penser une production d'énergies renouvelables in situ, penser le recours à des principes constructifs vertueux, et pourquoi pas, intégrant des matériaux bio-sourcés, penser la récupération des eaux pluviales, ou encore la valorisation sur place d'une part des déchets.
Mais surtout, l'économie de surface artificialisée doit être au cœur de nos attentions.
La mutualisation de certains services ou équipements entre les entreprises, y compris les espaces non bâtis, peut aider à cette économie.

Anticipons le futur Plan Local d'Urbanisme Métropolitain en réalisant dès à présent l'économie des surfaces naturelles et en faisant de ce nouveau MIN un projet exemplaire pour notre collectivité.
Nous souhaitons que les élus participant au groupe de travail sur le transfert parviennent à convaincre, et les entreprises concernées par le déménagement, et l'architecte, pour pousser la conception le plus possible dans ces directions.
Nul doute qu'ils y arriveront avec la qualité d'écoute du maître d'œuvre mentionné tout à l'heure par Pascal Bolo. Merci pour votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, Monsieur Bolo, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection au Conseil départemental.
Monsieur le Conseiller départemental, Monsieur le Maire adjoint de la Ville de Nantes, Monsieur le vice-président de Nantes Métropole… »

M^me^ la Présidente : « Monsieur le Sénateur-Maire, si vous vouliez bien en venir à votre question. »

M. Guerriau : « Moi, j'assume, ne vous inquiétez pas. Il n'y a pas de problème. Je n'ai pas voté la loi sur le cumul de mandats, donc ce n'est pas un problème.
Monsieur Bolo, nous nous connaissons depuis de nombreuses années, et depuis les nombreuses fois où je vous vois intervenir, je constate que c'est la première fois que vous utilisez ce mot, "normal", aussi souvent dans une intervention. Est-ce déjà normal que vous le fassiez aussi souvent dans cette intervention de ce jour ?
Cela m'évoque d'ailleurs une élection, que je rappelle au passage, où nous avions eu une candidature pour un Président normal…
Tout le monde l'a entendu, tout le monde a compris. Alors, je me suis interrogé. Je me suis dit : Pourquoi cette insistance à vouloir faire croire que tout ce qui vient de se passer est "normal" ? »

M. Bolo : « et le MIN dans tout ça ? »

M. Guerriau : « Je vais prendre trois points.

1) Le premier – et cela a été exprimé par Michèle Le Ster – consiste à s'interroger sur le fait qu'une décision, qui n'a pas été prise dans l'instance qui, réglementairement, doit la prendre, soit néanmoins déjà annoncée médiatiquement. Et donc, première question : Est-ce là "normal" ?

2) Deuxième chose : Cette délibération, finalement, ne suit pas l'avis qui a été motivé par le jury, qui s'est exprimé, le 6 mars 2015, à partir d'esquisses qui ont été jugées de manière anonyme. Vous avez rappelé cela. Est-ce "normal" ? Vous dites que réglementairement, c'est possible, vous avez raison. Mais est-ce "normal" ?

Je suis maire d'une commune depuis vingt ans. Jamais il ne s'est produit la situation où nous n'avons pas suivi le choix anonyme fait par le jury de concours. Cela ne s'est jamais produit. Et je pense que je ne dois pas être le seul dans cette situation. Alors, est-ce que la normalité que vous avancez n'est pas que la vôtre ? Parce que je ne vois pas en quoi c'est normal.

En plus vous avez utilisé un autre mot qui me paraît assez contradictoire. Vous avez utilisé les mots "normal" et "habituel". Vous avez dit que c'était normal et habituel. Vous avez vu dans les instances de la Communauté urbaine d'autres situations de jury de concours où l'on ait été dans cette situation ? Est-ce que cela a été habituellement fait ? Est-ce qu'on est, là encore, dans une sorte de normalité qui est la vôtre, et qui vous arrange ?

3) Troisième point. Quand on prend cette délibération, elle fait état de négociations qui justifieraient un changement dans le choix du maître d'œuvre. Ainsi, celui qui fut premier devient deuxième. Et vous justifiez par des éléments qui ne permettent absolument pas d'y voir clair, car il n'y a aucun élément comparatif. Vous dites globalement : voilà celui que nous avons choisi, parce que, après négociation, c'est celui que l'on va prendre, et pour telles raisons. Très bien, je veux bien l'admettre, mais qu'a t'il proposé, l'autre ? Celui que vous avez écarté ? L'équipe de Gaëlle Pénaud Architectes Associés, de notre région, de notre département. Pourquoi les avez-vous écartés, alors qu'ils étaient anonymement retenus dans un premier temps ? Quelle était cette négociation de laquelle nous sommes totalement mis à l'écart ?

Encore une fois, comment voulez-vous que l'on puisse, à partir d'une telle démarche, soutenir cette délibération ? Voilà trois bonnes raisons qui ne paraissent pas normales et en aucune manière habituelles, qui nous amèneront à voter contre cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Madame Le Ster, je partage totalement le regret que vous formulez sur cette délibération : que le fait, que je qualifierais de "fuite", ait eu lieu dans la presse, laissant entendre qu'une décision a été prise, alors que seule la délibération du Conseil métropolitain vaut décision.

Et je peux vous assurer qu'en l'occurrence, il n'y a eu aucune volonté de Nantes Métropole, et aucune action de Nantes Métropole, visant à transmettre à quelque journaliste que ce soit les éléments du dossier et de la décision qui vous est proposée aujourd'hui.

Je veux que cela soit clair, parce qu'il y a des situations qui sont différentes. Il y a eu effectivement, comme il y a avant chaque Conseil métropolitain, un dialogue préparatoire avec la presse. Cela existe. C'est notable, voilà. En revanche, sur cette délibération du choix de la maîtrise d'œuvre pour le transfert du MIN, il n'y a eu aucune communication de ce type, et nous regrettons profondément que des personnes informées du déroulement du dossier aient jugé utile de l'étendre à qui que ce soit d'autre que le Conseil métropolitain. Je ne sais pas qui, je ne sais pas comment. Les journalistes font leur travail. Mais en tout cas, il est clair qu'il y a eu là des fuites qui n'auraient pas dû se produire.
Et ce sont ces fuites qui ont entraîné des réactions publiques, à la fois du cabinet qui n'est pas proposé comme attributaire, et de membres du jury. Et c'est pour cela que, par précaution oratoire, j'ai présenté de cette manière cette délibération.

Ensuite, il faut être précis, parce que toutes ces procédures sont régies par le Code des marchés publics. Je vous affirme donc très tranquillement que le Code des marchés publics a été parfaitement respecté. Monsieur Seillier, de fait, nous en donne acte. De même, l'avis du jury, et le rôle du jury, ont été intégralement respectés. Et je répète que le jury n'a pas proposé un attributaire. Le jury a désigné deux lauréats. Il aurait pu n'en désigner qu'un seul. Mais le jury a choisi souverainement de désigner deux lauréats, déclenchant ainsi en l'absence de questions complémentaires – que le jury pouvait poser d'ailleurs – l'achèvement, en quelque sorte, de son rôle, de sa tâche. Et, compte tenu de la décision souveraine de désigner les deux lauréats, des négociations ont été entamées, selon la forme évoquée tout à l'heure avec les deux cabinets lauréats, pour que l'un des deux vous soit proposé comme attributaire. Et dans ces négociations qui ont été menées dans la stricte confidentialité, exigée par le Code des Marchés publics, ont été étudiées les interactions entre le MIN et le village de la Brosse. Les propositions du projet qu'on appelait "rouge" avant que l'anonymat ne soit levé, ont été jugées meilleures.

L'entrée du MIN et les interactions avec la RD 65, que je mentionnais tout à l'heure, ont été examinées comme un élément important. Le projet « rouge » offrait des garanties plus importantes, alors que le projet qui était « jaune » avant que l'on ne sache que c'était l'équipe Gaëlle Pénaud Architectes Associés faisait arriver l'ensemble de la circulation par la RD 65, ce qui posait potentiellement des difficultés de circulation. Les flux de circulation sur le MIN et les fonctionnalités ont été jugés, après débat, meilleurs et nettement meilleurs dans le projet du groupement Guidice. La qualité de l'équipe de maîtrise d'œuvre est apparue meilleure du côté de Guidice Architecture. En ce qui concerne le coût du projet et de maîtrise d'œuvre, l'équipe Erik Guidice Architecture avait une fixation de prix de maîtrise d'œuvre inférieure d'environ 1 million d'euros à celle de l'autre lauréat désigné par le jury.

Et c'est au terme de cette analyse précise, et de ces négociations conduites dans le strict respect du Code des marchés publics qu'il vous est proposé, après avis du jury qui avait désigné deux lauréats, de désigner un attributaire. Effectivement, au terme de la phase de négociation, cet attributaire se trouve être le groupement qui avait été désigné comme lauréat avec 23 voix par le jury, quand l'autre projet avait été désigné lauréat avec 26 voix par le jury.

Mais, encore une fois, j'ai essayé d'être le plus précis possible sur le déroulement de la procédure. Aujourd'hui que l'anonymat est levé, puisque nous sommes à la phase d'attribution, il ne serait absolument pas question de réunir à nouveau le jury. En effet, le principe du jury c'est qu'il travaille sur des bases anonymes. Cela veut dire, alors que nous sommes devant une procédure qui est parfaitement régulière, que nous mettrions en grave danger notre procédure, en convoquant à nouveau le jury, qui a, je le répète, achevé son travail en désignant deux lauréats. Or, conformément au Code des marchés publics, la phase de négociation a été menée ensuite sans le jury, par le pouvoir adjudicateur, c'est-à-dire par les services de Nantes Métropole.

Tout cela est peut-être inhabituel, au sens que le jury a désigné deux lauréats, mais c'est la réalité à laquelle nos services ont été confrontés.
Il y a eu deux lauréats au terme du jury, alors qu'il n'y a, bien sûr, qu'un seul attributaire. Nous vous proposons le groupement Erik Guidice Architecture. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Seillier. »

M. Seillier : « Merci, Madame la Présidente, de me redonner la parole. Monsieur Bolo, comprenons-nous bien. Nous sommes tous attachés à l'importance de ce transfert, et Monsieur Couturier, Maire des Sorinières, l'a rappelé tout à l'heure. Nous sommes convaincus que vous vous attachez à respecter la procédure scrupuleusement. Nous ne portons pas de jugement d'intention sur ce point. Nous avons participé, volontairement, à toutes les rencontres que vous nous avez proposées pour nous préciser les critères qui faisaient que vos services – et de façon très objective, et j'y adhère – ont choisi ce cabinet d'architectes en qualité de maître d'œuvre. Sur ce sujet-là, il n'y a même pas à revenir.

Le seul point qui pourrait entacher de nullité cette procédure, et j'insiste là-dessus, c'est le fait que, lors de la délibération du jury, il a été effectivement sorti du chapeau deux lauréats qui n'avaient pas obtenu le même nombre de voix, je vous le rappelle. Et il n'a pas été donné quitus ni délégation aux services de Nantes Métropole pour statuer en notre nom, en tant qu'élus, ou de statuer au nom du jury, pour faire cette sélection. Et c'est cela que je souligne. Et c'est cela qui pourrait juridiquement faire que le dossier capote.

Donc, vous ferez ce que vous voudrez. Vous êtes en charge et en responsabilité sur ce dossier. Mais sachez que notre rôle de conseiller, c'est aussi de vous informer des problèmes sous-jacents qui peuvent, sur un dossier aussi important, avec les conséquences économiques dont on a parlé tout à l'heure, que Monsieur Gérard Allard a rappelées, avec des conséquences sur les autres chantiers découlant de ce transfert, faire que nous nous soyons "plantés" sur ce sujet.»

M. Bolo : « Eh bien, Monsieur Seillier, je vous confirme la régularité de l'ensemble de la procédure, notamment sur ce point. Puisque Nantes Métropole n'a juridiquement nullement besoin d'une délégation du jury pour entamer la phase de négociation. Cette phase de négociation est tout simplement prévue par le Code des marchés publics, et le Code des marchés publics en confie la pleine responsabilité au pouvoir adjudicateur, c'est-à-dire, en l'occurrence Nantes Métropole.

Je propose, Madame la Présidente, que nous ne fassions pas un débat de juristes, à ce moment-là, qui aurait assez peu d'effet.
Mais nous maintenons totalement la régularité de la procédure, notamment sur ce point. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Vous souhaitez voter avec les boîtiers ?
Monsieur Reneaume, il me semble que l'ensemble des éléments ont été évoqués. Je vous laisse la parole, et ensuite nous procéderons au vote, par boîtier, à la demande de Madame Gessant. »

M. Reneaume : « Je vous remercie. Je n'en ai pas pour longtemps.
On connaît tous le culot de Monsieur Bolo. J'ai déjà eu plusieurs occasions de le saluer. Je voudrais dire simplement une chose : je reviens sur l'autre aspect qui a été évoqué dans ce dossier : pas l'aspect concernant la procédure, mais l'aspect concernant les fuites. Monsieur Bolo, vous avez eu le culot de le "regretter". Parce que vous êtes majoritaire, vous devriez "assumer" les fuites. Et vous devriez d'autant plus les assumer – quand on est majoritaire, on assume – que vous en êtes coutumier.

Est-ce qu'il faut que je rappelle ce qui s'est passé, soit à Nantes, soit ici au niveau de la Métropole ? Il suffit d'ouvrir les journaux ce matin. On y trouve les tarifs de la TAN, sur lesquels nous n'avons encore pas délibéré. On va parler de la gare tout à l'heure, la décision est présentée comme déjà prise.
Donc, assumez, et prenez les mesures qui conviennent, pour que votre minorité ait au moins, là-dessus, le sentiment d'être respectée, s'il vous plaît.
Et bien sûr, vous l'avez compris, je rappelle que nous serons amenés à voter contre, pour les raisons qui ont été indiquées par nos collègues. »

M^me^ la Présidente : « Je mets donc aux voix la délibération. Et je vous invite à voter avec les boitiers.
Je précise que les votes de Monsieur Alain Robert, Monsieur Gérard Allard, Monsieur Jean-Claude Lemasson, Monsieur Eric Buquen, et de Madame Mahel Coppey ne sont pas pris en considération en raison de leurs fonctions au sein du Conseil d'administration de la SEMMINN. »

**LE CONSEIL DELIBERE ET APRES VOTE ELECTRONIQUE,
PAR 61 VOIX POUR ET 31 VOIX CONTRE**

**M. Alain ROBERT, M. Gérard ALLARD, M. Jean-Claude LEMASSON, M. Eric BUQUEN,
Mme Mahel COPPEY
NE PRENNENT PAS PART AU VOTE**

1. Attribue le marché de maîtrise d'œuvre du transfert du MIN de Nantes sur Rezé à Erik GUIDICE Architecture, mandataire, pour un montant total de la rémunération du maître d'œuvre toutes tranches confondues de 4 260 300,00 €HT soit 5 112 360,00 €TTC.

2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✯ ✯
✯

M^me^ la Présidente : « Monsieur Bolo, je vous laisse présenter vos deux autres délibérations 27 et 29. »

✯ ✯
✯

Direction Finances

27 - MODIFICATION DE L'ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT BUDGET PRINCIPAL ET DISPOSITIONS FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES DIVERSES

EXPOSE

1 - Modification de l'état des autorisations de programme et des crédits de paiement :

L'état des autorisations de programme et crédits de paiements pour le budget principal et le budget stationnement de Nantes Métropole est présenté en annexe. Il porte notamment la création ou la modification d'opérations budgétaires telles que :

- Acquisition de matériels roulants programmation 2016-2017 : 48 160 000€
- Construction d'une plate forme de valorisation économique et créative sur les Halles 1et 2 : 11 000 000€
- Préparation de l'arrivée du CHU sur l'Île de Nantes : 2 759 340€
- Rénovation du tramway sur la liaison Duchesse Anne – Gare : 2 240 000€
- Sécurisation de la ligne de tramway sur la plateforme de l'Angevinière à Saint-Herblain : 500 000€
- Parvis nord de la gare de Nantes : 410 000€
- Réalisation d'un parking public sur la ZAC pré-gauchet « Euronantes Gare » : 9 217 500 €

L'équilibre du budget primitif 2015 et la présentation par chapitre restent inchangés pour ces deux budgets.

Les autres budgets annexes ne sont pas modifiés.

2 - Gestion et exploitation du Zénith Nantes Métropole – avenant n° 1 à la convention de délégation de service public conclue avec Zénith Nantes Métropole SAS - approbation :

Nantes Métropole a confié la gestion et l'exploitation du Zénith Nantes Métropole, à la société Coker en vertu d'un contrat de délégation de service public conclu le 25 juin 2010, entré en vigueur le 1er décembre 2010, pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2018.

Conformément à l'article 3.1 du contrat, la société Coker a créé la société par actions simplifiées « Zénith Nantes Métropole » dédiée à l'exploitation de cet équipement.

Par courrier du 10 novembre 2014, la société Zénith Nantes Métropole SAS informait Nantes Métropole de la transmission universelle de patrimoine entre deux associés : la SARL Coker au profit de la SAS SP Colling.

La société SAS SP Colling se substituera dans les droits et obligations de la société Coker.

Nantes Métropole a pris acte de cette modification capitalistique qui n'est pas assimilable à une cession de la convention et ne requiert donc pas son accord préalable exprès mais nécessite de modifier certains articles de la convention de délégation de service public.

Il vous est donc proposé de conclure un avenant n°1 à cette convention.

M. Bolo : «Avec mes excuses, chers collègues, pour cette petite modification de l'ordre du jour. J'ai une obligation qui m'est tombée dessus hier soir, et qui m'empêchera d'être présent cet après-midi. Ce dossier concerne, en premier lieu, la modification de l'état des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Vous savez, mes chers collègues, que Nantes Métropole fonctionne selon le régime des autorisations de programme et des crédits de paiement. Nous devons donc régulièrement adopter – et c'est bien le moins en termes de transparence et d'information –, l'état rectifié, à chaque fois que cela est le cas, des crédits de paiement. Ce, en fonction des différentes opérations d'investissement, qui s'étalent souvent sur plusieurs années, en tout cas, dont la prise en compte financière s'échelonne souvent sur plusieurs budgets. Il convient donc à chaque fois d'inscrire en crédits de paiement les montants prévus à l'origine et de les ajuster en fonction du déroulement des opérations. Nous avons là pour l'essentiel des opérations programmées et anticipées antérieurement, mais qui doivent, pour pouvoir être lancées, être ajustées en crédits de paiement. Je relèverai notamment la préparation de l'arrivée du CHU sur l'Île de Nantes et des éléments importants concernant l'acquisition de matériels roulants. Cela concerne les transports en commun naturellement, pour 48 160 000 €, sachant qu'évidemment l'équilibre du budget 2015 et sa présentation par chapitres en restent tout à fait inchangés.
Il s'agit là de la traduction pratique et administrative de décisions qui ont déjà été prises et qui sont naturellement budgétées. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci, Madame la Présidente. J'avais une question concernant cette délibération, puisque dans les modifications des autorisations de programme, vous avez évoqué plusieurs points, qui seront donc à l'ordre du jour du Conseil métropolitain de ce jour. Je pense notamment à tout ce qui touche à l'acquisition du matériel roulant, à la sécurisation du réseau de tramway, et à l'aménagement de la gare, dont nous aurons l'occasion de reparler. En revanche, vous n'avez pas du tout détaillé au sein d'une délibération à part dans ce Conseil la question de la préparation de l'arrivée du CHU sur l'Île de Nantes, que je vous ai entendu évoquer très brièvement à l'instant, Monsieur Bolo.

Il y a quand même près de 2 750 000 € qui sont consacrés à la préparation de l'arrivée du CHU sur l'Île de Nantes. Est-ce qu'on pourrait en savoir un peu plus sur ce dossier-là, qui, encore une fois, est géré avec un manque de transparence qui apparaît un peu plus à chacune de nos assemblées ? Pourriez-vous nous dire concrètement ce qu'il va être fait de cette somme et nous préciser ce qui est en train de se passer sur la question du CHU ? Parce que c'est un dossier qui est extrêmement structurant et pour la santé des habitants de l'agglomération et pour l'organisation urbaine et la forme de la ville de demain, et évidemment en termes d'impacts financiers.

Nous trouvons un petit peu particulier que, comme cela, au gré d'une délibération, on voit apparaître quasiment 3 millions d'euros sur ce projet, sur lequel nous n'avons par ailleurs aucun détail ni aucune précision. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Il s'agit juste du mandat d'étude que nous confions à la SAMOA, pour envisager l'ensemble des travaux de préparation qui doivent permettre d'accueillir le CHU de Nantes. C'est le déroulement "normal" – pardon, Monsieur Guerriau – d'un projet aussi important. C'est cette délégation confiée à la SAMOA qui fait l'objet de cette inscription en autorisation de programme. Il s'agit simplement de la procédure administrative permettant de la mettre en œuvre. Mais il n'y a rien de nouveau par rapport à l'ensemble du projet d'installation du CHU sur l'Île de Nantes, il s'agit juste d'une part de la mise en œuvre du projet. En l'occurrence, je le répète, il s'agit de l'attribution à la SAMOA d'une mission de préparation à ce sujet. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 66 VOIX POUR ET 31 ABSTENTIONS

1. Adopte l'état des autorisations de programme, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du budget principal selon l'état joint en annexe 1.

2. Adopte l'état des autorisations de programme, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du budget stationnement selon l'état joint en annexe.

3. Approuve l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public conclue avec la SARL COKER pour la gestion et l'exploitation du Zénith de Nantes Métropole (annexe 2).

4. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice Président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale au Développement Economique et à l'Attractivité Internationale (DGDEAI)

29 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX TIERS

EXPOSE

Dans le cadre de ses politiques publiques, Nantes Métropole attribue des subventions et notamment dans l'enseignement supérieur, recherche et innovation.

Dans le cadre des « investissements d'avenir » lancés par l'Etat en 2009, un des axes du programme visait à créer des Instituts Hospitalo-Universitaire (IHU). La candidature nantaise, portée par le CHU et l'Université, a été retenue autour du projet dénommé « Centre Européen des Sciences de la Transplantation et d'Immunothérapie (CESTI) ». L'ambition de ce projet est de poser les bases des biothérapies du futur. En complément de la subvention accordée par l'Etat (5 millions d'euros), Nantes Métropole et la Région des Pays de la Loire se sont engagés à contribuer à hauteur de 2,5 millions d'euros chacun. Pour la troisième année du projet, le montant de la subvention allouée au **CHU de Nantes** pour ce projet s'élève à **785 060 €** en application de la convention financière conclue pour la période 2013-2017. Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget principal chapitre 65 Opération 2015/2234 "Soutien à la recherche".

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve l'attribution de la subvention proposée dans l'exposé.

2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Robert présente les dossiers suivants :

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale

07 – AMÉNAGEMENT DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE NANTES – CONVENTION DE FINANCEMENT DU TRANSFERT DU CENTRE DE REPARATION DES ENGINS MOTEURS (CREM) – CENTRE VOIE – APPROBATION

EXPOSE

SNCF - Gares & Connexions et Nantes Métropole ont initié, en partenariat avec l'Etat, SNCF-Réseaux, la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire Atlantique, le projet de réaménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Nantes.

En 2014 ont été signés le protocole de coopération pour la réalisation du projet et diverses conventions de financement. Le conseil communautaire du 17 octobre 2014 a approuvé l'accord cadre de financement pour la réalisation du projet, qui finalise le coût prévisionnel de l'investissement et le plan de financement prévisionnel global.

Le coût du projet dans son ensemble s'établit à 123,05 M € HT aux conditions économiques de janvier 2014 (études, travaux et provisions pour aléas).

La participation financière globale de Nantes Métropole à ce projet Gare s'élève à 38,905 M €HT.

En ce qui concerne en particulier, le transfert des équipements ferroviaires prévu dans le projet global, les travaux de construction du nouveau CREM et du Centre Voie vont démarrer en 2015. Cette composante essentielle du projet nécessite la signature d'une convention spécifique, conformément à l'accord cadre signé par les partenaires. Dans la continuité de la convention signée le 28 février 2014 pour le financement des études d'Avant-Projet et de Projet, il est nécessaire d'acter les caractéristiques et les coûts définitifs de cette opération dans une convention de réalisation. Le projet de convention est joint en annexe à la présente délibération. La participation de Nantes Métropole à cette opération, conformément à l'accord cadre partenarial, s'élève à 7 688 509,03 €.

Sur ces bases, il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver la convention de financement pour le transfert du CREM et du Centre-Voie.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP048 libellée Gare de Nantes opération 2015 n°3344 libellée CREM centre voie – Reconstitution travaux

M. Robert : « Madame la Présidente, chers collègues.
Je reviens vers vous, après le Conseil de Nantes Métropole d'octobre dernier. A cette occasion, nous avions ensemble approuvé l'accord-cadre entre toutes les collectivités et les institutions concernées, en particulier la SNCF - Gares et Connexions, sur la mise en place de ce beau et grand projet qui est celui de la nouvelle gare de Nantes, la gare du futur. Celle-ci doit augmenter sa capacité d'accueil, dans de meilleures conditions, d'un public toujours plus nombreux à utiliser le moyen de transport ferroviaire.

Cette gare offre différents éléments de programme. Le premier élément de programme, vous le savez, est d'abord, ce que Gares et Connexions gère en propre. Il s'agit notamment de la réalisation de la future gare « mezzanine » pour laquelle l'annonce du lauréat et de l'attributaire, quant à la réalisation de l'ouvrage, sera effectuée par Gares et Connexions d'ici l'été. Et je crois que l'on peut s'attendre à un projet d'exception, qui permettra de donner un nouveau souffle à cette gare.
Mais le projet consiste aussi à travailler sur tous les éléments d'ensemble de cette gare, et notamment tous les abords, toutes les installations qui peuvent exister sur le site ferroviaire et à ses abords immédiats.

C'est l'objet de trois délibérations successives que nous allons voir ensemble. Il s'agit d'abord d'approuver une convention de financement d'un transfert d'équipements techniques de Réseau ferré de France. C'est ensuite une délibération relative à l'aménagement des espaces publics et de l'engagement d'une rénovation de la ligne de tramway sur cette portion par Nantes Métropole. Enfin, c'est la réalisation d'un nouveau parking en silo sur la partie sud de la gare de Nantes.

Concernant la délibération n°7, SNCF - Gares et Connexions et Nantes Métropole ont convenu ensemble, dans le cadre d'un partenariat, de transférer des équipements techniques qui sont utiles au réseau ferroviaire. Il s'agit du Centre de Réparation des Engins Moteurs et d'un bâtiment qui s'appelle le bâtiment Centre Voie. Ce dernier est, avant tout, utile au fonctionnement quotidien de la gare de Nantes. Il est proposé, dans le cadre du projet d'aménagement de la future gare, le transfert de ces deux équipements, qui sont actuellement sur des sites importants, puisque situés en immédiate proximité de la gare sud, sur un lieu appartenant à Réseau Ferré de France au niveau de La Moutonnerie.
L'objet de la délibération porte sur l'approbation d'un projet de convention de financement du transfert de ces équipements. Cela permettra de libérer le site actuel, et permettra de développer d'une manière plus ambitieuse le projet urbain du Pré Gauchet et de la gare sud.»

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve le projet de convention de financement du transfert du CREM et du Centre Voie ci-joint,

2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer la convention.

Direction Espace public

08 - NANTES – GARE DE NANTES NORD - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET RENOVATION TRAMWAY – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

EXPOSE

L'aménagement des espaces publics au nord de la gare de Nantes s'inscrit dans le projet global de réaménagement du pôle d'échanges multimodal de la Gare de Nantes. Ce projet est conduit en partenariat avec l'État, RFF, La Région des Pays de la Loire et le Département de Loire Atlantique.

Lors du conseil communautaire 17 octobre 2014, un accord cadre de financement pour la réalisation du projet de réaménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Nantes a été approuvé, comprenant la réalisation sous maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole d'une opération d'aménagements des espaces publics nord, coordonnée avec le programme de rénovation de la ligne 1 du tramway..

C'est dans la continuité de cette démarche que la présente délibération vous est proposée.

Le programme de l'opération consiste en :
- la piétonisation du parvis, au droit de la gare et jusqu'au parking en ouvrage à l'Ouest, intégrant la station de tramway et assurant le lien, par-delà la rue Ecorchard, avec le jardin des plantes.
- **la piétonisation de l'allée Charcot** de la rue Baudry jusqu'à la rue Henri IV, dans le prolongement de la promenade nantaise déjà partiellement réalisée au titre du projet d'aménagement de la Loire à la gare lors de l'opération Neptune-Bouffay et de l'aménagement face au château des ducs de Bretagne.
- la mise en place d'une circulation automobile à double sens entre l'allée Kennedy et la rue Baudry, permettant de maintenir la liaison nord-sud
- le **développement** des capacités de stationnement des vélos et l'amélioration des échanges entre les différents modes de déplacements
- le traitement qualitatif du lien avec le jardin des plantes.

Il s'avère par ailleurs que ce secteur de la ligne 1 de tramway entre les stations Duchesse-Anne et Gare SNCF, mis en service en 1985, présente des désordres majeurs générant des surcoûts d'exploitation (maintenance curative, baisse de la productivité) et une baisse de la qualité de service aux usagers (limitations de vitesse, coupures de maintenance non prévisibles). Une intervention technique importante est donc indispensable pour permettre à cette infrastructure d'assurer son rôle dans des conditions optimales, dont la simultanéité avec les travaux d'aménagement de l'espace public se justifie pleinement afin de minimiser l'impact des travaux sur les riverains et usagers de l'espace public et du tramway. Le programme inclut donc également :

- la rénovation de la voie de tramway, comprenant la refonte complète de la structure de la plate-forme sur la section Gare / Duchesse Anne, et la réalisation de connexions entre les voies de part et d'autre de la station duchesse Anne afin de permettre la création de terminus partiels pour le tramway en cas d'interruption de perturbation de la ligne côté Bouffay ou côté gare,

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement des espaces publics et de rénovation du tramway est estimée à 14 217 660 €HT, soit 17 061 192 €TTC (valeur avril 2015).

Pour la réalisation de cette opération et compte tenu des impératifs de coordination entre les aménagements d'espace public et les travaux de rénovation du tramway, il est nécessaire de recourir à un mandataire. La rémunération est estimée à 750 000 € HT, soit 900 000 € TTC.

La consultation s'organise en un marché global. La durée du marché de mandat est calquée sur la durée de l'opération. Les missions confiées au mandataire sont les suivantes :

- préparation et lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre, suivi et exécution du marché.
- préparation du choix des entrepreneurs, signature et gestion des marchés de travaux
- versement de la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre, des marchés d'études et autres prestations et des marchés de travaux
- réception de l'ouvrage
- missions annexes : communication auprès des riverains, accompagnement à la conduite de la concertation et au suivi de la commission de règlement amiable, etc.

Ainsi, conformément aux articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations de mandat.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP048 libellée Gare de Nantes opération 2015 n° 3541 libellée Gare de Nantes Nord -Aménagement des espaces publics et sur l'AP027 libellée Equipements exploitation transport opération 2015 n° 3542 libellée Gare de Nantes Nord – rénovation tramway.

M. Robert : « Cette délibération relève plus directement des compétences de Nantes Métropole, puisqu'il s'agit de prévoir l'aménagement des espaces publics et des travaux de rénovation du tramway sur la partie nord de la gare.
C'est un projet ambitieux qui a déjà donné lieu à débat, puisqu'une concertation préalable avait été engagée avec tous les habitants, les usagers, les partenaires de ce site, notamment au niveau du quartier. Au terme de cette concertation préalable, avaient été relevés un certain nombre d'éléments qui permettent aujourd'hui de bâtir le programme de cet aménagement du parvis.

Quels en sont les principaux éléments ?
- C'est d'abord un grand parvis piétons, au droit du futur bâtiment voyageurs de la gare, qui couvre l'espace jusqu'à l'entrée du Jardin des plantes et les façades nord entre les rues Ecorchard et Baudry, et intégrant la station de tramway.
- Le deuxième point, c'est le prolongement de la promenade nantaise. Vous avez vu évidemment comment le quartier Decré Bouffay a été métamorphosé, et comment aujourd'hui l'aménagement des abords du Château est en cours de finalisation, avec la réalisation du miroir d'eau. Il s'agit ici de prolonger cette promenade nantaise au-delà de la place de la Duchesse-Anne, en permettant la piétonisation de l'allée Charcot, des voies du tramway jusqu'aux façades nord.
- Ensuite, il y a un nouveau plan de circulation automobile, par la réalisation d'une voie à double sens au sud des voies de tramway, reliant l'allée Kennedy à la rue Baudry. Cela permettra l'accès à la gare, ainsi que des relations vers les quartiers nord, en contournant le centre par l'est. C'est une nouveauté. La rue Stanislas Baudry pourra être empruntée en descente et en montée et pourra rejoindre la place de la Duchesse-Anne à travers le schéma qui est proposé.
- En même temps, sera réalisée une piste cyclable bi-directionnelle, sur l'allée Kennedy, et plus de 1 000 places vélo en ouvrage et en surface sont envisagées sur cette partie nord.
- Enfin, sont prévus des dépose-minutes au niveau de l'allée Kennedy, de la rue Baudry et du boulevard de Stalingrad.

Voilà les grands principes proposés. Ils sont évidemment soumis à concertation, et pourront évoluer en fonction des attentes des habitants et des riverains. Et des commerçants aussi, puisqu'une commission d'indemnisation des commerçants pourra être mise en place à l'occasion, évidemment, du lancement des travaux.
C'est donc un projet qui reste soumis encore à une part de concertation, même si l'essentiel du travail a été fait au niveau de la concertation préalable.

Le deuxième élément important de ce projet est la réfection de la plate-forme du tramway. Nous sommes ici sur la première ligne de tramway, mise en service en 1985. Nantes renouait alors avec le tramway à cette occasion.
Nous avons sur cette portion des difficultés techniques importantes, liées à la vétusté de la plate-forme ferroviaire, des installations.
Et donc, pour des raisons de cohérence, nous vous proposons, à travers la délibération, de joindre les deux opérations, à la fois de requalification des espaces publics, et de rénovation du tramway. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Madame Gessant. »

M^{me} Gessant : « Merci, Madame la Présidente.
Je ne voudrais pas revenir sur des éléments qui ont été débattus largement, mais c'est vrai que cette délibération est déjà quasiment actée dans la presse, puisque nous l'avons déjà vu hier et encore ce matin. Donc je le regrette, et je vous demande vraiment, Madame la Présidente, d'être vigilante à l'avenir sur cette problématique visant à ne pas faire paraître dans la presse des délibérations avant le Conseil métropolitain. Sans cela, notre rôle est vraiment réduit à néant. Mais je ferme la parenthèse.

Comme l'a dit Monsieur Robert, l'un des enjeux majeurs de cette nouvelle gare de Nantes est d'être plus accessible et pratique qu'elle ne l'est actuellement, pour une population toujours plus importante à la fréquenter, comme vous l'avez souligné. Cela se fait bien évidemment en lien avec la politique des déplacements, menée par Nantes Métropole. Il s'agit entre autres de favoriser l'intermodalité et l'éco mobilité pour favoriser un meilleur accès des usagers à la gare. Et l'on ne peut, bien entendu, que partager ces ambitions et ces objectifs.

Mais cela soulève cependant deux points sur lesquels nous nous devons d'être vigilants. L'un concerne le stationnement des usagers et l'autre concerne les transports collectifs.

1) En ce qui concerne le stationnement des usagers de la gare, le réaménagement prévu va conduire à supprimer énormément de places au nord de la gare, voire à supprimer, si j'ai bien compris, toutes les places. Certes, il y aura des dépose-minutes. Mais si ceux-ci sont très pratiques pour les personnes qui viennent accompagnées, et se font simplement, comme le nom l'indique, déposer à la gare, ils le sont beaucoup moins pour les personnes qui se déplacent seules à bord de leur véhicule. Deux alternatives se présenteront alors à elles. Soit repousser le problème du stationnement un peu plus loin, dans des rues adjacentes qui sont déjà très chargées, ce qui entraînera d'autres problèmes, notamment pour les riverains du secteur. Ou se reporter sur le stationnement au sud de la gare, et donc aggraver considérablement les problématiques liées à la circulation et à l'engorgement du parking sud.

2) Il existe, certes, une troisième alternative, celle des transports collectifs. C'est, à mes yeux, le second point de vigilance, que nous devons garder à l'esprit, car tous nos concitoyens métropolitains ne sont pas, et ne seront pas malheureusement avant quelque temps égaux face à la mobilité, l'intermodalité et l'éco-mobilité. Il reste encore bien des progrès à réaliser pour permettre des déplacements en transports urbains publics fluides, réguliers, bien cadencés, et connectés à nos concitoyens, spécifiquement ceux de seconde couronne. Ce, aussi bien en direction du cœur de notre Métropole – et donc bien entendu de notre future nouvelle gare – qu'en direction des autres communes, grâce à un maillage de commune à commune approprié et répondant aux besoins quotidiens des habitants. Nous devons réfléchir et mettre en place des solutions au problème de dessertes en transports urbains collectifs, dont pâtissent, encore une fois, les communes de seconde couronne de notre Métropole. C'est là un problème important, qu'il ne faut pas négliger, et c'est une attente forte de nos concitoyens. Ainsi, si je suis certaine que beaucoup d'habitants de la deuxième couronne sont très désireux de pratiquer l'intermodalité et l'éco-mobilité, j'ai quand même un peu plus de doutes sur le fait qu'ils acceptent de se rendre en bicyclette, par exemple, de ma ville de Sautron, à la nouvelle gare de Nantes, avec leurs valises sur le dos, les enfants sur le porte-bagage, ou dans les sacoches.

Aussi, qu'est-il prévu pour permettre le meilleur accès possible des habitants de la seconde couronne à la nouvelle gare par les transports urbains collectifs ? Il s'agit d'un problème réel qui doit être résolu, en amont de ce projet de la nouvelle gare.
Malgré ces remarques et interrogations, bien entendu, nous voterons cette délibération. Mais je vous demande d'être très vigilante sur ce point. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : Merci. Alain Robert. »

M. Robert : « C'est une question qui rejoint la délibération suivante, où je vais en effet vous inviter à voter pour la réalisation d'un parking silo.

Bien évidemment, toutes les préoccupations et points de vigilance, comme vous les nommez, que vous évoquez, ont été pris en compte, dans l'ensemble des études préliminaires à l'élaboration du projet de future gare de Nantes. Je peux vous garantir que l'ensemble des places existantes seront maintenues. Bien sûr, une différenciation est faite entre le nord et le sud. En effet, vous voyez bien que, du côté nord de la gare, nous sommes pratiquement déjà dans l'espace urbain du centre-ville. Donc le visiteur, le voyageur, le touriste, les amis etc. qui arrivent à Nantes peuvent s'attendre à une qualité d'espace public qui permette de voir que l'on est tout de suite en centre-ville, à proximité du Château, à proximité des grandes infrastructures touristiques et commerciales.
C'est pour cela que le traitement qualitatif est particulier. Ce, en maintenant le parc de stationnement existant, qui existera toujours, puisque vous aurez un parc de stationnement en silo à la gare nord.

Vous verrez à travers la délibération suivante que du côté sud de la gare, l'ambiance urbaine permet, au contraire, à travers de vastes espaces fonciers disponibles d'avoir une ambition beaucoup plus forte pour l'intermodalité. En effet l'accessibilité en voiture est beaucoup plus facile. Les taxis vont quasiment arriver au niveau du quai. De même, les cars de la gare routière qui irriguent le département, se trouveront à une proximité immédiate. Et enfin, au niveau des parcs de stationnement, ils sont actuellement à ciel ouvert. On ne peut pas dire que ce soit un modèle urbain que l'on puisse tolérer aussi longtemps dans un univers qui peut être tellement valorisé pour attirer des activités, de l''emploi, du logement. Notre ambition est donc de transformer l'ensemble de ces places à ciel ouvert en des parkings silo.

Les études démontrent que l'ambition que nous avons, pour ce projet, de maintien de la capacité de stationnement existant, mais aussi de développement de l'intermodalité, sera beaucoup plus performante qu'elle ne l'est aujourd'hui. Ce, compte tenu des éléments que je viens de vous préciser. Cela nous permet de penser que, si l'on compare avec des gares qui fonctionnent déjà sur ce modèle-là, notre capacité de stationnement sera suffisante.

Voilà pourquoi je vous propose d'approuver cette délibération, et d'approuver la suivante qui vise à créer un parking silo supplémentaire au niveau de la gare sud. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Approuve le programme d'aménagement des espaces publics et de rénovation de la voie de tramway sur le secteur gare Nord /Duchesse Anne à Nantes,

2 – Fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 14 217 660 € HT, soit 17 061 192 € TTC .

3 – Autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage

4 – Sollicite le cas échéant les subventions auprès des organismes concernés

5 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Territoriale Nantes Est

09 – NANTES – LE NOUVEAU MALAKOFF, GRAND PROJET DE VILLE – VOLET URBAIN – ZAC DU PRE GAUCHET «EURONANTES GARE» – AVENANT N°10 À LA CONCESSION D'AMENAGEMENT – REALISATION D'UN PARKING PUBLIC DE 500 PLACES

EXPOSE

La ZAC du Pré Gauchet a été créée au sud de la gare de Nantes par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2003. Son aménagement a été confié à Nantes Métropole Aménagement aux termes d'une convention publique d'aménagement dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2020.

Le réaménagement complet de la gare de Nantes et de ses abords va se traduire par une multiplication des projets dans ce secteur et l'objectif de Nantes Métropole est d'offrir des places de stationnement dédiées d'une part aux usagers de la gare en compensation de la suppression de l'offre en stationnement de surface de ce secteur et d'autre part à l'accompagnement du développement de ce territoire.

Afin de maîtriser la consommation foncière du développement urbain, l'offre de stationnement longue durée du quartier de la gare a vocation à s'insérer dans des ensembles immobiliers mixtes contribuant aux objectifs de production de bureaux et de logements de la ZAC.

Il est aujourd'hui proposé de lancer sur l'îlot 5B de la ZAC, d'une superficie d'environ 3 900 m², une nouvelle opération de construction d'un parking public en ouvrage de 500 places, intégré à un ensemble immobilier proposant 4 500 m² de surface de plancher à vocation d'habitat et 2 500 m² de surface de plancher à vocation économique, avec un objectif de livraison du parking public en 2019.

Cette opération pourrait être intégrée dans la concession d'aménagement de la ZAC du Pré Gauchet confiée à Nantes Métropole Aménagement.

Le parking public sera ensuite cédé à Nantes Métropole dans le cadre d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement.

Il est donc proposé de conclure un avenant à la convention publique d'aménagement pour confier à Nantes Métropole Aménagement la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction du parking et de l'ensemble immobilier dans lequel il s'insérera.

En tant qu'aménageur, Nantes Métropole Aménagement devra également assurer la commercialisation des programmes de bureaux, commerces et logements et coordonner les différents intervenants et le suivi des démarches administratives.

Le montant total de l'opération portant création d'un nouveau parking public sur l'îlot 5B est estimé à 9.217.500 € HT. Il intègre la rémunération de l'aménageur, les frais de notaire, l'équipement du parking en matériel de contrôle d'accès et de péage, et la construction de l'ouvrage sur la base d' un coût d'objectif fixé à 17 000€ HT la place. La signature de l'acte authentique de Vente en l'État Futur d'Achèvement pourra intervenir en 2017 permettant une mise en exploitation du parc public de stationnement avant la fin 2019.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP045 « stationnement » opération 2015-3594 « parking gare -îlot 5B ».

M^me^ la Présidente : « Nous avons déjà largement évoqué cette délibération au travers de la précédente. »

M. Robert : « Avec la délibération n° 9, nous entrons dans le cadre du grand projet de ville du Nouveau Malakoff, avec la ZAC du Pré Gauchet Euronantes Gare. Et il vous est proposé à travers cette délibération la réalisation d'un nouveau parking public de 500 places.
Ce n'est pas la première fois que nous délibérons sur la création d'un parking public, puisque, lors d'une précédente délibération, nous avions voté, dans le cadre d'un partenariat public/privé, la réalisation d'un premier ouvrage, d'un parking public qui va être lancé sur ce que l'on appelle l'îlot Jallais à proximité immédiate de la gare sud.

Aujourd'hui il vous est proposé d'intégrer un nouveau parking silo sur un site qui est situé à proximité et qui est occupé par du stationnement à ciel ouvert. Cette opération est intégrée dans la concession d'aménagement de la ZAC du Pré Gauchet. Il y aurait à la fois un parking public, mais également il serait surmonté d'un ensemble immobilier proposant 4 500 m^2 de surface de plancher à vocation d'habitat , et 2 500 m^2 à vocation économique, pour accueillir des activités tertiaires, y compris la possibilité d'accueillir un centre télécom, qui est aujourd'hui nécessaire pour l'activité de la gare. C'est une réflexion qui est en cours actuellement. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Krysmann. »

M^me^ Krysmann : « Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues.
Cette délibération souligne deux choses : l'augmentation du nombre de voyageurs dans les années à venir, qui pourrait doubler, et le développement de la zone de la ZAC du Pré Gauchet.

Effectivement, en lien avec la question de l'intermodalité, la place de tous les moyens de transport, que ce soient les vélos, les voitures, le tram, ou les piétons, se pose. D'où la question des parkings, puisque nous n'oublions pas que la gare draine un nombre de voyageurs important, ces voyageurs étant même extra-métropolitains.

Pendant la commission, vous nous avez annoncé que la capacité des parkings, le projet terminé, serait la même que celle d'aujourd'hui. D'où notre incompréhension. Est-ce que cela signifie que les parkings aujourd'hui sont en surcapacité ? Ou bien est-ce que cela signifie que, dans le futur, alors qu'il y a aura une augmentation phénoménale des personnes qui accèderont dans cet endroit, ce pourrait être une sous-capacité ?
Nous voterons cette délibération. Je vous remercie. »

M me la Présidente : « Merci. Marc Denis. »

M. Denis : « Madame la Présidente, chers collègues.
Ces trois délibérations sont toutes des déclinaisons concrètes de l'accord-cadre de financement du pôle multimodal de la gare de Nantes, un dispositif que nous avions voté dès le mois d'octobre 2014.
Nous nous félicitons donc aujourd'hui de voir ce projet avancer, dans le respect des délais qui avaient été annoncés, pour une mise en service qui est prévue d'ailleurs aux alentours de la fin de ce mandat.

Ces délibérations illustrent bien à la fois l'ambition ainsi que la complexité, mais aussi la complémentarité du projet. Avec, en premier lieu, la mise en place d'un transfert d'équipements ferroviaires, des aménagements d'espaces publics, qui donnent plus de place aux piétons et aux cyclistes, la rénovation d'une voie de tramway, ainsi que la construction conjointe d'un nouveau parking intégré à un ensemble immobilier.

Sur l'aménagement des espaces publics et la rénovation de la voie de tramway, cette délibération nous dit très clairement – et nous le constatons tous les jours – que notre réseau de tramway est en partie un réseau ancien, voire obsolète parfois. La ligne de tramway qui dessert la gare date de 30 ans, et la rénovation de la voie de tramway entre Duchesse-Anne et la gare est une opération à la fois complexe et coûteuse, puisqu'elle est chiffrée aux alentours de 17 millions d'euros. Cela illustre bien les choix financiers que nous allons devoir faire un peu plus tard dans ce Conseil, notamment lors de l'examen de la délibération sur les tarifs.

Enfin, sur la réalisation d'un parking public dans le cadre de la ZAC du Pré Gauchet, cela nous rappelle l'importance des enjeux de stationnement sur ce secteur. On y trouve un important stationnement de surface, notamment sur les quais du canal Saint-Félix. Je crois qu'il faut redire l'importance que nous attachons au fait de supprimer ce stationnement de surface, de façon à mettre en valeur les quais, et à partir des quais, de l'ensemble du quartier. Ce, pour permettre ainsi l'ouverture de la gare sur « l'herbe », et, au-delà, vers la Loire. La Loire qui, comme vous le savez tous, est actuellement au cœur de toutes nos attentions, dans le cadre d'un grand débat auquel nous invitons tous les habitants de la Métropole à prendre toute leur place. Je vous remercie. »

M me la Présidente : « Merci. Alain Robert. »

M. Robert : « En complément de ce que je disais précédemment, sur le dossier antérieur, je rappelle vraiment l'objectif qui est de maintenir la capacité de stationnement de longue durée à son niveau actuel, c'est à dire environ 1 900 places.

L'objectif est de transférer le stationnement aérien dans des parcs en ouvrage. Nous souscrivons également à l'idée forte qu'il faut libérer à terme le canal Saint-Félix de ces parkings en surface qui défigurent son environnement. Cela fait partie du projet.
L'objectif, en plus, est d'offrir, à travers les nouveaux parkings en projet, une offre supplémentaire dédiée aux besoins du quartier, de l'ordre de 350 à 400 places supplémentaires par rapport à ce qui existe actuellement. Ce, pour tenir compte à la fois de nouvelles activités en termes d'emplois, et aussi des habitants du quartier.

Enfin, il est prévu de renforcer les capacités de stationnement de courte durée, en portant l'offre actuelle de 120 à 200 places à terme, et bien évidemment, côté nord et côté sud, de réaliser des zones de dépose et de reprise.

Est-ce que l'on est actuellement en surcapacité ? Non, compte tenu des habitudes actuelles. Parce que la gare n'est pas bien desservie, insuffisamment desservie par les transports publics, on peut le dire. La gare routière en est éloignée, la desserte des taxis n'est pas chose aisée, l'accessibilité à travers les modes doux n'est pas non plus pleinement réalisée. Donc l'objectif est très clairement, dans l'avenir, de moderniser complètement l'ensemble du projet de la gare actuelle, pour permettre le développement des alternatives à l'automobile pour se rendre sur ce site. Ainsi, nous ne sommes pas en surcapacité actuellement, mais nous ne serons pas en sous-capacité non plus demain. Parce que, tenant compte des travaux qui ont été engagés dans un grand nombre de villes européennes par rapport aux habitudes et aux usages des futurs utilisateurs de cette gare, et compte tenu de l'offre très performante que l'on va réaliser, tout mode autre que l'automobile, on peut s'attendre, en effet, à ce que des changements de comportement soient induits de manière très significative parmi les utilisateurs de la future gare de Nantes.

L'augmentation du trafic de voyageurs sera compensée par une offre beaucoup plus performante, plus diversifiée, en termes d'accessibilité à la future gare. En tout cas, c'est le pari que nous faisons actuellement, au vu d'études qui ont été réalisées précisément. Et le cas échéant, nous pourrons en faire la démonstration. Et éventuellement, si nous rencontrons des difficultés, nous pourrons évoluer dans le cadre de ce projet. Mais en tout cas, c'est le pari qui vous est actuellement proposé, à travers, notamment, la réalisation de ce parking supplémentaire. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Approuve le lancement d'une opération de construction d'un parking public en ouvrage d'une capacité de 500 places sur l'îlot 5B pour un coût prévisionnel de 9 217 500 € HT ;

2 - Approuve l'avenant n°10 à la concession d'aménagement conclue avec Nantes Métropole Aménagement portant sur la réalisation d'un ensemble immobilier sur l'îlot 5B de la ZAC intégrant un parking public en ouvrage de 500 places, 4 500 m² de surface de plancher à vocation d'habitat et 2 500 m² de surface de plancher à vocation économique ainsi que les places de stationnement associées, avec un objectif de livraison du parking public en 2019, et autorise sa signature ;

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

M. Pras présente les dossiers suivants :

Directions Territoriales d'Aménagement Nantes Est et Est Agglomération

10 – NANTES – SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE – VERTOU - PRISE EN CONSIDERATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR L'AXE BOULEVARD JOLIOT-CURIE ROUTE DE CLISSON - APPROBATION

EXPOSE

L'axe de la route de Clisson et du boulevard Joliot-Curie constitue historiquement l'une des principales entrées de ville sud de l'agglomération nantaise. Il permet de rejoindre le pont de Pirmil, premier franchissement de Loire - hors périphérique - en termes de fréquentation de véhicules. Le long de cet axe se sont développées au gré des mutations et des projets encadrés ou non, des occupations hétérogènes, sans réelle cohérence ni lisibilité tant en terme de formes urbaines que de fonctions (programmes collectifs neufs coexistant avec un tissu pavillonnaire de faubourg, activités économiques diverses, implantation de commerces). Son caractère de limite communale a participé jusqu'alors à ce développement disparate. Pour autant le potentiel de renouvellement encore important constitue une réelle opportunité pour préciser voire encadrer de manière circonstanciée les projets futurs afin d'accompagner la dynamique de requalification engagée tout en prenant en compte la qualité de vie des habitants et usagers de ces quartiers relativement bien desservis par les transports en commun.

Les communes de Nantes, St Sébastien sur Loire et Vertou ont d'ores et déjà initié avec Nantes Métropole des réflexions et des projets qui ont donné lieu notamment à une traduction sous la forme d'orientations d'aménagement dans les PLU respectifs en vigueur ou d'opérations d'aménagement.

Plusieurs études se poursuivent actuellement dont en premier lieu une étude de potentiel commercial visant à un établir un diagnostic partagé puis définir une stratégie d'ensemble quant aux séquences et secteurs qui le long de cet axe de près de 6 km, constituent des polarités et devront à ce titre être confortés dans leurs fonctions et leurs usages à travers un programme d'actions.

Les communes précitées en lien avec Nantes Métropole, ont engagé une réflexion complémentaire visant à préciser une programmation urbaine dont la traduction s'inscrira dans le cadre de l'élaboration engagée du PLU métropolitain, intégrant ainsi à l'échelle de cet axe les politiques publiques en matière d'habitat, de déplacements, de développement économique, d'équipements et de services et de cadre de vie. Cette étude permettra ainsi de définir les dispositions réglementaires et opérationnelles à mobiliser pour la mise en œuvre de(s) projet(s) urbain(s) futurs.

Dans ce contexte, et afin de permettre à la collectivité de se prémunir contre le risque de voir émerger, sur ce territoire à enjeux commerciaux, fonctionnels, routiers et paysagers, des projets susceptibles d'obérer les évolutions souhaitables de ce secteur, il est proposé de prendre en considération la mise à l'étude de ce projet d'ensemble, à l'intérieur du périmètre précisé sur le plan annexé. Ce dispositif, prévu à l'article L.111-10 du code de l'urbanisme, permet à la collectivité d'opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de construire susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement.

Le périmètre mis à l'étude est délimité tel que précisé au plan annexé :

- au nord par les secteurs de L'Ouche Catin, du Frêne Rond et de la limite sud de la zone 2AU des Landelettes ;
- au sud par le secteur des Bourdonnières, le secteur Henri Lesage et la voie ferrée au nord du parc industriel de la Vertonne ;
- à l'est par la rue des Plantes sur St-Sébastien-sur-Loire et le secteur de la Grammoire sur Vertou, ce dernier afin de prendre en compte les enjeux spécifiques à ce pôle commercial et ses interactions avec les équipements de la route de Clisson ;
- à l'ouest, par la rue Saint-Jacques et le boulevard Joliot-Curie à Nantes.

M. Pras : « Cet axe marque la frontière entre la ville de Nantes, la ville de Saint Sébastien, la ville de Vertou qui est située un peu plus au sud, et même la ville de Basse-Goulaine.

Les trois communes de Nantes, de Saint-Sébastien, et de Vertou ont décidé d'un commun accord de construire ce projet de développement urbain de revalorisation qualitative de l'environnement urbain de cet axe. Cela, afin de permettre et d'encadrer son développement, sa mutation, même si des transformations ont déjà eu lieu. Il s'agit justement de se prémunir de développements comme ceux qui ont déjà eu lieu, mais aussi de mutations qui pourraient continuer à se développer. Il faut aussi prendre en compte le fait que c'est un axe de déplacement important et majeur sur lequel on trouve en particulier des services de transports en commun, je pense notamment au busway.

Donc, il convient de réaliser et de prendre en compte ce périmètre d'étude, qui s'étend au nord du quartier Saint-Jacques, à partir de la rue des Frères-Lumière, du côté nantais, et qui s'étend jusqu'au territoire de la gare de Vertou.
La prise en compte de ce périmètre d'étude permettra aux trois communes de se prémunir contre d'éventuelles mutations ou développements urbains qui seraient contraires à l'objet de l'étude qui va être organisée le long de cet axe. Cela permettra l'accueil d'activités économiques, en particulier de commerces, de commerces de proximité, mais aussi d'activités tertiaires, et bien sûr l'accueil d'habitats et de logements. Sachant que des études ont déjà eu lieu, dont certaines sont en cours, portant sur l'activité commerciale en particulier et aussi celle concernant l'aménagement de la gare de Vertou et du secteur autour de la gare de Vertou.

Je veux rappeler que la commune de Basse Goulaine a été consultée sur le lancement de ce projet. Elle n'est pas concernée par ce périmètre d'étude, mais a été interrogée pour le développement et la mise en œuvre de ce projet. »

M. Roussel : « Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Monsieur le vice-président, mes chers collègues.
La mise en place de ce périmètre d'étude sur l'axe de la route de Clisson répond à une demande conjointe des communes de Saint-Sébastien-sur-Loire et de Vertou. C'est pourquoi nous remercions collectivement la Métropole d'avoir répondu favorablement à notre sollicitation.

Les enjeux sont importants, vous le savez. La route de Clisson correspond à 6 kilomètres traversant Nantes, Saint-Sébastien-sur-Loire, Vertou et Basse Goulaine.
Cet axe est utilisé chaque jour par plus de 12 000 véhicules. C'est une entrée majeure dans le Sud Loire, et pourtant, au fil des temps, se sont développés sur cette route, différents projets d'habitat, ou de commerces, sans cohérence d'ensemble.
Nous souhaitons demain qu'il devienne un trait d'union entre les communes qui le bordent, et un exemple de transformation réussie vers plus de qualité urbaine. C'est avec cette conviction que nous participons à l'étude commerciale en cours sur cet axe. C'est aussi la raison qui nous fait attendre de la Métropole un engagement durable pour garantir la mise en œuvre effective d'un projet cohérent.

Ce travail à venir ne doit toutefois pas empêcher un positionnement immédiat et volontaire de la Métropole sur les dossiers en cours sur ce secteur : l'opération Quartier de la Gare qui a été rappelée, par exemple, est une opération considérable et exemplaire, en traitement urbain et mixité sociale. Elle représente 200 logements et verra le jour en octobre 2016. Elle comprendra un foyer de jeunes travailleurs avec 97 logements, 68 logements sociaux, et 15 logements adaptés, au cœur de logements libres.

Cela nécessite forcément une programmation rapide de travaux d'aménagement. C'est pourquoi la conception de ce projet d'ensemble sur l'axe Route de Clisson, Boulevard Joliot Curie, qui évite d'ailleurs une urbanisation ou une gestion au coup par coup du traitement de cette route permettra de répondre, j'en suis sûr, au mieux à la demande des habitants, des métropolitains, et, plus largement, des résidents du Sud Loire et du Vignoble. J'en suis persuadé. »

M. Roussel : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Monsieur le Vice-Président, il y a beaucoup à faire sur cette route de Clisson qui nécessite des prises de décision. Et là, je salue évidemment cette opération et ce choix qui va être fait dans un instant, à confirmer, à travers ce vote pour cette délibération.
Je ne rajouterais pas grand-chose à ce qui a été dit par Rodolphe, puisque nous avons largement discuté sur ces questions.
Je crois qu'il est temps, effectivement, de créer de la cohérence sur un secteur très bien placé par rapport au périphérique et par rapport aussi aux entrées sur Nantes.
Nous approuvons donc avec beaucoup de satisfaction, cette orientation. »

M. Roussel : « Merci. Alain Robert. »

M. Robert : « A l'instar de mes collègues des autres communes qui se sont exprimés, à mon tour, au nom de la ville de Nantes, je voudrais me réjouir de ce périmètre d'étude. C'est une décision qui était fort attendue. En premier lieu parce que cette route de Clisson n'offre pas les qualités d'ambiance urbaine qu'elle mériterait : avec tout le respect pour cet axe, l'ambiance est davantage celle d'une route départementale – et Dieu sait si j'aime bien le département. Mais clairement on est dans une entrée de ville qui mérite beaucoup mieux. Et par ailleurs, on est actuellement très sollicités par beaucoup de projets qui répondent rarement aux enjeux du quartier, en termes de paysages urbains, de programmation, de maillages et d'espaces publics.

Grâce à ce périmètre d'étude, nous aurons donc un outil juridique qui nous permettra, au niveau notamment de l'instruction des permis de construire, d'avoir une attitude beaucoup plus exigeante par rapport aux projets qui nous seront fournis. Ce sera aussi un point d'appui pour nous, pour travailler ensemble autour de ces questions importantes, comme nous avons commencé à le faire d'ailleurs sur l'enjeu commercial, sur ce site, pour introduire de la cohérence tout au long de cet axe.
Je me réjouis, donc, au nom de la ville de Nantes, de cette proposition qui nous est faite aujourd'hui. »

M. Roussel : « Pascal Pras, quelques mots. »

M. Pras : « Je suis très heureux de l'expression des trois communes. Effectivement, il s'agit bien, au travers d'un projet comme celui-ci, de donner de la cohérence à la construction, au développement ou au renforcement de la qualité urbaine, à un espace qui, historiquement, a plus subi des opportunités et s'est aménagé "au fil de l'eau", "au fil de l'histoire", plutôt que d'être « projeté » et organisé à partir de la volonté des trois communes. Ce sera donc chose faite. Nous travaillerons, avec les trois communes, de concert, sur l'amélioration, en termes de paysage urbain, de cet axe qui est un axe majeur. Il fait pour moi écho à des projets que nous avons construits, et je me tourne vers Joseph Parpaillon et vers Alain Robert, sur la route de Rennes qui sépare Orvault et Nantes, entre autre illustration. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Décide de prendre en considération la mise à l'étude du renouvellement urbain de l'axe Boulevard Joliot-Curie/Route de Clisson sur les communes de Nantes, Saint-Sébastien-sur-Loire et Vertou, selon les délimitations du plan annexé à la délibération.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

11 – SAINT-HERBLAIN – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU DOSSIER - APPROBATION

EXPOSE

Une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Herblain a été mise en œuvre, en application de l'article L.123-13-3 du code de l'urbanisme, afin de faciliter la poursuite de projets de développement urbain dans deux secteurs de la commune : rond point Abel Durand, en entrée de la ZAC du Boulevard de la Baule et Bagatelle, nouveau quartier situé au sud du Sillon de Bretagne. Le dossier comporte également la correction de deux erreurs matérielles mineures visant à ajuster des lignes d'implantation obligatoire.

Les modalités de mise à disposition du public de ce dossier ont été approuvées par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2014.

Par ailleurs, ce dossier a été transmis pour avis aux personnes publiques associées. Seule la Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique a répondu sans formuler de remarque particulière.

Le dossier ainsi qu'un registre, permettant au public de consigner ses observations, ont été mis à disposition du public du 19 janvier 2015 au 16 février 2015 inclus, respectivement au pôle de proximité Loire Chézine et à la Mairie de Saint-Herblain (Direction Aménagement Renouvellement Urbain et Habitat).

Une observation a été formulée dans les registres mis à disposition du public concernant la correction d'une des erreurs matérielles, route de Vannes : un porteur de projet conteste la correction de la ligne d'implantation obligatoire le long de la Route de Vannes, au motif que la rectification du domaine public n'est pas effective. En effet, la procédure d'alignement devait aboutir avant l'engagement de la procédure de modification simplifiée et ce ne fut pas le cas. Il est donc proposé, dans l'attente d'une régularisation des limites de propriété, de retirer ce point de la modification simplifiée. La ligne d'implantation obligatoire initiale continuera donc de s'appliquer. Le dossier de modification simplifiée évolue en conséquence sur ce point à la suite de la mise à disposition du public.

Ce dossier est consultable au Département du Développement Urbain ainsi qu'au pôle communautaire Loire Chézine.

M. Pras : « Il convient, sur la commune de Saint-Herblain d'effectuer cette modification simplifiée qui concerne deux adaptations :
1) La première sur le secteur du boulevard de La Baule, notamment avec la prise en compte d'une bande de recul et d'une modification du recul de constructibilité autour de la place Abel Durand, ou rond-point des Châtaigniers, pour permettre le développement de l'opération liée à la ZAC de La Baule.
2) La seconde au niveau des règles d'implantation sur le secteur de Bagatelle, au sud du Sillon de Bretagne, où se développe actuellement l'habitat et l'urbanisation.

Par ailleurs, nous n'avons eu qu'une seule remarque au cours de cette enquête, de la part d'un riverain, concernant la modification d'une erreur matérielle portant sur la route de Vannes. Nous avons pris en compte la remarque de ce particulier : nous supprimons cet élément qui sera revu et corrigé à l'occasion de l'élaboration du PLUm sur le secteur de Saint-Herblain. »

M. Roussel : « Merci. Des observations ? Des remarques ? Monsieur Annereau. »

M. Annereau : « Merci Monsieur le vice-président. Cette délibération porte sur le bilan de la mise à disposition du plan local d'urbanisme de Saint-Herblain, et notamment sur la ZAC de La Baule, que vous venez d'évoquer. J'étais déjà intervenu, lors de la session du mois de décembre 2014 sur le sujet. Les mêmes interrogations persistent, malheureusement, sur plusieurs points principalement.

- Tout d'abord, en matière d'urbanisme, sur la création de logements. Je peux comprendre qu'il faut créer du logement, pour répondre au moins partiellement, – en tout cas vous tentez de le faire – à la crise du logement actuelle. En revanche, je dénonce une nouvelle fois les hauteurs de constructions sur la ville de Saint-Herblain. On parle ici en bande primaire de hauteurs de 20 mètres, ce qui est fortement dénoncé par la population. Je tenais une nouvelle fois à faire écho de cela.

- Le deuxième point porte sur la circulation. Il s'agit d'un axe très roulant et dense, pour les entrées et les sorties de Nantes. Ainsi, plus de logements entraîneront plus de véhicules, et donc des bouchons.
Il aurait été bon également de créer dans ce cadre-là une ligne structurante de transports, et des parkings relais. Il en a été question lors d'une réunion publique à Saint-Herblain. Mais visiblement, cela est remis à plus tard, notamment concernant les possibilités futures près du périphérique qui est une zone sous responsabilité du Gouvernement. Néanmoins, il aurait été de votre responsabilité de créer cette ligne structurante et ce parking relais.

- Dernier point : la concertation. Vous nous disiez qu'il y avait peu de retours sur la mise à disposition des documents. Cela s'explique car la concertation a été a minima.
Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai sur cette délibération. Merci. »

M. Roussel : « Monsieur Affilé. »

M. Affilé : « Quelques éléments de réponse, très précis, très factuels. Je pense que le vice-président en charge de l'urbanisme pourra donner un peu plus de détails, et et de hauteur également.
Quand à la hauteur de construction, de 20 mètres, que Monsieur Annereau évoque, il faut avoir conscience que cela concerne l'îlot qui sera le plus haut de l'ensemble de l'opération, et savoir aussi que le PLU actuel autorise 22 mètres. C'était cette hauteur de 22 mètres qui était au départ prévue. Il y a eu une discussion avec les habitants. Nous revenons à une hauteur de 20 mètres. En clair, c'est un étage en moins.

Par ailleurs, la modification qui vous est proposée va permettre de prendre de la distance par rapport aux habitations existantes. Donc le « cône » de vision ne portera plus dans les jardins des pavillons, qui ne sont certes pas très proches, mais néanmoins pas très loin non plus. Cela veut dire que l'on a tenu compte des demandes des habitants, dans la mesure du possible. En effet, sur l'ensemble du secteur, côté nantais par exemple, vous vous apercevrez qu'il y a des constructions qui sont de même hauteur. C'est donc aussi une question d'équilibre sur l'ensemble du quartier.

Également, quand vous indiquez que la population a dénoncé cela, il vaudrait mieux dire que cela a été dénoncé par certains habitants, et pas par toute la population. Il faut faire attention aux mots.

Sur les questions de ligne structurante, il se trouve qu'il y a déjà une ligne Chronobus qui existe aujourd'hui, qui va être prolongée vers la zone Armor. Nous proposerons à cette occasion que soit créé un parking relais pour ceux qui viennent de l'extérieur de l'agglomération, ou du moins des communes de deuxième couronne. Ce, précisément, sur les parkings de la ZAC Armor, dont une partie reste disponible en journée. Donc, il s'agira d'utiliser ce qui est déjà construit, ce que nous avons payé, avant de réaliser des investissements nouveaux.

Par ailleurs, je m'étonnes quand j'entends parler de concertation "minimale". Il faut avoir conscience qu'avec le vice-président, sur chacun des îlots, nous nous sommes engagés à présenter aux habitants le cahier des charges qui sera fourni aux candidats, puis ensuite à avoir un échange avec les candidats retenus pour leur permettre de modifier leur projet par rapport aux attentes des habitants. Donc, je veux bien que l'on parle de concertation "minimale", mais il me semble que ce n'est pas complètement approprié, et que c'est même faux. »

M. Roussel : « Monsieur Pascal Pras.»

M. Pras : « Bertrand Affilé a donné un nombre de réponses relativement important. Je voudrais revenir sur cette bande recul qui est modifiée. Elle a pour objet, justement, dans une partie où cela est possible, où cela ne porte pas atteinte aux espaces boisés et à la conservation des arbres qui sont sur le territoire – pour ceux d'entre vous qui connaissent le périmètre du rond-point Abel Durand –, de préserver ces parties boisées et de mettre en recul la partie bâtie. C'est-à-dire de l'approcher de la voirie, de manière à l'écarter des zones d'habitat, en réponse à une demande des associations d'habitants du quartier de Crémetterie en particulier. La prise en compte de cet élément a été retenue dans cette modification simplifiée du PLU, notamment sur ce secteur.

Sur les autres éléments de la ZAC de La Baule, Bertrand Affilé a donné des réponses. Les problématiques de parking, et notamment de parking relais, se posent à l'extrémité de la ZAC de La Baule, par rapport à ce que nous évoquons dans cette délibération. Effectivement, Bertrand Affilé a répondu : nous travaillerons sur la mutualisation des espaces de stationnement qui sont déjà réalisés, et qui se trouvent à cet endroit.

Par ailleurs, sur la concertation, les réunions publiques ont eu lieu, et continueront à avoir lieu. Les rencontres avec les citoyens sont un engagement que la Métropole et la Ville de Saint-Herblain a pris avec la population de tout le secteur de la ZAC de La Baule, qu'elles concernent les quartiers nord ou les quartiers sud de ce secteur. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 95 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

1 - Tire le bilan de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Herblain ;

2 - Approuve la modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Herblain modifié sur le secteur de la route de Vannes suite à la mise à disposition du public ;

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✯ ✯
✯

M. Roussel : « Puisque Pascal Pras est là, et que Pascale Chiron est excusée, je lui laisse la parole pour les délibérations suivantes, et tout d'abord pour la délibération 15.»

✯ ✯
✯

Direction Habitat

15 – DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE D'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'ETAT EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT PRIVÉ – PROGRAMMATION 2015 - AVENANTS 1 AU TITRE DE L'ANNÉE 2015 AUX CONVENTIONS AVEC L'ETAT ET L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT – APPROBATION

EXPOSE

Le Conseil Communautaire a approuvé le 6 avril 2012 la reconduction de la convention de délégation des aides de l'Etat en faveur du logement social pour la période 2012-2017.
Cette compétence permet à notre agglomération de gérer les aides déléguées par l'Etat pour la construction de logements sociaux, de donner les agréments pour le logement abordable (PLS et PSLA) et de soutenir, via les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la requalification du parc privé conformément aux orientations arrêtées dans le Programme Local de l'Habitat.

Etablie pour une durée de 6 ans, cette convention donne lieu chaque année à la conclusion d'avenants par lesquels l'Etat et l'ANAH reprécisent leurs objectifs quantitatifs et les conditions d'attribution des aides financières déléguées.

Pour 2014, le bilan est largement positif.

Sur le volet logement social, 1 921 logements PLUS et PLAI ont été financés. La part de logements à loyers minorés (PLAI) contribuant à développer une offre très sociale aux profits des plus modestes représente 41 %.

Sur le volet logement abordable, 662 logements ont été agréés pour produire une offre locative en PLS. Il s'agit de 272 logements destinés à des ménages familiaux, 72 logements destinés à des personnes âgées et personnes handicapées et 318 logements destinés à des étudiants.

325 logements en accession abordable ont fait l'objet d'un agrément location accession (PSLA).

Au titre des aides à l'amélioration de l'habitat privé, 571 logements ont bénéficié d'une aide de l'ANAH dont 438 logements de propriétaires occupants, 24 logements locatifs et 109 logements situés dans des copropriétés qui ont engagé des travaux sur les parties communes.

Perspectives 2015

Sur le volet logement social, plus de 5 000 logements à financer en PLUS et PLAI sont en cours d'étude et de montage pour la période 2015-2017.

Pour le logement abordable, des programmes conséquents sont en cours de montage, au titre de l'offre dédiée financée en PLS mais également au titre de l'accession abordable financée en PSLA, qui nécessitent un niveau élevé d'agréments.

En ce qui concerne le parc privé, la dotation proposée est à la hauteur de l'année précédente mais en deçà des besoins estimés de la Métropole considérant la dynamique des dispositifs en cours : PIG Habiter Mieux, OPAH Bords de Loire et Confluence.

Objectifs de la programmation 2015 au titre de ce premier avenant 2015 :

1) Logement social

Les objectifs quantitatifs affectés à Nantes Métropole dans le cadre de la délégation s'élèvent à :

1800 logements locatifs (soit 1 177 PLUS et 623 PLA I)

2) Logement abordable

Les objectifs quantitatifs affectés à Nantes Métropole dans le cadre de la délégation s'élèvent à :

1100 logements (soit 500 logements à agréer en PLS et 600 logements à agréer en PSLA)

3) Parc privé

Les objectifs d'intervention en faveur du parc privé fixés par l'Etat sont de 401 logements privés à réhabiliter pour l'année 2015, y compris le traitement de 220 logements de propriétaires occupants financé par le Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART).

Les objectifs par type d'intervention sont détaillés dans l'avenant ci-joint à signer avec l'ANAH.

L'enveloppe prévisionnelle globale des droits à engagements allouée par l'Etat dans le cadre de la convention de délégation au titre de l'année 2015 est de 8 547 120 €, répartie comme suit :

- 5 218 439 € pour le logement locatif social dont 476 864 € au titre des reports non consommés en 2014 ;
- 3 328 681 € pour l'habitat privé dont 2 581 322 € de l'ANAH et 747 359 € du FART.

M. Pras : « Pour rappel, au titre de l'année 2014, en ce qui concerne le logement locatif social, nous avons produit sur notre territoire 1 921 logements locatifs sociaux, qui sont financés dans le cadre de PLUS et de PLAI. Ils nous permettent la réalisation de nos objectifs et de nos engagements en termes de production de logements locatifs sociaux sur le territoire de notre agglomération.

Par ailleurs, nous avons financé, au titre de l'amélioration de l'habitat privé, 571 logements, qui ont bénéficié des aides de l'ANAH, pour des propriétaires occupants, mais aussi pour des propriétaires bailleurs. Ceci dans le cadre des Programmes d'Intérêts Général, comme « Habiter Mieux », et des deux OPAH, Confluence et Bords de Loire.

Pour 2015, l'objectif est permettre le financement des 2 000 logements locatifs sociaux qui marquent le cap vers lequel nous souhaitons nous engager annuellement. Pour l'année 2015, à ce jour, il y a pour l'instant 1 810 logements qui sont recensés par le service de l'habitat. D'une manière générale, dans la perspective 2015-2017, lorsque l'on fait le compte de l'ensemble de ces logements, qu'ils soient locatifs sociaux, qu'ils soient financés dans le cadre du PSLA ou du logement abordable, mais aussi des opérations d'amélioration de l'habitat, nous avons environ 5 000 logements à financer dans ces perspectives.
L'année 2015 concerne aussi la production de logements en PLS, la production de logements en PSLA, en logements abordables, et le développement des actions en faveur du parc privé, avec l'ANAH sur les PIG « Habiter Mieux » et les OPAH Bords de Loire et Confluences. »

M. Roussel : « Merci. Madame Gessant. ».

M^{me} Gessant : « Madame la Présidente, Messieurs les vice-présidents, mes chers collègues. Enjeu majeur en matière d'urbanisme, mais plus largement de vie en collectivité, le logement social fait aujourd'hui l'objet d'efforts très importants de la part de toutes les communes de Nantes Métropole. En la matière, je crois pouvoir dire que la volonté d'avancer ensemble en faveur de la construction de logement social est partagée par l'ensemble des maires, et cela, je tiens à le souligner, toutes tendances politiques confondues.

Malheureusement, notre volonté de faire et de bien faire se heurte à de grandes difficultés concrètes qu'il nous est difficile, voire impossible de surmonter.

Vous la savez, la loi SRU qui a été modifiée par la loi Duflot, dite loi ALUR du 18 janvier 2013, sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement social, et le renforcement des obligations de production de ce logement social, a introduit le relèvement du taux minimal de logements locatifs sociaux de 20 à 25 % pour les zones tendues.
Au-delà du relèvement de l'objectif à 25 %, à atteindre en 2025, les modalités de réalisation de cet objectif sont plus contraignantes, et les finances communales sont exposées à des pénalités financières très importantes, en cas d'objectifs non atteints.Voilà pour la théorie.

Mais dans la pratique, évidemment, cela se complique, car nous ne sommes que maires, mais malheureusement, pas encore magiciens. Je crois pouvoir dire que la commune de Sautron, en la matière, a été un très bon élève durant ces toutes dernières années. Toutefois, malgré les efforts indéniables et continus en faveur de la construction de logements sociaux, nous sommes confrontés à des contraintes contre lesquelles nous sommes désarmés.

Je ne citerai que quelques exemples :
- Pénurie du foncier : pour construire, il faut des terrains, ou il faut s'élever. On imagine mal des tours de dizaines d'étages à Sautron, au Pellerin ou à Saint-Jean-de-Boiseau.
- Coût du foncier exorbitant : comment rendre les opérations viables, lorsque le foncier est cher, et que l'État se désengage, et alourdit les charges qui pèsent sur les communes ?
- Sans parler des contraintes diverses et variées en matière d'urbanisme : le PEAN, les zones humides, les zones protégées à différents titres, la loi Littoral même pour certaines communes de la Métropole, etc.

Soyons clairs, pour bon nombre de communes de la Métropole, les spécificités et les contraintes intrinsèques du territoire rendent quasiment impossible le respect des quotas en matière de construction de nouveaux logements sociaux, si ce n'est à bouleverser totalement ces mêmes territoires et l'équilibre qui s'y est construit au fil du temps.

D'ailleurs, je rappelle que cette problématique a soulevé des interrogations au sein de notre population lors des premiers travaux sur le PADD engagés dans le cadre du dossier du futur PLUm.

Par exemple, certains de mes concitoyens m'ont interpellée sur le fait que la Métropole participait au financement du projet de construction de logements sociaux dans le cadre du dossier de la caserne Mellinet, logements sociaux qui seront comptabilisés au seul profit, si vous me permettez l'expression, de la ville de Nantes. Alors, que faire ? Toujours pas de baguette magique, malheureusement, mais peut-être une possibilité prévue par le législateur à mettre en œuvre. En effet a priori et sous réserve de travaux et de discussions que nous pourrions mener en la matière, la loi prévoit la possibilité de mutualisation des objectifs de réalisation de logement social au niveau de l'intercommunalité. Ainsi, l'article L 302-8 du Code de la construction et de l'habitation dispose que, pour les communes faisant partie d'un EPCI et ayant un PLH approuvé, ce qui est notre cas, une mutualisation des objectifs de production est possible sous certaines conditions. La ville de Lyon et le Grand Lyon ont ainsi proposé la mutualisation des objectifs pour l'ensemble des communes n'atteignant pas le taux fixé par la loi. Ne pourrait-on pas envisager de s'inspirer de cet exemple, afin de voir quelles pourraient être les conditions de sa mise en œuvre au niveau de notre Métropole. Ce, sous réserve bien entendu de sa faisabilité, et encore une fois, de nos échanges et discussions en la matière. Cela nous permettrait de renforcer notre identité métropolitaine, de véritablement avoir une politique métropolitaine commune en matière de logement social, et d'apporter des solutions concrètes à nos territoires.

Aussi, Madame la Présidente, je pense qu'il serait souhaitable, sur la base du travail des services, et de l'étude des possibilités offertes, que ce dossier soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine conférence des maires.

Et par ailleurs, je voudrais ajouter un dernier point, et non pas le moindre. Quel est le devenir également de la conférence intercommunale du logement social ? Un travail très important, réunissant tous les acteurs du logement social, que ce soit les maires, l'État, le Conseil départemental, ou les bailleurs sociaux, a été réalisé dans cette instance, lors du mandat précédent. Des sujets majeurs ont été soulevés, comme l'attribution des logements et les questions de renouvellement urbain. Nous sommes élus depuis un an, et aucune rencontre n'a eu lieu de nouveau, et, bien au contraire, il nous semble qu'un silence assourdissant entoure cette conférence. Quel est son avenir ? Et allons-nous de nouveau être invités à y participer ? Il s'agit d'une instance de dialogue privilégiée qui permet une politique de l'habitat efficiente et efficace. Beaucoup de sujets soulevés précédemment restent en suspens et le travail est loin d'être terminé. Alors quelles sont les prochaines échéances de cette conférence ? Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente.
Concernant la loi SRU, et ses modifications, le pourcentage de logement locatif social qui s'impose à nous aujourd'hui est celui qui est fixé par la loi. Il s'impose, effectivement, aux communes de notre agglomération qui sont soumises à cette production de 25 % de logements locatifs sociaux.

Depuis 2 ans, je travaille, dans le cadre de ma délégation, à faire régulièrement le tour des communes, et à suivre, au travers des fiches PLH, l'engagement de chacun dans sa production de logements. Et nous travaillons, avec vous, à ce que chacun réalise ses objectifs. Précédemment, ils étaient posés à 20 %. Aujourd'hui, ils le sont à 25 %. Nous nous y employons. Nous mettrons tout en œuvre pour que chacun réalise ses engagements triennaux.

Nous sommes dans une nouvelle séquence, celle qui nous amène aujourd'hui à 25 %. J'entends les difficultés que vous évoquez, je les connais, puisqu'en développant et en suivant aussi les projets d'urbanisme et de développement urbain de notre territoire, je sais ce qu'il en est.
Il s'agit ensemble de construire ces solutions et d'apporter les réponses les plus adaptées. Vous savez, comme moi, que cela fait l'objet d'une grande réflexion qui nous concerne tous, au travers de la mise en œuvre du PLUm. Le positionnement de ce projet de développement urbain et d'accueil de nouveaux logements sur notre territoire nous interpelle tous.

Vous avez évoqué la problématique des hauteurs, vous avez évoqué les immeubles ou les logements collectifs qui pourraient arriver dans des communes plus rurales de notre territoire. Tous nous sommes concernés par cela. Tous aujourd'hui nous avons cette obligation, et vous savez que tous nous y travaillons. Tant dans le cadre du suivi du Plan Local de l'Habitat, que dans les outils urbains, qui permettent le développement de ce PLH, à savoir la règle portée par les PLU actuels et le futur PLUm.
Donc, concernant les questions que vous vous posez, et que vous évoquez là, nous traitons ces points de concert, tous ensemble, au travers des réunions organisées dans le cadre de l'élaboration du PADD de notre futur PLUm, pour laquelle la réflexion sur le logement et l'habitat prend une part importante : quelle est la capacité d'accueil des logements sur nos territoires, et quelle est la place et le volume de logements locatifs sociaux ?

Avant de pouvoir répondre à ceux qui s'interrogeraient sur la mutualisation, je précise que nous l'avons fait dans le PLH actuel. En effet, Nantes a accueilli en mutualisation d'autres communes pour ce PLH 2010-2016. Je pense en particulier à la commune de Vertou, qui a bénéficié de la mutualisation avec la Ville de Nantes. Avant d'arriver à cette mutualisation, il convient que nous étudiions tous ensemble et que nous épuisions toutes les solutions d'accueil et de possibilités d'accueil de logements d'une manière générale, et de logements locatifs sociaux, sur nos territoires, avant d'aborder la question de la mutualisation et de ses modalités. Puisqu'il convient que chacun amène sa pierre à l'édifice. Je ne voudrais pas redire quelquefois des choses que j'ai entendues. Par exemple, les communes de Nantes et de Saint-Herblain dépassent de quelques pourcents les 25 %. Bertrand Affilé me dit 3 % pour la commune de Saint-Herblain. Nous sommes tous conscients de la nécessité de développer un territoire de mixité. De mixité intergénérationnelle, de mixité d'âges, mais aussi de mixité sociale. Et il convient que chacun amène sa part, sans pour autant que des personnes qui accéderaient au logement locatif social soient en difficulté, en les amenant plus loin des zones de travail et des capacités de déplacement. Néanmoins, nous avons tous à travailler sur le renforcement de notre centralité, ou de nos polarités. Ce travail se fera à l'occasion du PADD, et à l'occasion du PLUm. Voilà ce que je peux répondre.

Sur la CIL, elle a été lancée. Il est vrai que la période électorale et de réinstallation de nos instances a fait qu'elle a été mise en sommeil. Elle portait une grande réflexion, dont il convient que nous poursuivions les travaux, liés à la politique de peuplement dans le logement locatif social, et il faudra y apporter des réponses. Il faudra donc relancer cette commission. Je ne peux pas vous en dire plus, c'est Pascale Chiron qui anime ce projet mais elle n'est malheureusement pas là aujourd'hui. Je m'engage à lui communiquer la question et elle vous donnera des réponses. Nous y travaillons.

Vous savez aussi, comme moi, que je vous avais sollicitée pour faire partie du comité d'engagement de l'habitat et action urbaine et foncière. Vous êtes à mes cotés pour travailler sur ce dossier important. Nous avons vu hier les perspectives de développement pour l'année 2015. Par exemple les 1 810 logements que j'évoquais, qui sont inventoriés et placés dans un tableau. Je constate qu'un nombre important de communes y participeront. C'est vrai que toutes les communes ont fourni des efforts, et qu'il convient de continuer à le faire.
Ce sera un des axes de notre prochain Plan Local de l'Habitat. Bien sûr, il sera pris en compte, dans sa traduction au travers du PADD et du PLUm. ».

M^me^ la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci, Madame la Présidente.
Je ne voudrais pas qu'il y ait d'ambiguïté dans les propos de notre vice-président. Je me permets donc de compléter. Je crois que sur le précédent contrat, le précédent PLH, Vertou a plutôt été une commune dont le travail sur le logement social a été reconnu, pour ne pas dire a été exemplaire quant au nombre de logements produits, mais également quant à la qualité des choix d'implantation, et à la qualité du logement social. Donc, je ne voudrais pas qu'il y ait d'ambiguïté sur l'exemplarité du flux de ce que l'on appelle les logements sociaux. Quant au stock, c'est une autre question, à laquelle il faut s'attacher, pour parler de l'histoire de nos communes, et de l'histoire de notre agglomération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie-Cécile Gessant. »

M^me^ Gessant : « Monsieur Pras, nous sommes tous d'accord sur ce que vous venez de dire. Je souhaiterais simplement que l'on se penche sur ce que pratique aujourd'hui le Grand Lyon, et que l'on travaille sur cette possibilité, et qu'un jour, ce sujet soit ramené en conférence des maires. Ce, pour que nous ayons éventuellement les données sur cette possibilité de faire une certaine mutualisation, sans pour cela s'exonérer des obligations, mais simplement pour voir les répartitions. Parce que je peux vous citer des exemples de personnes qui viennent dans nos communes de deuxième couronne, et qui se trouvent confrontées, compte tenu d'un manque de transports en commun, au fait qu'elles ne peuvent pas se rendre à leur travail. En effet, étant en précarité, elles n'ont pas de véhicule personnel. Aujourd'hui le manque de transports en commun, ou de relations de communes à communes pose d'énormes problèmes à ces familles. Donc, il faut aussi que l'on en soit conscient.

Effectivement il est plus facile de faire 500 logements sur le quartier de la caserne Mellinet que d'en faire 500 à Sautron, parce que je n'ai pas les équipements et les infrastructures pour les accueillir de façon correcte et acceptable. C'est tout. Je pense qu'il faudra que l'on travaille là-dessus et que cela pourra être soumis à une conférence des maires, comme je l'ai suggéré. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Je pensais qu'il allait y avoir une réponse de Monsieur Pras, et j'attendais d'intervenir par rapport à cette réponse. Mais sur ce qui vient d'être précisé par Madame Gessant, la question de la mutualisation nous paraît être une question essentielle, parce que c'est une question qui s'inscrit dans une logique d'agglomération.

Il y a de grands équilibres, et nous n'avons pas la main sur ces équilibres. Quand on parle de logement, il faut aussi parler d'équipements, comme cela a été rappelé à l'instant. On ne peut pas produire de logements si on n'a pas la capacité d'accompagner ces logements, d'équipements. Or, les équipements, pour une bonne part d'entre eux, dépendent des choix métropolitains. Ils dépendent en particulier des questions d'infrastructures routières et, ainsi que cela vient d'être dit, des questions de transports en commun.

Deuxièmement, concernant le rapport entre les toits et l'emploi. Vous ne pouvez pas mettre des « toits » si vous n'avez pas aussi un équilibre entre les « toits » et l'emploi. Et quant à cette deuxième exigence, l'emploi, je rappelle que les compétences économiques sont du ressort de la Métropole. Donc, il y a une logique à fonctionner de cette manière-là.

Nous sommes tous conscients que chacun doit faire un effort. Je pense que l'on y participe tous, avec les moyens qui sont les nôtres et l'histoire de nos communes. Or, l'histoire des communes est associée parfois à des difficultés intrinsèques liées à la densité existante, voire à la capacité de développement par rapport à des territoires qui sont très différents les uns des autres en termes d'hectares disponibles.
Donc, tous ces éléments et toutes ces questions nous amènent à penser que la mutualisation a un intérêt. Elle a un intérêt de logique d'organisation de nos paysages urbains, mais elle a aussi un intérêt financier. Car, sur ce point, il faut être clair : cette pénalité que nous versons à l'Etat, autant en garder le montant au sein de la Métropole dans le cadre de son développement. ».

M^me^ la Présidente : « Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « J'avoue que je ne suis guère surpris que ce soient les mêmes qui portent le débat de la mutualisation. Cela veut dire quoi, mutualisation ? Cela veut dire que quand une commune comme Saint-Herblain a 28 % de logements sociaux, l'effort est déjà fait. Nous l'avons déjà fait. D'autres non…. Dans le passé. On est d'accord Rodolphe.

Et donc, si on parle de mutualisation, cela veut dire que, pour que certains aient moins que 25 %, d'autres devront avoir plus que ce qu'ils ont déjà. Pour ma part, je ne suis pas favorable à ce que sur Saint-Herblain on ait 30, 31, 32, 33 % de logements sociaux. En moyenne. Parce que l'on peut parler de stock et de flux, mais si on s'amuse à regarder ne serait-ce que les flux, on verra que ce ne sont pas ceux qui ont le moins de logements sociaux qui en construisent le plus. Donc, il faudra regarder. Ce ne sont pas ceux qui ont le moins de logements sociaux qui construisent le plus de logements, déjà.

Pourquoi cette théorie de la mutualisation ne me semble-t-elle donc pas forcément acceptable, en tout cas acceptable pour l'élu herblinois que je suis aussi ? Je crois qu'il faut se pencher sur ce qui a existé avant 2001, avant notre Communauté urbaine. Certains élus ont mis en place depuis plusieurs années des stratégies de développement communal fondées sur l'accueil diversifié d'habitants, donc de logements, dans des logements eux-mêmes diversifiés. Ce, tout en essayant d'implanter des entreprises pour construire des logements à proximité des entreprises, et pour une partie de ces habitants, pas forcément très favorisés qui ont des besoins sociaux à satisfaire, avoir aussi une fiscalité économique qui permettait de financer ces besoins sociaux. Il s'agit d'un modèle de développement équilibré qui existe dans plusieurs de nos communes, avec des pourcentages de logements sociaux qui ne sont pas forcément ni à 20 ni à 25 %, mais pas très loin.

Cela veut dire que l'effort peut être parfaitement compris et réparti sur le long terme. Je suis d'accord sur le fait que 2025, c'est peut-être un peu court, et qu'il eût fallu aussi nous laisser le temps de travailler sur le développement d'activités économiques, le développement de moyens de transports performants qui permettent aux habitants d'aller en transports en commun dans leur lieu de travail, et qui permettent aux habitants à proximité de se déplacer. Donc, ici, on est sur un horizon qui est un horizon de 12 ans, si l'on se réfère à la loi de 2013. Mais en tout cas, il est hors de question que les « vertueux », si j'ose dire, soient ceux qui paient la facture pour ceux qui n'ont pas fait les efforts et qui ne sont pas prêts à les faire. Tout comme, dans une autre problématique, il est hors de question, et on l'affirmera sans doute avec un peu plus de force d'ici quelque temps, que ceux qui remplissent leurs obligations en matière d'accueil de gens du voyage paient également la facture pour ceux qui ne le font pas. »

M^me^ la Présidente : « Tout le monde va pouvoir s'exprimer. Ne vous précipitez pas. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « J'ai juste une question, mon cher collègue de Saint-Herblain. Moi, je n'oppose pas l'histoire, et ceux qui ont fait le travail, plutôt que les efforts. Parce que c'était des choix antérieurs et bien antérieurs à nos mandats.

Je ne fais pas non plus d'opposition entre les villes plus urbaines et les villes plus rurales de notre agglomération. Je te pose simplement une question. Est-ce que tu accepterais de faire 100 % de logement social, si tant est que ce soit possible, en production, et uniquement du logement social pendant 10 ans sur ta commune, pour rattraper le stock ? Je te pose juste cette question-là.
Ce pourcentage est décidé par un ministre, ceci en dehors de toute considération logique et de considération de terrain, sans venir voir ce qui se passe dans les communes. Je trouve cela dommage. Donc, je te pose la question : est-ce que tu accepterais de faire 100% de logement social sur ta commune pendant dix ans ? ».

M. Affilé : « Il se trouve que, grâce à l'action de mes prédécesseurs, dans leur diversité, dans leur diversité politique également, plutôt que de faire 100 % pendant 10 ans, nous avons eu un certain nombre de pourcentages (y compris 30, 40, 45 %) pendant toute cette période, pendant plusieurs années. Rodolphe, nous avons eu déjà l'occasion d'en parler : sur des opérations ou dans des quartiers où il n'y pas ou quasiment pas de logements sociaux, ce n'est pas choquant de faire des opérations à 100 %, à la condition qu'elles ne soient pas la majorité ou l'essentiel du quartier. »

M^me^ la Présidente : « Madame Gessant. »

M^me^ Gessant : « Monsieur Affilé, je ne sais pas si je suis vertueuse ou pas vertueuse. Je m'en fiche. Vous voudriez me culpabiliser, je m'en fiche aussi. Simplement, je vais vous donner mon exemple. Quant je suis devenue maire, nous étions à 6,8 % de logements sociaux, pour une commune de 6 800 habitants. Nous sommes à 14 % aujourd'hui. Je n'ai absolument pas à rougir de ce que j'ai fait pendant les 6 ans. Et j'ai construit en même temps 1 000 logements, pour une ville de 6 800 habitants.
Alors, je veux bien que vous nous tendiez le bâton, mais moi, je ne me laisserai pas battre par ce bâton, parce que je pense que nous avons fait un gros effort. Monsieur Pras le sait, il a accompagné aussi cet effort.

Je n'ai pas à rougir de ce que j'ai fait, encore une fois, mais il faut quand même savoir que nous n'avons pas les moyens aujourd'hui de poursuivre cet effort, parce que nous n'avons pas les moyens mis à disposition. Je n'ai pas les transports en commun adaptés sur ma communes. Des personnes ne peuvent pas aller chercher du travail, ni aller travailler, parce qu'elles n'ont pas de moyen de transport personnel et qu'il n'y a pas suffisamment de transports et commun. Et je n'ai pas les équipements et les infrastructures pour. Je n'ai pas le tramway, ni le Chronobus, ni le Busway. Rien de tout cela. Si des personnes ne peuvent pas ensuite aller à leur travail, c'est un gros problème, croyez-moi. Des personnes viennent me voir, et me disent « Mettez-moi des bus », parce qu'elles ne peuvent pas se rendre sur le centre-ville de Nantes. C'est tout ce que je dis. C'est tout. »

M^me^ la Présidente : « Monsieur Serge Mounier. »

M. Mounier : « Merci, Madame la Présidente. Messieurs les vice-présidents. Je viens d'entendre une expression qui me choque : c'est celle de dire que l'on ne peut pas sur certains sujets être pour la mutualisation. Si nous sommes ici en cette assemblée, c'est bien parce que l'on partage et porte des sujets ensemble et que l'on met en commun un certain nombre de projets, de moyens, de ressources. La Métropole, dans ce cadre-là, est un élément important.

Je sais qu'en 2001, à un moment donné, on a mutualisé les ressources économiques, au niveau des entreprises. Donc, il y a un certain nombre de sujets, de mutualisations, qu'il faut avoir le courage d'aborder ensemble, et je pense que l'idée de Madame Gessant de mettre ce point à l'ordre du jour d'une conférence des maires est tout à fait opportune.
Je pense qu'il ne s'agit pas de s'opposer les uns aux autres : nous sommes tous pour le logement social. Moi, quand j'ai commencé à être élu, en 1995, à Thouaré, il n'y avait pas un logement social. Aujourd'hui, on est à plus de 3 500 logements, et on est à 14 % de logements sociaux. C'est bien, et nous continuons d'y travailler : c'est un sujet qui nous préoccupe, non pas parce que la loi nous y oblige mais parce que l'on a cette volonté.

Ce que je dis simplement c'est que sur un sujet comme celui-là, il faut que nous nous posions autour de la table, et que nous réfléchissions avec bon sens. Je pense qu'il y a des arguments qui ont été évoqués par Madame Gessant qui méritent qu'on s'y arrête. En ce qui me concerne, je pense que beaucoup de maires sont un peu dans la même logique, concernant les logements sociaux, nous ne les implantons pas aux extrémités de nos communes. On cherche plutôt à les rapprocher des services, des transports en commun, du centre ville. Et cette démarche que l'on a, qui est cohérente, et qui apporte une certaine qualité de vie aux populations qui viennent habiter dans ces logements, pourquoi ne pas la transposer, de la même manière, au niveau de l'agglomération ?
On sait que les citoyens ont besoin d'accéder à des services, et à des transports, comme cela vient d'être indiqué. Donc, sans présumer, et sans se défausser ou se décharger de nos responsabilités, je pense qu'il faut agir avec bons sens, et poser ces problématiques tous ensemble. Merci.»

M^me^ la Présidente : « Merci. Myriam Naël. »

M^me^ Naël : « Merci, Madame la Présidente.
Il s'agit de culpabiliser aucune commune. Chacun sait les efforts qu'il fait, qu'il doit faire, et qu'il doit poursuivre. Suite à quelques propos qui ont été formulés par rapport aux habitants des logements sociaux, je veux rappeler qu'aujourd'hui le logement social concerne et peut potentiellement concerner deux tiers de la population française. Parce que c'est bien de cela que l'on parle, de personnes qui habitent dans des logements sociaux, et le rapport à l'emploi. Très concrètement deux tiers des habitants de la Métropole peuvent prétendre à entrer dans le logement social. Le logement social permet de se loger en fonction de ses moyens, et de faire en sorte que le droit au logement soit réel dans notre pays.

Donc on parle de personnes. Sur la question de l'emploi, le stéréotype récurrent est, très clairement, que les habitants des logements sociaux ne travaillent pas. Or, les dernières statistiques qui sont sorties nous montrent que sur les quartiers de la Politique de la Ville, plus de 60 % de la population de ces quartiers dépendent de revenus d'activité. 60 % de ces personnes travaillent. Alors effectivement quand on regarde les quartiers les plus riches de l'agglomération, on se rend compte que là le rapport au travail est beaucoup moins important : 50 % d'entre eux dépendent simplement du revenu du travail. 50 % de leurs revenus venant d'ailleurs.
Ainsi, je voudrais que l'on torde le cou à l'idée que les habitants qui peuvent prétendre au logement social sont uniquement des personnes qui ne travaillent pas. Je crois que c'est très important.

La deuxième idée que je voulais soulever, c'est que je suis fière des prédécesseurs des villes qui ont non seulement respecté la loi, mais porté la loi SRU. Cela fait qu'aujourd'hui, il y a une obligation légale. parce que la réalité, c'est que ce n'est pas si facile. Il y a des contraintes, effectivement, et certains d'entre vous ont souligné cela. Mais l'enjeu, pour nous, sur la Métropole, au-delà des questions de mutualisation, c'est de répondre à la demande qui existe réellement. Nous avons 31 000 demandeurs de logement social en attente aujourd'hui. C'est à cela que nous devons nous atteler. Nous devons trouver les moyens pour effectivement répondre à la construction.
Et je finirai mon propos par un petit proverbe, si je puis me permettre : "*Celui qui ne veut pas, trouve une excuse. Celui qui veut, trouve un moyen*". Merci. »

M^me^ la Présidente : « Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Je vais citer Platon : "*Je porte en moi la douleur séculaire de la vertu*." Sur le jugement qui consiste à dire qu'il y a des personnes qui ont respecté la loi et d'autres qui ne l'ont pas respecté, je voudrais savoir si quelqu'un ici n'a pas respecté la loi ?
Ce n'est pas le fait de n'avoir pas respecté la loi qui fait que vous n'avez pas le taux exigé par la loi, puisque la loi s'est imposée à nous avant même de considérer ce qui était la réalité de nos territoires.
C'est probablement la loi qui en soi était mal faite, puisqu'elle ne propose pas de dire : "on va vous juger sur ce que vous allez faire demain", mais vous condamne pour ce que vous avez fait hier, ou pas fait. Ce qui veut dire que la vérité d'hier devrait être la vérité d'aujourd'hui ? Et s'imposerait comme la vérité de demain ?

Soyons sérieux. Qu'est-ce qui me dit que dans ma commune mes prédécesseurs n'étaient pas vertueux ? Ils avaient fait des choix politiques. Un choix politique, par exemple, était de favoriser l'accession sociale à la propriété. Ainsi, j'ai un quartier qui s'est développé, que l'on appelle le quartier des Castors. Un quartier d'ouvriers qui se sont rassemblés dans une association pour créer ce quartier où ils sont propriétaires des biens qu'ils ont construits eux-mêmes. Finalement, cela valorise une forme politique tout à fait intéressante, puisque celui qui, aujourd'hui, n'aurait plus les moyens, par sa petite retraite, de payer son loyer, est chez lui, propriétaire d'un bien auquel il a participé à la construction. Est-ce que ce n'était pas vertueux, cette façon d'agir ? Je trouve que c'était une action vertueuse.

Et puis, j'ai tout un quartier, que l'on appelle le quartier de la Fontaine, où l'on a également de l'acquisition sociale, où l'on a mis en place des productions de biens qui ont permis à des personnes de faibles revenus de devenir propriétaires. C'est aussi une politique. C'est aussi une façon de voir l'avenir.
Donc, considérer qu'une politique d'hier, parce qu'elle n'est pas celle qui a été validée par la loi SRU, est une mauvaise politique...je ne suis pas d'accord avec cela. Je ne juge pas le passé, je constate que nous sommes dans des situations différentes. Et que ces situations différentes conduisent à une application de la loi plus ou moins compliquée pour certains d'entre nous. Compliquée quand vous avez un territoire extrêmement restreint, une densité très élevée, – c'est mon cas – et la contrainte de faire du logement. Je voudrais vous faire remarquer que nous avons été la ville qui a produit le plus de logements dans les années 2012 et 2013. Donc, cela voulait dire que nous avons fait vraiment les efforts nécessaires. Mais c'est irrattrapable. A propos de ce qu'a dit tout à l'heure Rodolphe Amailland, en ce qui me concerne, même si je fais du 100 % pendant dix ans, de toute façon je n'y arriverai pas. C'est comme cela. En fait, il faudrait que je détruise une partie de la ville, et que je reconstruise des logements. C'est comme cela. C'est une réalité, je n'y peux rien, quelque soit le maire, moi ou un autre, ce sera la même réalité. Nous ferons le maximum, et nous l'avons fait. Et nous continuerons à le faire. Donc, la question n'est pas l'effort que les uns et les autres tentent de vouloir faire. Ce n'est pas une question de respect ou de non-respect de la loi. Chacun d'entre nous tente, avec ses moyens, de la respecter.

Je ne voudrais pas que l'on qualifie de vertueux ce qui est un constat du présent, alors même que le passé n'était pas sur les mêmes définitions de ce qu'était la politique de l'époque en termes de construction. Et je ne voudrais pas non plus préjuger de ce que sera l'avenir, car j'espère que l'on ira vers un avenir meilleur que celui que l'on constate aujourd'hui, alors que nous avons actuellement des directives qui me semblent éloignées de la réalité de nos territoires, de leurs différences, de leurs diversité, et finalement de ce qui peut faire la richesse de la France. »

M^me^ la Présidente : « Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je vais rassurer peut-être Joël Guerriau : des Castors, il n'y en a pas qu'à Saint-Sébastien. Il y en a aussi à Nantes. Il y en a aussi à Saint-Herblain. Il y en a aussi à Rezé. Il y en a dans plein de communes de notre agglomération. Pourquoi ? Parce que quand l'idée est bonne, il n'y a pas de raison pour qu'elle ne soit pas partagée, et mise en œuvre par plusieurs.

Quand je parlais des prédécesseurs, je parlais de ceux que j'ai entendu pendant des années défendre une option d'aménagement que l'on appelait le "quatre quart". Avant même que cela devienne légal, les 25 % de logements sociaux étaient actés, dans tous les projets d'aménagement, et parfois même au-delà. Il est sûr qu'après, effectivement, cette commune qui respecte la loi à 20 %, la respecte à 25 %. Nous étions en avance, nous nous retrouvons un peu moins en avance. Mais remarquez que, depuis quelques années, le pourcentage n'a pas baissé. Cela veut dire que nous continuons à construire autant de logements sociaux. Les "quatre quarts" pour ceux qui s'en rappellent, c'est 25 % de logements libres, 25 % de logements en accession et plutôt en « horizontal », 25 % en accession libre en collectif, et 25 % de logements sociaux.
On ne juge pas le passé. Nous ne sommes pas là pour le juger, mais on doit en tenir compte dans notre action, parce qu'il s'impose à nous. Comme la loi, d'une certaine façon. Cela veut donc dire que je ne suis pas pour juger le passé, mais je refuse le fait que l'on invoque le passé comme une raison expliquant que les choses ne peuvent plus bouger maintenant.

On peut toujours regarder. Bien sûr, je sais qu'ici tout le monde a fait des efforts. Mais, l'idée de la mutualisation veut dire en quelque sorte que l'on renonce à approfondir la question, et que l'on fait porter par les autres les efforts collectifs. Je vous ai déjà indiqué que dans le modèle de développement qui avait été retenu sur Saint-Herblain et sur d'autres communes, l'effort collectif a déjà été amputé d'une partie de ses moyens lorsque l'on a remis dans le pot commun de la Métropole la taxe professionnelle qui, juste pour mémoire, augmentait à Saint-Herblain de 5 à 10 % tous les ans. Comme chez tout le monde, j'imagine. »

M^me^ la Présidente : « Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Juste un mot. J'ai un drôle de sentiment en écoutant ce débat. Chacun reconnaît ici que l'ensemble des communes de la Métropole font des efforts et tiennent leurs objectifs en matière de construction de logements, et notamment de logements sociaux, dans un contexte qui est assez compliqué aujourd'hui. Mais, d'un autre côté, les grosses villes de cette Métropole, sous prétexte que l'histoire leur a permis d'atteindre les objectifs, aujourd'hui, refuseraient une mutualisation et une solidarité avec les autres communes ? Parce que, justement, elles même auraient atteint ces objectifs. Je ne voudrais pas que l'on arrive à un fonctionnement – et je le dis en tant qu'élu nantais – où la mutualisation et la solidarité ne vaudraient que lorsque les grosses communes de notre Métropole y verraient un intérêt. »

M^me^ la Présidente : « Quelques mots. Je vais laisser Pascal Pras répondre. Mais quand même… Quand la grande ville de cette agglomération a effectivement aujourd'hui un certain taux de logement social, ce n'est pas que mécanique. Je suis désolée, Monsieur Bainvel. Des choix sont à l'origine de cette situation : Il y a des choix historiques. Il y a des choix offensifs. Il y a des choix politiques. Et assumés comme tels. Il n'y a aucun hasard dans ce résultat, ni à Nantes, ni à Saint-Herblain. Il y a des choix parfois difficiles à assumer dans la durée et avec cohérence.

La deuxième chose que je voudrais dire, avant de revenir à la question de savoir comment, à l'échelle de notre agglomération, collectivement on peut progresser sur ces sujets : Quand même. Regardons ensemble les débats nationaux au Sénat et à l'Assemblée sur cette question du logement social. Ne faisons pas comme s'il n'y avait pas de débats politiques sur ce sujet. Regardez les votes, regardez les votes au moment du vote de la loi SRU, regardez les votes sur toutes les grandes lois de logement. Il peut y avoir des options, c'est le débat démocratique : mais ne faisons pas comme si, à l'échelle nationale, dans les instances représentatives que sont le Parlement et le Sénat ce sujet était un sujet consensuel. Chacun sait bien que ce n'est pas le cas, que ce n'est pas la réalité, qu'au Sénat et à l'Assemblée, des options politiques différentes ont été prises sur ces sujets qui ont correspondu à des réalités, à des manières de concevoir la société, à des manières de concevoir la ville. Nous ne pouvons pas faire comme si cette question n'existait pas.

Ceci ayant été dit, à l'échelle de notre agglomération, de la responsabilité qui est la nôtre, de notre objectif connu et clair (6 000 logements par an, dont 2 000 logements sociaux), je ne méconnais aucunement les efforts qui ont été faits par un certain nombre de communes. Il faut regarder avec objectivité les efforts de rattrapage qui ont été engagés, par un certain nombre d'entre vous. Je crois donc qu'il nous faut collectivement trouver les modalités qui ne permettent à aucun moment donné de se servir de prétextes – je le dis comme je le pense – sur ce sujet pour ne pas avancer plus. Je serai la garante de cette avancée. Par contre, il faut regarder, oui, les critères objectifs avec lucidité, avec analyse. Je l'avais déjà dit, je suis tout à fait ouverte à ce que notre conférence des maires puisse se saisir de cette question du logement social. Mais je vous le dis : en même temps, je serai très claire, et très ferme sur tout ce qui ressemblera à un prétexte pour ne pas faire. De la même manière je serai très ferme et très claire sur la reconnaissance des critères objectifs qui, pour un certain nombre de communes, font que le rythme – avec notamment la question de Rodolphe Amailland sur les 100 % – se pose.
Monsieur Guerriau évoquait certaines opérations en disant que ce n'était pas possible. Je suis désolée, Monsieur Guerriau, à Nantes, nous le faisons tous les mois. A Saint-Herblain, nous le faisons tous les mois. Il y a aussi des choix. Il y a aussi des options. Tout n'est pas équivalent dans le débat. Pascal Pras. »

M. Pras : « Tout à l'heure, dans ma première prise de parole, j'ai évoqué le fait qu'il convenait qu'ensemble nous étudiions, commune par commune, les conditions de réalisation des objectifs que chaque commune doit réaliser. Je voudrais rappeler à tous que 25 % du logement locatif social, cela représente en logements manquants sur notre agglomération aujourd'hui un petit peu plus de 11 000 logements. Il nous manque 11 000 logements sur l'ensemble de notre territoire. Je voudrais que l'on en prenne bien conscience.

La question qui nous est posée, et j'ai répondu à Madame Gessant dans ce sens-là, c'est effectivement : comment ensemble, collectivement, nous construisons, et nous faisons aboutir ce projet ? Je ne sais pas s'il se traduira d'ici 2025, par 11 000 logements, sans doute que non. Mais il s'agit, ensemble, de savoir comment nous nous organisons sur notre territoire pour la production de ces logements. C'était un des enjeux de nos échanges, et cela continue à l'être dans le cadre du PADD, et dans le cadre du PLUm. Il faudra trouver des réponses à cela.
Tous ont fait des efforts, à des niveaux différents. Ne confondons pas à un moment donné, pourcentage et valeur absolue. les productions de logements d'une commune à une autre et d'un territoire à l'autre sont sans commune mesure. Voilà, je vais m'arrêter là. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les termes des avenants aux conventions de délégation signées le 29 mai 2012, annexés à la présente délibération fixant la dotation déléguée de l'Etat pour 2015 au titre du logement social à 5 218 439 € et la dotation déléguée par l'ANAH et le FART pour 2015 au titre du logement privé à 3 328 681 €.
2. Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à signer lesdits avenants joints à la présente délibération et à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Direction Habitat

16 – CONVENTION D'OBJECTIFS 2015-2017 AVEC LE LOGEMENT FRANÇAIS POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES – APPROBATION

EXPOSE

Le Conseil Communautaire a approuvé en octobre 2012 la mise en œuvre de conventions d'objectifs avec un certain nombre de bailleurs sociaux afin de garantir un niveau de production en cohérence avec les objectifs du Programme local de l'habitat.

Etablie pour une durée de 3 ans, cette convention fixait les engagements annuels de chaque bailleur tant en production de logements sociaux qu'en logement abordable.

L'objectif de production de logement sociaux fixé dans le cadre du PLH à 1 300 / 1 400 logements par an a été porté dès 2012 à 1 800 / 2 000 logements pour compenser la construction neuve dans un contexte de fort dynamisme immobilier.

De même l'accession à prix abordable ainsi que la production de logements locatifs à prix inférieurs au prix du marché constituent un enjeu tout aussi important pour permettre aux familles de s'installer durablement dans notre agglomération.

Pour inscrire ces ambitions dans la durée, il a été proposé aux bailleurs sociaux de contractualiser des objectifs de production pluriannuels, donnant ainsi de la visibilité sur leur stratégie de développement, les bailleurs s'engageant à mettre en place des moyens dédiés à ce développement, la Métropole actionnant l'ensemble des dispositifs dont elle dispose sur différents registres (règles dans les PLU, action foncière, moyens financiers…) et mobilisant les acteurs locaux (SPLA…).

Logement Français s'est inscrit dans cette démarche en 2012 avec un objectif de 150 logements sociaux par an.
A l'issue de cette première convention triennale, si le bilan effectif en termes de production reste modeste, la prospection opérée les années passées sur le territoire de notre métropole permet au Logement Français de reconduire ses engagements pour les trois années à venir à hauteur de 150 logements familiaux par an et d'atteindre pratiquement cet objectif dès cette année.

De plus Logement Français envisage de produire, sur la période triennale 2015-2017, 50 logements en structure dédiée (résidence sociale, foyers de jeunes actifs…).
Quant à l'accession abordable, Logement Français prévoit de s'associer avec des acteurs locaux dans le cadre d'opérations mixtes comportant accession et logement locatif.

M. Pras : « Le Logement Français est un bailleur social, et un gestionnaire de logements locatifs sociaux. Vous vous souvenez que nous avons passé une convention avec l'Union Sociale de l'Habitat (USH) pour la production du logement locatif social.

Le Logement Français ne fait pas actuellement partie de cette Union Sociale de l'Habitat. Il convient donc que nous ayons une convention particulière avec lui. Nous l'avions eue précédemment. Nous avions passé cette convention en 2012 avec les mêmes objectifs avec ce bailleur. Compte tenu des engagements et du développement de la production de logements, l'objectif de 150 logements n'a pas été atteint sur la période 2012-2014. Nous souhaitons donc conclure de nouveau une convention avec ce bailleur, et l'objectif est d'aller vers la réalisation de ces 150 logements sur la période à venir. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Oui »

M. Hiernard : « Merci, Madame la Présidente.
Je voudrais juste rebondir sur le propos que vous avez tenu tout à l'heure, en parlant des débats qui peuvent exister à l'Assemblée Nationale. Effectivement, je vous confirme que l'on ne valide pas un certain nombre de lois qui ont été votées. Il y a eu une différence entre notre sensibilité et la vôtre. Nous sommes tout à fait d'accord. Et la loi Duflot, je pense, est une mauvaise loi. On voit d'ailleurs ce qui se passe au niveau national. Je suis beaucoup plus fier de ce qu'a fait Jean-Louis Borloo – j'appartiens à l'UDI – en matière de logement social que ce que vous faîtes, vous, la majorité que vous soutenez au niveau national. Donc, oui, nous ne sommes pas d'accord. Je vous le confirme. 25 % de flux me paraît être intéressant. 25 % de stocks sur une période très courte me parait être aberrant. Oui, je vous le confirme. »

M^{me} la Présidente : « Je vous remercie pour la clarté de votre position. »

M. Pras : « 70 % des ménages français sont éligibles au logement locatif social. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les termes de la convention d'objectifs ci-jointe, à signer avec le Logement Français ;
2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à signer ladite convention jointe à la présente délibération et à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction des Projets d'Equipements

12 – NANTES – QUARTIER DE LA CREATION – CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME DE VALORISATION ECONOMIQUE ET CREATIVE DANS LES HALLES 1 ET 2 – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT - LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE

EXPOSE

Au cœur de la métropole nantaise, le Quartier de la Création s'ancre à l'ouest de l'Ile de Nantes depuis une dizaine d'années. Son ambition est de créer un pôle de compétence de niveau international à la croisée de la culture, de la recherche, de la formation et de l'économie, permettant ainsi de développer de nouvelles activités économiques issues des Industries Culturelles et Créatives (ICC).

Haut lieu de l'histoire navale nantaise, le site des Halles Alstom occupe une place privilégiée au sein du Quartier de la Création : après reconfiguration sous l'égide de Franklin Azzi Architecture, le site des Halles va accueillir des programmes majeurs, dont notamment l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole (ESBANM), un pôle universitaire dédié aux cultures numériques, un hôtel d'entreprises de 5 000 m², et la plateforme de valorisation économique et créative, objet de la présente délibération.

Cette plateforme sera construite sous les Halles 1 et 2, qui feront l'objet de travaux préparatoires dans le cadre de la concession d'aménagement confiée à la SAMOA. Cet équipement à vocation économique de 3 200 m² environ est destiné à accueillir les entreprises et les réseaux créatifs du quartier et de la métropole.

A cet effet, quatre fonctions programmatiques ont été définies :

- Echange/innovation,
- Expérimentation/prototypage,
- Développement/accompagnement des porteurs de projets économiques,
- Monstration/valorisation.

Les éléments de programmes répondant à ces quatre fonctions sont les suivants :

- **Le Design Lab**, lieu d'apprentissage des méthodes créatives, des démarches d'innovation, réservé aux entreprises ligériennes et aux acteurs et partenaires du Quartier de la Création : composé des bureaux de la Plateforme Régionale d'Innovation Design'In et de salles de créativité.
- **L'Atelier de production**, centré sur la production sous toutes ses formes (prototypage rapide, production d'œuvres culturelles, atelier numérique,…). Ce Fab Lab ouvert à un large public (grand public, scolaires, Start up, makers…) complète l'offre métropolitaine structurée autour des Fab lab de l'Université de Nantes, de l'Ecole d'architecture, et de l'IRT Jules Verne.
- **La Creative Factory,** animée par l'équipe du Cluster du Quartier de la Création, est un lieu dédié à l'accompagnement économique des créateurs d'entreprises. La Creative Factory regroupe une couveuse à projets, une pépinière d'entreprises de l'industrie culturelle et créative, des espaces de rencontre et de réunions mutualisés, et les bureaux de l'équipe du Cluster du Quartier de la Création.

- **La Galerie** est destinée aux acteurs et partenaires créatifs de la métropole. Elle regroupe plusieurs espaces destinés à être mis temporairement à leur disposition. Véritable plateforme de valorisation, d'expérimentations et d'expositions créatives, à vocation économique, culturelle et scientifique, cet espace qui donne sur le parvis des Halles est conçu pour être utilisé de façon flexible, ouverte, et autonome.
- **Des fonctions mutualisées** telles que des salles de réunions, un hall commun, un accueil et des espaces de convivialité, des locaux techniques tels qu'une aire de service et des locaux de stockage.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 5 732 000 € HT soit 6 878 400 € TTC (valeur novembre 2016). Ce montant ne comprend pas le coût d'acquisition des halles 1 et 2 par Nantes Métropole, qui fera l'objet d'une délibération spécifique au Bureau métropolitain.

Dialogue compétitif

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maitre d'œuvre externe et de lancer dès à présent la consultation correspondante. Conformément aux articles 36, 67 et 74 –IV du Code des marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure de dialogue compétitif.

Le choix de cette procédure résulte des points suivants :

- Il s'agit d'une opération de réhabilitation, c'est-à-dire un des cas possibles d'exception à la procédure de principe qu'est le concours.
- Le pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure de définir seul et à l'avance les moyens et solutions techniques pouvant répondre à ses besoins.
- Il s'agit d'un programme non classique au vu des exigences liées aux usages de ce bâtiment. Il est donc essentiel d'organiser dans le cadre de la procédure un échange entre les acteurs de l'innovation et de la création et les équipes de maîtrise d'œuvre sélectionnées, afin de déterminer les meilleures solutions techniques et financières possibles pour satisfaire les attentes et notamment la modularité et l'adaptabilité du bâtiment pour répondre à l'évolution constante des usages.

Après sélection des candidatures, trois équipes de maitrise d'œuvre seront admises à participer au dialogue compétitif. Les candidats non retenus dont les prestations auront été jugées satisfaisantes se verront octroyer une indemnité maximale de 45 000 € HT, chacun. Pour le titulaire, cette indemnité sera considérée comme une avance sur ses honoraires.

Convention de mandat

Afin de mener à bien la réalisation de ce programme, il vous est proposé de confier un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SAMOA.

Les missions qui seront confiées au mandataire consisteront notamment à :

- définir des conditions administratives et techniques selon lesquelles les études, prestations intellectuelles et travaux seront exécutés ;
- préparer le choix des entreprises, signer et gérer les marchés et leurs avenants, après approbation du choix des entreprises par Nantes Métropole ;
- gérer les marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles, et leurs avenants ;
- verser la rémunération du maître d'œuvre, des prestataires intellectuels et des entreprises ;
- réceptionner les travaux ;
- gérer les garanties.

L'enveloppe financière confiée au mandataire s'élève ainsi à 5 465 000 € HT, comprenant l'actualisation des coûts jusqu'à novembre 2016.

La rémunération du mandataire est fixée forfaitairement à 267 000 € HT, sur la base du calendrier prévisionnel annexé à la convention. Elle sera versée selon les modalités décrites dans la convention de mandat.

La convention de mandat est consultable à la Direction des projets d'équipements.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP10, libellée enseignement supérieur, recherche, innovation, opération n° 2015-3590, libellée « Halles 1 et 2 - Plate forme valorisation économique et créative ».

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues.
Le projet du Quartier de la Création est un projet majeur, pour faire de Nantes une capitale européenne des industries culturelles et créatives.

Tout d'abord, cela répond à la priorité que nous accordons à l'emploi. Au sein du Quartier de la Création, à terme, le site comptera plus de 1 000 emplois, directs et indirects.
Cela s'inscrit dans l'importance que nous accordons à l'idée d'agir collectivement, de faire ensemble. Ce projet du Quartier de la Création est soutenu par différents partenaires que sont à la fois l'État, la Région, la CCI de Nantes Saint-Nazaire et l'Université de Nantes. La capacité à œuvrer collectivement s'incarne également à travers ce projet qui réunit des entreprises, des start up, des réseaux créatifs, mais aussi des étudiants et des chercheurs, avec la présence d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
Cela révèle aussi notre volonté d'innovation, et notre volonté d'avoir un temps d'avance, nécessaire pour la dynamique et l'avenir de notre Métropole. C'est enfin notre souhait de faire en sorte que ce quartier soit un quartier agréable à vivre, avec une diversité d'activités, et aussi une diversité de publics présents.

Les Halles Alsthom, que nous allons transformer, seront le centre névralgique de ce Quartier de la Création. En effet, elles regrouperont à terme des établissements d'enseignement supérieur, avec la création d'un pôle d'excellence, dont l'École des Beaux-arts de Nantes fera partie, mais aussi un pôle universitaire dédié aux cultures numériques et à l'innovation. Ce sera également une offre immobilière dédiée aux entreprises créatives, avec une pépinière, un hôtel d'entreprises, mais aussi des espaces de travail collaboratifs. Il s'agira également de l'installation d'un espace de restauration et de pédagogie autour de la gastronomie locale, et enfin de l'installation d'un pôle d'animation économique, j'y reviendrai dans quelques instants.

Je tiens également à vous préciser que Nantes est aujourd'hui engagée, avec plusieurs autres villes européennes, dans un réseau dont les objectifs sont l'exploitation de toutes les possibilités offertes par ces industries culturelles et créatives, et aussi l'échange de bonnes pratiques. Ceci dans le but d'alimenter les orientations européennes dans le cadre de la stratégie Europe 2020.
Cette délibération concerne plus précisément la plate-forme de valorisation économique et créative, en lien avec le cluster de la Création, mais aussi avec la plateforme régionale d'innovation sur la question du design.
Cette plate-forme sera construite sous les halles 1 et 2 Alsthom. Cet équipement aura une vocation économique, puisque sur 3 200 m² il accueillera les entreprises et les réseaux créatifs.

La délibération comprend aussi une convention de mandat, puisqu'il vous est proposé de confier un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SAMOA. Je précise à cette occasion que les membres élus du Conseil d'administration de la SAMOA ne prendront pas part au vote.
La SAMOA aura la charge de mener le projet, dont la livraison est prévue en 2018. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Simplement, je voudrais obtenir quelques informations sur ce dossier qui concerne le Quartier de la Création, sur l'Île de Nantes.
Vous avez évoqué à l'instant un coût global un petit peu en deçà de 7 millions d'euros sur ce projet de valorisation économique et créative qui sera installé sous les halles 1 et 2 d'Alsthom.

Dans la délibération n° 27 sur les autorisations de programme, que nous a présenté Monsieur Bolo ce matin, vous indiquez la somme de 11 millions d'euros pour cette même valorisation économique et créative sous les halles 1 et 2. Est-ce que vous pourriez nous expliquer le delta entre les deux sommes qui sont mentionnées ?

D'une manière générale, concernant le financement de ce projet, est-ce que vous avez sollicité des financements auprès d'autres collectivités, comme par exemple le Département ou la Région ? Et également, pourquoi pas, des partenaires privés ? Est-ce que vous pourriez également nous donner un bilan complet – aujourd'hui, ou peut-être sous la forme d'un bilan plus construit lors d'une prochaine session – des dépenses actuellement engagées et envisagées par Nantes Métropole sur ce Quartier de la Création ?

Nous considérons également que la délibération ne contient que peu d'objectifs chiffrés, – même aucun, en fait – en matière de retombées attendues, et notamment en termes de créations d'emploi par exemple. Pourriez-vous nous apporter quelques précisions par rapport à tout cela ?

Et dernier point, est-ce que nous n'aurions pas intérêt, ici, à Nantes, à privilégier, peut-être un peu plus que ce qui est fait actuellement, l'usage du français dans les terminologies employées ? J'avoue qu'entre le Design Lab, le Fab Lab, la Creativ Factory, on a un peu de mal à s'y retrouver. Et je pense modestement, comme la ministre déléguée à la Francophonie, qu'un peu de French speaking serait appréciable et donnerait de la visibilité à ce projet. Merci beaucoup. »

M^me^ la Présidente : « Oui ».

M. Caillaud : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues.
Je vais essayer, dans mon intervention d'utiliser des mots français, et je crois que cela sera le cas.
Notre majorité a un cap politique clair et une ambition forte : garder un temps d'avance en misant sur l'enseignement supérieur et l'innovation. C'est en effet du côté de l'innovation et de la création que se trouvent les clés de l'avenir de notre cité, où cohabitent et s'influencent des entreprises et des associations créatives, qui détiennent une part de l'initiative collective sur laquelle repose le progrès. C'est pour cela d'ailleurs que Madame la Présidente, vous-même et votre équipe, vous vous êtes engagés au doublement du budget consacré à l'enseignement supérieur et la recherche sur ce territoire, et que cet engagement sera tenu.

Cette délibération sur le Quartier de la Création est bien la traduction opérationnelle du volontarisme de la majorité politique du Conseil métropolitain.
Le Quartier de la Création qui vient de nous être présenté est un beau projet, à la mesure de notre ambition pour Nantes Métropole. Il place au cœur de notre cité un pôle d'excellence des industries culturelles, créatives, à la croisée de l'économie, de la formation, de la recherche et de la culture. Créateur d'emplois, il façonne aussi un territoire, l'Île de Nantes, dont il transpose le riche passé industriel dans le futur de l'économie. Avec la construction de la plate-forme de valorisation économique et créative dans les halles 1 et 2, nous allons nous doter d'un outil innovant pour faire de notre territoire, sur l'Île de Nantes, une véritable capitale européenne des industries culturelles et créatives, à la croisée de la culture, de la recherche, de la formation, et aussi de l'économie.

Cette délibération est ainsi une nouvelle étape dans l'aménagement de l'Ile de Nantes, un quartier résolument tourné vers l'innovation, la créativité, la croissance, l'emploi, mais aussi la solidarité. C'est tout un symbole de l'attractivité de notre Métropole. Cet équipement de plus de 3 000 m^2 s'inscrit dans notre histoire industrielle pour en tracer l'avenir. D'un site marqué par le patrimoine des chantiers navals, la SAMOA en fera un symbole de l'inscription de notre Métropole dans l'ère numérique et l'économie créative. La plate-forme accueillera ainsi les entreprises et les réseaux créatifs du Quartier et de la Métropole pour faciliter les échanges et l'innovation, l'expérimentation, et pour accompagner les porteurs de projets.

Les halles du Quartier de la Création seront le symbole de la vitalité de notre économie : elles rapprocheront les entrepreneurs, les talents, les investisseurs, les chercheurs, les étudiants et aussi les artistes.
Ce sera donc un outil supplémentaire au service de l'emploi, et ce dans un secteur déjà en pleine croissance, et dans lequel notre excellence est reconnue en France et en Europe, comme on l'a vu dernièrement dans certains classements et études. De plus, nous le verrons lors de l'examen d'une future délibération, aux côtés de cette plate-forme, l'immeuble MédiaCampus facilitera les synergies entre l'enseignement supérieur, la recherche, les médias locaux, et les acteurs économiques du territoire. Ce bâtiment viendra consacrer l'excellence nantaise en matière d'économie créative, en concentrant en ses murs, notamment Télénantes, Sciences Com, et d'autres structures innovantes de la communication et des médias.

À terme avec les halles, MédiaCampus, la Cantine, les Machines, l'École Nationale supérieure d'Architecture, l'École Supérieure des Beaux-arts, ou encore Stéréolux, le Quartier de la Création accueillera plus d'un millier d'emplois sur l'Ile de Nantes, plus de 4 000 étudiants et une centaine de chercheurs.

Grâce à cet effort considérable, nous continuons de faire de notre Métropole un territoire innovant et créatif, qui encourage l'esprit d'entreprendre, la formation et le travail collectif. Car la recherche, l'innovation technologique, et la formation sont essentielles au développement pérenne des activités et des emplois de demain. Et concernant la recherche, pour paraphraser cette formule célèbre attribuée au Général de Gaulle : « *des chercheurs qui cherchent, on en trouve, mais des chercheurs qui trouvent, on en cherche parfois.* » Gageons qu'avec ce Quartier de la Création, l'ensemble des parties prenantes de ce projet permettront effectivement d'innover, de créer, et par les travaux et les actions de recherche et d'innovation, d'apporter du mieux-vivre, du bien-être et aussi de l'emploi.
C'est pourquoi, au nom des élus socialistes, radicaux, républicains et démocrates, j'appelle l'ensemble des membres du Conseil à se prononcer en faveur de ce projet au travers cette délibération. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Quelques éléments de réponse. Si vous trouvez le chiffre de 11 millions d'euros, c'est qu'à la fois il y a le montant des travaux que j'ai évoqué pour un peu près 5,8 millions d'euros HT, mais il y aura une délibération dans le bureau métropolitain pour acquérir les halles pour un montant d'un peu plus de 3,3 millions d'euros. Cela fait 9 millions d'euros HT et rejoint les 11 millions d'euros que vous avez.

Effectivement, nous allons solliciter différents types de financements : je pense notamment au FEDER. Et puis la Région, dans le cadre de la plate-forme régionale Innovation Design sera également partenaire et financeur de ce projet. Nous aurons aussi la capacité de revendre certains espaces. Il y aura ainsi forcément d'autres financements qui viendront réduire l'investissement pour la Métropole.
Sur les retombées, je tiens à rappeler que l'objectif est d'avoir à terme 1 000 emplois directs et indirects liés à ces industries culturelles et créatives. Il y a aujourd'hui présentes sur le Quartier à peu près 150 entreprises. Déjà. Et il y en aura beaucoup d'autres dans les prochaines années. Et je tiens également à vous rappeler que finalement sur ce site, il y aura entre les salariés, les chercheurs, les étudiants, près de 10 000 personnes qui seront liées au Quartier de la Création. Là aussi, ce sont de retombées qui seront effectives pour le territoire.

Et donc, il s'agit bien d'un véritable investissement d'avenir, parce que ce secteur est aujourd'hui fortement créateur d'emplois. L'objectif est d'être sur le chemin de la création d'emplois, dans des secteurs d'avenir. Nous menons cela avec plusieurs villes européennes, pour avoir ce temps d'avance, et pour répondre à cette priorité de l'emploi. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

M. Gérard ALLARD, M. Mounir BELHAMITI, Mme Marie-Annick BENATRE, Mme Cécile BIR, M. Pascal BOLO, Mme Pascale CHIRON, Mme Karine DANIEL, Mme Laurence GARNIER, Mme Anne-Sophie GUERRA, M. Pascal PRAS, M. Alain ROBERT, Mme Johanna ROLLAND, M. Franckie TRICHET

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

1. Approuve le programme de l'opération de la construction d'une plateforme dans les Halles 1 et 2 et l'enveloppe financière prévisionnelle de 5 732 000 € HT soit 6 878 400 € TTC (valeur novembre 2016).

2. Autorise le lancement d'un dialogue compétitif pour le choix d'un maître d'œuvre et la signature du marché correspondant.

3. Approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération, confiée à la SAMOA pour un montant de rémunération de 267 000 € HT et une enveloppe confiée égale à 5 465 000 € HT valeur novembre 2016.

4. Autorise Madame la Présidente ou la vice-présidente déléguée à signer la convention de mandat avec la SAMOA.

5. Autorise Madame la Présidente ou la vice-présidente déléguée à solliciter des subventions pour cette opération.

6. Autorise Madame la Présidente ou la vice-présidente déléguée à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

⋆ ⋆
⋆

M^me^ la présidente : Je donne la parole à Karine Daniel. Dans un souci de cohérence des sujets et des contenus évoqués, et pour faire le lien avec la question que nous venons d'aborder, je propose que Karine Daniel commence par la délibération n°14, puis présente la délibération n°13. »

⋆ ⋆
⋆

Mme Daniel présente les dossiers suivants :

Direction Recherche Innovation et Enseignement Supérieur

14 – NANTES – MEDIACAMPUS – CONSTRUCTION DU BÂTIMENT SCIENCES COM – CONVENTION AVEC AUDENCIA GROUP

EXPOSE

Le transfert sur l'Ile de Nantes de l'école Sciences Com, actuellement basée rue Marivaux à Nantes, a trouvé son aboutissement dans une forme originale, celle de regrouper sur un même site, une école de communication et une télévision locale. Il s'agit d'une coopération inédite sans équivalence aujourd'hui en France.

La révolution numérique matérialisée par le bouleversement des usages, des codes, et des métiers engendre une forte évolution de la Communication et Médias. Avec l'arrivée de nouveaux métiers, il est nécessaire de repenser la formation et les interactions entre les différents acteurs du secteur (créatifs, créateurs, communicants), mais aussi d'expérimenter, d'innover et d'accompagner le secteur.

Le projet, baptisé Médiacampus, a pour ambition de devenir un lieu unique et fédérateur, rassemblant plusieurs acteurs de l'économie de la communication et des médias. En effet, le bâtiment de 5 700 m2 hébergera l'établissement d'enseignement supérieur SciencesCom (300 étudiants, 130 intervenants d'entreprises et enseignants-chercheurs) et la télévision locale Télénantes, qui exploiteront des studios de télévision et de radio, et des plateaux gérés par la CCI Nantes St-Nazaire et destinés à des entreprises culturelles.

Le Médiacampus sera situé sur le boulevard Prairie au Duc, au sein du Quartier de la Création, quartier en pleine mutation et forte recomposition urbaine, qui a pour objectif l'émergence d'un pôle d'excellence dans le domaine des industries culturelles et créatives. Le bâtiment rejoindra ainsi l'ensemble de projets architecturaux qui ont contribué à donner un nouveau visage au patrimoine industriel de l'Ile de Nantes : l'École Nationale Supérieure d'Architecture, la Galerie des machines, la Fabrique, et bientôt l'École des Beaux-Arts, le pôle universitaire dédié aux cultures numériques.

Le financement global de l'opération s'élève à 16,04 millions d'euros TTC (cf. plan de financement actualisé dans la convention financière). Il est assuré par :

- les ressources propres au Maître d'Ouvrage, l'Association Audencia Nantes École de Management (4,284 M€),
- des subventions de la CCI de Nantes St-Nazaire (2 M€), du Conseil Régional des Pays de la Loire (1,88 M€), du Conseil Général de Loire Atlantique (2,716 M€) et de Nantes Métropole (1,88 M€).
- la vente en l'état de futur achèvement (VEFA) de locaux à Nantes Métropole (1,573 M€) et à la CCI Nantes St-Nazaire (1,707 M€).

Le projet de Mediacampus, pôle médiatique et artistique, est un projet phare pour le territoire métropolitain. Précurseur des médias de demain, il porte en germe une nouvelle façon d'imaginer les rapports et d'encourager des synergies entre l'enseignement supérieur, la recherche, les médias locaux et les acteurs économiques du territoire. Il s'agit d'autant de facteurs clés de la compétitivité de notre territoire.

C'est au titre de son schéma de développement universitaire « Campus Nantes », approuvé par délibération du 27 juin 2014, et parce qu'elle soutient activement le développement de la filière des Industries Créatives et Culturelles (dont le secteur des médias), que la métropole investit dans ce projet de Mediacampus. Cette opération sera valorisée dans le cadre de Campus Nantes et la convention spécifique avec Audencia Group, porteur du projet.

Nantes Métropole participera donc au financement de l'opération Médiacampus, par le biais :

- d'une acquisition en VEFA de locaux pour le lot dédié à TéléNantes approuvée par délibération du bureau communautaire du 13 mars pour un montant de 1 573 000 €
- d'une subvention d'investissement d'un montant maximum de 1 880 000 € pour la construction du lot 1 utilisé exclusivement par Sciences Com et du lot 2 mutualisé entre Sciences Com et Télénantes,

Les crédits correspondants à la subvention d'investissement sont prévus sur l'AP010, libellée Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation, opération n° 2013/3418, libellée « Construction Ecole Science Com ».

M^me^ Daniel : « Merci, Madame la Présidente. En effet, la délibération 14 vous propose d'adopter notre partie de financement pour le projet MédiaCampus, qui vient d'être évoqué à l'instant, puisque ce projet s'intègre parfaitement dans le Quartier de la Création.

Il s'agit du développement du pôle medias du Quartier de la Création. C'est un bâtiment qui sera situé sur la Prairie au Duc, et qui sera destiné à accueillir l'école Sciences Com, qui fait partie du groupe Audencia. Cette école est aujourd'hui située dans le quartier Graslin. Elle s'installera donc sur l'Île de Nantes. Dans ce bâtiment il y aura aussi Télénantes et une pépinière d'entreprises pour des entreprises qui opèrent dans le champ des médias et de la communication.

On retrouve évidemment un équipement emblématique qui marque l'esprit du Quartier de la Création. Il s'agit de l'endroit phare du développement des industries culturelles et créatives dans notre Métropole, mais aussi de l'intégration de plus en plus forte entre les activités de recherche, d'enseignement, de formation et de développement économique. On retrouve bien à travers la délibération et le projet MediaCampus cet esprit. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

M. André SOBCZAK NE PREND PAS PART AU VOTE

1. Approuve la convention financière, annexée à la présente délibération,

2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

Direction Recherche Innovation Enseignement Supérieur

13 – NANTES – PLATEFORME REGIONALE D'INNOVATION - CAP ALIMENT FINANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX – CONVENTION AVEC LA REGION

EXPOSE

Située au deuxième rang national après la Bretagne, l'industrie agro alimentaire ligérienne compte aujourd'hui 600 entreprises et 45 000 salariés et génère un Chiffre d'Affaires de 13 M€.

Première filière industrielle régionale, elle dispose de nombreux atouts comme le MIN premier marché régional de France. Elle s'appuie également sur un nombre important d'entreprises leader en équipement, services et ingénierie. Un réseau dynamique d'acteurs économiques (pôles de compétitivités et clusters), de centres techniques spécialisés et une concentration de moyens de formation et de recherche dédiés lui confèrent enfin un important potentiel de développement.

La concurrence mondiale grandissante interroge cependant aujourd'hui la compétitivité du secteur et oblige à repenser la structuration de la filière, à travailler à sa modernisation et à l'attractivité de ses métiers via l'innovation des process et des produits, ainsi qu'à favoriser le développement international des entreprises.

Face à ces enjeux de consolidation et de développement de la filière agroalimentaire, et en lien avec la stratégie régionale qui a fait de l'agroalimentaire un de ses secteurs d'intervention prioritaire, Nantes Métropole a engagé différents chantiers :

D'une part, la réalisation du pôle alimentaire Océane dans le cadre du transfert du MIN, ainsi que le lancement d'une coopération inter-métropolitaine Nantes Rennes (NRs) qui a déjà permis d'établir un diagnostic partagé du secteur agroalimentaire, base d'actions inter-métropolitaines futures. Ces projets s'accompagnent d'une réflexion sur l'adaptation de la formation aux métiers de demain de la filière et la création d'un observatoire dédié.

D'autre part, l'aménagement du site agro campus de la Géraudière (consacré à la partie recherche et amont de la filière), où sont déjà installés ONIRIS, la Maison de l'Agriculture, Eurofins Scientific. Ce site accueillera à terme la Plateforme Régionale d'Innovation Cap Aliment, objet de la présente délibération.

La Plateforme Régionale d'Innovation Cap Aliment qui a été créée en juin 2012 par la Région, en appui sur LIGERIAA (représentant les industries agro-alimentaires), et le PONAN (fédérant le monde académique), se veut un lieu de convergence et de mutualisation des acteurs du secteur agro-alimentaire destiné à resserrer les liens entre entreprises, recherche et enseignement supérieur, afin de favoriser l'innovation, améliorer la compétitivité de la filière, stimuler la création et le développement d'entreprises.

Cette délibération précise la participation de Nantes Métropole au financement du futur Centre de transfert Plateforme Régionale d'Innovation Cap Aliment qui se matérialisera par un bâtiment de 2200m² construit sur un foncier appartenant à l'INRA.

Ce centre doit accueillir, à partir de 2016, tous les opérateurs de la filière, centres techniques consolidés et PME, un hôtel d'entreprises ainsi que l'incubateur d'un Institut de Recherche Technologique inter régional agroalimentaire.

Les études sont achevées. Le début des travaux est programmé pour le 1er juin 2015 et la réception du bâtiment fin juin 2016.

Le coût global de l'opération s'élève à 5 917 114.50 € HT (cf. Le plan de financement en annexe). Il est assuré par les ressources propres de la Région (maître d'ouvrage de l'opération) et des subventions de l'Europe et de Nantes Métropole.

La participation de Nantes Métropole au financement de cette opération s'élève à 950 000 €.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP010 libellée Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation, opération 2014-3463 libellée « Région - Plateforme Régionale d'Innovation Cap Aliment »

Mme Daniel : « Au travers de la délibération 13, il vous est proposé de contribuer au financement de la Plate-forme Régionale d'Innovation (PRI) Cap Aliment.

Cette filière est aussi stratégique pour le développement économique de la Métropole. Nous en avons parlé ce matin avec la question du transfert du MIN. Cela concerne la question de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.
Cette plateforme régionale d'innovation a pour objet, dans le même esprit que ce qui est fait dans le Quartier de la Création, de renforcer les liens entre l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et le développement économique, mais cette fois sur le volet agroalimentaire - alimentation.

Cette PRI sera matérialisée par un bâtiment qui se situera à l'entrée du pôle de la Géraudière, où se trouvent déjà l'INRA, Eurofins, la Chambre d'agriculture, mais aussi ONIRIS, donc au cœur du pôle de recherche et d'innovation agroalimentaire de la Métropole.
Et j'insiste sur l'importance de cette délibération comme étant un élément stratégique de développement économique pour la Métropole. Cette filière est très importante en termes d'emplois, et ce de tous niveaux de qualification. Si l'on veut que notre région reste compétitive dans ces filières agricoles et agroalimentaires, il faut miser sur l'innovation et sur la différenciation des produits au bénéfice de l'emploi à tous les niveaux. J'insiste bien là-dessus. Donc, ce projet est cohérent et porteur de ce point de vue-là.

Ce projet et celui de MediaCampus s'inscrivent parfaitement dans notre schéma stratégique Campus Nantes, qui est de soutenir ces filières stratégiques dans leurs dimensions très intégrées, entre recherche, formation, innovation, et développement économique. L'objectif, évidemment, est la formation et la qualification des jeunes, et des moins jeunes d'ailleurs, de notre territoire en vue d'être porteurs en termes d'emplois à tous les niveaux pour notre Métropole. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julie Laernoes. »

M^me^ Laernoes : « Madame la Présidente, chers collègues.
Comme vient de nous la présenter, très justement, notre collègue Karine Daniel, cette plate-forme régionale a pour objectif de restructurer et de moderniser le secteur industriel de l'agroalimentaire en créant une synergie entre entreprises, recherche et enseignement, et viendra compléter le futur pôle agroalimentaire du MIN, situé sur le territoire de Nantes Métropole, dont nous avons débattu ce matin.

Un secteur, vous l'avez rappelé également, qui représente un nombre d'emplois conséquent dans notre région, et a fortiori notre Métropole, et donc un secteur crucial pour le développement de notre territoire.
Mais un secteur, il faut l'avouer, en grande difficulté. Une difficulté qui, comme certains pourraient se plaire à penser, n'est pas passagère, mais durable. Ces dernières années, nous avons vu vaciller même les plus grands dans ce secteur industriel, auparavant préservé, des géants de l'agroalimentaire, tels Doux, dans notre région, mettant en exergue les limites de notre modèle productiviste.
Sans parler des scandales sanitaires qui émaillent fréquemment le secteur et qui le rendent d'autant plus fragile aux difficultés économiques. Si ces scandales sont plus fréquents, c'est notamment parce que nous nous obstinons à produire toujours plus à un coût toujours plus bas. C'est s'illusionner sur la durabilité d'une alimentation low cost. Et l'on peut y ajouter les coûts colossaux pour notre environnement.

Face à ce constat, nous partageons le fait que la transformation du modèle alimentaire est plus que jamais nécessaire. Oui, cela passe – et Karine Daniel l'a rappelé – par plus de coopération, par de l'innovation, comme le propose la plate-forme régionale Cap Aliment. Oui, il est important que nous aidions à inventer d'autres process industriels. Mais à notre sens, et cela ne vous étonnera pas, un haut lieu d'innovation agroalimentaire ne peut se contenter des seuls objectifs de compétitivité et de développement à l'international.

Pour nous, écologistes, l'industrie agroalimentaire doit résolument orienter ses priorités vers les besoins du territoire, de ses consommateurs, et donc vers une alimentation saine et de qualité, accessible à toutes et à tous, sans forcément rajouter de nouveaux labels, comme le propose la plate-forme Cap Aliment. Ses besoins ne se réduisent pas à un taux de croissance de production, ou même de compétitivité.
Les circuits courts, l'agriculture biologique, les fermes de proximité sont bien plus intensives en emplois de toutes catégories, bien plus respectueuses de notre environnement et de notre santé. Faut-il rappeler qu'en France notre production en bio ne peut pas faire face à la demande croissante et nous oblige à importer ? Voilà une piste d'avenir et prometteuse pour notre territoire.

La démarche de Cap Aliment est louable, et elle est nécessaire, car elle est axée sur la qualité et la sécurité alimentaire. Et c'est pour cela que nous voterons cette délibération. Néanmoins, nous déplorons que parmi les orientations, le bio ne soit pas hissé au premier plan. Et rappelons que nous ne sortirons pas de l'impasse en investissement prioritairement sur le développement des exportations de l'industrie agroalimentaire. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Karine Daniel. »

M^me^ Daniel : « J'aimerais lever une ambiguïté suite à l'intervention de ma collègue Julie Laernoes. Quand je parle de compétitivité, on distingue toujours la compétitivité prix qui est liée effectivement à des coûts de production bas, et la compétitivité hors prix, qui consiste à créer de la valeur ajoutée sur la base de la différenciation. C'est cela l'esprit de l'investissement qui est fait dans Cap Aliment. Ce pour travailler sur les marges de différenciation des produits, en évitant à l'agriculture et au secteur agroalimentaire des Pays de la Loire de s'engouffrer dans la spirale de la baisse des coûts, de la baisse des prix, et de la baisse des rémunérations pour tous, et, justement, en étant un outil créateur de valeur. Je suis parfaitement consciente de ces enjeux. D'ailleurs, la Région Pays de la Loire, – on peut s'en enorgueillir – est une des régions qui a les surfaces en agriculture biologique les plus importantes.

Et justement, à travers la plate-forme Cap Aliment et les outils qui sont développés dans ces plateformes, on s'inscrit là-dedans. Par exemple, l'un des projets de recherche qui est mené consiste à étudier comment l'on peut qualifier des produits qui n'utilisent peu ou pas d'intrants en termes de différenciation de goût, avec de l'analyse sensorielle, etc., pour qu'ils soient créateurs de valeur et reçus comme tels par les consommateurs. Voilà les types de projets que l'on développe dans cette plate-forme.
Si je me suis mal fait comprendre sur les questions de compétitivité, c'est bien l'objet de ce type d'outils de créer de la valeur sur la base de la qualité. Or, la qualité ne se construit pas sur la finalisation du produit mais elle se construit bien sur toute la chaîne de valeur. C'est en tous les cas l'objet du projet développé autour de Cap Aliment, qui doit faire vivre cette diversité et cette valeur ajoutée.
Concernant le cas de l'entreprise Doux, on a là un exemple de différenciation très clivante entre des régions. Dans notre région par exemple, sur les filières volailles, on a le cas de l'entreprise Loué qui a fait le choix de la différenciation et de la qualité, par rapport à d'autres opérateurs qui n'ont pas travaillé en ce sens.
En tous les cas, nous souhaitons accompagner le développement de projets qui soient porteurs de valeur et qui soient respectueux du partage de la valeur entre tous les opérateurs de la filière. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Approuve la convention financière, relative à la participation financière de Nantes Métropole à l'opération Plateforme Régionale d'Innovation CAP Aliment annexée à la présente délibération,

2 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Nédelec présente le dossier suivant :

Direction générale déléguée à la cohésion sociale

Mission Egalité diversité mixité

17 – ACCUEIL DES GRANDS PASSAGES DE GENS DU VOYAGE – LE DISPOSITIF D'ACCUEIL MIS EN PLACE POUR L'ÉTÉ 2015 – APPROBATION

EXPOSE

Le département de la Loire-Atlantique accueille des grands passages des gens du voyage - confessionnels ou familiaux - de 50 à 200 caravanes, essentiellement pendant la période estivale.

Ces grands groupes, dont la taille excède les capacités des aires d'accueil, doivent pouvoir être accueillis sur des sites qui ont vocation à n'être utilisés que pendant des durées brèves, de l'ordre de quelques jours à quelques semaines au maximum.

En application de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Loire-Atlantique 2010-2016, approuvé en novembre 2010, définit le dispositif d'accueil de ces grands passages sur son territoire.

Dans le cadre de ce dispositif, le Préfet assure le rôle de coordonnateur en procédant chaque année à la programmation des stationnements en concertation avec les représentants des voyageurs, et les communes et intercommunalités concernées assurent l'accueil des groupes sur les terrains désignés.

Pour répondre à ce besoin de stationnement spécifique sur son territoire, Nantes Métropole doit mettre à disposition deux terrains d'une superficie de 3 à 4 hectares pour une période allant du 1er mai au 30 août 2015.

Pour cette saison 2015, les deux terrains proposés sont situés, l'un sur la commune de Bouguenais, appartenant au Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, et l'autre sur la commune de Saint-Herblain au lieu dit La Rousselière, ce terrain étant communal. D'ores et déjà, la recherche d'un troisième terrain a été lancée.

Les modalités de mise à disposition de ces terrains sont fixées dans des conventions conclues entre les propriétaires respectifs et Nantes Métropole.

L'occupation temporaire de ces sites par les groupes de passage fait également l'objet d'une convention conclue entre le représentant du groupe, la commune et Nantes Métropole. Cette convention détermine notamment la durée du stationnement et la participation financière demandée aux occupants, à savoir :

- un droit de séjour fixé à 1,50 € par caravane et par jour de présence sur le terrain,
- une caution d'un montant de 300 €, pour l'ensemble du groupe, perçue dès le jour d'arrivée, lors de l'état des lieux avec le responsable du groupe de voyageurs et qui a pour finalité de sensibiliser les usagers au respect des aménagements et des équipements mis à leur disposition.

Ces tarifs sont identiques à ceux de l'année dernière.

Pour la mise en œuvre et la gestion de cet accueil, Nantes Métropole s'appuie :

- sur les pôles métropolitains, pour l'aménagement des terrains et la gestion technique des sites (ouvertures et fermetures lors des arrivées et départs, gestion des déchets, remise en état à la fermeture du dispositif).
- sur deux prestataires extérieurs, dans le cadre de marchés publics, pour d'une part, la gestion du stationnement (vérification des autorisations de stationnements, signature des conventions d'occupation temporaires, perception des frais de séjours) et d'autre part, assurer la sécurisation du site.

Mme Nédelec : « Cette délibération concerne l'accueil des grands passages des gens du voyage, pour la période estivale. C'est un dispositif que nous retrouvons chaque année. Les deux terrains proposés sont les mêmes que l'an dernier. »

Mme la Présidente : « Merci. Monsieur Annereau. »

M. Annereau : « Madame la Présidente, merci.
En effet, je souligne l'importance de cette délibération concernant l'accueil des grands passages des gens du voyage. C'est donc nécessaire, souhaitable, et obligatoire d'ailleurs, comme vous l'avez rappelé, Madame Nédelec, dans le cadre du schéma départemental.
J'avais déjà réagi l'année dernière sur une telle délibération. De la même manière que l'année dernière, je souhaite exprimer deux inquiétudes et poser deux questions.

1) La première, c'est le manque de concertation des riverains et des élus locaux sur le choix des villes accueillant ces grands passages. Je parle bien de concertation, et non d'information a posteriori, puisque Monsieur Affilé m'a dit tout à l'heure qu'il fallait veiller au poids des mots : ici je parle bien de concertation et non pas d'information a posteriori.

2) En deuxième lieu, je souligne le flou artistique qui entoure cette délibération. On parle d'un troisième terrain. Pour 2015 ? Pour 2016 ? Pour quand ? On ne sait pas. Va-t-on être amené à délibérer sur le sujet avant l'été ?

3) Par ailleurs, y aura t'il une rotation, ou pas ? Je rappelle qu'au départ, l'année dernière, on parlait de rotation entre les villes, sur un tel sujet. D'ailleurs Jocelyn Bureau, conseiller métropolitain de la majorité s'était exprimé en ce sens. J'étais d'accord avec lui, d'ailleurs, pour une rotation. On nous parle en commission, désormais, de frais excessifs pour pouvoir exercer une telle rotation, avec la mise en place de l'eau et de l'électricité sur les terrains. Cela, je peux le comprendre, mais, dans ce cas-là, les choses n'ont pas été bien pesées au départ.

4) Et par ailleurs, comment fait-on maintenant ? Puisque, je le rappelle, Saint-Herblain n'a pas vocation à accueillir tous les ans ces grands passages, d'autant plus que cela ne résout pas tous les problèmes : vous savez que la ville de Saint-Herblain est impactée très fortement sur le sujet, nous avons beaucoup de campements sauvages sur toute la ville.

Pour finir, cette aire de Saint-Herblain est ouverte du mois de mai au mois d'août. Or, elle a été occupée bien après le mois d'août. Donc, il est souhaité un peu plus de précisions sur les règles, ceci pour le bon fonctionnement, pour que cela soit bien perçu par la population et que ce soit également quelque chose d'agréable à vivre, notamment pour la population des gens du voyage. Il n'est surtout pas question de les stigmatiser ou quoi que soit. Donc, les choses doivent être faites dans les règles, en transparence, en toute clarté.
Voilà pourquoi je m'abstiendrai sur cette délibération. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci, Monsieur Vouzellaud. »

M. Vouzellaud : « Madame la Présidente, chers collègues.
Cette délibération sur les aires de grands passages pour les gens du voyage porte sur le dispositif s'appliquant à l'été prochain. Nous voterons pour cette délibération, car elle rentre dans le cadre d'un schéma global d'accueil des gens du voyage sur notre territoire.

Je voudrais reprendre un élément évoqué par Matthieu Annereau : Effectivement il y a une petite phrase, qui a l'air anodine, mais qui ne manque pas de soulever des questions, par son manque de précision. Or, c'est vrai que, concernant le choix des emplacements pour accueillir les gens du voyage, plus nous sommes précis dans la formulation, mieux c'est, vous en conviendrez.
Donc, cette recherche d'un troisième terrain, en fait, concerne-t-elle le dispositif 2015 ? Puisqu'elle est mentionnée dans cette délibération qui concerne le dispositif 2015. Si ce n'est pas le cas, on peut s'interroger sur la présence de cette phrase à cet endroit-là. Et si c'est le cas, évidemment, on aimerait avoir des précisions concernant les terrains qui sont envisagés.

Quoi qu'il en soit, et plus généralement, l'expérience récente à Carquefou, à propos d'une aire située certes sur le territoire nantais mais en bordure de notre commune, nous fait souhaiter vivement que la communication et l'information, les deux, en matière de choix d'aires d'accueil pour les gens du voyage, et d'emplacements pour les grands passages, ou pour les terrains familiaux, se fasse avec plus de transparence, tant auprès des élus que des habitants. Nous souhaitons également que la concertation avec les riverains se fasse de manière réelle et s'accomplisse bien en amont des décisions et des enquêtes publiques. Ce, au profit des concitoyens, qui sont nos concitoyens, et qui ne contestent pas la nécessité de ces implantations. Nous ne la contestons pas non plus, bien au contraire. Et nous sommes engagés à Carquefou dans une démarche pour qu'une aire puisse s'implanter sur notre commune. Mais nous souhaitons que les points de vue des concitoyens soient effectivement pris en compte lors de ces arbitrages. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Sandra Impériale. »

M^me^ Impériale : « *"Je suis pour une politique d'accueil des gens du voyage partagée, à l'échelle de la Métropole, en insistant sur le coût de cet accueil".* Jocelyn Bureau, conseiller métropolitain, ici présent.

Je suis d'accord avec lui. On demande à chacun de faire des efforts, mais nous demandons à seulement deux communes de supporter le coût engendré par ce type de rassemblements – encore les mêmes – en nous faisant croire qu'ils y sont mieux qu'ailleurs, parce que tout est installé, et parce que le coût, du coup, serait amoindri. Je ne dois pas avoir les mêmes échos sur le terrain.

La rotation permettrait une participation des communes à ces grands rassemblements, et à cet événement. On parle du moindre coût à rester sur un lieu. Sous couvert de taxer la Droite et le Centre de ne pas vouloir les accueillir ou de ne pas avoir été assez accueillants, la dernière fois que j'avais posé la question. Ce, alors même que d'autres communes, de Droite et du Centre, l'ont fait, d'ailleurs, comme l'a rappelé mon collègue.
C'est comme si, par cet argument, on se rejetait le sujet en le faisant supporter aux deux mêmes communes.
Dès lors, qu'en est-il de ce principe de partage et de rotation, pour accueillir cet événement des grands rassemblements ? ».

M^me^ la Présidente : « Merci. Michèle Gressus. »

M^me^ Gressus : « Ce débat-là a déjà eu lieu depuis un petit moment, il y a très longtemps. Force est de reconnaître que, dans un premier temps, la Métropole avait effectivement fait des propositions concernant les terrains. Je parle bien des terrain d'accueil des grands rassemblement estivaux, car il y a d'autres sujets et l'amalgame n'a pas lieu d'être aujourd'hui avec la politique d'accueil des gens du voyage spécifique à chacune des communes. Nous sommes vraiment là sur l'accueil des grands passages. J'ai souvenir, mais sans doute la jeunesse ne l'a pas c'est pour ça qu'il est bon des fois de réévoquer l'histoire, qu'il y a eu une tentative, au démarrage, de mettre en place des camps tournants d'accueil des grands rassemblement estivaux. Or, cela n'a absolument pas fonctionné. D'abord parce que les gens du voyage eux-mêmes ont été rétifs. Les tentatives pour les empêcher d'aller ailleurs n'ont pas fonctionnées.

Ensuite, des progrès ont été fait, effectivement, avec ce deuxième terrain, car nous sommes maintenant dans les clous. Je le dis et je le redis, Bertrand en parlera, mais tant que nous n'avions pas ces deux camps, et que nous n'étions effectivement pas cohérents avec le schéma, de nombreuses communes se retrouvaient avec des occupations sur les parkings. Moi, je l'ai vécu sur le parking du Piano'cktail, ou sur d'autres parkings. Il y avait un critère de refus de la part des organisateurs de grands rassemblements disant "*vous n'êtes pas dans les clous de la loi*". Nous y sommes désormais et c'est très bien. C'est la réalité et le pragmatisme qui conduisent à ce que la préparation en amont, via la préfecture, de l'accueil de ces grands groupes avec deux zonages fera qu'ils ne pourront plus refuser. Ainsi, la force publique sera en mesure, le Préfet l'a assuré, d'empêcher l'introduction sauvage sur les parkings plus tentants. Je ne dis pas que cela réussira à 100 % mais au moins il y a un levier, que nous n'avions pas jusqu'alors.

Concernant la commune de Bouguenais, pour celles et ceux qui connaissent l'emprise, il s'agit du Port Autonome, à un endroit intéressant. Car au niveau du flux des caravanes arrivant, cela ne dérange pas la circulation d'été sur les routes qui traversent la ville, et je pense en particulier à la route de Pornic et au périphérique d'entrée.

Donc, nous avons cessé de faire ce "tournicoti". Ce n'est pas facile de trouver un terrain de 3 à 4 hectares dans d'autres communes. Certaines communes sont là en ce moment en se disant "*surtout que personne ne me demande mon avis publiquement parce que ça m'arrange bien que ce soit ailleurs*". Très clairement, chez nous à Bouguenais, les bouguenaisiens ne posent pas cas sur ce terrain d'accueil des estives. ».

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je regardais les sourires dans la salle quand Michèle disait que cela arrangeait bien qu'il y ait quelques terrains fléchés. Je pense que, par honnêteté, tout le monde pourrait être d'accord avec elle.
Je ne veux pas associer, volontairement, les aires de grands passages et les aires d'accueil traditionnelles. Sauf que la réalité conduit à les associer.

Aujourd'hui, l'aire de Saint-Herblain, comme l'a dit Monsieur Annereau, est occupée par à peu près 70 caravanes qui sont des caravanes de faux voyageurs. Les faux voyageurs, on les connaît, ce sont ceux dont les noms reviennent régulièrement, dans les rapports, dans les PV que l'on a faits pour occupation illégale. En fait, ce sont des personnes qui voyagent beaucoup entre Bouguenais et Saint-Herblain, un peu Couëron, un peu Chantenay, peut-être qu'ils vont sur quelques autres communes, et ils reviennent. Ce sont des habitants de la Métropole, non sédentaires, et un jour, il faudra qu'on se le dise, qu'on l'accepte et que l'on offre pour eux la possibilité de vivre sur cette Métropole dans des conditions de vie qui sont celles de l'habitat en caravane. C'est la sédentarisation, et je sais que Marie-Hélène Nédelec y travaille avec opiniâtreté.

Comme l'aire de Saint-Herblain, l'aire de la Rousselière, est actuellement occupée. Nous avons obtenu une ordonnance d'expulsion, et nous allons procéder à l'expulsion pour pouvoir remettre en état, dans les meilleurs délais je l'espère, cette aire, et faire en sorte qu'une partie soit enherbée. L'autre partie pouvant servir tout de suite. Et l'idée est qu'au mois de juillet ou au mois d'août, il y ait un minimum de verdure disponible. Les jardiniers sont dubitatifs pour certains, et pour d'autres, ils disent que cela dépend de ce que l'on met comme graines de gazon ou d'herbe. On verra à l'arrivée, mais en tout cas, nous ferons ce qu'il faut pour que cette aire d'accueil d'estives soit opérationnelle. Il faut quand même avoir conscience que si les travaux n'ont pas été faits avant, c'est parce qu'elle était squattée par ces faux voyageurs qui ne trouvaient pas de places sur des aires ailleurs, faute d'aires d'accueil. À un moment, on a beau dire que les dossiers sont dissociés, il n'empêche qu'ils ne le sont pas tant que cela.

Je profite aussi de l'occasion pour dire que trois terrains, c'est mieux que deux. Notamment parce que sur un terrain, on peut toujours avoir des besoins d'aménagement, de réaménagement, d'entretien. Cela ne se fait pas en hiver en général, mais plutôt aux beaux jours. Donc, si nous avons trois terrains, cela veut dire que l'on pourra tourner et en avoir toujours deux de disponibles. Et peut-être même, un jour, quatre. Cela ne serait pas forcément plus mal.
J'ai compris qu'il y avait beaucoup de personnes, qui avec grand intérêt intellectuel, étaient prêtes à participer à la réflexion. Donc, il n'y a aucun problème. Tout le monde pourra faire des propositions, et nous nous engageons collectivement à essayer de trouver des moyens pour rendre cela possible. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie-Hélène Nédelec. »

M^me^ Nédelec : « Merci à tous de vous mobiliser pour l'accueil des gens du voyage. Beaucoup de choses ont été dites sur la rotation. En effet, au moment où le dispositif était tournant, nous avons eu des années où deux terrains étaient aménagés, mais où aucun groupe n'a accepté d'y aller. Il faut un certain temps pour que les groupes connaissent les terrains et acceptent d'y aller. On ne peut donc pas changer tous les ans.

Si je prends l'exemple du terrain de Saint-Herblain l'an dernier, 460 000 euros ont été dépensés pour l'aménager. Il est donc bien évident que ce n'est pas pour une seule année.
Pour ce qui est des riverains, nous les avons rencontrés l'an dernier. Nous leur avions annoncé que, de toute façon, c'était pour plusieurs années, et pas pour une seule année. Les riverains en question ont mon numéro de téléphone, et je les ai régulièrement au téléphone. Il n'y a pas de problème, ils sont au courant et, en plus, ils ne sont pas très nombreux. Mais, ils sont tout à fait au courant que le dispositif était sur plusieurs années.
Pour le troisième terrain, l'idée est de pouvoir, à terme, justement, avoir un accueil tournant sur les terrains. Il faut être conscients que jusqu'ici le nombre de groupes qui stationnent est très limité : l'année dernière il y a eu 10 demandes, plus une qui s'est rajoutée. 6 groupes ont annulé. 2 groupes ont refusé des terrains. Ce sont donc 3 groupes qui ont été accueillis entre le 1^er^ mai et le 30 août.
Donc, il ne faut non plus sur-mobiliser un nombre de terrains et des moyens financiers pour un nombre de groupes qui est limité.

Il faut que l'on respecte les obligations du schéma départemental, mais l'idée c'est bien de pouvoir, à terme, mettre en place une rotation sur trois terrains au lieu de deux. Pour le troisième terrain, que l'on recherche, nous n'avons pas aujourd'hui trouvé un espace qui réponde aux normes de sécurité pour accueillir les grands passages. Donc, pour le moment, nous proposons à la préfecture deux terrains pour assurer nos obligations. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 94 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

1 - Approuve le dispositif d'accueil des grands passages de gens du voyage de l'été 2015 sur l'agglomération nantaise, tel que décrit dans la présente délibération,

2 - Autorise Mme la Présidente ou Mme la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Mme Chevallereau présente le dossier suivant :

Direction des Projets d'Investissements Transports Collectifs

18 – ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT ET ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES POUR LE RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS – PROGRAMMATION 2016-2017 ET ENVELOPPE FINANCIERE – SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE DE MANDATS

EXPOSE

Le parc des autobus mis à disposition de la SEMITAN, exploitant du réseau de transports collectifs de l'agglomération nantaise, est constitué de 238 véhicules standards et de 147 véhicules articulés.

La mise en service des lignes Chronobus et l'augmentation de la fréquentation qui en a découlé ont mis en évidence le besoin de renforcer la part de bus articulés dans le parc de véhicules. Ces mêmes bus articulés seront aussi nécessaires pour permettre le développement de l'offre sur les lignes existantes et les futures lignes qui seront mises en service.

Par ailleurs, même si des actions de prolongation de vie ont été engagées sur les véhicules qui s'y prêtaient pour passer d'une durée de vie de 15 ans à 20 ans, une partie de cette flotte arrive en fin de vie et nécessite d'être renouvelée.

Il découle de ces éléments la nécessité d'acquérir dans les années à venir près de 150 bus articulés, dont 40 dès la rentrée 2016 et 40 en 2017. Les 80 bus correspondent au renouvellement de bus en fin de vie, dont 47 bus diesel et 9 bus non accessibles. L'arrivée de nouveaux bus articulés permettra de répondre aux problèmes de capacité rencontrés depuis plusieurs mois sur certaines lignes de bus dont les Chronobus. Les acquisitions suivantes s'échelonneront entre 2017 et 2020.

Concernant les 18 minibus de 7m du service de transport à la demande Proxitan, les plus anciens doivent aussi être renouvelés en 2016 et 2017. Ces véhicules fonctionnent actuellement au diesel mais il existe des modèles GNV qui pourraient avoir un intérêt économique sur le long terme.

Les 4 camions spéciaux, âgés de plus de 30 ans, destinés à la maintenance des infrastructures du réseau tramway doivent également être remplacés par du matériel moderne correspondant aux nouvelles exigences pour l'entretien du réseau.

Enfin, il sera nécessaire de prévoir toutes les adaptations et travaux nécessaires afin de permettre d'accueillir ces véhicules, de renouveler les véhicules d'entretiens du réseau tramway et préparer les prochaines acquisitions de véhicules après 2017.

Il vous est donc demander d'approuver une première étape de ce programme, pour un montant de 48 160 000 € TTC comprenant uniquement les besoins à l'horizon 2016/2017, à savoir :

- l'acquisition de 80 bus articulés GNV (40 en 2016 et 40 en 2017)
- l'acquisition de 18 véhicules Proxitan
- l'acquisition de 4 camions d'intervention sur le réseau tramway
- les adaptations d'infrastructures dans les CETEX (CEntre Technique et d'EXploitation) nécessaires à l'accueil des nouveaux véhicules (transformation de places pour bus standards en places pour bus articulés),
- une étude permettant de suivre les évolutions technologiques sur ce type de véhicules afin de proposer une stratégie pour l'acquisition des véhicules à partir de 2018 dans le cadre de la politique de transition énergétique.

Si le programme 2016-2017 est bien défini en terme de volumes et de technologies des matériels à acquérir, la suite du programme, notamment les renouvellements de bus à partir de 2018, est plus incertaine compte tenu des évolutions des technologies mais aussi des besoins. Elle fera donc l'objet d'une nouvelle délibération avec l'approbation de l'enveloppe financière correspondante.

Pour réaliser le programme d'investissements, il est nécessaire de faire appel à un mandataire qualifié en raison de la technicité et du volume des matériels à acquérir.
Afin de répondre à ce besoin, un accord-cadre de mandats mono-attributaire ayant pour objet l'acquisition de matériel roulant et l'adaptation des infrastructures a été lancé par voie d'appel d'offres ouvert le 26 janvier dernier, correspondant à un montant de rémunération du mandataire minimum de 300 000 € HT et un montant maximum de 3 000 000 € HT sur une durée de 6 ans.

La stratégie d'achat proposée consiste donc à réaliser les investissements en matière de matériels roulants et d'adaptation des infrastructures au travers de cet accord-cadre. Il s'agit d'un outil contractuel permettant de définir le principe de la prestation de mandat pour le compte de Nantes Métropole. La définition précise de l'achat, notamment en termes de quantité, de type de véhicules, de technologies retenues et d'adaptation des infrastructures, est réalisée au niveau du marché subséquent conclu avec le mandataire, selon le programme et l'enveloppe financière qui lui auront été confiés par l'instance délibérative compétente.

Après analyse et attribution par la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé de retenir la société SEMITAN comme titulaire de l'accord-cadre de mandats.

Les crédits correspondants sont prévus sur AP-027 libellée « Equipements exploitation transports » opération 2015 n° 3591 libellée « acquisition matériels roulants 2015-2020 »

M^me^ la Présidente : « Merci, s'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais donc mettre aux voix la délibération. En rappelant que plusieurs d'entre nous, par leurs fonctions au sein du Conseil d'Administration de la SEMITAN, ne peuvent pas participer au vote : Bertrand Affilé, Pascal Bolo, Eric Buquen, Pascale Chiron, Jacques Garreau, Joël Guerriau, Monique Maisonneuve, Jean-Jacques Moreau, et Marc Reneaume. »

M. Affilé : « Effectivement, on ne peut non seulement pas participer au vote, mais on ne peut pas non plus prendre part aux débats, de peur que l'on oriente la réflexion et le vote des collègues. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

M. Bertrand AFFILE, M. Pascal BOLO, M. Eric BUQUEN, Mme Pascale CHIRON, M. Jacques GARREAU, M. Joël GUERRIAU, Mme Monique MAISONNEUVE, M. Jean-Jacques MOREAU, M. Marc RENEAUME
NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

1. Approuve la programmation 2016-2017 d'acquisition de matériels roulants et adaptation des infrastructures pour le réseau de transports collectifs dont le montant est fixée à 48 160 000 € TTC, y compris la rémunération du mandataire

2. Autorise la signature de l'accord cadre de mandats pour l'acquisition de matériel roulant avec la société SEMITAN dont les seuils minimum et maximum de rémunération sont respectivement fixés à 300 000 € HT et 3 000 000 € HT pour une durée de 6 ans

3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Affilé présente les dossiers suivants :

Direction des Projets d'Investissements Transports Collectifs

19 - MANDAT MISE EN SECURITE DU RESEAU TRAMWAY 2012-2015 – AJUSTEMENT DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE

EXPOSE

Par délibération n° 2012-05 en date du 23 mars 2012, le bureau communautaire de Nantes Métropole approuvait l'enveloppe et le programme pluriannuel d'actions de mise en sécurité du réseau tramway, pour un montant de 4 302 500 € TTC .

Il s'agissait de poursuivre sur les années 2012 à 2015, dans le cadre d'un mandat pluriannuel, les actions engagées dans le cadre du mandat précédent (2009), consacrées notamment :

- au déplacement des supports de Ligne Aérienne de Contact (LAC) et notamment en accompagnement des opérations de rénovation du réseau tramway

- à la poursuite de l'homogénéisation de la signalisation lumineuse des giratoires

- au lancement des premières études relatives aux actions issues du DSR (Dossier de Sécurité Régularisé)

- au traitement ponctuel de secteurs accidentogènes

- à des actions de communication

- à la validation des dossiers de réévaluation périodique de la sécurité.

La mise en œuvre de ce programme a été confiée à la SEMITAN par marché de mandat, notifié le 10 juillet 2012, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Il convient aujourd'hui d'ajuster le programme d'investissement et l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante afin d'intégrer l'opération « traversée Angevinière ».

Pour mémoire, cette opération consiste en la réalisation d'une traversée piétonne, Avenue de l'Angevinière à Saint-Herblain, au droit de la ligne 3 de tramway.

Elle s'inscrit dans le cadre du projet de rénovation urbaine du Sillon de Bretagne, porté par la Ville de Saint-Herblain, projet ayant fait l'objet d'une convention le 9 février 2009, entre la Ville de Saint-Herblain, le Conseil Général de la Loire Atlantique, la Caisse des Dépôts et Consignations, les bailleurs sociaux, l'Etat, l'ANRU et Nantes Métropole et donnant lieu à la perception d'une subvention.

L'opération « traversée Angevinière » consiste en la sécurisation d'une traversée de la voie tramway par les deux roues et piétons en assurant la cohérence et la continuité des aménagements réalisés de part et d'autre par la Ville de Saint-Herblain.

Les travaux concernent ainsi principalement :

- la création d'une traversée piétonne sur la plateforme tramway
- la suppression de l'ancienne traversée piétonne
- l'aménagement de deux plateaux ralentisseurs sur voirie
- les travaux de voirie (trottoirs, bandes cyclables, réseaux, espaces verts, éclairage public, etc…)
- la réalisation d'un massif de fondation pour un poteau de ligne aérienne mutualisé avec de l'éclairage public.

Cette opération, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à la société B3I Sarl, s'élève à un montant hors rémunération de 367 996,67 € HT (soit 441 596 € TTC).

Par ailleurs, la rémunération du mandataire, la SEMITAN, en raison de cette opération, sera augmentée de 40 000 € HT (soit 48 000 € TTC), passant ainsi de 391 000 € HT, à 431 000 € HT (soit 517 200 € TTC).

Il convient également de prévoir un budget prévisionnel de 4 166,67 € HT (soit 5 000 € TTC) pour procéder à l'acquisition foncière d'une parcelle de 28 m² située au Landreau, destinée à permettre des travaux de sécurisation.

Enfin, un ajustement du programme « sécurisation des secteurs accidentogènes » est nécessaire à hauteur de 4 503,33 € HT (soit 5 404 € TTC).

Il vous est donc proposé d'augmenter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'un montant de 416 666,67 € HT (soit 500 000 € TTC) comme détaillé dans l'annexe ci-jointe décrivant le programme de ce mandat sécurité 2012-2015 et ci-dessous :

HT		TTC 20 %
3 595 317,73	Montant initial 4 300 000/1,196 * 1,20	4 314 381,28
367 996,67	ANGEVINIERE	441 596,00
40 000,00	Rémunération supplémentaire	48 000,00
4 503,33	Action supplémentaire	5 404,00
4 007 817,73	**TOTAL SEMITAN**	**4 809 381,28**
4 166,67	FONCIER	5 000,00
4 011 984,40	SOUS TOTAL	4 814 381,28
2 500,00	FRAIS ANNONCE Montant initial inchangé	2 500,00
4 014 484,40	**TOTAUX**	**4 816 881,28**

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2015 sur l'AP n°AP027 et libellée Equipements et matériels exploitation TC, opération 2012 - N° 2858, libellée Mise en sécurité du réseau tramway sur la période 2012-2015.

Afin de prendre en compte l'ensemble de ces évolutions, un avenant n°1 au marché de mandat « travaux de mise en sécurité du réseau tramway 2012-2015 » sera conclu dans le cadre des délégations du Conseil à la Présidente, avec la SEMITAN, pour un montant de 40 000 € HT soit 48 000 € TTC. La rémunération du mandataire d'un montant de 391 000 € HT sera alors portée à 431 000 € HT, soit 517 200 € TTC.

Afin de mener à bien l'ensemble du programme de ce mandat, il sera également demandé, par ce même avenant 1, de prolonger la durée initiale du marché de 12 mois.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

M. Affilé : « Une modification concerne l'opération "traversée Angevinière" qui devait être réalisée initialement par le Pôle Loire Chézine. Il s'agit, sur l'avenue de l'Angevinière, à Saint-Herblain, au droit de la ligne 3 du tramway, de réaliser notamment un plateau sécurisé au niveau de l'arrêt de bus. Cela s'inscrit dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du Sillon de Bretagne, à laquelle Nantes Métropole participe.

Vous l'avez compris, ces travaux avaient été budgétés, mais budgétés sur le budget de Nantes Métropole, et plus particulièrement sur le Pôle Loire Chézine. Il s'agit donc d'un transfert, d'une certaine façon, de budget, vers le mandat confié à la SEMITAN. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Houel. »

M^me^ Houel : « J'ai une question. Est-ce que vous pourriez nous apporter des précisions sur le programme de sécurisation des carrefours accidentogènes ? En effet, à l'occasion d'une commission d'appel d'offres, il nous a été présenté une liste de 18 carrefours classés comme accidentogènes, de par le nombre d'accidents, ou par les dossiers de sécurité régularisés.

J'ai été un peu étonnée pendant la CAO. Il nous a été expliqué qu'il y en avait 5 qui avaient été sortis d'office, parce que trop lourds. Or, parmi ces 5, il y avait a priori les 2 les plus accidentogènes. Donc, quelle est votre visibilité sur ces carrefours ? À quelle date vont-ils être sécurisés ? Quel est votre plan de marche ? Merci. »

M. Affilé : « Je n'ai pas la liste exhaustive, avec moi. Si vous aviez fait passer la demande lors de la commission Déplacements, j'aurais évidemment, avec grand plaisir, apporté tous les éléments de réponse. Néanmoins, ce que l'on peut dire, c'est que l'on profite, dans un souci d'économies, d'interventions ou de travaux sur site pour coupler plusieurs choses. En effet, cela évite de faire venir une entreprise spécialement pour une intervention sur un morceau du réseau. Nous avons notamment parlé tout à l'heure des travaux au niveau de la gare, où nous allons changer les rails et refaire la voirie tramway à l'occasion d'une intervention.

Je vais me procurer la liste des carrefours classés en priorité. Et essayer de voir quel va être l'échéancier. Je pense que ce qui vous intéresse, c'est de savoir à quel moment les uns ou les autres seront traités. Je vais vous faire parvenir la réponse dès que je le l'aurai. Je demande aux services de bien noter cela. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la modification du programme du mandat « Mise en sécurité du réseau tramway sur la période 2012-2015 » et l'augmentation de son enveloppe financière prévisionnelle de 416 666,67 € HT, soit 500 000 € TTC, la portant à 4 014 484,40 € HT, soit 4 816 881,28 € TTC (rémunération du mandataire incluse) ;

2. Prend acte de la subvention à recevoir de l'ANRU, pour un montant total maximum mis à jour de 75 588 € ;

3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

Direction des services de déplacements

20 – RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS DE L'AGGLOMERATION NANTAISE – EVOLUTION DE L'OFFRE LIGNES REGULIERES A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2015 ET DES TARIFS AU 1ER JUILLET 2015 - APPROBATION

EXPOSE

Au cours des dernières années et particulièrement des années 2012 et 2013, l'offre de transports collectifs a fortement augmenté par la mise en service de l'ensemble des lignes Chronobus et les adaptations du réseau qui les ont accompagnées. Malgré une forte hausse de la fréquentation et compte tenu que les recettes couvrent en moyenne 38,5 % des dépenses de fonctionnement et 30 % des dépenses cumulées investissement et fonctionnement, l'enjeu de stabiliser le déficit d'exploitation du réseau est essentiel afin de pouvoir dans les années à venir :

- réaliser les investissements de maintenance et renouvellement des infrastructures et des matériels roulants qui sont en progression forte par rapport aux précédentes décennies ;
- accompagner le développement urbain de notre territoire par les adaptations d'offre de transport.

Les modifications d'offre proposées par cette délibération concernent essentiellement des adaptations liées au besoin de renforcer les moyens en lien avec les évolutions parfois fortes de fréquentation constatées.

Les modifications tarifaires proposées au 1er juillet 2015, visent d'une part à simplifier la grille tarifaire du fait des décisions prises par le conseil métropolitain de mise en œuvre d'une tarification solidaire au 1er janvier 2016, d'autre part de générer des recettes visant à stabiliser la part supportée par les usagers et les contribuables dans le financement du réseau de transports collectifs urbains, et ainsi permettre les investissements et les évolutions d'offre à venir.

1 – LES EVOLUTIONS D'OFFRE SUR LE RÉSEAU

Depuis la mise en service des 7 lignes chronobus, le réseau de transports collectifs de l'agglomération nantaise connaît chaque année des hausses de fréquentation qui nécessitent des adaptations de l'offre de service pour permettre d'absorber les charges constatées sur diverses lignes du réseau.

En 2014, l'évolution de la fréquentation est de + 3 % par rapport à 2013, soit 130,4 millions de voyages pour l'année.

Il est donc proposé pour la rentrée de septembre 2015 de prévoir des ajustements d'offre pour permettre de répondre à cette hausse de la fréquentation mais également de mettre en œuvre le projet d'optimisation de l'offre de desserte en transports collectifs sur la commune de Couëron, qui a fait l'objet de réflexions et d'études menées avec la commune depuis 2 ans.

Les évolutions d'offre envisagées pour septembre 2015 sont détaillées ci-après :

- **OPTIMISATION DE L'OFFRE SUR LA COMMUNE DE COUËRON : + 259 400 KM/AN**

  La refonte de la desserte prévoit :
  - une simplification du tracé de la ligne 91 en supprimant les deux branches terminales de la ligne et en créant un terminus unique à l'arrêt « Couëron-Bougon »,
  - la création d'une ligne 71 « Hermeland – Bac de Couëron » à la place de l'actuelle ligne 84. L'itinéraire de cette ligne permet de desservir le secteur Ouest de la commune, le Boulevard de l'Europe et le secteur de la Métairie pour offrir une connexion avec la ligne 73 et la ligne 1 de tramway à l'arrêt « François Mitterrand »,
  - la création d'un service le dimanche et d'un service de nuit sur la ligne 71. Par conséquent, le prolongement de la C3 vers Mairie de Saint Herblain en service de nuit est supprimé,
  - l'ajout d'un départ supplémentaire sur la E1 à 8h40 et la modification du terminus de la ligne désormais effectué à l'arrêt « Océan » plutôt qu'au Vélodrome.
  - la mise en œuvre d'une ligne scolaire pour permettre l'acheminement des lycéens de Couëron vers le lycée de secteur Albert Camus, un aller le matin et deux retours le soir.

- **RENFORCEMENT DE L'OFFRE SUR LA LIGNE C5 : + 35 500 KM/AN**

  Les très fortes augmentations de fréquentation constatées sur la ligne C5 depuis sa mise en service (+43% entre 2013-2014 et 2014-2015) et l'accroissement des effectifs du Lycée Polyvalent Nelson Mandela pour la rentrée prochaine nécessitent de renforcer les fréquences de la ligne pour passer de 5 à 4mn en heure de pointe du matin et du soir.

- **RENFORCEMENT DE L'OFFRE SUR LA LIGNE E8 : + 33 900 KM/AN**

  Depuis sa mise en service en septembre 2010, la fréquentation de la ligne E8 (ligne express du Pellerin) est en constante progression (plus de 80 % depuis sa création). Depuis septembre 2012, la fréquence de la ligne est ainsi passée de 30 à 20 mn et cette dynamique nécessite une nouvelle amélioration de fréquence pour passer à 15 mn.

- **AUTRES AJUSTEMENTS : + 6 200 KM/AN**

Communes	Ligne	Opération	Kilomètres supplémentaires
Bouaye	L68 / 88	Pour fiabiliser la desserte de la gare de Bouaye et assurer les correspondances avec les TER, les itinéraires des lignes 68 et 88 sont modifiés pour passer par la rue de la Pommeraie.	- 2 100
Rezé	L36	Service de nuit : suppression de la desserte fine de la Zone Industrielle des Hautes Iles à partir de 22h30 (Arrêts « Haute-Ile », « Platière », « Basse Ile », « Sorin » et Tabarly) du fait d'une faible fréquentation (2 montées en jour rose et 5 montées en jour vert).	- 700
Le Pellerin	L99	Le samedi, jusqu'à 14H (du fait du marché), itinéraire de la ligne limité à l'arrêt « Le Pellerin » pour éviter les difficultés de circulation.	- 900
Les Sorinières	C4	Les fortes fréquentations constatées sur la ligne nécessitent de prolonger les renforts mis en place en septembre 2014 de l'arrêt « Corbinerie » à l'arrêt « Mairie Sorinières ».	+ 2 000
Nantes	L23	Optimisation de la desserte le dimanche (jour bleu hiver) : amélioration de la fréquence et passage de 40 à 35 mn.	+ 7 900

- **RENUMÉROTATION DES LIGNES DU RESEAU**

Afin de poursuivre le travail de renumérotation des lignes du réseau entamé depuis la rentrée de septembre 2013 et de retrouver une logique et une unité dans la numérotation des lignes des différents secteurs de l'agglomération, les indices des lignes suivantes sont modifiés :

Ancien numéro	Nouveau numéro
Ligne 25	Ligne 20
Ligne 70	Ligne 10
Ligne 73	Ligne 50
Ligne 74	Ligne 40
Ligne 90	Ligne 69
Ligne 99	Ligne 78

Rappel du principe de renumérotation :

- Réseau structurant tramway/busway : numérotation de 1 à 9,
- Réseau structurant Ligne chronobus : numérotation de 1 à 20 avec la lettre C devant,
- Ligne Express : un chiffre se rapportant au secteur géographique et la lettre E devant,
- Ligne de rocade : numérotation par dizaine avec la lettre C devant pour des Chronobus,
- Secteur géographique
  - Ile de Nantes / Nantes Nord : numéro 21 à 30,
  - Nantes Sud / Pirmil : numéro 31 à 39,
  - Au delà du périphérique : numéro supérieur à 40.

Le bilan kilométrique prévisionnel total fait apparaître une hausse de 335 000 kilomètres en année pleine, soit + 1,23 % par rapport aux 27 287 000 de kilomètres réalisés en 2014.

2 – LES EVOLUTIONS DE TARIFS SUR LE RÉSEAU

1- Evolutions de tarifs au 1er juillet 2015

Afin de limiter le déficit d'exploitation du réseau de transports collectifs et de stabiliser la part supportée par les usagers au coût d'exploitation du réseau (38,5 %), il est proposé de retenir pour application au 1er juillet 2015, la grille tarifaire suivante :

Titres		Tarifs 01/07/2015 en €
Tickets	Ticket à l'unité	1,6
	Ticket à l'unité vendu à bord	2
	Ticket unité – Formule sur Mesure	1,45
	Ticket unité tarif réduit – Formule sur Mesure	0,9
	Carnet 10 tickets	14,5
	Carnet 10 tickets tarifs réduits	9
	Ticket 24 Heures	5
	Ticket 24 Heures – 4 personnes	8
	Ticket samedi	4
	Ticket 7 jours Pratik + (3)	16,8
	Ticket Affaire (1er jour)	5
	Ticket Affaire (jour supplémentaire)	2,5
	Ticket navette aéroport	8
Pass	Pass	582
	Pass - de 26 ans	267
	Pass - de 18 ans	253
	Pass - de 12 ans	145
	Pass retraité + de 60 ans	328
	Pass retraité + de 60 ans tarif réduit	126
	Pass entreprise	695
	Cyclotan	120
	Cyclotan Pro	240
Billets mensuels	Billet mensuel	63
	Billet mensuel Pratik + (2)	50,4
	Billet mensuel - de 26 ans	37
	Billet mensuel - de 18 ans	28
	Billet mensuel - de 12 ans	16
	Billet mensuel retraité + de 60 ans	34
	Billet mensuel retraité + de 60 ans tarif réduit	12,5

Libellule (1)	Carnet de 6 tickets plein tarif	24
	Carnet de 6 tickets tarif réduit intermédiaire	15
	Carnet de 6 tickets tarif réduit	9

(1) Libellule est un dispositif de transport solidaire à la demande accessible grâce à des tickets spécifiques vendus par carnets. Il existe trois niveaux de tarifs : un tarif de base (24€) et deux tarifs intermédiaires (15 € et 9 €). La commune détermine librement l'accès à ces niveaux de tarif selon les ressources individuelles de chaque des ayants droit. La commune verse ensuite à la SEMITAN la différence entre les niveaux de tarif et le tarif de base suivant le nombre de titres distribués.

(2) Tarif billet mensuel Pratik + = mensuel urbain – 20%, arrondi au dixième d'euro supérieur

(3)Tarif ticket 7 jours Pratik + = 1/3 du prix du billet mensuel Pratik +, arrondi au dixième d'euro supérieur

Nantes Métropole poursuit la politique de report modal déjà engagée avec une grille tarifaire adaptée aux différents usages du réseau :

- les usages intensifs avec la mise en place des pass (le pass salarié augmente de 37 €/an soit 3,08 €/mois (soit 1,54 €/mois pour les usagers bénéficiant de la prime employeur), les pass moins de 26 ans, moins de 18 ans et moins de 12 ans augmentent respectivement de 17, de 13 et de 10 €/an,
- les « occasionnels réguliers » avec la formule LIBERTAN sur mesure (dont le prix au voyage n'augmente que de 5 cts et demeure toujours plafonné au coût du billet mensuel de la catégorie)
- les occasionnels purs : passage du carnet de 10 tickets de 14 € à 14,5 € soit + 5 cts d'€ par déplacement, passage du ticket unité de 1,5 € à 1,6 € soit + 10cts d'€ et maintien à 2€ du ticket unité vendu à bord des bus.

Par ailleurs, il est proposé de mettre en place des mesures complémentaires :

- Pour les enfants :
Gratuité du réseau jusqu'à 6 ans au lieu de 4 ans actuellement.

- Pour les étudiants et les actifs :
Une formule « Déjeunez à la carte » à partir du Libertan – Formule sur Mesure : les étudiants (- de 26 ans) et les actifs pourront bénéficier de – 50 % sur la deuxième validation s'ils voyagent du lundi au vendredi entre 12h et 14h.

- Pour les salariés des entreprises abonnées à une Formule sur Mesure Pro :
Un abonnement Cyclotan Pro permettant de combiner vélo pliant et transport en commun pour les déplacements professionnels (240 €/an).

2- Evolutions complémentaires au 1er janvier 2016

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre, au 1er janvier 2016, de la tarification solidaire sur le réseau de transports collectifs de l'agglomération nantaise et de l'abandon du statut de l'individu au profit d'une analyse des ressources à l'échelle du ménage, il est proposé, simultanément à la mise en œuvre de ce dispositif, de simplifier et de clarifier la grille tarifaire TAN en supprimant les titres de transport liés au statut des individus et en proposant des aménagements de la grille tarifiaire :

. Suppression de la notion de retraité pour le pass et le billet mensuel « retraités + de 60 ans » qui devient « pass + 60 ans » accessible aux plus de 60 ans,

. Suppression du pass et du billet mensuel « retraités + de 60 ans tarif réduit » compte tenu que les bénéficiaires concernés entreront dans les possibilités offertes par la tarification solidaire.

3- Evolutions complémentaires au 1er juillet 2016

Compte tenu de la mise en œuvre de la tarification solidaire, permettant d'en faire bénéficier tous les membres d'un foyer dont les enfants, il également proposé de supprimer les kits famille à la fin de l'année scolaire 2015-2016.

M. Affilé : « Le dossier suivant concerne la délibération que l'on appelle "Offres et tarifs". Je vais essayer de présenter les deux globalement, parce que ce n'est pas d'un côté l'offre et de l'autre les tarifs, ce sont bien les deux qui évoluent en parallèle.

Vous vous rappelez qu'au conseil de décembre, j'étais venu avec un joli trophée qui nous avait été remis par la revue *Ville Rails & Transports*, qui récompensait notre politique, déterminée et volontariste, en matière de mobilité.

Elle est le fruit d'un choix politique qui est assumé, pour lequel nous avons pris un certain nombre d'orientations stratégiques :

- D'abord nous avons fixé le versement Transport au taux maximum pour avoir davantage de moyens d'investissement.

- Ensuite, nous avons, dans le mandat précédent, avec la collaboration de tous, restructuré l'offre de transports en commun, avant l'arrivée des Chronobus, pour gagner des marges de manœuvre sur le fonctionnement, pour injecter de nouveaux moyens sur les Chronobus.

- Nous avons fait également le choix d'allonger la durée de vie de nos bus, notamment, avec dès l'année prochaine, l'achat de 40 bus nouveaux.

- Enfin, nous avons globalement fait le choix d'une maintenance en interne dans les ateliers de la SEMITAN. Cela nous permet de bénéficier d'innovations qui sont mises en œuvre directement, et qui profitent au réseau et à la rationalité économique du fonctionnement de ce réseau, avec plus d'efficacité. Et vous vous rappelez que nous avions, là aussi, reçu un prix, pour cette modernisation.

En termes de résultats, depuis 2010, nous avons une fréquentation qui a augmenté de 15,8 %. Le coût pour Nantes Métropole a augmenté entre 2010 et 2012, puis s'est stabilisé depuis. Il a, au global, augmenté de 9,8 %.

Quels sont les enjeux pour le mandat 2015-2020 ? Il y en a trois.

1) Le premier est un enjeu de renouvellement de matériels, engagé avec les bus. On vous a parlé de 150 bus. Il n'y en que 80 qui vont faire l'objet du mandat pour l'instant. Il y en aura d'autres, bien sûr, après.
Concernant le tramway, notre première rame de tramway roule depuis 30 ans. Le tramway première génération Alsthom a été entretenu, soigné, mais il y a un moment où il faut envisager son remplacement, car nous arriverons en fin de vie du matériel.
Nous avons également sur les voies, sur les dépôts, sur les parkings relais un certain nombre d'investissements importants à réaliser. Si l'on considère uniquement le renouvellement, c'est-à-dire pour maintenir nos capacités de production de transports en commun, les investissements de renouvellement représentent les 2/3 des investissements.

2) Nous avons aussi des enjeux en matière de développement du réseau. J'ai été attentif aux propos de ce matin. Il s'agit du développement d'un réseau dont le fonctionnement est naturellement déficitaire. En effet, sur 100 euros dépensés, l'usager n'en paie que 30. Donc 70, en investissement, et en fonctionnement, sont à la charge de la collectivité.
Cela signifie que, dans ce développement de réseau, nous proposons d'ores et déjà 1,23 % d'augmentation. Mais il y aura aussi à développer des lignes nouvelles. Je pense à la ligne Chronobus C9, dont on a déjà parlé ici, et dont j'ai déjà parlé avec les élus des communes concernées. Les études vont continuer, pour une arrivée ou une mise en circulation qui devrait avoir lieu aux alentours de la moitié du mandat, 2017 ou 2018. Et puis également le prolongement des lignes Chronobus existantes. Les renforts qui sont proposés ici en font partie.
Il y a aussi des réflexions sur le remplacement du matériel, non pas à l'identique, non pas en chassant le diesel, mais aussi pour apporter davantage de confort aux passagers. On peut, en particulier, imaginer un travail sur l'allongement du busway, en passant en double articulation de 18 mètres à 24 mètres, ce qui mécaniquement fait croître le nombre de places de 30 %. Évidement cela veut dire que les voyageurs sont un peu moins serrés.

3) Le dernier enjeu est celui de la transition énergétique. Avec une réflexion qui doit être menée, par exemple, sur l'intégration de bus électriques, ou le remplacement complet de tous les bus diesel. Ce, en attendant des hybrides gaz naturel de ville plus diesel, qui aujourd'hui ne sont pas vraiment opérationnels, mais dont on souhaite qu'ils le soient au plus vite, puisque que tous nos dépôts sont équipés en GNV. Vous voyez que revenir à du diesel hybride serait un recul par rapport à ce que l'on a aujourd'hui.

Le programme peut donc apparaître ambitieux. Il doit être ambitieux et déterminé. Et pour réaliser ce programme ambitieux, nous continuons à essayer de trouver des moyens pour impliquer davantage de passagers dans les transports en commun. Rappelez-vous qu'au dernier Conseil, nous avons voté la tarification solidaire, ce qui veut dire que les plus fragiles parmi nous, n'entendront que parler des évolutions tarifaires, mais ils ne les subiront pas.

Donc, il nous faut des recettes. Il nous faut des recettes pour l'investissement. J'ai déjà dit que 30 % du coût étaient supportés par l'usager et 70 % par la fiscalité. Si nous développons l'offre, si nous continuons à développer l'offre, sans développer la participation, ou sans faire croître en parallèle la participation des usagers, vous voyez que c'est la part du contribuable qui prend le relais, via la contribution de Nantes Métropole à la SEMITAN. Or, cette contribution de Nantes Métropole à la SEMITAN est prise sur notre budget de fonctionnement, et donc, plus elle augmente, plus nos dépenses de fonctionnement augmentent, et moins nous avons d'épargne à la fin. Et c'est avec l'épargne que nous finançons notre investissement.

Parce que vous avez compris que mécaniquement, de par le développement du réseau, la contribution a vocation à augmenter. Mais limiter sa progression, en garantissant des recettes suffisantes à la SEMITAN, c'est nous permettre d'avoir une épargne à niveau pour financer les investissements que nous avons évoqués précédemment.
Par conséquent, les tarifs qui vous sont proposés sont en augmentation moyenne de plus de 5 %. En raisonnant, toute chose égale par ailleurs, comme disent les économistes, c'est-à-dire à structure de tarification égale. Or, la structure de tarification, vous avez pu le remarquer, ne sera pas complètement identique.

Quelques compléments avant de rentrer dans le vif du sujet. Tout d'abord, la tarification solidaire, je l'ai dit, fait que ces évolutions tarifaires ne concerneront quasiment pas ceux qui seront, à partir du 1er janvier 2016, dans ce dispositif. Il s'agit notamment des 25 à 30 000 enfants qui aujourd'hui n'y sont pas et doivent payer leur transport en commun en fonction de l'âge sur le tarif ordinaire. Cela veut dire que l'on a, avec cette intégration, la suppression du Kit Familles, puisque ceux parmi les plus fragiles qui ont à payer plusieurs abonnements de transports en commun bénéficieront de la tarification solidaire, et n'auront pas à cumuler plusieurs abonnements, au même tarif. Je dis plusieurs abonnements, parce que c'est seulement pour les Pass annuels, qui doivent être souscrits en même temps, avec des niveaux de réduction différents. C'est donc une simplification importante de l'offre.

Nous proposons également, en complément, l'extension de la gratuité de 4 ans à 6 ans. Cela correspond à peu près à la fin de l'école maternelle et au début de l'école élémentaire. C'est une demande qui nous a été remontée à plusieurs reprises par courriers, et qui semble relativement légitime dans ce nouveau cadre.
La tarification n'augmente pas au même rythme pour tout le monde. C'est-à-dire que les abonnés, d'une façon générale, ont une augmentation moindre que ceux qui utilisent le billet mensuel et les usagers de la carte Libertan sur mesure ont une augmentation moindre que ceux qui utilisent le ticket. De la même façon, l'augmentation est décroissante pour les plus jeunes.

Quel est l'objectif poursuivi avec cette différenciation dans la progression des tarifs ? Il s'agit de fidéliser les usagers. Le fidélisation consiste à passer, quand on est usager occasionnel, du ticket à la carte Libertan, et quand on est usager très régulier, du billet mensuel au pass annuel, qui est payé par prélèvement mensuel.

Il y a deux raisons à cela :

1) La première raison, c'est stimuler l'augmentation de l'utilisation des transports en commun. On sait qu'à chaque fois que l'on attire les usagers vers un dispositif fidélisé, on favorise l'utilisation de transports en commun. C'est très simple, très pragmatique. Vous voulez prendre le bus ou le tramway. Vous cherchez dans vos poches ou votre portefeuille, vous n'avez plus de ticket, vous n'avez pas le temps d'aller en chercher. Si vous êtes chez vous ou au bureau, vous prenez votre voiture. Or, si vous avez une carte Libertan, vous la prenez, vous badgez, et vous pouvez prendre les transports en commun. Et pour les usagers, c'est de la même façon. Tout à l'heure je regardais un courrier qui a été envoyé par quelqu'un qui a omis d'acheter son billet le 1 er jour du mois et qui a été contrôlé le 1er jour alors qu'il achetait son billet le 2ème jour. Il a eu une amende. Là aussi, le fait de passer sur le pass annuel, payé par prélèvements, évite ce genre de mésaventure.

2) La seconde, c'est que l'on diminue la fraude, et que l'on diminue également les coûts de commercialisation pour la TAN. Or, quand on diminue et la fraude et les coûts de commercialisation, cela nous permet de réaliser des économies sur le fonctionnement.

Enfin, va exister une nouvelle formule, que nous avons appelée Déjeuner à la Carte, 12 h–14 h, pour les usagers de la carte Libertan sur mesure. C'est assez simple. Le premier compostage vous ouvre droit à 1 heure de transport, comme toutes les autres formules. Le deuxième compostage, dès lors que vous faîtes votre trajet retour entre 12 h et 14 h, vous sera facturé 50 % de moins. Donc, ici, 50 % de réduction.

Maintenant, je vais vous décrire l'évolution de l'offre, qui concerne 335 000 kilomètres au total, soit + 1,23 % d'évolution de l'offre globale par rapport à 2014.
Sur ces 335 000 kilomètres, 259 400 km sont destinés à la desserte de Couëron. Celle-ci aurait pu être faite plus tôt, mais les discussions avec la population auraient eu lieu au moment de la campagne électorale de l'automne 2013. Donc il avait été jugé souhaitable, je crois d'ailleurs, que Jean-Pierre Fougerat, l'avait souhaité, que cela soit reporté au-delà, et c'est tout à son honneur.

De quoi s'agit-il sur Couëron ? Il y a actuellement une historique ligne 91, bicéphale, avec deux terminus. En fait il s'agit tout simplement d'en supprimer un, de garder une ligne qui va avoir un terminus à « Couëron Bougon », qui était l'un des deux terminus historiques. C'est proche de la gare de Couëron, en tout cas, on passe à proximité. Le deuxième terminus, « Bac de Couëron », va être desservi par une nouvelle ligne n°71, au lieu de la ligne 84. Puisqu'elle va desservir l'ouest du bourg de Couëron, et reprendre le trajet de la ligne 84, avec une petite modification, c'est la desserte des villages de Couëron et de Saint-Herblain, qui n'était pas assurée jusqu'à ce jour, et la ZAC de la Métairie. La nouvelle ligne reviendra ensuite sur le trajet de la ligne 84, ce qui veut dire qu'elle passera par les arrêts "François Mitterrand" et "Hermeland."
Nous rajoutons un départ supplémentaire sur la ligne E1 à 8h40.
Nous transférons le terminus de l'arrêt « Vélodrome » à l'arrêt « Océan », qui n'est pas très loin. Celui-ci est plus près de la ZAC ouest centre-ville, et nous apportons, avec un petit effort de marche à pied, mais à proximité des habitants, la possibilité d'utiliser la ligne express E1.

Concernant la desserte de la mairie de Saint-Herblain, jusqu'au mois de septembre, c'était la ligne C3 qui temporairement était prolongée jusqu'en mairie de Saint- Herblain pour la desservir. Bien entendu, on ne va pas cumuler la ligne C3 et la ligne 71 aux mêmes heures. C'est la ligne 71 qui prendra le relais pour assurer la desserte de nuit, avec un arrêt spécial la nuit sur le bourg de Saint-Herblain.

Enfin, une demande avait été exprimée lors de la réunion publique du mois d'octobre, notamment par les habitants de l'ouest de Couëron, dont les enfants sont scolarisés au lycée Albert Camus. Actuellement, ils peuvent prendre la ligne 91, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Si l'on avait rien changé, on leur imposait demain un changement, voire deux, et l'on augmentait ainsi la durée de trajet. Il a donc été proposé de créer une ligne avec un départ le matin et deux retours pour le soir pour desservir l'ouest de Couëron. Cela, afin d'assurer la desserte jusqu'au lycée de secteur qui est le lycée Albert Camus. Le trajet prendra entre 22 et 25 minutes, soit, je crois, une dizaine de minutes de moins qu'aujourd'hui. On va améliorer sensiblement, pour ces jeunes, les conditions pour se rendre sur les lieux d'étude.

Quelques évolutions d'offre pour les renforcements liés aux lignes à forte charge. Par exemple, sur la ligne C5, où l'on va améliorer la fréquence à 4 mn au lieu de 5 mn en heures de pointe. La ligne C5 est celle qui dessert, outre le "hangar à bananes", le lycée Nelson Mandela. Ce lycée aujourd'hui fonctionne avec les classes de seconde intégralement recrutées, mais l'année prochaine, les secondes passant en première, et de nouvelles secondes arrivant, évidemment il y aura davantage d'usagers et donc il est proposé d'anticiper pour garder une qualité suffisante de desserte.
De même, quelques adaptations vont avoir lieu. Notamment, sur la ligne 36, à Rezé, il y aura une suppression de la desserte fine de la zone Industrielle des Hautes Iles en service de nuit. En effet, dans les zones industrielles en service de nuit, il n'y a, en général, pas grand monde, et cela impose un détour pour peu de passagers, et met en retard le bus pour l'ensemble des autres usagers qui sont en aval.

On en profite pour poursuivre le travail entamé à la rentrée de septembre 2013 en matière de renumérotation des lignes, avec quelques principes qu'il faut sans doute rappeler. Pour les lignes de rocade, il vous est proposé qu'elles passent en dizaines. Ainsi, la ligne 70, par exemple, deviendrait la ligne 10. C'est celle qui est la plus près du centre-ville de Nantes. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne, on augmente la dizaine. On garde actuellement un peu de latitude pour d'éventuelles futures adaptations du réseau, ou parce que, parfois, les numéros de ligne sont déjà utilisés.
Par ailleurs, la ligne 90 deviendrait la ligne 69, puisque la terminaison en 9 correspond au secteur du quart nord-ouest et la ligne 99 deviendrait la ligne 78, pour la même raison, puisque la terminaison en 8 s'applique plutôt au quart sud-est. »

M^me^ la Présidente : « Merci pour cette présentation. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Laurence Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues.
Je voudrais d'abord remercier Monsieur Affilé qui vient de nous faire un numéro assez remarquable avec force détails sur tout un tas d'évolutions, d'arrêts, de marchés sur lesquels on va pouvoir se rendre avec beaucoup de plaisir dans l'agglomération nantaise. Par contre, on vous a très, très, très, peu entendu, Monsieur Affilé, sur la question de la tarification. Or, il s'agit d'un vrai sujet, sur lequel, évidemment, il y a des choses à dire, et également à faire, du reste.

Ce point de préambule étant posé, j'ai envie de dire : À Nantes Métropole, après les élections, les augmentations. C'est la deuxième fois que vous nous faîtes le coup, Madame la Présidente, vous et votre équipe. Puisque, au mois d'avril dernier, juste après les élections municipales, vous avez proposé au sein de cette enceinte, une première augmentation. Or l'on recommence cette année, au mois d'avril.
Je voudrais simplement mettre en perspective tous ces éléments tarifaires et rappeler qu'en 2008, quand on observait les 30 plus grandes villes françaises, Nantes, était 14^ème^, 15^ème^, 16^ème^ du classement. Aujourd'hui, en 2015, Nantes est dans le top 5 des villes les plus chères en matière de transports en commun. Je vois que vous acquiescez, Monsieur Affilé, donc nous sommes d'accord sur ce constat.

Ce que l'on regrette, avant d'aborder les tarifs en eux-mêmes, c'est que l'on a vraiment le sentiment aujourd'hui que l'on ne se pose plus la question, à Nantes Métropole, de savoir comment est-ce que l'on pourrait optimiser le coût pour les usagers des transports en commun. On a l'impression que l'on est installé dans une hausse à la fois mécanique et systématique des tarifs tous les ans. Donc nous aimerions en premier lieu que vous nous donniez votre calendrier pour les mois et les années à venir. Est-ce que cette augmentation va être soumise aux votes des conseillers métropolitains tous les ans au mois d'avril, ou est-ce que vous avez prévu une pause, ou, au contraire, une accélération de ce dispositif ?

Ensuite, concernant l'augmentation en elle-même des tarifs, le ticket à l'unité passe à 1,60 €. Je voudrais faire une comparaison simple : à Paris, le ticket de métro est facturé à 1,80 €. C'est la plus grande ville française, avec un réseau de transports en commun qui est nettement plus conséquent que le nôtre. Cela n'est évidemment pas un reproche par rapport à notre Métropole qui n'est pas du tout à la même échelle. Mais quand même, on se rapproche du prix du ticket de métro parisien, et je pense que le signal n'est pas bon pour les usagers nantais et de l'agglomération.
Vous nous avez parlé d'une augmentation moyenne d'environ 5 %. Ce sont les chiffres que vous nous avez donnés, Monsieur Affilé. Nous avons fait des calculs un petit peu différents, qui nous montrent plutôt que nous sommes aux alentours de 6 à 8 % d'augmentation, aujourd'hui, en 2015, si l'on fait la moyenne de toutes les augmentations que vous proposez, qui sont, comme vous l'avez rappelé, plus ou moins importantes en fonction des titres.
6 à 8 % c'est considérable, et quand on met ce chiffre en perspective avec les récentes déclarations de Michel Sapin qui nous parle d'une inflation prévue à 0 % en 2015, on peut dire assez simplement, que la hausse que vous proposez va être directement et en totalité imputée au pouvoir d'achat des habitants de l'agglomération nantaise.

Je voudrais revenir sur le lien que vous faîtes entre l'augmentation de l'offre et l'augmentation des tarifs. Vous nous expliquez – et vous l'aviez fait de la même manière l'année dernière – que, comme l'offre augmente, les prix augmentent. Je crois que c'est plus compliqué que cela, et que c'est un peu simpliste comme façon de présenter les choses. Si une offre supplémentaire est bien construite, elle doit logiquement permettre de toucher des usagers supplémentaires, et donc aussi, on peut le penser, de générer des recettes supplémentaires. Comment est-ce que vous chiffrez cela, avant de proposer les augmentations de tarifs que vous nous présentez aujourd'hui ?

Je voudrais faire ensuite deux points d'intervention, l'un qui va concerner la gratuité, et l'autre qui va concerner la fraude, dont vous avez parlé succinctement tout à l'heure.
1) Concernant la gratuité, nous avons déjà eu l'occasion de le dire dans une précédente session, nous ne sommes pas favorables à cette gratuité, qui est aussi, et je pense que vous en conviendrez, un facteur d'augmentation des prix. Nous avons voté la tarification solidaire, et nous y sommes favorables. Je pense que c'est important de le dire.

Nous considérons en revanche que la gratuité n'est pas un message positif. Elle n'est pas un message positif vis-à-vis de ceux qui paient plein tarif pour leur ticket de transport en commun. Elle n'est pas non plus un message de responsabilité de la part de notre collectivité, et elle ne véhicule pas un message de respect – en tout cas, c'est ce que nous pensons – ni de dignité vis-à-vis des personnes en situation de difficultés. Beaucoup de Métropoles, actuellement, ne mettent plus en place la gratuité. Je pense qu'un tarif extrêmement modeste, comme par exemple, c'est pratiqué au Mans, où l'on demande 3 € mensuels aux personnes qui touchent le RSA, c'est une mesure à la fois qui reste abordable, même pour des personnes en situation de fragilité, et en même temps, c'est un message positif pour tout le monde.

2) Concernant la fraude. Tout à l'heure, vous nous en avez dit un mot rapide. Est-ce que vous pourriez nous dire à combien elle est estimée ? Je sais que le directeur de la TAN parlait, il y a quelque temps, d'environ 10 %. Il y a des associations d'usagers qui, elles, parlent plus de 20, voire parfois 30 %. Est-ce que vous pourriez nous dire ce qu'il en est réellement ? Également quelles actions pensez-vous pouvoir mettre en place pour lutter contre cette fraude, puisque, manifestement, cela coûte cher ? Un point de fraude, nous disait encore le Directeur de la TAN, coûte environ 1 million d'euros. On voit donc que c'est un problème à ne pas négliger. C'est le directeur de la TAN qui le disait, mais si vous avez d'autres chiffres à nous donner, nous sommes évidemment à votre écoute.
Il y a une question concernant la fraude, notamment en soirée, puisque le soir, après 21 h, les contrôles sont extrêmement rares, voire quasi inexistants.

Je conclurais simplement, en vous disant, qu'à l'heure où Paris et votre gouvernement s'apprêtent à accueillir la Conférence Climat avant la fin de l'année, nous considérons que toutes les mesures qui sont défavorables à l'utilisation des transports en commun sont des mauvais signaux adressés aux habitants de l'agglomération.

Nous voterons donc contre cette délibération. En vous remerciant de nous apporter les réponses aux questions que nous avons posées, et notamment en matière de calendrier tarifaire sur les mois et les années à venir. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Paul Huard. ».

M. Huard : « Madame la Présidente. Chers collègues.
Si on regarde en effet la situation des réseaux de transports en commun français, telle que la dressait récemment la Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports, c'est un autre regard que celui qui a été exprimé par Madame Garnier que nous avons.

En effet, si l'offre augmente sur quelques réseaux, comme Lyon, Strasbourg ou Grenoble, l'offre régresse dans de nombreuses villes : réduction de fréquences, baisse des subventions des collectivités, et même abandon de projets de transports collectifs en site propre dans de nombreuses villes dirigées par la Droite depuis les dernières élections municipales : que ce soit Amiens, Tours, Niort, Toulouse, Angoulême, ou Périgueux. Je rappelle que c'est la Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports qui le dit.

Face à ce constat, la question qui nous est posée aujourd'hui est de savoir quel réseau de transport nous voulons pour notre agglomération pour les années à venir. Un réseau qui voit ses bus et tramway renouvelés par de nouveaux matériels plus performants, moins polluants ? Un réseau qui voit ses infrastructures entretenues et renouvelées ? Un réseau de qualité ? Ou un réseau qui, faute de moyens financiers, revoit à la baisse ses ambitions, alors qu'il est reconnu, depuis de longues années, comme l'un des meilleurs réseaux français ?

Nous avons choisi la première orientation qui passe donc par une augmentation des titres de transport. C'est un effort demandé aux usagers, même si, rappelons-le, la part de financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement par les usagers, comme l'a dit Monsieur Affilé, représente 30 % du total.

Rappelons également, – et nous l'avons voté lors du précédent Conseil – que la tarification solidaire va concerner 49 000 personnes dès le début 2016. On était à 35 000 utilisateurs de la carte Tempo.
Cette décision intervient dans un contexte financier qui ne nous est pas favorable. Les dotations de l'État diminuent. L'écotaxe a été abandonnée en rase campagne, alors qu'elle devait financer de nouvelles infrastructures de transports en commun, les prix de l'essence à la pompe baissent, ce qui peut inciter certains à abandonner les transports en commun pour reprendre leur voiture.

Les élus écologistes et citoyens rappellent qu'en contrepartie des hausses proposées, les usagers attendent une augmentation de l'offre de déplacement. Cela devra passer au cours de ce mandat par des extensions de notre réseau, comme vous l'avez indiqué : nouvelles lignes de chronobus, ré-exploitation de l'étoile ferroviaire, prolongation vers le nord de la ligne 4 du busway, réalisation de la connexion des lignes 1 et 2 du tramway.
Avec la prise en compte de ces réserves et remarques, nous voterons cette délibération. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Nathalie Blin.»

M^me^ Blin : « Madame la Présidente, chers collègues.
Tous les ans, notre assemblée doit se prononcer sur les évolutions de l'offre du réseau de transports collectifs, ainsi que sur les évolutions de sa tarification.
En ce qui concerne l'évolution de l'offre, les élus communistes se félicitent de voir se poursuivre la volonté de créer un réseau à un haut niveau de service, avec des lignes toujours plus lisibles pour les usagers. Nous voulons notre Métropole plus attractive, plus dynamique, plus écologique, et qui offre des alternatives crédibles à la voiture, au travers d'un réseau de transports efficace et accessible à tous.
L'accroissement constant de la fréquentation et le passage au-dessus de 130 millions de voyageurs par an illustrent bien la pertinence des choix faits précédemment dans cette assemblée, avec la création de lignes en site propre à haut niveau de fréquence et interconnectées avec les autres modes de transport.
L'attractivité du réseau TAN, nous le savons, passe par la complémentarité des offres et l'amélioration des dessertes sur l'ensemble de la Métropole. Je pense que les Couëronnais se féliciteront de voir aussi que les engagements pris par la Métropole ont été tenus.

Lors du Conseil métropolitain de février, notre assemblée a fait le choix de réaffirmer la volonté d'avoir un réseau de transports en commun non seulement performant, mais surtout accessible à tous, avec la refonte de la tarification solidaire des transports, afin de permettre son accès au plus grand nombre. Passer du statut de l'abonné à la prise en compte de ses revenus, et donc de son taux d'effort, est une réelle avancée dont nous sommes fiers. En effet, si la fréquence, la lisibilité, le maillage et la rapidité du réseau sont indispensables pour qu'il soit attractif, une tarification juste l'est tout autant.
De ce point de vue, les élus communistes s'interrogent sur les propositions tarifaires soumises au vote aujourd'hui.

On le sait, la politique d'austérité budgétaire, menée par les gouvernements successifs, a pour conséquence la baisse renouvelée chaque année du concours financiers de l'État aux collectivités locales. Ainsi la Loi de Finances pour 2015 réduit de 11 milliards d'euros les dotations de l'État jusqu'en 2017, ce qui prive notre Métropole de près de 110 millions d'euros. De plus, les hausses sur la TVA passant de 5,5 % à 7 %, puis à 10 % au 1er janvier 2014 ont directement impacté les recettes de la TAN. Quoi qu'en dise le gouvernement, la commission européenne a confirmé que la France, si elle le souhaitait, pouvait appliquer un taux réduit de TVA pour les transports publics. Mais les politiques nationales conduisent aujourd'hui encore à faire payer la facture aux citoyens.

Face aux difficultés de nombre de nos concitoyens et à la stagnation des salaires, toute nouvelle hausse des tarifs des services publics doit être mesurée. D'autant qu'outre les transports, ceux-ci doivent faire face à l'augmentation constante des tarifs de la poste, de l'électricité, du gaz, des loyers, etc., et ce, avec des salaires et des retraites en berne.

Il nous est aujourd'hui proposé d'augmenter les Pass annuels de plus de 6,5 %.
Le groupe communiste comprend parfaitement les difficultés budgétaires rencontrées et soutient les efforts d'investissements qui doivent être consacrés pour renouveler le matériel et faire évoluer l'offre, mais il estime que les efforts tarifaires demandés aux usagers dans cette délibération sont trop importants.
D'autres arbitrages budgétaires auraient pu permettre d'étaler sur deux ans, ou de décaler cette augmentation en même temps que le démarrage de la nouvelle tarification solidaire. En effet, celle-ci n'entrera en vigueur qu'en janvier 2016, et cela signifie donc que les tarifs augmentés à compter du 1er juillet 2015 impacteront durement les usagers, y compris les plus pauvres, sur tout le second semestre 2015.
Les élus communistes sont donc au regret de s'abstenir sur cette délibération, malgré tout le bien que nous pensons que notre politique de transports en commun. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Quelques éléments de réponse. J'ai eu déjà l'occasion de l'expliquer. Quand on regarde ce qui se passe ailleurs – et c'est bon de temps en temps de regarder comment les choses évoluent ailleurs – on s'aperçoit que souvent on nous parle de la qualité des transports en commun en Allemagne, dans les pays d'Europe du Nord. On nous dit à quel point les habitants ont pris l'habitude de les utiliser de façon régulière, souvent en couplant d'ailleurs avec un usage régulier du vélo. Or, quand on regarde la part payée par l'usager dans ces pays, elle est fréquemment de 60 à 80 %. Pour autant, les gens prennent les transports en commun. Pourquoi ? Parce que c'est la qualité de l'offre qui emporte le choix.

Nous avons un niveau de contribution de 30 %. Or, je rappelle que l'objectif est de rester à ce niveau de 30 %, peut-être qu'avec l'augmentation, l'année prochaine, je vous dirais que c'est 31 %, mais nous sommes sur cet « étiage ». Ce niveau de contribution nous permet de continuer à développer l'offre.
Je crois avoir donné quelques explications tout à l'heure sur les raisons qui nous conduisaient à augmenter les tarifs. Je pense que Madame Garnier n'était pas encore arrivée dans la salle à ce moment-là ou occupée à autre chose.

Je pense que vous vous êtes trompée dans vos calculs : ce n'est pas 6 à 8 %. Il s'agit en réalité de 0 à 8,7 %. Certains tarifs augmenteront nettement moins. Certains autres n'évoluent pas. Pour être complètement honnête. Ce que je vous ai indiqué tout à l'heure était une augmentation moyenne, dont j'ai dit qu'elle dépendait de la déformation de la structure de la grille des paiements qui va se produire.
Je m'aperçois que j'ai omis de préciser que nous allions, à partir du 1^er^ janvier 2016, avec la tarification solidaire, mettre fin à une tarification qui est la tarification "tarif réduit pour retraité de plus de 60 ans". Vous vous rappelez que nous avons abandonné la notion de statut. À partir du 1er janvier 2016, nous aurons la prise en compte des revenus pour la détermination directe du quotient familial. Par conséquent, il n'y a plus de raison de maintenir ce tarif réduit particulier pour les retraités non imposables. Ils rentreront dans la tarification solidaire.

Je reçois quelques courriers, en la matière, de réclamation, et je pense que la TAN en reçoit aussi. On s'est rendu compte qu'un certain nombre de personnes de plus de 60 ans ne sont pas retraitées, parce que pour être retraité, il faut avoir travaillé, (travaillé, au sens "être actif", salarié ou indépendant). Je pense à des femmes qui ont plus de 60 ans et qui, dans ces générations, n'ont pas toujours été actives. Or aujourd'hui, réglementairement, elles ne peuvent pas accéder à ce tarif, elles sont donc au tarif ordinaire. Avec cette modification, en fait, il est proposé aussi d'intégrer dans le "tarif plus de 60 ans" tous ceux qui ont plus de 60 ans et les quelques actifs qui continuent à travailler après 60 ans, et je sais qu'il y en aura de plus en plus. Cela permettra de préparer le départ en retraite avec quelques économies.

Plus sérieusement, quand on parle de développer l'offre, il est illusoire de croire que même en optimisant, on va pouvoir réduire les coûts. C'est extrêmement difficile avec notre système de tarification actuel, de structure de tarification, pour lequel un « petit » tiers du coût est à la charge de l'abonné ou de l'usager. En effet, mécaniquement tout développement de l'offre, y compris avec une rationalisation et une optimisation et avec la recherche de parcours qui soient à la fois proches des lieux où l'habitat est dense et des endroits où il y a une activité économique, donc proches des usagers potentiels, est impossible à équilibrer. De toute façon, l'activité est structurellement déficitaire, et il faut l'avoir en tête une fois pour toutes. C'est même pour cela que c'est un service public. Si ce n'était pas déficitaire, ce serait une activité marchande, privée, et du coup, nous n'aurions pas à en débattre. Il est bon de revenir aux fondamentaux de temps en temps.

Il vous est proposé d'étendre la gratuité à ce qui existe déjà pour les plus jeunes de nos concitoyens, ceux qui ont aujourd'hui moins de 4 ans, et il s'agit là d'aller jusqu'à moins de 6 ans. La gratuité fait que les plus petits prendront aussi sans doute plus rapidement et plus tôt l'habitude de prendre le bus, de prendre le tramway, et qu'il n'y a pas de raison qu'ils perdent cette bonne habitude. Monsieur Huchet, évidemment ils ne prendront pas les transports en commun tous seuls, mais avec leurs parents. On parle de déplacements à pied, mais le fait de prendre les transports en commun, et le fait d'amener son enfant à l'école par les transports en commun est quelque chose de tout à fait répandu. Je vous invite à regarder dans les bus le matin autour de 8 h ou 8 h 30. Il y a de nombreux parents qui ont cette habitude, et pour lesquels ce sera sans doute un moyen de développer l'habitude auprès de leurs enfants.

Sur la fraude, 10 %, oui, c'est le chiffre que l'on retient en général. C'est la fraude qui est mesurée lorsque l'on peut la mesurer. Les associations de transports en commun ont une grande qualité, c'est d'avoir une capacité "pifométrique" extrêmement importante. Je ne sais pas comment les associations d'usagers mesurent la fraude. La SEMITAN a son propre système de mesure. Vous conviendrez donc qu'il n'y a aucune raison de la minimiser ni de la maximiser. Mais le système de mesure de la SEMITAN est un système qui est éprouvé et qui existe dans beaucoup d'autres agglomérations. Je serais curieux de savoir avec quelles méthodes les différentes associations d'usagers que vous évoquez ont pu atteindre ces chiffres de 20 à 30 %.

Je partage un constat avec vous, c'est que je sais qu'il y a davantage de fraude le soir. Tout le monde peut le constater. Mais tout le monde pourra constater aussi que si l'on fait davantage de contrôles le soir, cela veut dire qu'il faudra aussi davantage de moyens pour sécuriser les contrôleurs dans l'exercice de leurs fonctions. À l'arrivée, la question du rapport avantage / coût se pose sérieusement. Si, pour pouvoir assurer une lutte contre la fraude efficace et sans risque pour nos agents vous êtes obligés de renforcer la sécurité avec des agents de sécurité en plus, vous ferez peut-être baisser les 10 % à 9 ou à 8 %, mais vous aurez dépensé des millions d'euros en masse salariale en plus. À un moment, il faut aussi être cohérent : cohérent sur l'objectif que l'on poursuit, c'est à dire est-ce que c'est symbolique, ou est-ce que l'on veut être efficace ? Nous avons donc choisi d'être fidèles à nos valeurs et de travailler également dans le sens de l'efficacité.

J'ai omis de dire que j'ai bien entendu la demande de travail sur les jonctions entre les différentes lignes de tramway. Nous y travaillons. Mais je rappelle que pour une jonction par tramway, chaque kilomètre coûte entre 20 et 25 millions d'euros. Pour une jonction par chronobus, cela nous coûte entre 1,5 et 2 millions d'euros. Il faut prendre ces éléments en compte. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 59 VOIX POUR, 31 VOIX CONTRE ET 7 ABSTENTIONS

1. Approuve les évolutions d'offre du réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise, décrites ci-dessus, à mettre en œuvre en septembre 2015.

2. Approuve les évolutions tarifaires applicables sur le réseau de transports urbains au 1er juillet 2015 mentionnées ci-dessus.

3. Approuve les aménagements apportés à la grille tarifaire au 1er janvier 2016 du fait de la mise en œuvre de la tarification solidaire.

4. Approuve la suppression du kit famille à compter de juillet 2016.

5. Autorise Madame la Présidente ou le Vice Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Couturier présente le dossier suivant :

Direction Energies Environnement Risques

21 – COUËRON - THOUARE-SUR-LOIRE - INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU DE LA METROPOLE NANTAISE - VALIDATION DE L'INVENTAIRE

EXPOSE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est le document qui planifie la politique de gestion des eaux sur un territoire défini selon les limites de bassins versants.

L'une des orientations du SAGE « Estuaire de la Loire », approuvé en 2009 et qui concerne la majorité du territoire de Nantes Métropole, consiste en la réalisation d'un inventaire des zones humides et des cours d'eau, par une cartographie à l'échelle communale, afin de contribuer à la préservation et à la restauration de ces habitats en favorisant leur identification dans les documents d'urbanisme.

Ces zones humides et cours d'eau, une fois identifiés, doivent être intégrés et repris dans le PLU en leur associant un niveau de protection adéquat dans la mesure où leur préservation et leur gestion durable est d'intérêt général.

Aussi, Nantes Métropole a engagé en 2010 une étude consistant en la réalisation de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau sur les 24 communes membres de la Métropole au titre de ses compétences en Environnement et en Urbanisme. Par souci d'homogénéité, il a été choisi d'appliquer la même méthode sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

La méthode retenue est celle préconisée par le SAGE « Estuaire de la Loire », avec notamment une démarche concertée et participative à travers la contribution de groupes de travail communaux, ainsi que l'application des critères d'identification des zones humides et des cours d'eau définis par le SAGE.

Cette méthode est par ailleurs conforme à celles préconisées en matière d'inventaire de zones humides par le SAGE « Sèvre Nantaise » et par le SAGE « Grand-Lieu », qui s'appliquent pour certaines communes de l'agglomération sur les secteurs non concernés par le SAGE « Estuaire de la Loire ».

L'inventaire des zones humides et des cours d'eau est aujourd'hui finalisé sur les communes suivantes: COUËRON et THOUARE-SUR-LOIRE. Les cartes annexées à la présente délibération ont été approuvées en amont dans chacun des Conseils Municipaux.

Après validation de ces inventaires par le Conseil métropolitain, les cartes devront être transmises pour avis aux instances de décision du SAGE « Estuaire de la Loire » afin de valider définitivement l'inventaire des zones humides et des cours d'eau pour ces communes.

M. Couturier : « Il faut bien sûr porter à la connaissance de tous l'existence de ces zones humides dans une commune, pour que ces zones soit ensuite répertoriées dans les PLU. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Valide l'inventaire des zones humides et des cours d'eau pour les communes de COUËRON et THOUARE-SUR-LOIRE ;

2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Hay présente le dossier suivant :

Pôle Loire Chézine

22 – POLES LOIRE CHEZINE, ERDRE ET CENS ET SUD OUEST - MARCHE DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

EXPOSE

Les marchés de maintenance des installations d'éclairage public des pôles Loire Chézine, Erdre et Cens et Sud Ouest arrivent à échéance le 31/12/2015.

Afin d'assurer la continuité de gestion et d'entretien de ce patrimoine, il convient de lancer une nouvelle consultation.

Le marché a pour objet la maintenance et la mise en sécurité des installations d'éclairage public notamment suite aux actes de vandalisme, accidents, incidents météorologiques ou autres.
La consultation comprendra à la fois l'entretien préventif et curatif des installations d'éclairage ainsi que la pose et la dépose annuelle des illuminations de noël.

Pour répondre à ce besoin, il convient de lancer une consultation décomposée en 3 lots distincts :

- maintenance des installations pour le pôle Erdre et Cens (2 ans renouvelables 2 fois 2 ans),
- maintenance des installations pour le pôle Sud Ouest (1 an renouvelable 2 fois 1 an),
- maintenance des installations pour le pôle Loire Chézine (2 ans renouvelables 2 fois 2 ans).

La durée différente de ces marchés a pour but de rééquilibrer à terme le lancement des consultations de Nantes Métropole dans ce domaine. Il est envisagé au terme de ces marchés d'élaborer une nouvelle stratégie d'achat.

Le montant de cette consultation est estimé à 3 693 000 € HT soit 4 431 000 € TTC pour l'ensemble des lots.

Conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2015 chapitre 011, opération N° 9301 et libellé Eclairage public.

M. Hay : « Vous constatez des différences dans la durée des marchés qui s'expliquent avec l'objectif de rééquilibrer à terme le lancement des consultations de Nantes Métropole dans ce domaine. En effet, il est envisagé au terme de ces marchés d'élaborer une nouvelle stratégie d'achat, notamment que l'on puisse faire un lot Nord Loire et un lot Sud Loire. J'indiquerais par ailleurs que nous avons un pôle dont la maintenance est assurée en régie directe.

Enfin, pour information, cela représente la maintenance de 32 000 points lumineux, le tiers du territoire de Nantes Métropole, et 800 armoires qui pilotent ces points lumineux. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le marché de maintenance des installations d'éclairage public sur les pôles Loire Chézine, Erdre et Cens et Sud Ouest,

2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le vice-président délégué à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur par le Code des Marchés Publics, notamment à signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Gressus présente les dossiers suivants :

Direction Déchets

23 – DECHETS – COLLECTES - LANCEMENT DE CONSULTATIONS

EXPOSE

Le marché de collecte des déchets ménagers relatif à la collecte en porte à porte pour les ordures ménagères, aux encombrants sur rendez-vous et en apport volontaire pour le verre sur les communes du pôle Loire- Chézine comprenant les communes d'Indre, Couëron et Saint-Herblain arrive à échéance le 03 mars 2016.

1 – COLLECTE EN PORTE A PORTE DES DECHETS MENAGERS SUR LE TERRITOIRE DU POLE-LOIRE CHEZINE - LANCEMENT D'UN APPEL D' OFFRES OUVERT.

Ainsi, il est proposé de lancer une consultation sous la forme d'un marché global pour la collecte des déchets ménagers sur le pôle Loire Chézine, en raison d'une part, de la spécificité technique de la collecte des déchets en porte à porte sur un territoire de taille suffisante (choix des matériels, limitation des gaz à effet de serre, circuits longs ...) et d'autre part, de prestations financières maîtrisées.

A cet égard, il est précisé qu'une attention particulière sera portée au respect de l'environnement et à la prise en compte du développement durable, notamment en ce qui concerne l'utilisation de véhicules limitant les rejets polluants et par l'introduction d'une clause d'insertion professionnelle, prévue à l'article 14 du code des marchés publics.

Par ailleurs, au regard de l'importance du territoire concerné, soit environ 80 000 habitants, et de la volonté d'obtenir une concurrence la plus large possible pour cette consultation, il importe de donner aux candidats des délais suffisamment longs pour l'étude des moyens à développer pour la réalisation de la prestation demandée.

Ce marché concerne :

- La collecte des déchets ménagers résiduels en porte à porte (bacs roulants, conteneurs enterrés) et leur évacuation vers les UVE (unité de valorisation énergétique) d'Arc-en-Ciel à Couëron et d'Alcéa à Nantes,
- La collecte des déchets recyclables en porte à porte en sacs et en bacs et en conteneurs enterrés, et leur transfert vers le centre de tri d'Arc-en-Ciel et/ou d'Alcéa.

Le montant annuel du marché prévu est de 1 300 000 € HT pour une durée ferme de six années soit un total de 7 800 000 € HT.
Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe déchets, article 611, opération 2786, contrats de collecte.

Conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la collecte des déchets ménagers en porte à porte sur le territoire du pôle Loire-Chézine.

2- COLLECTE DU VERRE ET DES ENCOMBRANTS SUR LES 23 COMMUNES HORS NANTES – LANCEMENT D UN APPEL D'OFFRES OUVERT

Afin d'optimiser économiquement par effet volume les prestations spécifiques de collecte du verre en apport volontaire et des encombrants actuellement réparties en lots dans les marchés de collecte, ces prestations sont regroupées pour l'ensemble des 23 communes hors Nantes dans un marché spécifique.

Ce marché, pour tenir compte des différentes échéances des marchés en cours d'exécution, entrera en vigueur le 4 mars 2016 pour les communes du pôle Loire Chézine, le 1er avril 2016 pour les communes des pôles Sud Ouest et Loire Sèvre Vignoble et le 1er août 2016 pour les communes des pôles Erdre et Loire et Erdre et Cens.

Il est donc proposé de lancer une consultation comprenant deux lots, compte tenu des spécificités techniques propres à chaque collecte du verre et des encombrants.

Lot n° 1 : collecte en apport volontaire du verre sur les 23 communes hors Nantes

- La collecte du verre en apport volontaire et son évacuation vers une aire de stockage à prévoir par les candidats.

Lot n° 2: collecte des encombrants sur les 23 communes hors Nantes

- La collecte des encombrants et leur évacuation vers le centre de tri haute performance d'Arc-en-Ciel.

Dans le cadre du développement des actions de l'agenda 21, le marché prend en compte :

1. le respect de l'environnement, notamment en mentionnant l'attention portée à l'utilisation de véhicules limitant les rejets polluants,
2. le développement durable dans la commande publique notamment par l'introduction d'une clause d'insertion professionnelle, prévue à l'article 14 du code des marchés publics.

Le marché sera conclu pour une durée ferme de 6 ans.

Le montant annuel du marché comprenant les 2 lots est estimé à 700 000 € HT soit un montant total de 4 200 000 HT pour les 6 années.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe déchets, article 611, opération 2786, contrats de collecte.

Conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la collecte du verre et des encombrants sur les 23 communes hors Nantes.

M^me^ Gressus : « Mes chers collègues, cette délibération a été présentée en commission, bien évidemment et débattue. Il s'agit d'une délibération technique.
Concernant le deuxième volet dans cette délibération portant sur la collecte du verre et des encombrants sur les 23 communes hors Nantes, je précise que nous sommes très bien classés. En effet, nous nous situons parmi les trois premières métropoles pour la collecte du verre. Mais on sait tous, les uns et les autres, la marge de progression qui est nécessaire dans ce domaine.
J'aurai l'occasion, à la fin du printemps, de faire le tour des commissions locales pour présenter le plan d'action Déchets. Cette préparation sert en amont pour pouvoir collecter les encombrants sur les 23 communes hors Nantes, et organiser leur évacuation sur le centre de tri haute performance d'Arc-en-Ciel. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie-Cécile Gessant. »

M^me^ Gessant : « Madame la Présidente, chers collègues.
Vous me permettrez de profiter de cette délibération pour vous alerter de nouveau sur la situation extrêmement critique de certaines déchetteries, et en particulier de celles situées sur le territoire communal d'Orvault.

En effet, malgré tout le travail qui a déjà été engagé, et je remercie Madame Gressus puisque je sais qu'elle est très attentive à cela, de nombreux problèmes liés à des incivilités, à des dégradations et à des comportements dangereux perdurent et voire même s'aggravent au fil du temps. Or, ces problèmes perturbent, pour ne pas dire plus, les personnels qui travaillent dans des conditions très difficiles et pénibles, aux limites de l'acceptable. Bien évidemment cela perturbe également les usagers, puisque très souvent la déchetterie est fermée avant l'heure légale de fermeture pour des raisons de sécurité.

Je pense qu'il devient extrêmement urgent de se saisir de ce problème, et de ce dossier de nouveau avant qu'il n'y ait un incident ou un accident grave. En effet, la situation, et pour l'avoir fréquentée à plusieurs reprises, je peux le confirmer, devient extrêmement problématique. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Je vous remercie, Madame la Présidente.
Concernant la collecte du verre, nous partageons évidemment la décision de regrouper les 23 communes de la Métropole hors la ville centre. Nous partageons aussi la prise en compte du développement durable avec l'utilisation de véhicules limitant les rejets polluants, et l'intégration de la clause d'insertion.

Afin d'amplifier encore nos actions environnementales et de limiter les déplacements inutiles des véhicules, nous vous proposons que l'ensemble des containers soient équipés de puces électroniques. Grace à ces technologies utilisées dans plusieurs villes d'Europe et de France, la collecte serait faite au bon moment, c'est-à-dire avant que les containers ne débordent, mais aussi pas au moment où ils sont quasi vides.
Cette mesure au coût limité permettrait à terme de réelles économies.

Par ailleurs, nous vous demandons que le nettoyage des sites des points d'apport volontaire soit intégré au marché. Trop souvent, dans les communes de la Métropole, une fois la collecte de verre effectuée, le sol reste jonché de débris et de bouts de verre. Cette prestation de nettoyage devrait être assurée par le futur prestataire retenu et nous souhaiterions donc que cette mention figure dans le marché.
Enfin, après ces deux propositions concrètes, j'en termine par une question pour savoir où en est la réflexion annoncée en début de mandat sur la collecte des déchets verts ? Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

M^me^ Coppey : « Merci, Madame la Présidente.
Moi aussi je souhaite profiter de cette délibération pour citer aujourd'hui devant vous une initiative que nous soutenons, et Madame Gressus plus particulièrement, depuis plusieurs années. Cette initiative a été reconnue, au niveau national, par un prix, en mars dernier. Il s'agit du projet Environnements Solidaires.

Ce projet a permis le retour à l'emploi d'une dizaine de personnes, via des actions d'écocitoyenneté, notamment de gestion d'encombrants. Plus récemment il s'est agit de l'installation d'un composteur à Bellevue. C'est un bel exemple de la transversalité entre les projets d'emploi, d'insertion, de lutte contre l'isolement également et de gestion des déchets. Cet exemple montre bien à quel point ces initiatives qui permettent de transformer nos déchets en matière première sont autant d'opportunités pour créer des espaces de partage et facilitent aussi la vie des habitants, tout en créant leurs emplois et des services de proximité dans leur quartier.

Notre Métropole, on le voit, abrite des initiatives inspirantes qu'il faut continuer à soutenir. En quelques années, nous sommes passés du "trions" à "trions mieux" ; à "jetons moins" pour nous tourner aujourd'hui vers la démarche "zéro déchet, zéro gaspillage", une opportunité à saisir pour irriguer l'ensemble des communes de notre Métropole. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Michèle Gressus. »

Mme Gressus : « Je vais répondre tout de suite à la question de Monsieur Bainvel, notamment sur le contrat de maintenance. Il n'est pas intégré ici. Il y a un contrat générique de maintenance, notamment des colonnes enterrées. Parce que c'est plutôt cela que cela concerne : on ne peut pas mettre des puces que sur ces colonnes enterrées et c'est plus compliqué de le faire sur les bacs simplement posés. La difficulté qui sera la nôtre sera de mettre en œuvre cela, petit à petit, lors du plan de changement des colonnes enterrées. Il y en a 500 sur le territoire. Les 150 premières vont certainement « arriver » en fin de vie. Même si, pour certaines, elles ne nous ont pas coûté cher, puisque, au départ, on les intégrait au moment de la création même des espaces publics. Ce n'est plus le cas maintenant, puisque toutes les colonnes enterrées du territoire, en dehors des zones internes privées, relèvent de Nantes Métropole. Ce sera le plan de rénovation qui lancera, en même temps, la réflexion.

Ce qui est important, c'est que ceux ou celles qui vont répondre, pour ce lot de collecte des encombrants comme pour la collecte des colonnes enterrées, notamment de verre, soient effectivement liés par l'informatique. C'est bien l'ambition que nous avons, dont je parlerai un peu plus tard. Il s'agit notamment de l'équipement en informatique embarquée de toutes les bennes : les nôtres mais celles aussi de nos délégataires. Cela permet de déclencher très rapidement le service nettoiement, si c'est nécessaire, ou alors de la maintenance plus lourde. C'est ce maillage qu'il va être intéressant de voir.

Madame Gessant, nous en avons beaucoup parlé toutes les deux, mais aussi avec d'autres, je pense à Bertrand Affilé, qui est également concerné par la même situation sur le site de Tougas. Nous avons également rencontré sur Vertou des difficultés juste après l'été. Oui, nous sommes, les uns et les autres, extrêmement volontaristes. Nous avons alerté le Préfet. Pour l'instant, nous n'avons pas de réponse très claire quant à la mise en sécurité par la puissance publique de nos équipements. C'est un vrai problème. C'est un problème qui est en cours. On a aussi le retrait du personnel, qui est souvent malmené. La féminisation, en plus, de nos déchetteries nous pose cas, parce que les femmes sont bien plus vulnérables à celles et ceux qui s'acharnent quelquefois sur des citoyens. Cela génère donc ce sentiment de pression, voire d'insécurité… Mais le personnel aussi est en grande tension. Nous sommes donc extrêmement vigilants. C'est donc la raison pour laquelle je n'hésite plus maintenant à fermer nos déchetteries. Je sais que vous le comprenez, malgré les désagréments que cela peut entraîner. Je sais que vous ne l'avez pas dit, mais ne sont pas concernés que les Roms errants. J'aime à le dire, je n'aimerais pas non plus le fait que l'on ne le dise pas : il y a aussi des citoyens lambda qui ont des comportements d'incivilité extrême.

En plus, comme cela ne se passe pas bien, il y de nouveaux comportements d'incivilité qui apparaissent et qui consistent à déposer ses déchets devant la porte de la déchetterie, puisque celle-ci est fermée. C'est tout cela qui fait que la pression monte.

Mais croyez-moi, nous continuons à faire pression sur la préfecture pour qu'elle assume son rôle de surveillance. Nous avançons sur beaucoup de points. Nous avons aussi mis en place des caméras de surveillance. Honnêtement, cela ne nous aide pas beaucoup et ne sert pas à grand-chose, mais c'est un problème que nous suivons de très près.

Sur les déchets verts, ce sera l'objet de la présentation du plan d'action Déchets. Je viendrai le présenter aux uns et aux autres. Nous avons beaucoup travaillé.

Je remercie Mahel Coppey, qui est intervenue sur le Prix Environnements Solidaires. Là aussi, sur le plan encombrants, qui est l'un des grands axes forts du plan d'action Déchets que l'on va vous présenter, ces actions-là fonctionnent. Elles font l'objet de tests grandeur nature, puisque tout le Nord de Nantes était concerné. L'idée consiste à utiliser le réseau associatif, le réseau d'insertion, parce que le volet emploi est évidemment extrêmement important. Mais ce sont aussi ces expérimentations grandeur nature que nous avons voulu mettre en place pendant une longue période, qui fonctionnent. Ce sont donc celles-ci qui ont vocation à être proposées à toutes celles et tous ceux qui pourront les mettre en œuvre sur leur commune et sur les 24 communes, de la Métropole. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la collecte des déchets ménagers en porte à porte sur le territoire du pôle Loire-Chézine

2. Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la collecte du verre et des encombrants sur les 23 communes hors Nantes,

3. Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur par le Code des Marchés Publics, notamment à signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction juridique

26 - DELEGATIONS DU CONSEIL AU BUREAU ET A LA PRESIDENTE ET AUX VICE-PRESIDENTS - COMPLEMENT

EXPOSE

Lors de sa séance du 16 avril 2014, le conseil de Nantes Métropole, a délégué au bureau, à la présidente et aux vice-président(e)s une partie de ses attributions, conformément à la possibilité offerte par l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Il vous est proposé de compléter ces délégations.

Pour faciliter le déroulement des procédures de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU), il est ainsi proposé de déléguer à la présidente et aux vice-présidents l'approbation des modalités de mise à disposition du public des dossiers en amont de ces procédures en application de l'article L.123-13-3 du code de l'urbanisme.

Le conseil conservera sa compétence, pour, en fin de procédure, tirer le bilan de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU et pour approuver la modification du PLU.

Il est rappelé qu'à l'occasion de la réunion de chaque conseil métropolitain, il sera rendu compte des délibérations prises par le bureau et des décisions du Président et des Vice-présidents prises en application des présentes délégations.

M^me^ Gressus : « Le dossier 26 est un dossier technique. Il a été présenté à la commission affaires générales sans soulever de problème particulier. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Complète la délibération n° 2014-11 du 16 avril 2014 et délègue à Madame la Présidente l'approbation des modalités de mise à disposition du public des dossiers de procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme

2. Décide que Madame la Présidente de Nantes Métropole pourra déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, en vertu de l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, à un ou plusieurs Vice-présidents et membres du Bureau, et le cas échéant à des agents, la signature des actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération,

3. Dit qu'il sera rendu compte, à chaque réunion du Conseil, des décisions prises en application de la présente délibération,

4. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

30 - FOURNITURES ET PRESTATIONS POUR LES SERVICES DE NANTES MÉTROPOLE – LANCEMENT DE CONSULTATIONS

EXPOSE

Direction Logistique

1 – ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT DE COMMANDES, CONSTITUÉ ENTRE LA VILLE DE NANTES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NANTES ET NANTES METROPOLE- LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

Les achats de vêtements professionnels visent à répondre aux exigences de confort, de fonctionnalité en adéquation avec les conditions de travail parfois spécifiques.

Il convient également de répondre à la dimension diversité/mixité et d'intégrer l'image de la collectivité pour certains vêtements.

Il a été décidé, sur cette base, d'harmoniser les vêtements de travail destinés aux agents de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole.

Afin de dégager des pistes d'optimisation et au regard des gains financiers potentiels, il a été préconisé par ailleurs de regrouper les acquisitions de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle de Nantes Métropole et de certaines directions de la Ville de Nantes et du Centre Communal d'Action Sociale de Nantes.

Une nouvelle consultation va donc être lancée dans le cadre d'un groupement de commandes constitué entre la Ville de Nantes, le CCAS de Nantes et Nantes Métropole, désignée coordonnateur.

Les marchés conclus à l'issue de cette consultation, prendront la forme de marchés à bons de commande, d'une durée initiale de deux ans, renouvelables une fois pour une période de deux ans.

Ils ne comporteront pas de montants maximum mais les montants minimum, hormis pour le lot 3, pour la durée des marchés (période initiale et période de reconduction comprise) pour Nantes Métropole, seront les suivants :

Lots	Désignation	Montant minimum HT
1	Vêtements de travail pour homme	90 000 €
2	Vêtements de travail pour femme	10 000 €
3	Vêtements de ménage et de restauration (pour homme et femme)	Sans montant minimum
4	Vêtements en maille (pour homme et femme)	26 000 €
5	Vêtements « Intempéries » haute visibilité et hors haute visibilité (pour homme et femme)	220 000 €
6	Equipements de protection individuelle – vêtements haute visibilité pour homme	230 000 €
7	Equipements de protection individuelle – vêtements haute visibilité pour femme	10 000 €
8	Equipements de protection individuelle – Chaussures pour homme et femme	240 000 €
9	Equipements de protection individuelle (hors vêtements haute visibilité et chaussures)	400 000 €

S'agissant du lot n°4 relatif aux vêtements en maille, il est précisé que les besoins intègrent des vêtements en tissu équitable ou bio-équitable. De plus et en lien avec le label « Mixité/diversité », deux lots spécifiques de vêtements pour femme sont identifiés dans le cadre de cette consultation.

Conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de ces fournitures.

Les crédits correspondants figurent au budget primitif 2015, à l'article 60636.1 pour le budget principal ainsi qu'aux budgets annexes de la direction des Déchets, de la DOPEA et de la DCE.

2 – ACQUISITION DE CARBURANT EN VRAC POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUÉ PAR LA VILLE DE NANTES, LE CCAS DE NANTES, LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE ATLANTIQUE, LE DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE, LA VILLE D'ORVAULT ET NANTES METROPOLE – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

Nantes Métropole doit approvisionner en carburant les quatre stations-service lui appartenant, les six stations-service du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire Atlantique ainsi qu'un certain nombre de dépôts de stockage répartis sur son territoire
En outre, plusieurs sites sur la commune de Nantes doivent être ravitaillés en fuel domestique.

L'accord-cadre et le marché subséquent dont dispose actuellement Nantes Métropole arriveront à échéance le 26 décembre 2015. C'est pourquoi il convient de lancer une nouvelle consultation, sous forme d'accord-cadre, qui intégrera les besoins des services de Nantes Métropole dans le cadre d'un nouveau groupement de commandes constitué par la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire Atlantique, le département de Loire Atlantique, la Ville d'Orvault et Nantes Métropole, désignée coordonnateur.

L'accord-cadre ainsi conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par période d'un an sera multi-attributaire. Il comportera un minimum annuel de 1 100 000 € HT identique pour chaque période de reconduction, mais aucun montant maximum.

L'estimation annuelle des dépenses, en 2015, s'élève pour Nantes Métropole à 1 354 000 € HT, dont 39% environ fait l'objet d'une refacturation à la Ville de Nantes, au Centre communal d'action sociale de Nantes et au service départemental d'incendie et de secours de Loire Atlantique.

Les marchés subséquents à cet accord-cadre prendront la forme de marchés à bons de commande d'une durée d'un an non reconductible. Leur seuil minimum annuel sera de 1 100 000 €HT. Par dérogation à la délibération n°2014-11 du 16 avril 2014 portant délégation du conseil à la présidente et au bureau, il apparaît opportun d'approuver dès à présent la conclusion et la signature des marchés subséquents à venir quel que soit leur montant.

Conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre en vue de l'acquisition de ces fournitures.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2015, chapitre 011, opération n° 784 libellée « carburants »

3 – REALISATION DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE RÉPARATION ET DE REMORQUAGE DES VÉHICULES LEGERS ET ENGINS DU PARC AUTOMOBILE GÉRÉ PAR NANTES METROPOLE – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

Nantes Métropole assure l'entretien et la réparation de ses véhicules légers et engins, de ceux de la Ville de Nantes et du Centre Communal d'Action Sociale de Nantes.

Certaines prestations mécaniques sont confiées à des prestataires extérieurs lors d'une surcharge ponctuelle d'activité du service maintenance véhicules, lorsque la maintenance nécessite une technicité ou des moyens particuliers, telle que la carrosserie, la sellerie ou le remorquage, ou lorsque les travaux à réaliser consistent en des réparations à moindre valeur ajoutée.

Les marchés dont dispose actuellement Nantes Métropole pour la réalisation de prestations mécaniques et de carrosserie sur les véhicules légers arriveront à échéance le 19 septembre 2015. C'est pourquoi il convient de lancer une nouvelle consultation pour répondre à ces besoins.

La consultation comprendra 13 lots distincts.

Les marchés ainsi conclus, prendront la forme de marchés à bons de commande d'une durée initiale de 2 ans renouvelable 1 fois pour une période de 2 ans.

Conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, les lots 1 à 7 relatifs aux prestations mécaniques et de carrosserie sur véhicules légers seront multi-attributaires.

Les commandes aux différents titulaires de ces lots se répartiront tel que suit, sous réserve de leur attribution à trois titulaires :

- à hauteur de 60% du montant minimum pour le titulaire classé 1er
- à hauteur de 30% du montant minimum pour le titulaire classé 2ème
- à hauteur de 10% du montant minimum pour le titulaire classé 3ème

Les montants minimum et maximum pour Nantes Métropole sont les suivants pour la période initiale d'exécution et seront identiques pour la période de reconduction :

		Minimum HT	Maximum HT
1	Prestations de mécanique et de carrosserie pour le pôle sud-Ouest	40 000 €	160 000 €
2	Prestations de mécanique et de carrosserie pour le pôle Loire Sèvre et Vignoble	30 000 €	140 000 €
3	Prestations de mécanique et de carrosserie pour le pôle Erdre et Loire	30 000 €	140 000 €
4	Prestations de mécanique et de carrosserie pour le pôle Erdre et Cens	20 000 €	100 000 €
5	Prestations de mécanique et de carrosserie pour le pôle Loire Chézine	20 000 €	100 000 €
6	Prestations de mécanique pour les pôles nantais et pour la Ville de Nantes	40 000 €	180 000 €
7	Prestations de carrosserie pour les pôles nantais et pour la Ville de Nantes	50 000 €	260 000 €
8	Prestations de mécanique pour les véhicules bi-carburation GPL et GNV	10 000€	80 000 €
9	Prestations de mécanique et de carrosserie sur les tracteurs et leurs équipements	60 000 €	300 000 €
10	Prestations de mécanique sur petits équipements de travaux publics	3 000 €	30 000 €
11	Prestations de remorquage	30 000 €	120 000 €
12	Prestations de remise en état des équipements hydrauliques	30 000 €	120 000 €
13	Prestations de sellerie	10 000 €	70 000 €

Conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2015, chapitre 011, opération n° 637 libellée « maintenance parc automobile »

Direction de la communication

4 – CONSEIL EN COMMUNICATION, CREATION VISUELLE ET DESIGN GRAPHIQUE – ACCORDS-CADRES – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES RESTREINT ET D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

Nantes Métropole doit pouvoir communiquer sur ses projets ou ses réalisations auprès des habitants, des usagers ou des professionnels.

Afin de stimuler la dimension créative des prestations, Nantes Métropole souhaite lancer deux accords-cadres multi-attributaires sur des prestations de conseil en communication (lot 1) et de création visuelle et design graphique (lot 2). Cette procédure permettra de retenir trois titulaires par lot qui seront remis en concurrence lors de chaque besoin, de manière à optimiser les conditions d'achat de ces prestations.

Ces accords-cadres sont conclus pour une durée d'un an à compter de leur date de notification, et sont renouvelables trois fois 1 an.

Les accords-cadres sont passés sans minimum et sans maximum. Les consommations sur ces lots toutes directions confondues sont estimées à :

- lot 1 : conseil en communication, 600 000 € HT par année.
- lot 2 : création visuelle et design graphique, 90 000 € HT par année.

Pour le premier lot, conformément aux articles 60 à 64 et 77 du Code des Marchés Publics, il vous est proposé de recourir à la procédure de l'appel d'offres restreint, pour la réalisation de ces prestations, de manière à effectuer une première sélection des candidats les plus aptes à répondre aux besoins de la collectivité.

Pour le second lot, conformément aux articles 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, il vous est proposé de recourir à la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2015 chapitre 011 opération n° 689 libellé actions de communication.

M^me^ Gressus : « Concernant le dernier volet, les prestations sont toujours engagées dans le cadre de marchés, qui entrent dans des budgets votés pour la Direction de la Communication.
Pour mémoire, je veux rappeler qu'au niveau du budget il y a déjà eu une baisse de 8 % de l'ensemble du budget communication pour Nantes Métropole. Il n'est pas anodin de le rappeler.

Ces accords cadres multi-attributaires permettent de consulter – et c'est un intérêt – pour chacun des lots, les trois agences qui seront attributaires de façon souple, rapide, mais surtout réactive. L'intérêt est de stimuler la création entre les attributaires. C'est un bon équilibre pour garantir à la fois cette mise en concurrence et l'équilibre économique des entreprises qui sont titulaires dans le cadre de ces accord-cadres. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Autorise le lancement d'appels d'offres ouverts pour :

a. L'acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle, en groupement de commandes constitué entre la Ville de Nantes, le Centre Communal d'Action Sociale de Nantes et Nantes Métropole,

b. La conclusion d'un accord-cadre et des marchés subséquents qui en découlent, relatif à l'acquisition de carburant pour le compte du groupement de commandes constitué par la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire Atlantique, le département de Loire Atlantique, la Ville d'Orvault et Nantes Métropole,

c. La réalisation de prestations d'entretien, de réparation et de remorquage des véhicules légers et engins du parc automobile géré par Nantes Métropole,

d. La conclusion d'un accord-cadre concernant la création visuelle et design graphique.

2 – Autorise le lancement d'un appel d'offres restreint pour conclure un accord-cadre concernant le conseil en communication.

3 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur par le Code des Marchés Publics, notamment à signer les marchés, les accords-cadres et les marchés subséquents relatifs à l'acquisition de carburant par dérogation à la délibération n°2014-11 du 16 avril 2014 portant délégation du Conseil à la Présidente et au Bureau et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Pernot présente le dossier suivant :

Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement

24 – NANTES - FOURNITURE DE CHARBON ACTIF POUDRE POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DE L'USINE DE PRODUCTION DE LA ROCHE – LANCEMENT DE L'ACCORD-CADRE

EXPOSE

L'usine de production d'eau potable de Nantes - La Roche utilise du charbon actif en poudre pour le traitement de l'eau potable. Pour assurer la continuité de l'approvisionnement, il convient de lancer une consultation pour la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaire. Cette procédure permettra d'organiser régulièrement une remise en concurrence entre ses titulaires.

Compte-tenu des nouvelles modalités d'exploitation liées à la nouvelle usine, il est nécessaire de décomposer cet accord-cadre en 3 lots distincts.

Cet accord-cadre sera conclu sans montant minimum ni maximum pour une durée d'un an et pourra être renouvelé trois fois par périodes successives d'un an.

Le montant annuel estimé de cette prestation s'élève à 265 000 € HT par an.

Pour cette consultation, Nantes Métropole intervient en tant qu'entité adjudicatrice. En conséquence, et conformément aux articles 160, 161 et 169 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation de cet accord-cadre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2015, chapitre 011 opération n° 3008 et libellé Exploitation de la production.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaire sans minimum ni maximum relatif à la fourniture de charbon actif en poudre pour le traitement de l'eau potable de l'usine de production de la Roche à Nantes.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics à l'entité adjudicatrice, notamment à signer l'accord-cadre et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Lefranc présente le dossier suivant :

Direction des ressources humaines

25 - PERSONNEL METROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DISPOSITIONS DIVERSES – APPROBATION

EXPOSÉ

I. ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrières, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté dans l'ANNEXE 1.

Les modifications sont les suivantes :

1.1 Budget principal

- 5 créations de postes dans le cadre du transfert de la compétence archéologie à la Métropole (voir point 2.1 de la présente délibération).

- 66 créations de postes dans le cadre de l'élargissement du périmètre de services communs entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole. Ces créations interviennent au sein de la direction générale à la culture et de la direction générale déléguée à la cohésion sociale (direction des sports) ainsi que de la direction générale finances et gestion avec la création d'un département stratégie foncière et immobilière (voir point II 2.2 de la présente délibération) Ces créations donnent lieu à autant de suppressions à la Ville de Nantes et feront l'objet de compensations financières.
- 8 créations de postes liées à l'ouverture de la salle métropolitaine de la Trocardière qui seront pourvus progressivement au rythme du développement de l'activité et feront l'objet d'une compensation financière sur le budget de Nantes Métropole.
- 3 créations de postes liées à la mise en place d'un service commun entre Nantes Métropole et 8 communes membres de l'EPCI pour la gestion de l'instruction des autorisations d'urbanisme (voir point IV de la présente délibération) qui donneront lieu à autant de suppressions lors de prochains conseils.
- 7 transformations donnant lieu à des créations de postes et à autant de suppressions qui seront proposées lors d'un prochain conseil métropolitain, afin de permettre des évolutions de carrière en lien avec les besoins du service.
- 7 transformations donnant lieu à des créations de postes et à autant de suppressions qui seront proposées lors d'un prochain conseil métropolitain, afin d'adapter la nature des postes aux besoins du service,
- 9 suppressions de postes conformément au prévisionnel communiqué à un précédent conseil et suite à l'avis du comité technique.

1.2 <u>Budget annexe eau</u>

- 1 transformation donnant lieu à une création de poste et à une suppression qui sera proposée lors d'un prochain conseil métropolitain, afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service,

1.3 <u>Budget annexe assainissement</u>

- 1 transformation de poste donnant lieu à une création de poste et à une suppression qui sera proposée lors d'un prochain conseil métropolitain, afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service
- 1 suppression de poste conformément au prévisionnel communiqué à un précédent conseil et suite à l'avis du comité technique.

1.4 <u>Budget annexe déchets</u>

- 1 transformation donnant lieu à une création de poste et à une suppression qui sera proposée lors d'un prochain conseil métropolitain, afin de permettre une évolution de carrière en lien avec les besoins du service.
- 5 transformations donnant lieu à des créations de postes et à autant de suppressions qui seront proposées lors d'un prochain conseil métropolitain, afin d'adapter la nature des postes aux besoins du service,

Ainsi, en dehors des créations de postes liées aux transferts de compétences et à l'évolution du périmètre des services communs, le tableau des effectifs conduira à une réduction de 10 postes lorsque les 22 suppressions prévisionnelles seront effectives.

II. TRANSFERT DE COMPÉTENCES ET D'ÉQUIPEMENTS : MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014

Par délibérations des conseils communautaire et municipal des 15 et 19 décembre 2014, il a été décidé de renforcer l'ambition métropolitaine dans le champ de la Culture et des Sports, se traduisant par le transfert à la Métropole d'un certain nombre de compétences (Archéologie, direction et gestion de l'Opéra, Sports de Haut Niveau) et d'établissements culturels et sportifs (le Château des Ducs et son musée d'histoire de Nantes, le musée d'arts, le Muséum d'histoire naturelle, le musée Jules Verne et le planétarium, ainsi que le Palais des Sports de Beaulieu).

Ces transferts entrainent :

2.1 Un transfert de plein droit à Nantes Métropole des agents exerçant leurs fonctions dans le champ de la compétence archéologie.

Ce transfert donne lieu à 5 créations de postes d'archéologue.

2.2 La mise en place de services communs permettant le pilotage et la gestion des équipements transférés

Il convient de ce fait d'actualiser l'annexe 1 et l'annexe 3 de la convention de services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes, soumises à votre approbation en ANNEXE 2 de cette présente délibération.

La liste des services communs jointe en annexe 1 de la convention de services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes intègre les fonctions suivantes :

- le pôle central rattaché à la direction générale à la culture,

- la direction du développement culturel : les fonctions de direction, de cellule de gestion et de chargés de mission,

- l'ensemble de la direction administrative et financière des établissements culturels,

- la direction des Sports : les fonctions de direction, la cellule de gestion, le chargé de mission, la cellule manifestations - évènementiel sportif, la cellule patrimoine et le service équipements sportifs métropolitains.

En complément, dans le cadre d'une poursuite du renforcement des coordinations opérationnelles entre les services, un processus de mise en commun de certaines fonctions de la direction générale finances et gestion a été engagé. Il est proposé d'intégrer dans la liste des services communs la fonction de direction du département contrôle de gestion et la fonction de direction du département stratégie foncière et immobilière.

La mise en place de ces services communs donne lieu à 74 créations de postes à Nantes Métropole et à autant de suppressions à la Ville de Nantes qui seront proposées à un prochain Conseil municipal.

L'annexe 3 de la convention intègre les fiches d'impacts de ces fonctions mises en commun entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes (voir annexe 2 de cette présente délibération).

2.3 Convention de gestion transitoire des ressources humaines pour l'année 2015 pour la Direction du développement culturel, la direction administrative et financière des établissements culturels et la direction des sports

S'appuyant sur les dispositions du premier alinéa de l'article L. 5215-27 du code général des collectivités territoriales, Nantes Métropole souhaite confier transitoirement à la Ville de Nantes la gestion des ressources humaines des nouveaux services communs et fonctions transférées. Il est donc proposé d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de gestion des ressources humaines de la direction du développement culturel, la direction administrative et financière des établissements culturels et la direction des sports, telle qu'annexée à la présente délibération (voir ANNEXE 3).

2.4 Emplois d'avenir – poursuite de la mise en œuvre du dispositif dans les directions métropolitaines

Les conseils communautaires des 14 décembre 2012 et 19 avril 2013 ont été amenés à se prononcer sur les modalités de mise en œuvre du dispositif emploi d'avenir dans les directions métropolitaines avec la création de 40 emplois d'avenir.

Ce dispositif vient renforcer les actions menées par la Ville de Nantes, Nantes Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale de Nantes en leur qualité d'employeur, qui tendent à favoriser l'insertion professionnelle, en particulier des jeunes, en renforçant leurs actions dans les domaines de la découverte des métiers, de l'accueil de stagiaires, de la formation par alternance, de l'apprentissage et de la formation à la préparation aux concours d'accès à la Fonction Publique Territoriale, en lien avec la Maison de l'Emploi de la métropole nantaise, la Mission Locale Nantes Métropole, la Région Pays de la Loire et le Centre national de la Fonction Publique Territoriale.

Dans le contexte du transfert de cinq équipements sportifs de la Ville de Nantes à Nantes Métropole le 1er janvier dernier et du transfert des agents concernés à compter du 1er juin 2015, il est proposé la création, par transfert de la ville de Nantes, de 4 emplois d'avenir affectés sur ces sites et exerçant les fonctions suivantes :

- Direction des sports :
  - 1 agent de maintenance polyvalent au Palais des Sports de Beaulieu
  - 3 agents d'équipement sportif au Stadium Métropolitain

2.5 Apprentissage – poursuite du développement

Par délibérations des 17 juin 2005, 23 octobre 2009 et 21 octobre 2011, le Conseil Communautaire a autorisé le recrutement d'apprentis sur l'ensemble des métiers exercés par Nantes Métropole et fixé la capacité d'accueil des jeunes à 30 postes.

Dans le contexte de création d'un service commun à la direction du développement culturel, il est proposé la création, par transfert de la Ville de Nantes, d'un nouveau poste d'apprenti.

Cette création portera à 31, le nombre d'apprentis à Nantes métropole.

III. SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHÉOLOGIE : POURSUITE DE LA TRANSPOSITION DE LA VILLE DE NANTES DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Lors de sa séance du 6 février 2015, le conseil métropolitain a approuvé la création du service commun de la Direction du patrimoine et de l'archéologie ainsi qu'une transposition des règles de gestion de la Ville de Nantes existantes pour les emplois concernés. Il convient d'approuver l'actualisation des dispositions de la filière culturelle en matière d'emploi, de carrière et de rémunération, jointe en ANNEXE 4 de la présente délibération.

IV. CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS AU PÔLE SUD-OUEST

L'article 134 de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme renouvelé (dite loi « ALUR ») modifie, au 1er juillet 2015, les dispositions de l'article L. 422-8 du code de l'urbanisme. A compter de cette date, la mise à disposition des moyens de l'Etat pour l'application du droit des sols sera réservée :

- aux seules communes compétentes appartenant à des EPCI à fiscalité propre comptant moins de 10.000 habitants ;

- aux EPCI à fiscalité propre compétents de moins de 10.000 habitants.

L'article L. 5211-4-2 du code général des collectivité territoriales, issu de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et modifié par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi « MAPAM »), permet en effet à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétence.

Les services communs peuvent notamment être chargés de l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat. Ils sont alors gérés par l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) et accomplissent leurs missions sous l'autorité fonctionnelle des maires.

En conséquence, une concertation a été menée dès juin 2014 avec les 12 communes concernées en vue de la création d'un service commun pour la gestion de l'instruction des autorisations d'urbanisme permettant dès le 1er juillet 2015 d'une poursuite de l'activité dans les mêmes conditions que celles proposées par les services de l'Etat.

Huit communes ont souhaité s'inscrire dans ce dispositif : Bouaye, Brains, Indre, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes. Les autres communes de moins de 10 000 habitants ont préféré assurer elles-mêmes cette instruction au sein de leurs services.

La création de ce service commun entre Nantes Métropole et les communes concernées fait l'objet de conventions soumises à votre approbation en ANNEXE 5 de cette présente délibération.

Une première convention, à caractère général, a pour objet de régler les effets de la création entre Nantes Métropole et l'ensemble des communes concernées d'un service commun chargé de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de ces communes.

Des conventions particulières conclues entre Nantes Métropole d'une part, et chaque commune partie à la convention précédemment évoquée d'autre part, établissent la liste des actes et autorisations instruits par le service commun pour, respectivement chacune des communes, dans la limite de la liste fixée à l'article 1er de la convention générale.

La création de ce service commun n'a aucun impact sur l'organisation et les effectifs du personnel des communes concernées, la mission étant effectuée à ce jour par les services de l'Etat. Par ailleurs, elle donne lieu à la création de 3 postes à Nantes Métropole (voir point I de cette présente délibération) figurant dans la liste des services communs annexée à la convention précitée, qui feront l'objet de compensations dans les mois à venir par redéploiement de postes.

Dans le cadre du schéma de mutualisation, une réflexion globale s'engage pour étudier les modalités de collaboration inter-communale pérennes concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme à l'échelle des 24 Communes.

V. AJUSTEMENT DU PROTOCOLE RELATIF A LA REMUNERATION DES AGENTS DE CATEGORIES C

Par délibération du 24 juin 2013, le conseil communautaire a approuvé les mesures relatives à la carrière et aux rémunérations des agents de catégorie C. La délibération du 14 octobre 2013 avait permis d'apporter quelques premiers ajustements.

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2014 prévoyant le transfert d'équipements sportifs et de la compétence « Sports de haut niveau » de la Ville de Nantes vers la Métropole ainsi qu'à l'extension du périmètre des services communs soumise à votre approbation au point 2.1 de cette présente délibération, il convient de modifier le référentiel régime indemnitaire emploi de la catégorie C par l'intégration des emplois occupés par les personnels qui seront transférés au 1er juin 2015, à savoir :

Niveau 2 :

- emploi d'agent d'accueil et d'entretien d'établissements sportifs ERP de 1ère catégorie, intitulé précédemment dans le référentiel de la ville de Nantes sous l'emploi d'agent d'établissements sportifs événementiels de 1ère catégorie.

L'intégralité de ce référentiel est annexée à cette présente délibération (voir ANNEXE 6).

VI. ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE INTEGRANT DE NOUVEAUX GRADES

5.1 Création du régime indemnitaire fonctions – responsabilités pour la filière Police Municipale

Par délibération en date du 15 juin 2009, le conseil communautaire a approuvé la création du régime indemnitaire fonctions – responsabilités pour les filières administrative et technique.

Lors de sa séance du 15 décembre 2014, le conseil communautaire a approuvé la création du service commun de la direction de la réglementation et gestion de l'espace public (DRGEP) ainsi que la transposition de la ville de Nantes des dispositions spécifiques en matière d'emploi, de carrière et de rémunération des agents concernés par ce transfert. Il a en conséquence approuvé la création de la filière police municipale.

Afin de gérer la situation des agents concernés par ce transfert, il convient de créer le régime indemnitaire fonctions – responsabilités pour la filière police municipale (voir ANNEXE 7).

5.2 Intégration du grade d'administrateur général

Le décret n° 2013-738 du 12 août 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux a créé le grade d'administrateur général. Il convient donc d'actualiser les dispositions prévues par la délibération du 15 juin 2009 pour définir les conditions de versement du régime indemnitaire du grade d'administrateur général. Il est proposé que le régime indemnitaire du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux soit déterminé par parité avec les dispositions en vigueur régissant le corps des administrateurs civils de l'Etat.

VII. AJUSTEMENT DU DISPOSITIF DES ASTREINTES

Afin d'assurer la continuité de service lors des manifestations et évènements ayant lieu le week-end et les jours fériés, il est apparu indispensable de mettre en place une organisation et un mode de fonctionnement du service presse adapté. Pour cela, un dispositif d'astreinte obligatoire pour les attachés de presse de la direction de la communication externe est créé.

Il vous est proposé de fixer le montant de l'indemnité d'astreinte les week-ends et jours fériés dans les conditions définies par les textes réglementaires et dans le cas d'une production d'un écrit, d'organisation d'un point presse ou d'une conférence de presse, d'autoriser soit le repos compensateur soit le paiement de ces heures tel que fixé par le cadre réglementaire. La mise en œuvre de ce dispositif est fixée au 1er mai 2015.

VIII. TEMPS DE TRAVAIL - MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ POUR LES CADRES A

En application de la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées qui instaure une augmentation du temps de travail des salariés de 7 heures sous la forme d'une journée de solidarité, le conseil communautaire, par délibération en date du 16 décembre 2005, a décidé la mise en place du dispositif à compter du 1er janvier 2006 selon des modalités qui tenaient compte des différents régimes de travail pratiqués à Nantes Métropole.

Il est apparu nécessaire de préciser la règle du temps de travail relative à la journée de solidarité des cadres au forfait.

Ainsi, il est proposé d'adopter une règle identique à l'ensemble des cadres au forfait pour le traitement de la journée de solidarité qui donnera lieu en chaque début d'année à déduction d'une journée de repos cadre.

Mme Lefranc : «Nous avons dans cette délibération un certain nombre de points qui sont en fait la mise en œuvre de nos décisions du mois de décembre 2014. Nous sommes en train de traduire les décisions que nous avons prises lors du transfert des compétences et d'équipements à Nantes Métropole. Cela comprend notamment le transfert de plein droit à Nantes Métropole des agents exerçant leurs fonctions dans le champ de la compétence archéologie. Ce transfert donne lieu à 5 créations de postes, dont 4 venant de Nantes et un autre de Rezé.

Concernant le chapitre IV, il s'agit de la création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, service qui sera rattaché au pôle de proximité Sud-Ouest. Cela fait suite à une décision de l'État de ne plus faire l'instruction des permis de construire pour les communes de moins de 10 000 habitants. Auparavant le service était rendu par l'État à titre gratuit. Dorénavant, on crée donc un service commun qui instruira les permis de construire, sachant qu'évidemment les maires gardent l'autorité de la délivrance du permis. Nous sommes bien d'accord. »

Mme la Présidente : « Merci. Monsieur Mounier. »

M. Mounier : « Madame la Présidente, merci. Je voudrais revenir sur le chapitre IV concernant la mise en œuvre d'une organisation pour l'instruction des autorisations relevant du droit des sols au niveau du Pôle Sud-Ouest. Je fais partie des 4 communes sans ressources. Ce n'est pas un choix délibéré que de prendre quelqu'un pour traiter ces cas. C'est que l'on est un peu contraint et forcé, dans la mesure où je n'ai pas d'autres communes autour de moi avec lesquelles je pourrais mutualiser ce service. L'idée est donc de dire que je vais prendre quelqu'un, peut-être pas à temps complet, peut-être à temps partiel, avec, bien sûr, le souci d'équité qui peut nous animer tous. Comment ce poste pourrait-il être pris en charge par la Métropole ? »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pas d'autres demandes d'intervention ? Elisabeth Lefranc. »

M^me^ Lefranc : « Si j'ai bien compris, vous faites partie des 4 communes qui n'ont pas souhaité intégrer le service commun. Rien ne nous empêche d'étudier dans l'avenir une évolution du périmètre concerné. Il y a pour le moment 8 communes de concernées, mais pourquoi pas éventuellement intégrer les 12 communes dans l'avenir ? Un travail va être engagé pour harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Cela fera partie, je pense, du travail engagé sur cette question. Les portes restent donc ouvertes. Si c'était le sens de votre question. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 70 VOIX POUR ET 21 ABSTENTIONS

1. Approuve l'adaptation du tableau des effectifs,

2. Approuve le transfert des postes relevant de la compétence Archéologie,

3. Approuve l'élargissement du périmètre des services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes ainsi que les études d'impacts des fonctions communes,

4. Approuve la convention de gestion des ressources humaines de la direction du développement culturel, la direction administrative et financière des établissements culturels et la direction des sports,

5. Approuve et autorise la création de 4 emplois d'avenir à la direction des sports,

6. Approuve et autorise la création d'un poste d'apprenti à la direction du développement culturel,

7. Approuve l'actualisation des dispositions de la filière culturelle en matière d'emploi, de carrière et de rémunération,

8. Approuve les conventions à caractère général et particulier entre Nantes Métropole et les communes concernées relatives à la création d'un service commun chargé de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de ces communes,

9. Approuve l'ajustement du protocole relatif à la rémunération des agents de catégorie C,

10. Approuve l'actualisation du régime indemnitaire intégrant la filière police municipale et le grade d'administrateur général,

11. Approuve l'ajustement du dispositif des astreintes,

12. Approuve l'application de la disposition relative à la journée de solidarité à l'ensemble des cadres A au forfait,

13. Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

14. Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE 1

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 06 FÉVRIER 2016	DÉLIBÉRÉ DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 10 AVRIL 2015					PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CT	CREATIONS	CREATIONS SUITE TRANSFERTS COMPETENCES	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS	EMPLOIS AU 10 AVRIL 2016		
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION								
Directeur général des Services	1					1		1
Directeur général adjoint	12					12		12
Directeur général des Services Techniques	1					1		1
Sous total (1)	14	0	0	0	0	14	0	14
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateur	24				2	26		26
Attaché	299	-2	5		16	318	-1	317
Rédacteur	251	-1	3		11	264	-4	260
Adjoint administratif	518	-1			8	525	-1	524
Sous total (2)	1092	-4	8	0	37	1133	-6	1127
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur en chef	38					38		38
Ingénieur	303	-2	3		1	305		305
Technicien	489	-2	8		8	503	-4	499
Agent de maîtrise	203		3		1	207	-3	204
Adjoint technique	1389	-1			30	1418	-9	1409
Sous total (3)	2422	-5	14	0	40	2471	-16	2455
FILIERE MEDICO SOCIALE								
Médecin	2					2		2
Infirmier	1					1		1
Assistant socio-éducatif	3					3		3
Sous total (4)	6	0	0	0	0	6	0	6
FILIERE POLICE MUNICIPALE								
Chef de service police municipale	1					1		1
Agent de police municipale	1	-1				0		0
Sous total (5)	2	-1	0	0	0	1	0	1
FILIERE CULTURELLE								
Conservateur du patrimoine	1			5		6		6
Attaché de conservation du patrimoine	1					1		1
Assistant de conservation	1					1		1
Sous total (6)	3	0	0	5	0	8	0	8
TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)	3539	-10	22	5	77	3633	-22	3611

ANNEXE 2

Annexe 1 actualisée de la convention de services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes approuvée par le conseil municipal du 30 janvier 2015
Liste des services communs

- Annexe 1 -
Liste des services communs
à la ville de NANTES et à NANTES METROPOLE
gérés par NANTES METROPOLE
(art. L. 5211-4-2 du CGCT)

Direction	Service	emplois au 1er mars 2015 Nombre de postes	évolution de l'organisation	emplois au 1er mai 2015 Nombre de postes
AA DIRECTION GENERALE		**7**		**7**
	DIRECTION GENERALE SERVICES	5		5
		2		2
AB DIR COMMUNICATION EXTERNE		**30**		**30**
	COMM EXT, DIRECTION ADJOINTE	2		2
	COMM EXT, NUMERIQUE & DIGITAL	11		11
	COMM EXT, POLE PRESSE	7		7
	COMM EXT, PROJET ATTRACTIVITE	5		5
	COMM EXT, PROJET ESPACE PUBLIC	3		3
	DIR COMMUNICATION EXTERNE	2		2
AH DIRECTION DU PROTOCOLE		**68**		**68**
	DIRECTION DU PROTOCOLE	2		2
	DP, MOYENS GENERAUX	6		6
	PROTOCOLE SERV OPERATIONNELS	50		50
	PROTOCOLE SERV TRANSVERSAUX	10		10
				0
BA DGORH, DIR GAL ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES		**2**		**2**
	DGORH, DIR. GENERALE ADJOINTE	2		2
				0
BB DRH, MISS COORD POLITIQUE RH		**13**		**13**
	DRH, MCPRH MOYENS GENERAUX	12		12
	DRH, MISS COORD POLITIQUE RH	1		1
				0
BD SA DGORH, DEPARTEMENT RESS. NUMERIQUES		**143**		**143**
	DIRECTION	2		2
	DRN, DIR ETUDES & APPLIS	29		29
	DRN, DIR INFRASTRUCTURE & SCES	63		63
	DRN, DIRECTION GEOMATIQUE	29		29
	DRN, MISS PERFORMANCE GESTION	20		20
				0
BF DGORH, DIR ORGA & COLLABORATIF		**12**		**12**
	DGORH, DIR ORGA & COLLABORATIF	2		2
	DGORH-DOC INTRANETS	3		3
	DGORH-DOC ORGANISATION	2		2
	DGORH-DOC VEILLE DOCUMENTATION	5		5
RA DRH, DEPARTEMENT RH		**7**		**7**
	DRH, DEPARTEMENT RH	5		5
	DRH, ORGANISATION ET GESTION	2		2
				0
BH CSP, RESSOURCES HUMAINES		**99**		**99**
	CSP RH SERV EMPLOI - FORMATION	22		22
	CSP RH, CELLULE DE GESTION	3		3
	CSP RH, POLE GIAP	65		65
	CSP RH, SERVICE ETUDES	4		4
	CSP, RESSOURCES HUMAINES	2		2
	CSPRH, MISSION DEMAT METHODES	1		1
	CSPRH, MISSION QUALITE EVALUAT	1		1
	SCES RATTACHES PERSONNEL ORG	1		1

CA DGFG, DIR. GAL FINANCES ET GESTION		**2**		**2**
	DGFG, DIR. GENERALE ADJOINTE	2		2
				0
CB DGFG, APPUI ET COORDINATION		**4**		**4**
	DGFG, APPUI ET COORDINATION	2		2
	DGFG, CELLULE DE GESTION	1		1
	MAC, RESSOURCES NUMERIQUES	1		1
... DGFG DEPARTEMENT DU CONTRÔLE DE GESTION		**0**		**2**
	DIRECTION	0	2	2
				0
... DGFG DEPARTMNT STRATEGIE FONCIERE ET IMMOBILIERE		**0**		**1**
	DIRECTION	0	1	1
CG DIRECTION LOGISTIQUE		**72**		**72**
	DIRECTION LOGISTIQUE	1		1
	LOGISTIQUE, CELLULE DE GESTION	1		1
	SERVICE MOYENS GENERAUX	12		12
				0
	SERVICE MAINTENANCE VEHICULE	2		2
	CELLULE DE GESTION MAINT VEHICULE	6		6
	MAINTENANCE VEHICULE	46		46
	GESTION PARC VEHICULE	4		4
				0
CJ DIRECTION DU BATI		**360**		**360**
	BATI, APPUI TECHNIQUE	12		12
	BATI, DIR ADMIN ET FINANCIERE	41		41
	BATI, PATRIMOINE	50		50
	BATI, POLE MAINTENANCE ATELIER	219		219
	BATI, POLE MAITRISE D'OEUVRE	34		34
	DIRECTION DU BATI	4		4
				0
CK DIRECTION DE L'IMMOBILIER		**29**		**29**
	DDI, CELLULE DE GESTION	4		4
	DIRECTION DE L'IMMOBILIER	5		5
	SCAEF CONSEIL ESTIM FONCIERES	5		5
	SERV GESTION IMMOBILIERE	8		8
	SPIA PRESTATIONS IMMEUBLE ADM	7		7
				0
CP DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE		**25**		**25**
	DCP, SERVICE ACHATS	5		5
	DCP, SERVICE MARCHES PUBLICS	17		17
	DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE	3		3
				0
DA DGDCT, DIR. GAL DELEGUEE A LA COHERENCE TERRITORIALE		**3**		**3**
	DGDCT, DIR. GENERALE DELEGUEE	3		3
				0
DF DGDCT, AFFAIRES FONCTIONNELLES		**6**		**6**
	DGDCT, AFFAIRES FONCTIONNELLES	6		6
				0
DH MISSION NANTES CENTRE VILLE		**5**		**5**
	MISSION NANTES CENTRE VILLE	5		5
				0
DJ DGDCT, MISSION COORD ANIMATION		**4**		**4**
	DGDCT, MISSION COORD ANIMATION	4		4
				0
EA DTP, DEPT TERRITOIRES PROXIMITE		**3**		**3**
	DTP, DEPT TERRITOIRES PROXIM	3		3
				0
ES DTP, MISSION APPUI TECHNIQUE		**8**		**8**
	DTP, MISSION APPUI TECHNIQUE	8		8
				0
GA DGDEAI, DIR GAL DEV ECONOMIQUE ATTRACTIVITE INTERNATIONA		**5**		**5**
	DGDEAI, CELLULE DE GESTION	4		4
	DGDEAI, DIR GENERALE ADJOINTE	1		1

GC DIR ATTRACTIVITE INTERNATIONAL	**9**			**9**
DAI, ATTRACTIVITE INTERNATIONA	1			1
DAI, ESPACE COSMOPOLIS	4			4
DAI, SERVICE EUROPE	3			3
DIR ATTRACTIVITE INTERNATIONAL	1			1
				0
GD DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	**2**			**2**
DDE, DEVT ENTREPRISE & FILIERE	2			2
				0
HA DDU, DEP DEVELOPPEMENT URBAIN	**17**			**16**
DDU, CELLULE DE GESTION	12			12
DDU, DEP DEVELOPPEMENT URBAIN	5		-1	4
				0
HE DIR TERR AMENAGT1 NANTES OUEST	**14**			**14**
DIR TERR AMENAGT1 NANTES OUEST	14			14
				0
HF DIR TERR AMENAGT2 NANTES EST	**12**			**12**
DIR TERR AMENAGT2 NANTES EST	12			12
				0
JA DGESU, DIR. GAL ENVIRONNEMENT ET SERVICES URBAINS	**1**			**1**
DGESU, DIR. GENERALE ADJOINTE	1			1
				0
JB DGESU, ANIMATION COORDINAT PILOTAGE REGULATION PP	**1**			**1**
DGESU, ANIM COORD PILOT REG PP	1			1
				0
JG DIR ENERGIE ENVIRONEMT RISQUES	**9**			**9**
DEER, CELLULE DE GESTION	1			1
DEER, DEVELPMT DURABLE CLIMAT	5			5
DEER, DIR ADJ RISQUE POLLUTION	2			2
DIR ENERGIE ENVIRONEMT RISQUES	1			1
				0
KA DGPM, DIR GAL PROJET METROPOLITAIN	**5**			**4**
DGPM, DIR GENERALE ADJOINTE	5		-1	4
				0
KB DGPM, MISS PARTENARIAT CONTRACTUALISATION	**3**			**3**
DGPM, MISS PARTENARIAT CONTRAC	3			3
				0
KC DGPM, MISSION COOPERATIONS METROPOLITAINES	**2**			**1**
DGPM, MISSION COOP METROPOLIT	2		-1	1
				0
KD DGPM, MISSION INNOV NUMERIQUE	**2**			**3**
DGPM, MISSION INNOV NUMERIQUE	2		1	3
				0
LA DGDCS, DIR GENERALE DELEGUEEE A LA COHESION SOCIALE	**3**			**3**
DGDCS, DIR GENERALE ADJOINTE	3			3
				0
LB POLE EGALITE, MISSION EGALITE	**22**			**22**
MISSION EGALITE, FEMMES/HOMMES	1			1
MISSION EGALITE, GENS VOYAGE	4			4
MISSION EGALITE, HANDICAP	3			3
MISSION EGALITE, INTEGRATION	4			4
MISSION EGALITE, SAF	6			6
POLE EGALITE, MISSION EGALITE	4			4
LD MISS SOLIDARITES COOP INTERNAT	**4**			**5**
MISS SOLIDARITES COOP INTERNAT	4		1	5
... DIRECTION DES SPORTS	**0**			**54**
DIRECTION SPORTS	0		3	3
CELLULE DE GESTION	0		7	7
CELLULE EVENEMENTIEL SPORTIF	0		4	4
CELLULE PATRIMOINE	0		4	4
SERVICE EQUIPEMENTS SPORTIFS	0		36	36
				0
MA SECRETARIAT GAL , DG ADJOINTE	**3**			**3**
SECRETARIAT GAL , DG ADJOINTE	3			3
				0
MC MIS. ANIM. DEMARCHE MANAGERIAL	**2**			**2**
MIS. ANIM. DEMARCHE MANAGERIAL	2			2
				0

MD DIR. COMMUNICATION INTERNE		**10**		**10**
	DIR. COMMUNICATION INTERNE	10		10
				0
MF DIRECTION JURIDIQUE		**10**		**10**
	DIRECTION JURIDIQUE	10		10
				0
MG DIRECTION CONTROLE INTERNE		**6**		**6**
	DIRECTION CONTROLE INTERNE	6		6
				0
NA DGSTP , DIR GALE SECURITE TRANQUILLITE PUBLIQUE		**2**		**6**
	DGSTP , DIR GALE ADJOINTE	2		2
	DGSTP, CELLULE DE GESTION	0	4	4
				0
NB DGSTP, REGLEMT GESTION ESP PUB		**186**		**182**
	DGSTP, REGLEMT GESTION ESP PUB	6	-4	2
	DRGEP, COMMISSION DE SECURITE	6		6
	DRGEP, PROTECTION POPULATIONS	32		32
	DRGEP, REGLEMENTATION COMMERCE	33		33
	DRGEP, STATIONNEMENT	109		109
				0
PA DGC , DIRECTION GALE A LA CULTURE		**2**		**4**
	DGC , DIRECTION GALE ADJOINTE	2		2
	DGC , MISSION EUROPE ET INTERNATIONAL	0	1	1
	DGC , MISSION COOPERATION	0	1	1
				0
PB DGC, PATRIMOINE & ARCHEOLOGIE		**6**		**6**
	DGC, PATRIMOINE & ARCHEOLOGIE	4		4
	DPARC, CELLULE DE GESTION	2		2
P... DGC , DIR ADM ETABLISSEMENTS CULTURELS		**0**		**9**
	DIRECTION	0	2	2
	MISSION RESSOURCES HUMAINES	0	2	2
	MISSION FINANCES	0	3	3
	MISSION IMMOBILIER	0	2	2
				0
P... DGC , DIR DEVELOPPEMENT CULTUREL		**0**		**8**
	DIRECTION	0	5	5
	CELLULE DE GESTION	0	3	3
Total		**1240**	**75**	**1315**

ANNEXE 2 - suite

Annexe 3 actualisée de la convention de services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes approuvée par le conseil municipal du 30 janvier 2015

Création d'un service commun DDC - Etude d'impacts RH

Le Conseil communautaire, lors de la séance du 15 décembre 2014, et le Conseil municipal du 19 décembre 2014, ont proposé plusieurs délibérations en vue de renforcer l'ambition métropolitaine dans le champ de la culture. Ainsi plusieurs dossiers sont transférés à la Métropole aussi bien au niveau de l'art lyrique (Angers-Nantes Opéra) qu'au niveau du financement et du suivi de structures participant au rayonnement et à l'attractivité de la Métropole (Le Voyage à Nantes…).

Ces transferts de compétences à Nantes Métropole permettront de développer une politique dynamique en matière d'art lyrique, basée sur l'exigence artistique, tournée vers un public métropolitain et contribuant à la politique culturelle du territoire.

Dans ce cadre, la création d'un service commun tel que définie dans l'article 67 de la loi MAPAM impose désormais la réalisation d'une étude d'impact devant envisager les effets sur l'organisation, les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis.

Les 8 agents issus de la Direction du développement culturel de la ville de Nantes sont transférés de plein droit vers Nantes Métropole lors de la création de ce service commun.

I – impacts sur les missions des agents (postes)

Ce transfert n'entraine aucune modification des missions des agents transférés.

II – conditions de travail

Modification du lieu de travail : aucun agent n'est concerné par un changement de locaux.

Modification des horaires de travail : la création du service commun n'influe aucunement sur l'organisation du temps de travail, mise en place en fonction des besoins et spécificités de chaque service.

Modification des outils de travail : Les outils de travail nécessaires à l'exercice des missions restent les mêmes et évolueront le cas échéant en fonction des besoins spécifiques à chaque service.

III- Nouvelle organisation

La création du service commun n'entraine aucune modification d'organisation ni de changement de lien hiérarchique.

IV – Les éléments de rémunération

I – Régime indemnitaire (grade, RIE/RIF et NBI)

Outre les éléments statutaires propres à chaque agent qui s'inscrivent dans la continuité conformément au cadre de toute mutation inter collectivité, les éléments de rémunération émanant de la politique ressources humaines mise en œuvre par les 2 structures, continueront à être versés selon les mêmes modalités.

En effet, l'harmonisation des politiques RH des 2 structures qui s'exprime au travers du protocole RIE pour les agents de catégorie C, RIF pour les agents de catégorie B et fonctionnalité pour les agents de catégorie A, garantit une continuité pour chaque agent, de ses conditions de rémunération.

L'attribution de la NBI étant liée aux fonctions occupées, conformément au décret 2006-779 du 03/07/2006, elle continuera à être versée selon les mêmes modalités.

La prime de service public est versée selon les mêmes conditions et modalités de revalorisation.

II – Les avantages (transport, mutuelle, prévoyance, COS, …)

L'harmonisation de la politique RH des 2 structures, garantit également la continuité des dispositifs de protection sociale et d'avantages sociaux, sans interruption ou période de carence. Ainsi, les participations de l'employeur aux dispositifs cités ci-après et les garanties des contrats souscrits par les agents se poursuivent dans les mêmes conditions :

- Complémentaire santé,
- Prévoyance,
- Participation de l'employeur aux déplacements domicile / travail (TAN, SNCF, TER réseau Atlantic)
- Participation aux séjours de vacances enfants,
- Participation aux frais de garde de jeunes enfants,
- Attribution des tickets restaurants,
- Comité des Œuvres Sociales,

III – Les droits acquis

- Carte d'accès aux Piscines et Musées : Les agents de Nantes Métropole sont également bénéficiaires de la carte d'accès aux piscines et musées Nantais et peuvent donc accéder gratuitement aux mêmes structures que les agents de la ville de Nantes.

- Indemnités liées à l'obtention d'une médaille du travail : les 2 structures versent cette indemnité lorsque l'agent en activité remplit les conditions d'attribution d'une médaille du travail. Cependant, en cas de départ à la retraite avant de remplir les conditions d'attribution de celle-ci, il n'y a pas de versement au prorata de l'indemnité à Nantes Métropole.

Création d'un service commun pôle central de la DGC et d'un service commun de la direction administrative et financière des établissements culturels

Etude d'impacts RH

Le Conseil Communautaire du 15 décembre 2014 et le Conseil municipal du 19 décembre 2014 ont notamment reconnu d'intérêt métropolitain un certain nombre d'équipements culturels municipaux tels que le Château des Ducs de Bretagne et son Musée d'Histoire de Nantes, le Musée des arts, le Muséum d'Histoire Naturelle, le Musée Jules Verne et le Planétarium.

Compte tenu de ces transferts d'équipements à la Métropole, le champ d'intervention de la Direction Générale à la Culture est désormais à la fois municipal et métropolitain. C'est pourquoi, il est proposé la création d'un service commun au niveau du pôle central de la Direction Générale à la Culture et de la direction administrative et financière des établissements culturels qui interviendra tant pour le compte d'établissements municipaux que métropolitains.

Dans ce cadre, la création d'un service commun tel que définie dans l'article 67 de la loi MAPAM impose désormais la réalisation d'une étude d'impact devant envisager les effets sur l'organisation, les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis.

Les deux postes de chargés de mission Europe et international et Coopération métropolitaine et nationale et les 9 agents composant la Direction administrative et financière des établissements culturels de la ville de Nantes, sont transférés de plein droit vers Nantes Métropole lors de la création de ce service commun.

I – impacts sur les missions des agents (postes)

Ce transfert n'entraine aucune modification des missions des agents transférés.

II – conditions de travail

Modification du lieu de travail : aucun agent n'est concerné par un changement de locaux.

Modification des horaires de travail : la création du service commun n'influe aucunement sur l'organisation du temps de travail, mise en place en fonction des besoins et spécificités de chaque service.

Modification des outils de travail : Les outils de travail nécessaires à l'exercice des missions restent les mêmes et évolueront le cas échéant en fonction des besoins spécifiques à chaque service.

III- Nouvelle organisation

La création du service commun n'entraine aucune modification d'organisation ni de changement de lien hiérarchique.

IV – Les éléments de rémunération

I – Régime indemnitaire (grade, RIE/RIF et NBI)

Outre les éléments statutaires propres à chaque agent qui s'inscrivent dans la continuité conformément au cadre de toute mutation inter collectivité, les éléments de rémunération émanant de la politique ressources humaines mise en œuvre par les 2 structures, continueront à être versés selon les mêmes modalités.

En effet, l'harmonisation des politiques RH des 2 structures qui s'exprime au travers du protocole RIE pour les agents de catégorie C, RIF pour les agents de catégorie B et fonctionnalité pour les agents de catégorie A, garantit une continuité pour chaque agent, de ses conditions de rémunération.

L'attribution de la NBI étant liée aux fonctions occupées, conformément au décret 2006-779 du 03/07/2006, elle continuera à être versée selon les mêmes modalités.

La prime de service public est versée selon les mêmes conditions et modalités de revalorisation.

II – Les avantages (transport, mutuelle, prévoyance, COS, …)

L'harmonisation de la politique RH des 2 structures, garantit également la continuité des dispositifs de protection sociale et d'avantages sociaux, sans interruption ou période de carence. Ainsi, les participations de l'employeur aux dispositifs cités ci-après et les garanties des contrats souscrits par les agents se poursuivent dans les mêmes conditions :

- Complémentaire santé,
- Prévoyance,
- Participation de l'employeur aux déplacements domicile / travail (TAN, SNCF, TER réseau Atlantic)
- Participation aux séjours de vacances enfants,
- Participation aux frais de garde de jeunes enfants,
- Attribution des tickets restaurants,
- Comité des Œuvres Sociales,

III – Les droits acquis

- Carte d'accès aux Piscines et Musées : Les agents de Nantes Métropole sont également bénéficiaires de la carte d'accès aux piscines et musées Nantais et peuvent donc accéder gratuitement aux mêmes structures que les agents de la ville de Nantes.

- Indemnités liées à l'obtention d'une médaille du travail : les 2 structures versent cette indemnité lorsque l'agent en activité remplit les conditions d'attribution d'une médaille du travail. Cependant, en cas de départ à la retraite avant de remplir les conditions d'attribution de celle-ci, il n'y a pas de versement au prorata de l'indemnité à Nantes Métropole.

Création d'un service commun de la direction des Sports

Etude d'impacts RH

Par délibérations des conseils communautaires et municipal des 15 et 19 décembre 2014, il a été décidé de renforcer l'ambition métropolitaine dans le champ de l'accompagnement du mouvement sportif, se traduisant par le transfert à la Métropole de la compétence « Sports de Haut Niveau » et d'équipements sportifs dont le Palais des Sports de Beaulieu, du fait de sa contribution à développer l'attractivité et le rayonnement de la Métropole.

Dans ce cadre, la création de services communs telle que définie dans l'article 67 de la loi MAPAM impose désormais la réalisation d'une étude d'impact devant envisager les effets sur l'organisation, les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis.

Les agents issus de la Direction des Sports et contribuant à ces activités, sont transférés de plein droit à Nantes Métropole lors de la création de ce service commun.

I – impacts sur les missions des agents (postes)

Les agents transférés, ne subissent pas de modifications dans les missions confiées.

II – conditions de travail

Modification du lieu de travail : aucun agent n'est concerné par un changement de locaux.

Modification des horaires de travail : la création du service commun n'influe aucunement sur l'organisation du temps de travail, mise en place en fonction des besoins et spécificités de chaque service.

Modification des outils de travail : Les outils de travail nécessaires à l'exercice des missions restent les mêmes et évolueront le cas échéant en fonction des besoins spécifiques à chaque service.

III- Nouvelle organisation

Les agents des établissements Palais des Sports de Beaulieu, Mangin, Pierre Quinon et Trocardière seront regroupés au sein du service Equipements Sportifs de Haut Niveau.

IV – Les éléments de rémunération

I – Régime indemnitaire (grade, RIE/RIF et NBI)

Outre les éléments statutaires propres à chaque agent qui s'inscrivent dans la continuité conformément au cadre de toute mutation inter collectivité, les éléments de rémunération émanant de la politique ressources humaines mise en œuvre par les 2 structures, continueront à être versés selon les mêmes modalités.

En effet, l'harmonisation des politiques RH des 2 structures qui s'exprime au travers du protocole RIE pour les agents de catégorie C, RIF pour les agents de catégorie B et fonctionnalité pour les agents de catégorie A, garantit une continuité pour chaque agent, de ses conditions de rémunération.

L'attribution de la NBI étant liée aux fonctions occupées, conformément au décret 2006-779 du 03/07/2006, elle continuera à être versée selon les mêmes modalités.

La prime de service public est versée selon les mêmes conditions et modalités de revalorisation.

II – Les avantages (transport, mutuelle, prévoyance, COS, …)

L'harmonisation de la politique RH des 2 structures, garantit également la continuité des dispositifs de protection sociale et d'avantages sociaux, sans interruption ou période de carence. Ainsi, les participations de l'employeur aux dispositifs cités ci-après et les garanties des contrats souscrits par les agents se poursuivent dans les mêmes conditions :

- Complémentaire santé,
- Prévoyance,
- Participation de l'employeur aux déplacements domicile / travail (TAN, SNCF, TER réseau Atlantic)
- Participation aux séjours de vacances enfants,
- Participation aux frais de garde de jeunes enfants,
- Attribution des tickets restaurants,
- Comité des Œuvres Sociales,

III – Les droits acquis

- Carte d'accès aux Piscines et Musées : Les agents de Nantes Métropole sont également bénéficiaires de la carte d'accès aux piscines et musées Nantais et peuvent donc accéder gratuitement aux mêmes structures que les agents de la ville de Nantes.

- Indemnités liées à l'obtention d'une médaille du travail : les 2 structures versent cette indemnité lorsque l'agent en activité remplit les conditions d'attribution d'une médaille du travail. Cependant, en cas de départ à la retraite avant de remplir les conditions d'attribution de celle-ci, il n'y a pas de versement au prorata de l'indemnité à Nantes Métropole.

ANNEXE 3

CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'ANNÉE 2015 POUR LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL, LA DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS CULTURELS ET LA DIRECTION DES SPORTS

Entre :

Nantes Métropole, représentée par Mme Johanna ROLLAND, Présidente, dûment habilitée par délibération du Conseil Métropolitain en date du 10 avril 2015,

Et :

La Ville de Nantes, représentée par Mme Elisabeth LEFRANC, Adjointe au Maire, dûment habilitée par délibération du Conseil municipal en date du 3 avril 2015.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet, conformément à l'article L 5215-27 alinéa 1 du CGCT de préciser la nature de l'accompagnement et de l'apport en prestations en matière de Ressources Humaines que Nantes Métropole souhaite transitoirement confier à la ville de Nantes.

Les services communs crées entre la ville de Nantes et Nantes Métropole intègrent les fonctions suivantes :
- le pôle central rattaché à la direction générale à la culture,

- la direction du développement culturel : les fonctions de direction, de cellule de gestion et postes liés à la compétence transférée « direction et gestion de l'opéra »,

- l'ensemble de la direction administrative et financière des établissements culturels,

- la direction des Sports : les fonctions de direction, la cellule de gestion, la cellule manifestations - évènementiel sportif, la cellule patrimoine et le service équipements sportifs métropolitains ainsi que le poste de chargé de mission lié à la compétence transférée « sport de haut niveau ».

ARTICLE 2 : PERIMETRE DU SERVICE CONFIE EN GESTION

La gestion des agents relevant de ces services communs est assurée par les services de la Direction des Ressources Humaines de la ville de Nantes cités ci-après : les Pôles Ressources Humaines 1 et 2, le Service Relations Sociales, le Pôle Accompagnement à l'Emploi, le Service Orientation Mobilité, le Pôle Environnement du Travail et le Pole développement des compétences. Elle porte sur les activités suivantes :

- Pôle 1 Ressources Humaines et appui au management :
    - Accompagnement généraliste sur toutes les problématiques RH quotidiennes, individuelles ou collectives (formation, suivi individuel, procédures disciplinaires…)
    - Accompagnement du changement sur l'ensemble des projets ayant un impact sur l'organisation du travail
    - Suivi des effectifs
    - Pilotage des recrutements

- Pôle développement des compétences :
    - Etude GPEC, étude de requalification de poste,…
    - Appui sur la maîtrise du plan de formation

- Pôle Accompagnement à l'Emploi :
    - Préparation et mise en œuvre des procédures de recrutement
    - Accompagnement à la mobilité

- Service Orientation Mobilité :
    - Accompagnement des mobilités contraintes
    - Bilans Professionnels et définition du projet professionnel

- Service Relations Sociales :

  Suivi et mise en œuvre des activités relatives au dialogue social :
    - Mouvements sociaux, agents grévistes, suivi des interpellations
    - Absences syndicales
    - Appui aux négociations et concertations sociales

- Pôle Environnement du Travail :
    - Visites médicales, aptitude au poste
    - Sécurité et conditions de travail
    - Accompagnement social des agents

Les activités précitées incluent le suivi des instances de préparation, de concertation ou de décision liées aux thématiques développées ci-dessus et ce, jusqu'à leur mise en œuvre.

ARTICLE 3 : DISPOSITION FINANCIERE DE LA MISE EN COMMUN

La Ville de Nantes ne perçoit aucune rémunération au titre de l'exécution de la présente convention.

La Métropole prend en charge le financement intégral des dépenses exposées par la Ville de Nantes au titre de la mise en commun de missions de gestion RH prévues à la présente convention.

ARTICLE 4 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

La présente convention est conclue pour l'année 2015, à compter du transfert à Nantes Métropole des agents des services concernés et jusqu'à la mise en place de l'ensemble des services du Département RH commun entre la Ville et Nantes Métropole.

ARTICLE 5 : LITIGES RELATIFS A L'EXECUTION DE LA PRESENTE CONVENTION

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Nantes.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Pour Nantes Métropole	Pour la Ville de Nantes
Johanna ROLLAND	Elisabeth LEFRANC
Présidente	Adjointe au Maire

ANNEXE 4

Service commun de la direction du patrimoine et de l'archéologie : transposition de la ville de Nantes des dispositions spécifiques en matière d'emploi, de carrière et de rémunération de la filière culturelle

1) Les régimes indemnitaires mensuels bruts applicables à la filière culturelle

Régime indemnitaire grade du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine

	Au 1er mars 2015	**Au 1er mai 2015**
Assistant de conservation	**268,12€**	**320.32€**
Assistant de conservation principal de 2nd classe	**309.93€**	**344.66€**
Assistant de conservation principal 1ère classe	**337.44€**	**372.17€**

Régime indemnitaire grade du cadre d'emploi des attachés de conservation

Attaché de conservation	**403.74€**

Régime indemnitaire du cadre d'emploi des conservateurs en chef du patrimoine

Conservateur en chef du patrimoine	**612.07€**

Dans la limite des butoirs indemnitaires applicables à chaque grade, les compléments de rémunération prévus évolueront au 1er janvier de chaque année, en fonction du pourcentage d'évolution de la valeur du point d'indice de traitement de la Fonction Publique, constaté au cours de l'année précédente.

Indemnité attribuée au conservateur en chef du patrimoine responsable de grand équipement culturel
Par transposition de la délibération du conseil municipal de la ville de Nantes du 2 février 2007, il est proposé de créer l'indemnité d'un montant forfaitaire mensuel de 102.50€ brut au titre de la responsabilité d'un grand équipement culturel.

Régime indemnitaire fonction des catégories A :
Par transposition de la délibération existante à la ville de Nantes, il est créé un régime indemnitaire fonction pour les postes de catégorie A de la filière culturelle :
Niveau 2.1 et 2.0 : 126.50€ brut mensuels
Niveau 3.0 et 3.1 : 63.50€ brut mensuels

Régime indemnitaire fonction pour le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine
Par transposition de la délibération du conseil municipal de la ville de Nantes du 28 juin 2013, il est créé un régime indemnitaire fonction pour la filière culturelle catégorie B, structuré en 2 niveaux :

Le 1er niveau du régime indemnitaire fonction est attribué aux agents occupant un poste du 1er niveau de recrutement de la catégorie B, tel que défini par les décrets-cadre, quel que soit leur grade et leur filière d'appartenance dans la limite des butoirs indemnitaires.

Le 2e niveau de régime indemnitaire fonction est attribué aux agents occupant un poste du 2e niveau de recrutement, tel que défini par les décrets-cadres, quel que soit leur grade et leur filière d'appartenance, dans la limite des butoirs indemnitaires.

Le montant du régime indemnitaire fonction est versé mensuellement 11 mois sur 12 selon les modalités approuvées par le conseil communautaire dans sa séance du 24 juin 2013. Il est fixé, dans la limite des butoirs, à 75 € bruts pour le 1er niveau et à 125 € bruts pour le second niveau.

2) Ratios d'avancement de grade relatif à la filière culturelle :

L'assemblée délibérante doit déterminer les ratios qui encadrent les possibilités d'avancement de grade des agents. Ce ratio fixe le rapport maximum entre le nombre d'agents promus et le nombre d'agents promouvables, répondant donc aux conditions statutaires minimales.

Catégorie A

Grade d'avancement	**Ratio annuel**
Conservateur en chef du patrimoine	**20%**

3) Mise à jour de la liste des emplois ouvrant droit à logement de fonction

Il convient d'intégrer dans la liste des emplois de Nantes Métropole ouvrant droit à un logement de fonction, l'emploi de directeur-trice du patrimoine et de l'archéologie.

ANNEXE 5

Voir dans le document joint.

ANNEXE 6

Le référentiel est mis à jour et présenté ci-après :

Référentiel du régime indemnitaire emploi de catégorie C

Niveaux RIE	Emplois
1	Agent d'accueil et de surveillance Agent de logistique Agent d'entretien de locaux Aide – magasinier Aide de cuisine Aide infographiste Chauffeur d'élus
2	Agent de contrôle de compteur Agent de maintenance des véhicules Agent de maintenance voirie Agent de nettoiement Agent de relève et de contrôle Agent de sécurité incendie intrusion Agent de signalisation manifestation Agent de signalisation peintre Agent patrimoine voirie Agent spécialisé de logistique

	Agent spécialisé édition
	Agent spécialisé maintenance
	Ambassadeur de tri
	Chauffagiste
	Electricien
	Enquêteur-releveur de compteur eau
	Gestionnaire de données
	Gestionnaire de logiciels
	Gestionnaire de parc véhicules
	Gestionnaire du domaine public
	Huissier
	Maçon
	Magasinier
	Maître d'hôtel
	Menuisier
	Métallier
	Opérateur info-circulation
	Peintre
	Plombier canalisateur
	Plombier canalisateur – agent de purge
	Serrurier
	Vitrier
	Agent d'accueil
	Agent d'accueil clientèle
	Agent d'accueil et de gestion administrative

	Agent d’accueil et de secrétariat Agent d’accueil et d’information Aide – archiviste Assistant de communication Assistant presse Electrotechnicien Gestionnaire administratif Gestionnaire développement économique Gestionnaire finances comptabilité marché Gestionnaire finances et ressources humaines Gestionnaire foncier Gestionnaire ressources humaines Gestionnaire urbanisme Secrétaire Secrétaire de cabinet Secrétaire de direction Secrétaire de service Secrétaire du président Secrétaire et gestionnaire administratif **Agent d’accueil et d’entretien d’établissements sportifs ERP de 1ère catégorie**
3	Agent de nettoiement à pied Agent d’enlèvement des graffitis Conducteur Conducteur d’engins

	Conducteur d’engins voirie verte
	Cuisinier
	Plombier canalisateur conducteur camion grue
	Receveur placier
	ASVP
4	Agent de contrôle nocturne
	Agent d’inspection TV des réseaux d’assainissement
	Agent d’accueil et d’entretien déchetterie
	Agent de conduite installations
	Agent de maintenance installations
	Agent d’entretien de mobilier de collecte
	Agent exploitation hydrocurage assainissement
	Agent exploitation réseau souterrain des égouts visitables
	Conducteur de balayeuses auto portées
	Conducteur de bennes
	Contrôleur de conformité assainissement
	Eboueur
	Electrotechnicien éclairage public
	Electrotechnicien régulation de trafic
	Glutineur-filtreur eau
	Mécanicien auto
	Mécanicien PL sur bennes
	Métallier de mobilier de collecte

ANNEXE 7

Régime indemnitaire fonctions – Responsabilités

Le régime indemnitaire fonction se décline par la reconnaissance de spécificités liées au poste.

La responsabilité s'apprécie en fonction des critères suivants :

- niveau de responsabilité
- complexité politique
- enjeux économiques et sociaux
- poids managérial du poste considéré (effectif total et effectif de cadres encadrés)

Niveau de responsabilité

1 Direction générale
2.1 Directeurs de service ou de mission avec haut niveau de complexité
2.2 Directeurs ou directeurs adjoints - Directeurs experts ou de missions
3 Chef de service ou experts
4 Responsables d'unité ou expert - Adjoints au chef de service
Directeurs de pôles de proximité

Ce régime indemnitaire fonction est lié aux responsabilités exercées par l'agent en référence au niveau de responsabilité décrit ci-dessus.

Le montant spécifique de chaque régime indemnitaire est déterminé par un arrêté de l'autorité territoriale. La valeur mensuelle brute est obtenue par l'application sur le montant maximum réglementaire du régime indemnitaire grade de l'agent concerné d'un coefficient encadré par des valeurs minimum et maximum telles que définies ci-dessous.

Niveau 2

Filière administrative coefficient de 4 centièmes à 31 centièmes

Filière technique coefficient de 2 centièmes à 11 centièmes

Filière police municipale coefficient de 4 centièmes à 42 centièmes

Niveau 3

Filière administrative coefficient de 2 centièmes à 15 centièmes

Filière technique coefficient de 1 centième à 5 centièmes

Filière police municipale coefficient de 2 centièmes à 15 centièmes

Niveau 4

Filière administrative coefficient de 2 centièmes à 15 centièmes

Filière technique coefficient de 2 centièmes à 5 centièmes

Filière police municipale coefficient de 3 centièmes à 13 centièmes

Directeurs de pôles de proximité

Filière administrative coefficient de 10 centièmes à 40 centièmes

Filière technique coefficient de 8 centièmes à 29 centièmes

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction Générale à la Culture

28 – TARIFS DES MUSEES ET DU PLANETARIUM

EXPOSE

Le Château, le Musée des Beaux-Arts, le Muséum d'Histoire Naturelle, le Musée Jules Verne et le Planétarium sont devenus équipements culturels métropolitains depuis le 1er janvier 2015.
Plusieurs tarifs sont restés inchangés depuis plusieurs années. En lien avec la politique de développement culturel et touristique de la métropole, et après prise en compte des données statistiques de fréquentation, il est donc proposé un ajustement des grilles tarifaires de ces différents équipements.

L'objectif de cette évolution est de faciliter l'appropriation par tous de ces équipements en proposant notamment un Pass annuel attractif pour les musées, un tarif unique d'accès à l'ensemble des espaces muséographiques d'un même établissement, une simplification des différents tarifs applicables pour les visites guidées et animations, et enfin une parfaite mise en cohérence des conditions de réduction tarifaire ou de gratuité.

Les principales évolutions se résument ainsi :

1) Mise en place d'un Pass annuel à 10 € pour chaque musée

Il est proposé l'harmonisation du tarif du Pass annuel à 10 € pour chaque musée (accès illimité à un musée pendant un an de date à date). Ce Pass donnera l'accès à tous les musées pendant l'événement estival du Voyage à Nantes et se substituera donc au précédent « Pass du Voyage ».
Il est également proposé de maintenir un Pass annuel inter-musées (valable toute l'année) en diminuant son tarif à 20 € (au lieu de 40 €).

Ces Pass, incitant les habitants de la métropole à s'approprier leurs musées, permettront à leurs détenteurs de faire découvrir plus facilement ces équipements culturels à leurs proches.

2) Tarif unique donnant accès à l'ensemble des espaces muséographiques

Il est proposé le tarif de 8 € (5 € en tarif réduit) pour l'accès à l'ensemble des espaces muséographiques du Château (musée et expositions temporaires).
De même, le tarif de 4 € (2 € en tarif réduit) permettra l'accès à l'ensemble des espaces d'exposition (permanente et temporaire) du Muséum d'Histoire Naturelle.
La tarification unique, de plus en plus souvent proposée par les musées, a pour objet d'inciter les visiteurs individuels à considérer l'offre muséographique globale.

Le droit d'entrée au Musée des Beaux-arts, dont l'espace d'exposition pendant les travaux est limité à la Chapelle de l'Oratoire, est maintenu à 2 € (1 € en tarif réduit). Le droit d'entrée au Musée Jules Verne est également maintenu à 3 € (1,50 € en tarif réduit). De même, le tarif d'accès individuel au Planétarium, qui avait déjà évolué en 2012, reste inchangé à 6 € (3 € en tarif réduit).

3) Simplification de la grille tarifaire pour les visites guidées et les animations

Jusqu'ici, le tarif de la visite guidée s'ajoutait au droit d'entrée et les personnes bénéficiant du tarif réduit pour la visite guidée n'étaient pas toujours les mêmes que celles bénéficiant du tarif réduit pour le droit d'entrée. Ce dispositif était peu lisible pour le public et complexe à gérer pour les agents en charge de la billetterie.

Il est ainsi proposé de mettre en place un tarif « entrée avec visite guidée » avec 3 niveaux de tarif réduit : pour les bénéficiaires de l'entrée au tarif réduit (tarif 1) ; pour les bénéficiaires de la gratuité d'entrée (tarif 2, très réduit) ; pour les jeunes de 7 à 17 ans, Carte Blanche, Pass Nantes de l'Office de Tourisme et Pass annuel (tarif 3, ultra réduit).

Concernant, les animations et ateliers à titre individuel, le tarif de base sera désormais à la ½ journée, avec une légère majoration de 1 à 2 € selon les tarifs concernés.
De même, les différents tarifs de groupe connaîtront de légères majorations selon les tarifs concernés.

4) Mise en cohérence des conditions de réduction et de gratuité

Afin d'assurer une parfaite cohérence entre les différents musées, il est proposé de repréciser les conditions de réductions tarifaires et de gratuité d'accès. Les conditions sont très larges pour faciliter l'accès au plus grand nombre, avec notamment :

> le maintien de la gratuité d'entrée dans les musées pour tous les moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux et les personnes handicapées,

> et le maintien de la gratuité pour tous le 1er dimanche de chaque mois entre septembre et juin ou lors d'événements spécifiques tels les Journées du Patrimoine, la Nuit des Musées, la Nuit du Voyage à Nantes, etc.

Il est proposé que l'ensemble de ces dispositions tarifaires, repris en intégralité dans l'annexe de cette délibération, s'applique à partir du 4 juillet 2015.

M. Roussel : «Parmi les principales évolutions, nous avons souhaité mettre en place un tarif unique pour donner accès à l'ensemble des espaces de musées. Parfois il y avait des tarifs différents suivant que l'on visitait tel ou tel musée ou telle ou telle exposition temporaire. Afin de simplifier le choix des visiteurs, il est proposé de mettre en place un tarif pour donner un accès à l'ensemble de ces espaces. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 64 VOIX POUR ET 27 ABSTENTIONS

1 – Approuve l'adoption de la nouvelle grille tarifaire ainsi que les conditions de gratuité ou de réduction (annexe1) du Musée du Château, du Musée des Beaux-Arts, du Muséum d'Histoire Naturelle, du Musée Jules Verne et du Planétarium, dont la mise en application est fixée au 4 juillet 2015.

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

☆ ☆
☆

M^me^ la Présidente : « Nous sommes à la fin de notre séance du Conseil métropolitain. Merci à chacune et à chacun. »

☆ ☆
☆

La séance est levée à 16h37

Le secrétaire de séance

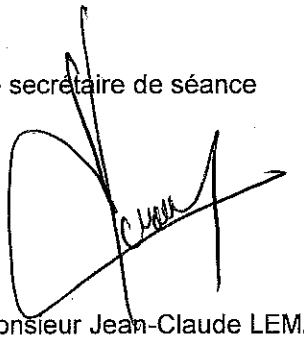

Monsieur Jean-Claude LEMASSON

RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE

Nom	Prénom	Délibération n°6
AFFILE	Bertrand	1
ALIX	Jean-Guy	2
ALLARD	Gérard	/
AMAILLAND	Rodolphe	2
ANNEREAU	Matthieu	2
BAINVEL	Julien	2
BASSAL	Aïcha	1
BELHAMITI	Mounir	1
BENATRE	Marie-Annick	1
BESLIER	Laure	1
BIR	Cécile	1
BLIN	Nathalie	1
BLINEAU	Benoît	1
BOCHER	Rachel	1
BOLO	Pascal	1
BUQUEN	Eric	/
BUREAU	Jocelyn	1
CAILLAUD	Michel	1
CARDIN	Céline	1
CHEVALLEREAU	Claudine	1
CHIRON	Pascale	1
CHOQUET	Catherine	1
COPPEY	Mahel	/
COUTURIER	Christian	1
DANIEL	Karine	1
DANTEC	Ronan	1
DAVID	Serge	1
DENIS	Marc	1
DUBETTIER - GRENIER	Véronique	2
DUCLOS	Dominique	1
DUPORT - FLEURIMONT	Sandrine	1
FEDINI	François	2
LUCAS	Michel	1
FOURNIER	Xavier	2
GARNIER	Laurence	2
GARREAU	Jacques	1
GESSANT	Marie-Cécile	2
GILLAIZEAU	Jacques	1

1 : Pour 2 : Contre 3 : Abstention

142

RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE

GRELARD	Hervé	2
GRESSUS	Michèle	1
GUERRA	Anne-Sophie	2
GUERRIAU	Joël	2
HAMEL	Rozenn	2
HAY	Pierre	1
HIERNARD	Hugues	2
HOUEL	Stéphanie	2
HUARD	Jean-Paul	1
HUCHET	Erwan	1
IMPERIALE	Sandra	2
JUNIQUE	Stéphane	1
KRYSMANN	Blandine	2
LAERNOES	Julie	1
LE BERRE	Dominique	1
LE BRUN	Pierre-Yves	1
LE STER	Michèle	2
LEFRANC	Elisabeth	1
LEMASSON	Jean-Claude	/
LESKE	Magali	1
LUTUN	Lydie	2
MAISONNEUVE	Monique	2
MARAIS	Pierre-Emmanuel	1
MARTINEAU	David	1
MAUDUIT	Benjamin	1
MERAND	Isabelle	2
MEYER	Christine	1
MOREAU	Jean-Jacques	1
MORIVAL	Benjamin	2
MOUNIER	Serge	2
NAEL	Myriam	1
NEDELEC	Marie-Hélène	1
NICOLAS	Gilles	1
PADOVANI	Fabienne	1
PARPAILLON	Joseph	2
PERNOT	Mireille	1
PIAU	Catherine	1
PRAS	Pascal	1
PREVOT	Charlotte	1
QUERAUD	Didier	1
QUERO	Thomas	1

1 : Pour 2 : Contre 3 : Abstention

RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE

RAMIN	Louis-Charles	2
REBOUH	Ali	1
RENEAUME	Marc	2
RICHARD	Guillaume	2
RIOUX	Philippe	2
ROBERT	Alain	/
RODRIGUEZ	Ghislaine	1
ROLLAND	Johanna	1
ROUSSEL	Fabrice	1
SALECROIX	Robin	1
SEASSAU	Aymeric	1
SEILLIER	Philippe	2
SOBCZAK	André	1
SOTTER	Jeanne	1
TOUCHEFEU	Catherine	1
TRICHET	Franckie	1
VEY	Alain	2
VOUZELLAUD	François	2

1 : Pour 2 : Contre 3 : Abstention

144